BnF Gallica

L'écho de la sainte montagne visitée par la mère de Dieu, ou Un mois de séjour dans la Société des petits bergers de La [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Des Brûlais, Marie (1809-19..). Auteur du texte. L'écho de la sainte montagne visitée par la mère de Dieu, ou Un mois de séjour dans la Société des petits bergers de La Salette / [par M. Des Brulais]. 1904.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

SUITE

DE

L'ÉCHO DE LA SAINTE MONTAGNE

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Tout exemplaire non revêtu de la signature des Éditeurs sera réputé contrefait.

A. ET J. A.

SE TROUVAIT (en 1855) :

A NANTES	au PETIT-SÉMINAIRE, rue Saint-Clément. chez M. MAZEAU, libraire, rue de l'Evêché. chez MM. CHARPENTIER, imp.-lib., rue de la Fosse, 32.
A PARIS	chez MM. GAUME FRÈRES, libraires, rue Cassette, 4. chez MM. J.-B. PÉLAGAUD ET Cie, imp.-lib., rue des Saints-Pères, 57.
A LYON	chez M. J.-B. PÉLAGAUD ET Cie, imp.-lib., Grande Rue Mercière, 55.
A BORDEAUX	chez M. DUCOT, lib., Fossés des Carmes 13.

C'est la plus exacte.
Sirau S Maximin

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

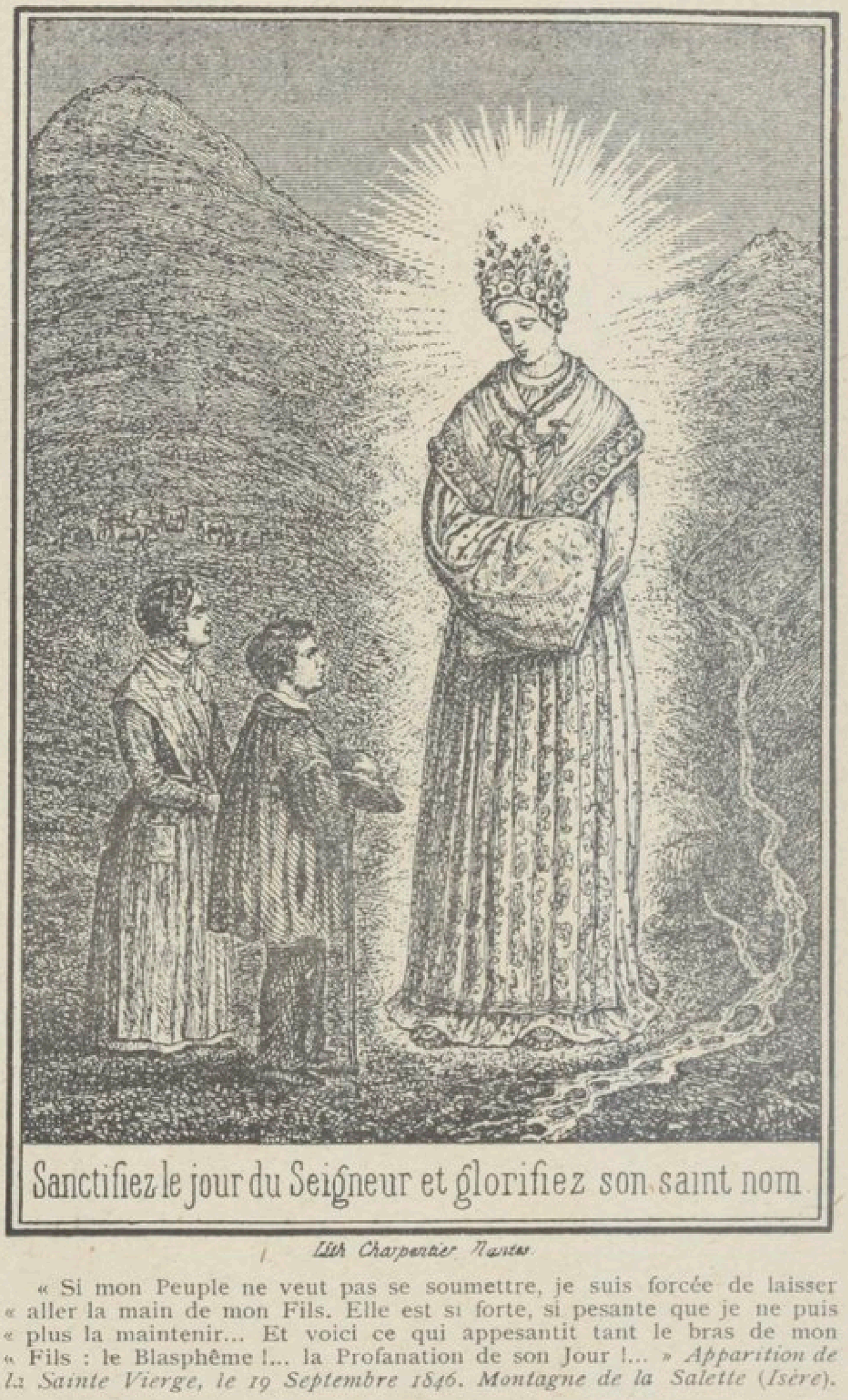

Lith Charpentier Nantes

« Si mon Peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser « aller la main de mon Fils. Elle est si forte, si pesante que je ne puis « plus la maintenir... Et voici ce qui appesantit tant le bras de mon « Fils : le Blasphême !... la Profanation de son Jour !... » *Apparition de la Sainte Vierge, le 19 Septembre 1846. Montagne de la Salette (Isère).*

cette image est la plus exacte qu'on ait faite. La coiffe n'est pas mal, c'est bien la forme.
Sœur Marie de la Croix religieuse (Mélanie)

SUITE DE L'ÉCHO

DE LA

SAINTE MONTAGNE

OU

L'Apparition rendue plus Évidente

PAR SES ÉPREUVES

SES GLOIRES ET DE NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

Dédié à Monseigneur l'Évêque de Nantes

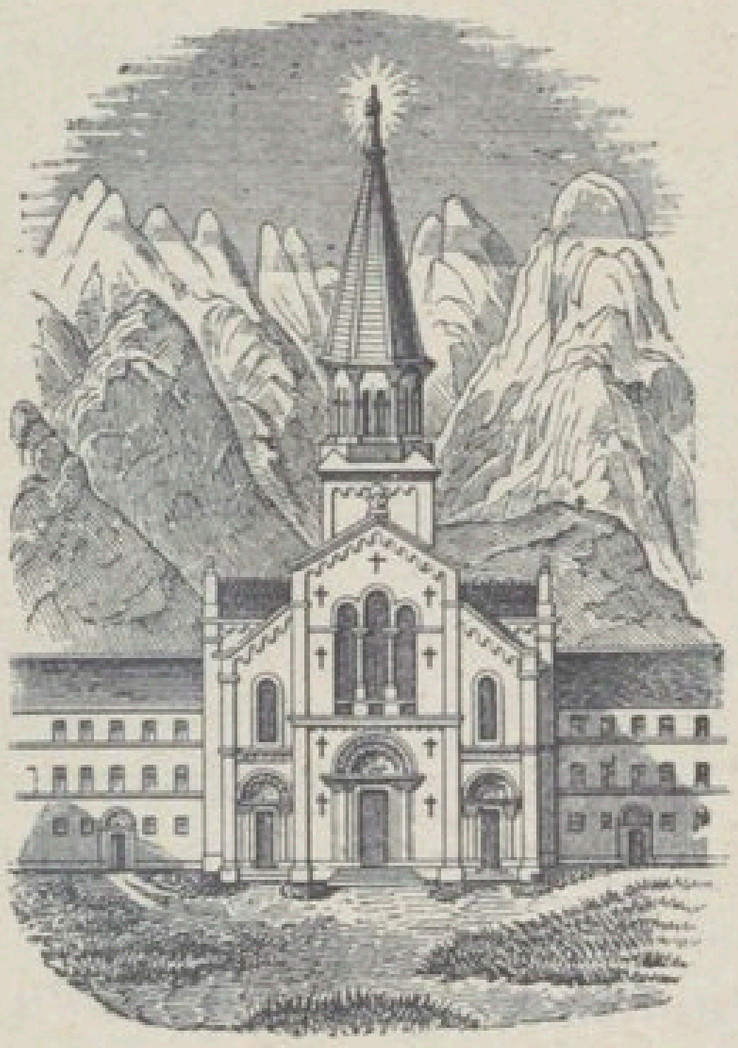

Sanctuaire érigé à Notre-Dame de la Salette, par Mgr de Bruillard

« Elle a établi sa demeure sur une Montagne qu'elle a sanctifiée. — Nous la vénérerons dans un lieu où elle a reposé ses pieds sacrés. »

NANTES, IMPRIMERIE CHARPENTIER, RUE DE LA FOSSE, 32

DÉCEMBRE 1855

RÉIMPRIMÉ EN 1904

HENRI DOUCHET, à MÉRICOURT-L'ABBÉ

(Somme)

9r

A MONSEIGNEUR

Antoine-Mathias-Alexandre JAQUEMET

ÉVÊQUE DE NANTES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS

MONSEIGNEUR,

SI Marie, notre tendre Mère, a bien voulu jeter un miséricordieux regard sur l'*Echo de la Sainte Montagne ;* si Dieu, dans sa bonté, a daigné permettre que ces humbles pages produisissent un peu de bien, ah ! Monseigneur, il m'est doux de le reconnaître, c'est que Votre Grandeur les couvrit tout d'abord de sa paternelle bénédiction ; c'est que ce livre vous *appartient*, et qu'en daignant accepter qu'il vous fût dédié, vous consentîtes, Monseigneur, à présenter vous-même à notre bien-aimée Mère de la Salette ce léger tribut de ma reconnaissance.

Votre bonté, Monseigneur, voudra bien achever ce qu'Elle a commencé, et bénir la continuation de ce modeste travail, comme Elle en a béni le début. Dans cette douce confiance, j'oserai donc encore, Monseigneur, déposer à vos pieds la SUITE DE L'ÉCHO DE LA SAINTE MONTAGNE, dont je supplie Votre Grandeur d'accepter la *Dédicace* et de présenter l'hommage à notre auguste Souveraine.

Puissent ces nouvelles pages, écrites comme leurs sœurs aînées, avec tout le scrupule de la plus exacte vérité, porter quelque lumière dans les esprits droits, et confirmer les âmes simples dans la croyance en la miséricordieuse Apparition de la Reine du Ciel, sur la Montagne de la Salette !

C'est l'unique but que se propose, en plaçant ce second volume sous votre auguste patronage, Monseigneur, celle qui a le bonheur de pouvoir se dire,

Avec les sentiments du plus respectueux dévoûment,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

La fille humblement soumise,

MARIE DES BRULAIS.

Nantes, Fête de la Présentation
de la Très-Sainte Vierge, 1855.

Avant-Propos des Éditeurs

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS.

Le Fait de la Salette, on ne saurait le méconnaître, a grandi visiblement. Il fixe de plus en plus les regards des hommes sérieux, en même temps qu'il émeut profondément les âmes pieuses. L'espace qu'a parcouru le récit de l'Apparition en France et dans les autres contrées, est immense. Partout Marie reçoit des hommages sous le nom de *Notre-Dame de la Salette ;* partout ce titre inspire une confiance plus marquée. De toute part se dirigent vers la Montagne où Elle s'est montrée, une foule plus compacte de pélerins, recommandables non-seulement par le nombre, par la diversité des pays et des âges, mais encore par la distinction du savoir et par l'éminence du rang et de la fortune.

L'*Écho de la Sainte Montagne* occupe une grande place dans ce développement si étendu et si rapide : C'est une justice que lui rendent de concert tous ceux qui l'ont lu.

Mais l'enfer n'a pas vu sans frémir cet épanouissement de *l'humble fleur de la la Montagne*. Soit qu'il sente tout ce que ce Fait inouï renferme de puissance pour combattre son règne et diminuer le nombre de ses victimes ; soit qu'il cède uniquement à son aversion pour tout ce qui révèle l'œuvre de Dieu et des desseins de miséricorde, il n'a pas cessé de fomenter contre le miracle de la Salette une opposition ardente, opiniâtre.

Si cette opposition s'était montrée calme ; si elle avait discuté avec droiture les preuves de l'Événement ; si elle n'avait appelé à son aide ni mensonges, ni calomnies, ni suppositions injurieuses, ni fables absurdes, elle n'eût étonné, affligé personne : elle aurait porté le caractère de sagesse qui convient à la bonne foi. Mais elle n'aurait pas satisfait l'ennemi de tout bien. D'un autre côté, le Miracle n'aurait pas reçu le cachet qui a toujours marqué les œuvres divines. Il fallait qu'il fût combattu, poursuivi, dénigré, travesti d'une manière odieuse ; qu'il fût en butte aux plus violentes contradictions, afin qu'on y vit plus clairement l'empreinte du doigt de Dieu, dont il est l'ouvrage.

Aussi rien n'a manqué à l'attaque, et tous les moyens à l'usage des mauvaises causes semblent avoir été mis en œuvre : intrigues, menées, rapports controuvés, insinuations perfides, artifices pour surprendre la bonne foi ; brochures tantôt sérieuses, tantôt plaisantes ; articles de journaux ; imperturbable négation des faits les plus certains, ou affirmation non moins hardie de ceux qui n'ont pas même pour eux la moindre vraisemblance...

Et, toutefois, ce bruit est loin d'avoir empêché le Fait prodigieux de grandir. Au contraire, il a affermi bon nombre de croyants, et il a convaincu maints esprits solides, indécis jusqu'au moment où cette tempête a éclaté avec plus de fracas : ils

ont sagement jugé que la vérité seule pouvait être attaquée avec de pareilles armes.

Cependant, il faut l'avouer, plusieurs personnes ont senti chanceler leurs convictions. Ces affirmations hardies ; ces écrits, faisant en quelque sorte contre-poids à d'autres écrits, les ont ébranlées. Trop peu sûres de leurs pensées, trop peu habituées à apprécier les témoignages, à tenir compte des qualités et de la position des témoins, ces personnes, sans s'en apercevoir, ont mis sur la même ligne de vénérables Pontifes et de simples prêtres ; deux Évêques, l'honneur de l'Episcopat, et quelques ecclésiastiques justement censurés par l'Autorité légitime.

Sans doute la foi de ces personnes n'est pas éteinte. Elles ne tarderont pas à reconnaître qu'on les a effrayées par des fantômes : elles regretteront d'avoir été si faciles à déconcerter, et d'avoir accueilli des inventions plus incroyables que le prodige lui-même.

Ce retour sera hâté, nous osons nous le promettre, par la lecture de notre nouvelle publication. Due à la même plume que l'*Écho de la Sainte Montagne ;* écrite du même ton : portant la même empreinte, le même cachet de candeur et de vérité ; inspirée par les mêmes lieux, les mêmes personnages ; riche de faits récemment accomplis et racontés sans prétention, elle est plus propre qu'aucun autre ouvrage, à dissiper les doutes et à confirmer les croyances.

Plusieurs anecdotes touchantes, plusieurs scènes dues à la rencontre des pélerins, de nouveaux entretiens avec les jeunes Bergers, des confidences précieuses ajoutent encore à l'intérêt et contribuent à jeter le plus grand jour sur les points qu'on a voulu obscurcir. C'est une réfutation en action, la moins suspecte et la plus persuasive de toutes.

A. ET J. A.

SUITE

DE

L'ÉCHO DE LA SAINTE MONTAGNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

JOURNAL

D'UN SIXIÈME PÉLERINAGE

A LA SALETTE

MM. Rousselot et Sibillat à Rome en 1854

Grenoble, 4 septembre 1854.

MGr Gérin, Curé de la cathédrale, que j'ai pu voir pendant quelques instants seulement, vient de m'apprendre que M. Rousselot est à Rome, ainsi que le Père Sibillat, missionnaire de la Montagne.

Voici la cause de leur voyage :

Des bruits plus ou moins défavorables à la dévotion de la Salette, circulaient depuis quelque temps dans le public. On disait, on écrivait même que les Cardinaux ne croyaient point au Miracle, et que le Souverain Pontife désapprouvait les moyens dont on s'était servi pour propager la croyance à l'Apparition.

Quoique attribués à des personnes éminentes, ces bruits, comme on le concevra sans peine, n'avaient point l'origine première que la malveillance se hâtait de leur supposer. La vérité est qu'un seul personnage, de fort médiocre importance, entièrement inconnu, et qui a le malheur de se faire à Rome le patron des Opposants, y a donné lieu.

Sans doute, il n'y avait point là de quoi ébranler *la foi* des sages et éclairés partisans de la Salette. *Leur piété* cependant s'en est alarmée, et le bon M. Rousselot, en entendant, comme tout le monde, raconter, affirmer des choses si étranges, s'est demandé s'il n'y aurait pas utilité à ce qu'il allât s'assurer par lui-même de la valeur et du point de départ de ces assertions.

Voilà pourquoi, muni du consentement de son Evêque, il est parti au mois d'août dernier, accompagné du Père Sibillat.

Aussitôt leur arrivée, ces Messieurs se présentent chez Mgr Fioramonti, secrétaire des lettres latines, qui, en voyant M. Rousselot, s'écrie : « Quoi, c'est vous !.. « vous à Rome ! Mais c'est un miracle « que votre présence dans ce moment, « c'est tout-à-fait providentiel !... Voici « qu'un Mémoire des *Opposants* de *Gre-* « *noble* nous arrive (1), et j'ai commencé « d'écrire à ce sujet à Monseigneur votre « Evêque. Ma lettre a déjà trois pages, « mais elle devient inutile puisque vous « êtes ici. — Et que puis-je faire ? dit M. « Rousselot, qui n'avait pas alors con- « naissance de l'apparition de ce Mémoire « — Ce que vous pouvez faire ? Un *Con-* « *tre-Mémoire*, que je présenterai à Sa « Sainteté. »

(1) Le fameux Mémoire intitulé : *Appel au Pape*, dont le prospectus paru dans plusieurs journaux au mois d'août 1854.

M. Rousselot passe la nuit à travailler ; le Contre-Mémoire est fait, et dès le lendemain peut-être Mgr Fioramonti le plaçait sous les yeux du Saint-Père : de sorte que, la défense arrivant à la Cour de Rome presque en même temps que l'attaque, le Pape a pu se prononcer avec parfaite connaissance de cause sur le Mémoire de l'Opposition. Gloire à Dieu qui protège et dirige *son Œuvre* d'une manière si visible pour quiconque ne refuse pas de voir !

« Demeurons donc en parfaite sécurité, me disait tout-à-l'heure le pieux Curé de la Cathédrale, et que notre croyance ne souffre aucun trouble de cet orage (le Mémoire) : ce n'est rien, absolument rien ! Plus que jamais la Salette est vivante, comme vous allez le voir par le concours des pélerins là-haut. C'est admirable ! et il faut bien que l'enfer en rugisse un peu... »

Le Souverain Pontife, qui n'avait pas encore été informé de l'arrivée à Rome de M. Rousselot, le reconnut le jour de l'Assomption dans l'église de Saint-Louis des Français, et se tournant après la cérémonie vers les Cardinaux qui l'entouraient : « La Salette ! la Salette ! dit le Saint Père. Voilà M. Rousselot ! Mais le Curé (M. Gerin) n'est pas avec lui ; c'est à sa place un prêtre d'une taille élevée que je n'avais pas encore vu (le Père Sibillat). *Je leur ai donné à l'un et à l'autre une bénédiction particulière.* »

Enfin, le Pape a reçu de la manière la plus paternelle M. Rousselot et son nouveau compagnon de voyage, chargeant ce dernier *de porter de sa part à tous les pélerins de la Salette une bénédiction apostolique*, qui nous sera donnée très solennellement le 19 septembre prochain, sur la Sainte Montagne de Marie. Bénie soit cette bonne mère !

Grenoble, 5 septembre 1854.

Les auteurs du Mémoire ou *Appel au Pape*, sont jugés à Rome selon leur mérite. Comme ils n'ont pas cru devoir signer leur œuvre, le Saint-Père a été justement blessé de cette irrévérence. Mais ce qui est venu ajouter singulièrement à leur faute et couvrir d'un discrédit encore plus complet leur mauvaise cause, c'est la témérité dont ils ont fait preuve en *imprimant* et *faisant répandre* par toute la France un écrit qu'ils prétendaient *soumettre* à Rome et que Rome n'avait pas encore eu le temps d'examiner (1). Aussi ne faut-il pas s'étonner du sort qui a frappé ce *fameux Mémoire* : il a été immédiatement rejeté par le Souverain Pontife ; et les auteurs de l'*Appel au Pape*, qualifiés d'*hommes inconnus* dans la lettre écrite à cet effet par Sa Sainteté, ont été tout simplement renvoyés au tribunal de leur Evêque, leur juge naturel.

Les Cardinaux ont parfaitement accueilli M. Rousselot, auquel Mgr Fioramonti a dit : « Il faut que votre Evêque impose silence à tous ces *parleurs* (les *Opposants*). »

PREMIÈRE LETTRE

A UNE AMIE

Sœur Marie de la Croix (Mélanie) au couvent de Corps. — Maximin à Rome pendant les vacances. — Paroles du jeune Berger au sujet de la Salette.

Corps, 6 septembre 1854.

BÉNIE SOIT MARIE ! †

Je suis bien heureuse, tu peux le croire, ma toute bonne, de me retrouver ici avec sœur Marie de la Croix, qui m'a reçue très-affectueusement. Elle a conservé cet air modeste, cette tenue réservée qui est, ce me semble, comme son cachet particulier. Elle communie souvent, et quand elle revient de la Sainte Table, sa physionomie reflète un sentiment profond de piété recueillie que l'on aime à contempler. Sa santé ayant éprouvé quelque dérangement, ses supérieurs l'ont envoyée revoir sa chère Montagne et respirer son air natal. Mais il est visible qu'elle souffre moralement d'être à Corps, à cause de sa famille, qui est pour elle un sujet d'épreuves souvent renouvelées . . .

. . . . . .

Devine où est Maximin... — A Rome !... Oui, à Rome... C'est M. S* (d'Angers) qui s'est chargé de l'y conduire, en récompense de l'application que son jeune Protégé a montrée pendant l'année scolaire qui vient de finir. Maximin se promet bien de voir le Pape, et comme on lui disait, peut-être pour le taquiner, qu'il ne ferait que ce que son conducteur voudrait : « Laissez donc ! a-t-il répondu, ce n'est pas *lui* qui me conduira ; mais c'est *moi* qui le *mènerai* ! »

---

(1) On sait que c'est toujours à l'état de manuscrit que les pièces sur lesquelles un auteur désire appeler le jugement de Rome, doivent être présentées au Saint Père.

« Que pensez-vous de ce voyage ? demandait en partant M. S* à M. le Curé de Corps. — Hélas ! Monsieur, je suis tenté de vous plaindre. — Hé ! pourquoi donc ? — Parce que la tribulation ayant toujours atteint ceux qui se sont trouvés mêlés à l'Apparition, je crains que cette démarche, qui va la faire grandir, ne vous procure quelque épreuve. » C'est là une grande vérité, ma bonne amie ; et toutefois M. S* est parti enchanté d'emmener Maximin, non moins enchanté que lui.

Dernièrement le jeune Berger est venu dans son pays, et sa première visite a été pour l'asile de son enfance. Quelqu'un lui disant d'être sage, parce que son étourderie pourrait *faire tort à la Salette*. — « Ha bien oui ! s'est-il récrié, faire tort à « la Salette ! Et qui donc peut nuire à la « Salette ? Personne, allez ! Si quelqu'un « pouvait nuire à la Salette, il y a long- « temps que je l'aurais *démolie*, à moi tout « seul ! Mais rien ne pourra jamais lui faire « tort, et *il faut* que la *Salette soit contra- « riée* !... » . . . . . .

. . . . . .

DEUXIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Le canton de Corps préservé du choléra qui décime les cantons voisins. — Pieuse manifestation quotidienne de la paroisse de Corps. — Les Protestants eux-mêmes recourent à Notre-Dame de la Salette. — Quelques mots sur le Mémoire dit « Appel au Pape ».

Corps, 7 septembre 1854.

VIVE NOTRE-DAME DE LA SALETTE ! †

VÉRITABLEMENT tu as été inspirée par notre tendre Mère, ma bonne amie, lorsque tu as insisté pour que je me trouvasse sur sa Montagne demain, jour de sa glorieuse Nativité. Selon toute apparence, cette fête sera une belle et touchante démonstration de confiance et d'amour envers Notre-Dame *Réconciliatrice*. Ces pauvres populations décimées ou menacées par la redoutable invasion du choléra, montent suppliantes à la Montagne de miséricorde pour implorer Marie *Consolatrice* des *affligés*, *Secours* des *Chrétiens*, *Refuge* des *pécheurs* ! Toutes les paroisses du Canton s'y sont donné rendez-vous ; celle de Corps commencera processionnellement son ascension à quatre heures et demie du matin.

Par une protection toute spéciale de Notre-Dame de la Salette chaque jour invoquée avec ferveur, pas un seul cas de choléra ne s'est manifesté dans *ce canton* visiblement privilégié ; et tandis que les quatre Cantons environnants sont cruellement ravagés par le fléau pestilentiel, celui où se trouve la Sainte Montagne de l'Apparition, est comme une ville de refuge, une citadelle de salut que Marie Elle-même semble rendre inaccessible à l'épidémie meurtrière. Amour et reconnaissance à cette Mère bien-aimée ! C'est ainsi qu'elle récompense la foi confiante de ses enfants qui, chaque jour et tous ensemble, implorent sa protection d'une manière singulièrement capable de toucher son cœur compatissant. Quel spectacle en effet plus propre à fixer les regards miséricordieux de Notre-Dame *Réconciliatrice*, que celui qui, depuis six semaines, est offert chaque soir à l'admiration du Ciel et de la Terre par la pieuse paroisse de Corps ! Spontanément et sans que le clergé se mêle de ce mouvement, les trois quarts de la population, hommes, femmes et enfants, se rendent à une petite chapelle située sur une éminence voisine et dédiée à Saint Roch. Là, humblement prosternés à la porte du modeste sanctuaire fermé à cette heure, tous prient à haute voix le bienheureux Saint Roch d'obtenir, par l'entremise de Notre-Dame de la Salette, la préservation du choléra pour toute la paroisse et la cessation de cet épouvantable fléau dans les localités où il promène le deuil et la mort !... Les prières durent une heure au moins dans le recueillement le plus édifiant ; puis les chants pieux font retentir la Montagne et, se répétant au loin, interrompent seuls le calme d'une magnifique soirée.

Cependant voici l'heure du retour : la procession s'organise d'elle-même sans la moindre confusion. Les enfants marchent en tête, tout fiers de porter leurs petits cierges allumés ; au centre figurent les chanteuses que suivent les femmes de la congrégation des Pénitents blancs, et les hommes ferment la marche. On procède ainsi en chantant des cantiques et les litanies de la Sainte Vierge, dont chaque invocation est alternée par le *Kyrie eleison*, trois fois répété : touchante pensée ! La procession traverse le bourg d'un bout à l'autre, à la grande édification des pélerins qui chaque jour affluent à Corps, et qu'un tel spectacle transporte en plein moyen-âge, aux siècles les plus fervents de l'Eglise. Les habitants qui n'ont pu se mêler aux rangs de la procession, veulent au moins témoigner de leur sympathie, et sur chaque porte ou bien à une fenêtre, brille une lumière placée là

par une main pieuse. C'est une véritable illumination quotidienne en l'honneur de Marie *Réconciliatrice!...*

Mais voici la procession arrivée sur la petite place de l'église, dont la porte est aussi fermée : il est près de dix heures !... Les jeunes enfants s'emparent du péristyle et se groupent sur les marches pendant que le reste de la foule se masse le plus près possible de la Maison de Dieu. Tous étant réunis, ils tombent à genoux, et les prières se terminent par des invocations à Saint Roch, à Saint Pierre, Patron de la Paroisse, et à Notre-Dame de la Salette ; puis chacun se retire le cœur plein de paix et de confiance. Impossible de voir cela, mon amie, et de ne pas se sentir ému jusqu'aux larmes...

Dans les cantons voisins, la mortalité est si effrayante, que les Protestants eux-mêmes ont recours à Notre-Dame de la Salette. On cite une localité peu éloignée de Corps, où le ministre leur a permis de faire le pélerinage de la Sainte Montagne. Dans une petite ville voisine (La Mure), le voyageur pieux lit avec édification et actions de grâces cette inscription sur la porte des Protestants aussi bien que sur celle des Catholiques : « *Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous !* » Oh ! daigne Marie, Refuge des pécheurs, entendre les cris de détresse de ces pauvres brebis égarées ! Daigne la miséricordieuse Mère du bon Pasteur les ramener au bercail de la seule vraie Eglise ! Deux malades protestants de Mens ont abjuré tout dernièrement. Gloire à Jésus et à Marie !

Voici, ma toute bonne, ce que tu peux répondre en toute hardiesse à ceux qui te demandent ce qu'il faut penser de l'*Appel au Pape* :

1° Tout ce que contient ce Mémoire est un tissu de faussetés depuis le commencement jusqu'à la fin : c'est la répétition amplifiée de deux volumes dont le premier a déjà été refuté par M. Rousselot dans son troisième ouvrage : *Un nouveau Sanctuaire à Marie*.

2° La manière dont les auteurs du *Mémoire* ont procédé est contraire au droit et les constitue en pleine révolte contre leur Evêque, seul juge compétent du Fait de l'Apparition, lequel Fait, au reste, n'est plus une *question* depuis qu'il a été *canoniquement* jugé par l'ancien Evêque de Grenoble, Mgr de Bruillard. Aussi *l'Appel* des Opposants au Pape est-il justement regardé comme une insulte à l'autorité diocésaine, qui ne tardera pas, assure-t-on, à venger ses droits méconnus. Un peu de patience donc, amie, et la Salette sera dignement défendue, et nous la verrons briller d'un nouvel éclat. Ainsi que je crois te l'avoir dit, Rome vient d'écrire à Mgr Ginoulhiac de manière à consoler les *Croyants* et à déconcerter l'Opposition. Par cette lettre le digne et savant Evêque de Grenoble est constitué juge *unique* de l'affaire, qu'il ne faut point trop appeler *triste*, ma toute bonne, car elle sera l'occasion, n'en doutons pas, d'un nouveau triomphe pour la bien-aimée Montagne de Marie. Chaque victoire de Notre-Dame de la Salette, Dieu le veut ainsi, doit être provoquée par l'Opposition. Vive la Croix ! elle est le sceau de tout ce qui appartient à Dieu, et le glorieux étendard des œuvres que le Ciel bénit !. . . . . .

DÉTAILS SUR LA FÊTE DU 8 SEPTEMBRE 1854

Onze paroisses venues en députation. — Ferveur des pélerins. — Un mot sur le sermon prêché en cette solennité. — Pélerinage de Mgr Newsham. — Un ermitage sur la Sainte Montagne.

Montagne de la Salette, 8 septembre 1854.

VIVE MARIE ! †

Qu'elle a été belle la solennité de cette journée ! l'affluence des pélerins en a fait un petit 19 septembre. J'ai compté onze bannières déployées, indiquant autant de paroisses venues processionnellement pour fêter sur sa Montagne l'auguste naissance de la *Bien-Aimée* du Seigneur, pour implorer contre l'affreux choléra la toute-puissante protection de cette sainte et royale Enfant, que le Ciel envie à la Terre. Oh ! quel douloureux spectacle offrent les paroisses étrangères au canton de Corps ! Qui le croirait ? sur cinq personnes on en compte *trois* et souvent *quatre* portant les lugubres vêtements du deuil !...

On estime qu'il se trouvait au moins six mille âmes sur la Salette ce matin, au moment de la Messe solennelle, célébrée, ainsi que les Vêpres, près du petit Monument marquant le lieu de l'*Assomption*. Trente-cinq prêtres, suivant ce que j'ai pu compter, entouraient l'autel du Sacrifice, et la bénédiction du Très-Saint Sacrement nous a été solennellement donnée après la Messe et après les Vêpres. En face de l'autel, sur le versant du Gargas, c'est-à-dire au-dessus de la Fontaine miraculeuse, étaient échelonnées les onze paroisses venues en députation et que la foule des pélerins entourait. Quelle foi ! quelle fer-

veur anime ces braves Montagnards et les rendent comme insensibles à la fatigue qui *devrait*, ce semble, les accabler, quand on considère le trajet que le plus grand nombre a été obligé de faire pour arriver ici. Croirait-on qu'une des paroisses (Moulin-Vieux) dont j'ai vu flotter la bannière sur cette bénie Montagne, a marché pendant dix heures entières !

Oui, partie à deux heures du matin, elle a fait à Valbonnais une courte halte pour entendre la Sainte Messe et prendre un léger repas, et n'a pu saluer la Montagne de Marie qu'à deux heures de l'après-midi. A cinq heures tantôt est arrivée la dernière députation, qui avait dû faire sept heures de marche. Ces deux processions, formant ensemble une population de 600 âmes, vont passer la nuit dans la chapelle, faute de place ailleurs : voilà comme se reposent ces courageux pélerins qui demain auront à parcourir un si long trajet pour regagner leurs pauvres demeures ! Qu'auraient fait de mieux les premiers Chrétiens, alors que la Foi était dans toute sa jeunesse ?...

Et qu'on ne croie pas que ces députations, venues de si loin, ne soient composées que des plus robustes de chaque paroisse. Tous les âges au contraire tiennent à honneur d'y figurer, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse la plus avancée : un bon vieux de quatre-vingts ans suivait ce matin la procession de Corps, et il n'était pas au dernier rang. La paroisse de Cordéac se glorifie également d'avoir vu figurer à sa tête en ce jour un vénérable vieillard de quatre-vingt-deux ans révolus, que sept heures de marche n'avaient pas effrayé. Hé ! que dis-je, sept heures : c'est bien *quatorze* qu'il faut compter, puisqu'il y a le retour à effectuer dans la même journée ! Partis à minuit de chez eux, les braves habitants de Cordéac ne sont arrivés ici que vers huit heures, un peu après ceux de Corps, et la plupart étaient à jeun comme leur pieux curé, à la Messe duquel presque tous ont fait la Sainte Communion.

Après l'Evangile, un bien excellent sermon sur ce texte, *Voici votre Mère !* nous a été donné par un Père de la Salette. Le Prédicateur s'est d'abord attaché à nous prouver, par les plus touchantes comparaisons prises dans la famille, qu'en toutes circonstances Marie se montre la plus tendre des Mères ; puis, au souvenir de l'Apparition, il nous a chaleureusement démontré combien ce titre de *Mère* convient plus particulièrement à *Marie Réconciliatrice*, à Marie descendant toute éplorée des magnificences du Ciel, dans le seul but de signaler à ses enfants coupables les fléaux qui les menaçaient, et uniquement pour les conjurer par son amour, par ses douleurs et par ses larmes, d'échapper aux coups de la divine Justice !...

A l'issue des Vêpres, chaque paroisse s'est organisée sous sa bannière, et les nombreux sentiers de la Montagne ont de nouveau retenti des louanges de Marie. Il est impossible de rendre l'effet pittoresque et gracieux que produisent ces croix guirlandées de fleurs ; ces banderoles flottant dans les airs et se confondant avec les nuages ; ces longues files de femmes enveloppées de voiles blancs que l'on voit sillonner en tous sens la Montagne et disparaître peu à peu dans les profondeurs des ravins.

Mgr Newsham et M. le Chanoine Smith, son secrétaire, venus du canton de Durham (Nord de l'Angleterre), ont servi d'ornement à cette belle journée, à laquelle leur foi et leur piété ont pris une grande part. Ils doivent demeurer ici jusqu'à la fête du 19 septembre ; l'un et l'autre semblent si heureux d'habiter la Sainte Montagne de la Salette, qu'il suffit de les voir pour deviner leur intime conviction de la céleste visite qui a consacré ces lieux. Au reste, Mgr Newsham, *Prélat romain*, aussi remarquable par ses lumières que par sa tendre piété, a déclaré qu'il faudrait être *insensé* pour ne pas croire à l'Apparition, quand on s'est donné la peine de peser les témoignages qui en établissent la vérité.

Ces deux illustres pélerins de la Grande-Bretagne avaient été précédés par Mgr l'Evêque de Birmingham, qui aussi lui gravissait, il y a quelques mois, la Montagne de Marie *Réconciliatrice*. Sa Grandeur a publié en Anglais l'intéressant récit de son pélerinage, dont la traduction se fait en ce moment à Grenoble. Oh ! M. Gérin a mille fois raison, oui, *la Salette est pleine de vie !* De l'aveu de tous les habitants de Corps et notamment de ceux qui logent les étrangers ou qui leur servent de guides, jamais on n'avait vu, comme cette année, des pélerins en si grand nombre, mais surtout tant de personnages de distinction gravir la glorieuse Montagne : c'est ainsi que Dieu se plaît à répondre aux calomnies de l'Impiété et aux déclamations des incroyants !

Aussi, le bon M. Mélin, loin d'être le moins du monde déconcerté de cette nouvelle attaque (l'*Appel au Pape*), sourit-il des craintes de quelques âmes vacillantes. Voici comment je l'entendais s'exprimer

avant-hier : « L'Opposition fait tout le contraire de ce qu'elle se propose : la tempête qu'elle excite nous est favorable. N'apercevez-vous pas qu'elle *soulève* le Fait de la Salette pour le porter au-delà des nues ! Oui, vous verrez que ce vigoureux *coup de pied* va faire grandir l'Apparition et qu'il est tout providentiel. Déjà, la France entière en émoi s'occupe plus ardemment que jamais de cette grave question, et tous les esprits sérieux sont attentifs à la lutte qui s'engage. La vérité a besoin d'épreuve et toujours elle sort plus lumineuse du choc des discussions : les Opposants servent donc et mieux que nous peut-être les intérêts de la grande merveille. »

Quant aux populations de ces montagnes, je suis heureuse de pouvoir constater, par tout ce que je vois de mes yeux, qu'elles ne se préoccupe nullement du vacarme produit par l'*Opposition*. Mais en proportion de l'accroissement de l'épidémie, elles mettent en leur chère *Salette*, comme en une ville de refuge, leur unique et inébranlable espérance. Oh ! le choléra aussi lui est un grand Prédicateur, envoyé par Dieu pour interpréter les menaces de Notre-Dame de la Salette ; et sa voix formidable domine puissamment ici toutes les clameurs des Opposants !

Mgr Ginoulhaic éprouve un vif désir, assure-t-on, de faire le 19 l'ascension de la Sainte Montagne ; mais il paraît que les visites où sa charité pastorale l'entraîne à travers les localités les plus cruellement ravagées par le choléra, pourront mettre obstacle à la présence si désirée de Sa Grandeur au milieu de nous.

Les travaux de construction continuent d'être ici en pleine activité. Le gracieux petit monument qui marque le lieu de l'Assomption, est presque achevé ; l'église, qui ne s'étend encore que jusqu'au transept, est couverte et l'on y célèbre les Saints Mystères ; deux bâtiments latéraux destinés aux pélerins sont terminés, et d'immenses cloîtres qui viennent s'y raccorder, s'avancent rapidement. Les hommes reçoivent l'hospitalité chez MM. les Missionnaires, dans le corps des constructions placées du côté droit de l'Eglise ; les femmes sont reçues par les Religieuses qui occupent celui du côté gauche. La dépense est de 4 fr. par jour pour les premiers et de 3 fr. pour les secondes.

Un petit ermitage se bâtit sur la Montagne de l'Apparition, à une certaine distance de la Fontaine miraculeuse. Là, doit habiter, solitaire et inconnue, une pieuse demoiselle qui a tout quitté, famille, amis et fortune, pour vivre d'abnégation sur la Sainte Montagne de Notre-Dame *Réconciliatrice !* Depuis six mois déjà, Marie la *Solitaire* (1) (c'est le seul nom qu'on lui connaisse) demeure ici, vivant des seules aumônes que lui envoie la Providence ; mais elle ne demande *rien*, et pendant trois mois cet hiver, elle n'a eu d'autre nourriture que du pain sec et de l'eau.

TROISIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Ascension de la paroisse de Corps. — Pélerinage de deux pauvres Bretonnes.

Montagne bénie, 9 septembre 1854.

VIVE A JAMAIS N.-D. DE LA SALETTE ! †

Qu'il est doux, ô mon amie, de pouvoir se dire à son réveil : J'ai dormi sur la Montagne de ma Mère, abritée sous son toit et protégée par sa tendresse ! Cet air qui m'arrive si pur et si suave, la Reine du Ciel l'a respiré ; son regard embrassa cet horizon qui se déploie devant moi, et l'écho qui m'apporte le nom bien-aimé de *Marie*, chanté par des milliers de voix, ce même écho redit un jour ses plaintes maternelles et retentit des accents de sa douleur ! Oh ! qu'il est consolant, ma bonne amie, d'assister à l'immolation de la Sainte Victime du Pardon sur cette Terre d'espérance, où coulèrent les larmes de Marie *Récouciliatrice !* Je viens d'avoir ce bonheur, ma toute bonne, et tu étais bien près de moi. Oh ! pourquoi ne suis-je pas plus fervente !. . . . . .

. . . . . .

Avec quelle consolation j'ai suivi hier matin la paroisse de Corps gravissant processionnellement la Montagne de notre bonne Mère ! O mon amie, qu'elle était touchante la ferveur de cette multitude ! On ne comprend pas que ces jeunes filles, ces vieilles femmes, ces enfants mêmes puissent ainsi perpétuellement chanter et prier à haute voix, en gravissant pendant trois heures et plus d'aussi rudes sentiers ! Encore faut-il ajouter que celles à qui est échue la prérogative enviée de porter les étendards, demeurent pendant tout le trajet courageusement chargées de leur cher fardeau, quelle qu'en soit la pesanteur. C'est ainsi que j'ai pu

(1) Je sais que cette pieuse servante de Notre-Dame de la Salette a passé sur la Sainte Montagne le rigoureux hiver dont nous sortons.

admirer la constance d'une vieille femme qui, tout inondée de sueur sous le poids accablant d'une large bannière, a constamment refusé de s'en laisser décharger, même pour quelques instants, jalouse qu'elle était de l'honneur de faire arriver sur la Sainte Montagne de Marie le glorieux étendard de la Congrégation des Pénitents blancs ! Mais il est une pieuse associée de cette même Congrégation qui m'a édifiée encore plus que toutes les autres. Elle avait chanté les litanies de la Sainte Vierge et toutes sortes de cantiques ; elle avait récité l'office des *Pénitents*, dit le chapelet ordinaire et celui de Notre-Dame de la Salette (1) ; elle avait lu à haute voix les oraisons du *Via Crucis*, puis encore je ne sais combien d'autres prières, et j'admirais, bien confuse de ma lâcheté, sa ferveur infatigable, lorsque je l'entends tout-à-coup improviser une suite d'invocations toutes plus attendrissantes les unes que les autres :

« Notre-Dame de la Salette, disait-elle, prenez sous votre protection tant de pélerins qui viennent de si loin vous prier sur votre Montagne. »

Notre père qui êtes aux Cieux, etc.

Je vous salue, Marie, etc.

« Notre-Dame de la Salette, daignez écouter, s'il vous plaît, les demandes de tant de personnes qui, de tous les pays se recommandent à nos prières ».

Notre Père, qui êtes aux Cieux, etc.

« Notre-Dame de la Salette, ayez compassion des lieux où le choléra fait mourir tant de pauvres gens, et faites, s'il vous plait, que notre pays soit préservé ».

Notre Père, qui êtes aux Cieux etc.

« Notre-Dame de la Salette, oh ! descendez, nous vous en conjurons, pour visiter et soulager les âmes du purgatoire ! »

De profundis clamavi, etc.

« Notre-Dame de la Salette, nous plaçons sous votre manteau les infirmes, notre paroisse et toute la France....

» Nous nous mettons sous votre protection, Sainte Mère de Dieu ; ah ! ne rejetez pas les prières que nous vous adressons dans nos pressants besoins, etc., etc.

» Notre-Dame de la Salette, obtenez-nous, je vous en prie, les grâces et les vertus dont nous avons besoin ».

Souvenez-vous, ô Très-Pieuse Vierge Marie, etc.

Tout émue, je me penche à son oreille et je lui dis : *Une infirme* se recommande à Notre-Dame de la Salette ; et aussitôt la voilà de répéter à haute voix :

« Notre-Dame de la Salette, écoutez, nous vous en supplions, *une infirme* qui se recommande à vous ».

Notre Père qui êtes aux Cieux, etc.

Oh ! quelle consolation pour mon cœur, ma pauvre amie, d'entendre ainsi prier à ton intention toute cette pieuse paroisse gravissant la Montagne de notre tendre Mère ! Comme mes larmes coulaient doucement, et avec quelle effusion je bénissais Jésus et Marie, qui se révèlent ainsi aux âmes simples ! . . . . . .

. . . . . .

Mais écoute !... J'entends le son d'une clochette annonçant le départ des deux paroisses arrivées hier de si loin, et qui, fortifiées par le *Pain sacré du voyageur*, que presque tous ces fervents chrétiens viennent de recevoir des mains de Mgr Newsham, reprennent, en chantant les louanges de Notre-Dame de la Salette, le chemin de leurs villages désolés, où ils vont rapporter l'espérance et la résignation. . . . . .

. . . . . .

Bénissons Notre-Dame de la Salette, ma toute bonne ! Le diocèse de Nantes vient d'être glorieusement représenté sur sa bien-aimée Montagne, et mon cœur *breton* en est tout fier !

A l'instant, viennent de quitter ces Lieux témoins de tant de prodiges, deux pauvres vieilles femmes natives du Finistère et venues jusqu'ici *à pied*... Devine quel pays elles habitent ?... *Couëron* (1) ! oui *Couëron* sur la Loire, à quatorze kilomètres au-dessous de Nantes. Ces braves pélerines ont donc traversé pédestrement toute la France, marchant vaillamment pendant trente et un jours consécutifs ! Mais ce n'est pas tout. La plus âgée des deux, la veuve Joris (69 ans), a fait cette longue route, non seulement à pied, mais *pieds nus ;* et celà, nous a-t-elle dit, afin d'obtenir la guérison d'une demoiselle qui l'a nourrie pendant tout l'hiver dernier (2).

---

(1) Ce chapelet consiste à réciter le *Credo* sur la croix, le *Pater* sur les gros grains ; et sur les petits grains, l'invocation suivante : « Notre-Dame de la Salette, *Réconciliatrice*, des *pécheurs*, priez pour nous qui avons recours à vous. »

(1) Le pieux pasteur de cette localité a mis depuis longtemps déjà son cher troupeau sous la protection de Notre-Dame de la Salette, dont la dévotion est devenue par ses soins très florissante dans sa paroisse.

(2) Marie a béni cet héroïque témoignage de gratitude. La bienfaitrice de la mère Joris, à l'insu de laquelle était partie cette brave femme, a complètement recouvré la santé.

Dix francs que leur avait donnés leur bon Curé, au moment de leur départ, voilà toute la fortune de ces courageuses femmes pour une route de plus de deux cents lieues ! Mais rien, disent-elles, ne leur a manqué pendant ce long trajet, Marie ayant pris soin Elle-même de leur procurer partout une charitable hospitalité pour la nuit et le pain nécessaire à chaque journée. Les voilà qui s'en retournent à leur humble demeure, le cœur joyeux et léger, emportant comme un riche trésor, un litre d'Eau miraculeuse que la veuve Joris veut offrir à son digne Pasteur, en témoignage de sa vive reconnaissance ; et, certes, ma bonne amie, cette offrande a bien son prix quand on considère le surcroît de fatigue qui en résultera pour cette pauvre vieille femme pendant tout le trajet d'une aussi longue route !

Les pieds meurtris et enflés de la bonne mère Joris m'ont fait peine et je lui ai dit : « Pourquoi, ma chère femme, vous « être mise en cet état en marchant nu-« pieds pendant tout le chemin ? Le bon « Dieu ne demande pas de nous l'impos-« sible. — Mais, mademoiselle, Dieu ne « m'a pas demandé *l'impossible*, puisque « *j'ai pu le faire !*... J'ai prié la Sainte « Vierge de m'obtenir la grâce de faire « cette route à pied et *pieds-nus ;* et Elle « m'a obtenu cela, et j'en suis si heureuse ! « Quand j'ai été arrivée au bas de sa Monta-« gne, je ne me *sentais pas de bonheur!*... « Je n'avais que trois sous dans ma poche ; « mais si quelqu'un m'avait dit : Tiens, « voilà trois mille francs, ne monte pas « là-haut, ah ! que j'aurai vite répondu : « Gardez, gardez vos trois mille francs, « quoique jamais je n'aie vu tant d'argent « et je *monterai là-haut !*... Il fait si bon « sur cette chère Montagne, qu'on ne vou-« drait pas la quitter... L'année prochaine, « si je vis, j'aurai soixante-dix ans ; mais, « s'il plaît à Dieu, je reviendrai... Oh ! « que je voudrais laisser mon corps sur « cette Sainte Montagne (1) ».

Deux ecclésiastiques de Poitiers, touchés de la simplicité de cette foi *toute bretonne*, se sont empressés de fournir à ces braves pélerines les moyens de passer trois jours sur la Salette, afin qu'elles pussent prendre part à la joie de la belle fête d'hier ; et ce matin de pieuses dames se sont cotisées pour leur faire une petite bourse de route. Mais ces pauvres femmes ne demandent rien, confiantes qu'elles sont en la bonne Providence. Quelqu'un ayant dit que cette somme n'était pas aussi forte que ces dames l'eussent désiré : « Il y en a bien assez ! s'est récriée la mère Joris : nous n'en avions pas autant quand nous sommes parties de Couëron, et notre Mère de là-haut (levant les yeux au Ciel) ne nous a laissées manquer de rien : Elle nous donnera encore tout ce qu'il nous faudra pour nous en retourner. Oh la Sainte Vierge ! la Sainte Vierge ! Elle est toute mon assurance ! »

Que dis-tu de ce récit qui n'est que l'expression de la vérité, bonne amie ? Combien ces effusions sont charmantes et propres à faire glorifier Jésus et Marie ! — Ainsi soit-il.

(1) La mère Joris doit incessamment reprendre *à pied* la route du bien-aimé Pélerinage.

UNE LECTURE PENDANT LE REPAS

SUR LA MONTAGNE DE MARIE

Récit d'une Guérison miraculeuse obtenue à l'hôpital de Soissons, par l'entremise de Notre-Dame de la Salette.

10 septembre 1854.

GLOIRE A MARIE ! †

Il est de règle sur la Sainte Montagne qu'une lecture édifiante se fasse à haute voix pendant le repas des pélerines abritées sous le toit de Notre-Dame de la Salette. La lecture de ce jour nous a particulièrement remplies de consolation : c'était un nouveau trait de la bonté de notre tendre Mère, une nouvelle preuve de la puissance de Marie *Réconciliatrice ;* c'était une guérison récente due à l'invocation de ce Nom de miséricorde, et dont le récit attesté par le médecin, signé de plusieurs témoins, est de plus confirmé par l'approbation de Mgr l'évêque de Soissons.

J'ai été d'autant plus heureuse, pour ma part, d'entendre cette lecture, qu'elle est pour moi la preuve authentique des détails contenus dans une lettre particulière, écrite immédiatement après la guérison sus-mentionnée, et dont voici un extrait :

Extrait d'une lettre adressée par M. G., de Soissons, à M. A., Supérieur du petit séminaire de Nantes.

Voici un fait bien propre à réveiller parmi nous la confiance en Notre-Dame de la Salette. Il est tout récent : c'était mercredi dernier, 1er février (1). Il s'est

(1) L'année 1854 a été fertile en prodigieuses guérisons que la reconnaissance proclame avoir été obtenues par l'entremise de Notre-Dame de la Salette. Voir dans la suite de ce recueil trois faits pour le moins aussi remarquables que celui-ci.

passé en quelque sorte sous nos yeux, à l'hôpital même de Soissons.

« Une jeune postulante souffrait depuis quatre mois de violents maux de tête, à la suite desquels elle finit par perdre entièrement la vue. Le médecin craignit une amaurose : il la combattit par une saignée abondante, un vésicatoire et une forte purgation. On faisait en même temps une neuvaine à Notre-Dame de la Salette, et le cinquième jour, la malade recouvra pleinement la vue ; mais l'estomac n'était pas guéri. Sœur N. mangeait peu et avait de fréquents vomissements, avec une diarrhée presque continuelle. Huit ou dix jours se passent ainsi. Le jeudi 26 janvier, la malade se plaint dans la soirée d'un grand mal de cœur, se retire dans sa chambre, et bientôt elle vomit le sang avec abondance, à deux reprises différentes. On pratique de nouveau une copieuse saignée. Bientôt le délire survient et il ne quittera pas la malade jusqu'au lundi suivant. Le lendemain matin, application de vingt-cinq sangsues ; puis applications nouvelles et successives jusqu'au nombre de quarante-huit, les étouffements se reproduisant aussitôt que le sang cessait de couler. Sœur N. avait de fréquentes et longues syncopes, que l'on combattit par je ne sais combien de sinapismes. A tous ces remèdes, on ajouta sur la poitrine un vésicatoire, qui parut un peu soulager la patiente. Le samedi, dans l'après-midi, on profita du premier intervalle de raison pour administrer à la mourante les derniers Sacrements. Plus d'une fois, on la crut sur le point d'expirer, particulièrement le mardi, veille de sa guérison.

« Le mercredi, vers dix heures, sœur N. avait pu se confesser de nouveau, après quoi elle dormit pendant un petit quart d'heure. Ce fut en se réveillant que, pour la première fois, elle sentit la gravité de son état ; aussitôt elle récita le *Memorare* avec toute la ferveur dont elle était capable. J'oubliais de dire que c'était encore le cinquième jour d'une nouvelle neuvaine à Notre-Dame de la Salette. La malade demanda un peu d'eau de la *miraculeuse Fontaine ;* pendant qu'elle la buvait, elle sentit, assura-t-elle, que tous ses maux s'en allaient par les bras et par les jambes, et que *tout* se remettait à sa place. « Je suis guérie ! dit-elle : je veux m'habiller, je veux me lever ! » On croit que c'est un nouvel accès de délire. Elle insiste, et l'on finit par se rendre à ses vœux. Mais aussitôt levée, sœur N. se jette aux pieds d'une statue de la Sainte Vierge, et y reste un quart d'heure en actions de grâces. Un instant après elle mangeait de grand appétit, et depuis huit jours bientôt elle n'a cessé de prendre ses repas et de vaquer à toutes les fatigues de son emploi, comme si elle n'avait jamais été malade, sans aucune trace de faiblesse, sans la moindre convalescence ! »

Peut-on expliquer cette brusque et complète transition par les lois naturelles du système nerveux ?... On a maintenant si grand'peur des miracles, et l'on croit qu'il en coûte tant à Dieu pour en opérer !

. . . . . .

QUATRIÉME LETTRE

A UNE AMIE

Un herbier de fleurs de la Salette composé par sœur Marie de la Croix.

Corps, 11 septembre 1854.

J. M. J. †

Impossible, ma bonne amie, d'avoir une Messe désormais sur la Salette le 19 de ce mois : il est beaucoup trop tard pour se faire inscrire ; et je ne sais si quatre ou cinq cents prêtres suffiraient sur la Montagne pour acquitter toutes les Messes demandées en ce beau jour. Dans l'impossibilité de satisfaire tant de solliciteurs, la préférence est donnée aux pélerins faisant depuis plusieurs jours résidence au bien-aimé Pélerinage : c'est justice. . .

. . . . . .

Sur l'invitation de Madame la Supérieure, sœur Marie de la Croix me montrait tantôt un herbier de fleurs qu'elle a cueillies sur sa *chère Salette* et disposées elle-même dans un cahier, en indiquant en tête de chaque feuillet l'époque de leur floraison. Une feuille de ce cahier couverte de perce-neige et portant l'inscription, *Fleurs précieuses*, a singulièrement, entre toutes, fixé mon attention. — « Où avez-vous cueilli ces fleurs ? je vous prie, sœur Marie de la Croix, lui ai-je demandé. — Tout près de la Fontaine, le *plus près* que j'ai pu... Oh ! il faisait bien froid ce jour-là. Je grattais la neige avec mes ongles pour arracher ces chères fleurs ; mais je ne *plaignais* pas ma peine : elles sont si précieuses ! — Donnez ce cahier à Mademoiselle, sœur Marie de la Croix, a dit Madame la Supérieure. — Oh ! je ne le donnerais pas pour l'empire de Napoléon ! — Sûrement ! Mais pour l'amour de la Sainte Vierge, ne le donneriez-vous point ? — Et après que je l'aurais donné, je n'aurais plus rien !... Qui sait ? peut-être ne retournerai-je plus sur la Monta-

gne à cette époque de l'année où j'ai cueilli ces fleurs !... — Si j'avais ce cahier, chère sœur, je l'emporterais partout avec moi, et je le montrerais à tout le monde, comme une preuve évidente que vous continuez d'être *convaincue* de l'apparition de la Sainte Vierge sur la Salette, puisque vous appelez *précieuses* les fleurs qui croissent sur cette Montagne et que vous les conservez avec tant de soin. — Ha ! si je suis convaincue de l'Apparition !... je l'assurerais quand même on me *tuerait, non pas en un coup*, mais *petit à petit !* — Comment avez-vous pu vous résoudre à quitter cette chère Montagne où vous aviez vu Marie ? Il me semble qu'à votre place, le jour de l'Apparition, je serais demeurée *là* sans vouloir en bouger. — Ah ! *Elle* n'y était plus ! *Elle* était partie et nous avait laissés orphelins !... »

Madame la Supérieure, continuant la poursuite de mes intérêts, est revenue à la charge : « Allons, sœur Marie de la Croix, abandonnez généreusement votre cahier ; faites ce petit sacrifice, puisqu'il peut être utile à ceux qui verront ces fleurs. — Ce n'est pas un *petit* sacrifice : c'est un grand ! — Je prierais tant la Sainte Vierge de vous en dédommager ! ma bonne petite Sœur, ai-je repris. Chaque fois que je verrais ce cahier, je dirais à Notre-Dame de la Salette : « Sainte Mère, ne brisez pas votre *pauvre petit instrument*, sœur Marie de la Croix, mais rendez-le plus parfait. » — Ah ! c'est bien dit cela !... Vous voulez donc que je vous donne mon cher cahier ?... Allons, le voilà..... Mais laissez-moi en détacher une feuille..... Laquelle voulez-vous que je coupe ? Oh ! pas celle-ci, n'est-il pas vrai ? car je crois que vous l'aimez davantage (elle désigne le feuillet couvert de perce-neige). Eh bien ! j'en prends une autre. »

Admire comme c'est aimable ! elle détache pour elle un seul feuillet de ce précieux herbier et m'abandonne le reste de son trésor. Avec quelle reconnaissance mêlée de confusion ne penses-tu pas, amie, que je l'ai reçu ? Mais avec quel bonheur je te le porterai ! . . . . . .

. . . . . .

CONVERSATION AVEC SŒUR MARIE DE LA CROIX

EN PRÉSENCE DE M^me^ LA SUPÉRIEURE

DU COUVENT DE LA PROVIDENCE

LE 12 SEPTEMBRE 1854

Longueur du Secret de Mélanie. — Durée de l'Apparition.

M'entretenant tantôt avec sœur Marie de la Croix, en présence de Madame la Supérieure, je lui ai demandé si elle se souvenait bien en quelle langue le *Secret* fut confié par la Sainte Vierge. — Je ne sais pas pour Maximin ; mais la Sainte Vierge m'a donné le *mien* en Français. — Ainsi, c'est en *Français* que vous avez écrit *votre Secret*, quand vous l'avez livré au Pape ? — Mais oui ! sans cela le Pape ne l'aurait pas compris : le Pape ne sait pas *le Patois*, je pense (elle sourit), et j'ai écrit mon secret *comme la Sainte Vierge* me *l'a dit*. — Vous souveniez-vous très-bien de *tout*, pendant que vous écriviez votre Secret ? — Oh ! que oui, je me souvenais bien. — On m'a dit que votre Secret couvrait au moins deux pages ? — Deux pages ?... (elle réfléchit.) Je pense qu'il devait bien en couvrir peut-être *trois*. — Celui de Maximin n'était-il pas plus court (1) ? — Je ne sais pas le Secret de Maximin. Il y a des personnes qui ont dit que sans doute mon Secret n'était pas plus long que celui de Maximin, et que s'il paraissait plus long, c'est que les femmes mettent plus de mots que les hommes pour expliquer les mêmes choses ; mais je dis moi, que je *n'ai mis que les mots de la Sainte Vierge*, et il me semble qu'il n'y en avait pas un de trop ! — Dites-moi, chère Sœur, si c'est bien vous-même qui avez écrit une lettre qu'on a imprimée et dans laquelle il est dit, ce me semble, que les larmes de la Sainte Vierge s'en *allaient en lumière* pendant qu'Elle vous parlait ? — J'ai une fois écrit une lettre où il y avait quelque chose comme cela (2). — Je ne me souviens pas de vous avoir jamais entendus ni l'un ni l'autre donner ces détails. — Nous avons pourtant toujours dit que les larmes de cette *belle Dame* ne tombaient pas à terre. — Oui, je me le rappelle. — Hé bien ! les larmes disparaissaient dans la lumière. — Aperçûtes-vous la Sainte Vierge dès que vous vîtes la clarté qui l'enveloppait, ou si vous ne vîtes cette *belle Dame* qu'après avoir été rejointe par Maximin ? — Je vis la *clarté* la première, parce que je marchais en avant, et j'appe-

---

(1) Je sais que le Secret de Maximin est en effet beaucoup plus court que celui de Mélanie.

(2) Voir cette lettre à la page suivante.

lui Maximin en lui disant : Viens voir ! viens voir, *Mémin !* Puis tout de suite, je vis la *belle Dame* dans cette clarté, et Maximin la vit aussi. — Avez-vous entendu parler de tous les mensonges que les ennemis de la Salette débitent dans ce moment contre l'Apparition ? — Non. Mais, bah ! ils auront beau faire, la Salette *triomphera* toujours. »

Quelqu'un demandant ce matin à sœur Marie de la Croix combien de temps dura l'*Apparition*, elle a répondu : « En tout, peut-être une demi-heure, le *Secret* compris. Mais le temps ne me *durait pas :* ce n'est qu'en regardant la longueur du *Récit* et celle du *Secret* que je pense cela maintenant. »

LETTRE ÉCRITE PAR SŒUR MARIE DE LA CROIX

A UN ECCLÉSIASTIQUE

Monsieur,

Ce n'est que d'après le commandement de notre Mère que je me fais l'honneur de vous écrire quelques lignes pour vous parler de *Marie*, notre Mère et notre protectrice. Mais, que dis-je ! vous parler de la Reine des Anges, moi qui l'avais si peu aimée avant qu'Elle se montrât à moi sur la Montagne privilégiée et qui l'aime encore si peu ! Oh ! je suis la plus misérable des créatures !...

On veut que je vous dise quelque chose de Notre-Dame *de la Salette ;* mais je ne pourrais trop vous dire que ce que vous avez déjà lu dans les livres : cependant je pourrai vous dire quelques petites particularités qui ne sont peut-être pas écrites.

1° La Sainte Vierge était entourée de deux clartés très-éblouissantes : je ne saurais pas donner de nom à la couleur de la première clarté qui s'apparut à nous et qui s'étendait à peu près à 3 ou 4 mètres autour de notre Mère : par conséquent, les deux *malotrus* bergers se trouvaient entourés de cette lumière qui ne se mouvait pas ; mais il sortait du corps de cette bonne Mère une autre clarté plus belle et plus brillante, qui ne venait pas jusqu'à nous et qui remuait et formait des rayons. Je ne pouvais pas regarder longtemps, sans que mes yeux fussent remplis de larmes ; cependant, dans ce moment je me sentais beaucoup plus de force à résister : car, si tout n'avait pas été surnaturel, rien qu'aux approches de la clarté, j'aurais été réduite en poussière ; et nous étions si près de la Sainte Vierge, qu'une personne n'aurait pas pu passer entre.

2° La Très-Sainte Vierge avait des roses autour de son fichu (mouchoir) ; et autour de ses souliers, il y avait des roses blanches, bleues et rouges ; du milieu de ces roses, il sortait comme une espèce de flamme, qui s'élevait comme l'encens et venait se mêler à la lumière qui entourait notre protectrice : enfin, il est plus qu'impossible que Dieu, sans nous le dire, ne nous ait pas changé nos yeux pour avoir pu être si longtemps dans un soleil. Dans le moment que la Sainte Vierge parlait, le soleil que nous avons sur la terre ne paraissait plus qu'une ombre obscure : aussi, je ne suis pas étonnée si mes yeux ne voient plus le soleil aussi brillant que je le voyais avant l'Apparition.

3° Pendant que la Sainte Vierge nous parlait, elle pleurait et versait d'abondantes larmes. O Monsieur ! qui ne pleurerait pas en voyant pleurer sa Mère ! c'est pourtant notre Mère qui pleure sur l'ingratitude de ses enfants. Les larmes de notre bonne Mère étaient brillantes ; elles ne tombaient pas à terre : elles disparaissaient comme des étincelles de feu. La figure de Marie était blanche et un peu allongée ; Elle avait des yeux bien doux ; Elle regardait d'un air bien bon, bien affable et attirait à Elle malgré soi. Oh ! oui, il faut être mort pour ne pas aimer Marie ; il fau être plus que ça : il faut n'avoir jamais été pour ne pas aimer à faire aimer Marie. Ah ! si je pouvais me faire entendre dans tout l'univers, c'est bien là que je contenterais la soif que j'ai de faire aimer Marie !...

« O Jésus et Marie ! soyez connus et aimés de tous les cœurs ! C'est toujours mon premier soupir en me réveillant tous les matins.

« Veuillez bien, Monsieur, ne pas m'oublier dans vos prières, et moi, quoique très-indigne, je prierai pour vous.

« Agréez l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble servante,

« Sœur Marie de la Croix,

« La moindre des Religieuses,

« Corenc, 26 juin 1853. »

HISTORIQUE DU MÉMOIRE

DIT APPEL AU PAPE

Récit de M. l'abbé Orcel, premier Vicaire-Général de Grenoble.

Corps, ce 12 septembre 1854.

Je viens de passer une heure bien précieuse en compagnie de M. l'abbé Orcel, premier Vicaire-Général de Grenoble, qui, descendu hier soir de la *Montagne*, est venu ce matin dire la Sainte Messe au couvent. Il a bien voulu nous raconter en détail comment ont procédé dans leur œuvre ténébreuse les auteurs du Mémoire contre la Salette ; et voici le résumé de cette intéressante narration.

M.*** n'est pas, comme on l'a cru, le *seul rédacteur* de ce *triste écrit* ; mais il a pris sur lui la responsabilité de la publication. On sait que M.*** est un prêtre *journaliste* qui, après avoir encouru les censures de son Evêque, Mgr de Bruillard, fut grâcié lors de l'avénement de Mgr Ginouilhac. Le nouvel Evêque espérait sans doute, en usant de clémence, ramener peut-être les *Opposants* au repentir et à la soumission. Plût à Dieu qu'il eût réussi ! Mais, hélas ! sa bonté ne fit qu'exciter chez eux plus de hardiesse à se montrer ouvertement rebelles ! . . . . .

. . . . . .

Quoi qu'il en soit, M.*** poussé en avant par un de ses amis, auquel la voix publique attribue la plus large part dans la rédaction du Mémoire, se présenta, il y a quelques mois (en juin ou en juillet peut-être), devant son Evêque et lui dit : « Monseigneur, le Pape nous demande un *Mémoire*, où nous exposions les raisons que nous avons (nous Opposants) de ne pas croire au *Fait de la Salette*. — Si le Pape vous demande *réellement* un Mémoire, faites-le (1). — Votre Grandeur se chargera-t-elle d'envoyer cette pièce à Rome ? — Non, en vérité, car si j'envoyais votre Mémoire à Rome, je devrais le faire accompagner d'un *Contre-Mémoire*, afin que le Saint-Père pût juger en connaissance de cause. Or, l'affaire de la Salette me semble avoir été *fort bien jugée* par mon Prédécesseur (1) . . . . .

Il s'agissait de gagner à leur cause le plus d'adhésions possible ; et voici comment s'y prirent les auteurs du *Mémoire*. Une circulaire, annonçant que l'*affaire de la Salette* allait être soumise au Souverain Pontife, fut bientôt envoyée aux ecclésiastiques du Diocèse que l'on ne put aborder autrement sans trop de difficulté ; invitation leur fut faite d'adhérer à *cet acte*, représenté comme devant mettre fin à toute querelle, etc., etc. Plusieurs prêtres donnèrent de bonne foi dans le piège ; mais la *très-grande majorité* refusa son consentement ; et, malgré cette adroite manœuvre, le nombre des *adhérents* arrive à peine à *cinquante*, puisque c'est le chiffre proclamé avec tant d'emphase par les auteurs de l'*Appel au Pape*. C'est là une bien faible minorité détachée des huit cents prêtres que compte le Diocèse de Grenoble ; et encore faut-il bien remarquer que ces *cinquante signatures* furent recueillies *sur une liste isolée* du *Mémoire*, lequel mémoire les adhérents n'ont pas lu pour la plupart (2).

Cette pièce, *soigneusement cachetée*, a été adressée au Souverain Pontife, accompagnée de la liste *non cachetée* des signataires. . . . . .

---

(1) « A s'en tenir aux assertions qu'elle contient (cette publication) et au titre même qu'elle porte (Appel au Pape), on croirait que le Souverain Pontife a témoigné le désir de recevoir un écrit de ce genre... Or, vous le savez aussi bien que nous, nos chers coopérateurs, ni le Souverain Pontife n'avait demandé un Mémoire, ni il ne s'attendait à le recevoir. » (Mandement du 4 novembre 1854, page 5.)

(1) « Il nous semblait qu'après le jugement solennel prononcé le 19 septembre 1851, par notre vénérable Prédécesseur sur le Fait de la Salette ; après les faveurs dont le Souverain Pontife en avait enrichi la dévotion, et l'approbation que Sa Sainteté y avait authentiquement donnée, les prêtres du Diocèse devaient respecter ce jugement, favoriser cette dévotion, etc., etc.

« Nous étions convaincu que le jugement porté par notre vénérable Prédécesseur était canonique. » (Mandement du 4 novembre, pages 2 et 3.)

(2) « On croirait (à la lecture du *Mémoire*)... que la vérité des faits et des assertions renfermés dans les manuscrits, a été garantie par plus de cinquante prêtres, et par conséquent qu'ils en ont eu préalablement connaissance, que l'auteur ou les auteurs du *Mémoire* n'ont sollicité aucune adhésion de leurs autres confrères et n'ont pas éprouvé de refus. Or..., cette pièce était anonyme ; elle n'a été lue que par quelques-uns des cinquante signataires dont on parle ; ce n'est pas une demande collective d'envoi et pour les mêmes motifs qui a été dressée Enfin, on avait sollicité, par des moyens divers et habiles, des adhésions nombreuses ; et si l'on en a obtenu un certain nombre, on a aussi essuyé des refus. » (Mandement du 4 novembre, page 5).

SŒUR MARIE DE LA CROIX SUR LA SALETTE

LE 14 SEPTEMBRE 1854

Quelques questions nouvelles touchant l'Apparition. — Critique de notre lithographie reconnue par sœur Marie de la Croix, la « plus fidèle représentation » qui ait été faite de l'Apparition. — Condamnation d'une statuette présentée à sœur Marie de la Croix.

Montagne de la Salette, le 14 septembre 1855.

Sœur Marie de la Croix, accompagnée de Mme la Supérieure de la Providence de Corps, est venue aujourd'hui visiter sa *bien-aimée Montagne*, pour répondre à l'invitation de Mgr Newsham, qui désirait l'entendre raconter devant lui, sur le lieu même du Miracle, la manière dont la Sainte Vierge lui est apparue. Un missionnaire de la Salette a donc conduit sœur Marie de la Croix à l'entrée du Sentier suivi par la Mère de Dieu, tout près du monument qui marque le lieu de sa glorieuse Assomption. Il y avait bien là, groupées autour de Mgr Newsham et de la jeune novice, au moins une trentaine de personnes, au nombre desquelles je me trouvais en compagnie d'une estimable famille nantaise ; et j'affirme hardiment que sœur Marie de la Croix ne *change rien* à son premier récit de l'Apparition. C'est mot à mot ce que toujours et dès le principe, je lui ai entendu raconter (voir ci-après, page 24, le *Discours de la Sainte Vierge*).

Mais voici quelques questions nouvelles, ou du moins posées d'une manière nouvelle, et qui me semblent une confirmation des détails contenus dans l'*Echo de la Sainte Montagne :*

D. — « A quel endroit de ce Sentier étiez-vous placée quand vous aperçûtes cette *belle Dame ?*

R. — Là, Monsieur, à cette deuxième croix (en descendant).

D. — Continuâtes-vous longtemps d'être effrayés tous les deux ?

R. — Non, Monsieur, nous n'eûmes plus peur du tout, aussitôt que la Sainte Vierge nous parla.

D. — Et vous allâtes immédiatement vers *cette Dame ?*

R. — Oui, Monsieur, bien vite.

D. — Comment étiez-vous placés l'un et l'autre pendant qu'elle vous parlait ?

R. — Devant Elle et à côté l'un de l'autre ; Maximin à gauche de la Sainte Vierge, et moi à droite.

D. — La touchiez-vous ?

R. — Nous aurions pu la toucher.

D. — Où étaient vos besaces ?

R. — La mienne était sur une pierre près de la Sainte Vierge, et celle de Maximin, un peu plus loin de ce côté (elle indique la pente du ruisseau).

D. — La Sainte Vierge était donc assise sur votre besace ?

R. — Elle pouvait la toucher un peu.

D. — Pendant que la Sainte Vierge vous parlait, jusqu'où s'étendait la clarté qui l'entourait ?

R. — A trois mètres à peu près, je pense.

D. — N'y avait-il pas deux clartés ?

R. — Oui. Une clarté qui *remuait* beaucoup, enveloppait la Sainte Vierge ; l'autre clarté qui ne remuait pas, s'étendait plus loin.

D. — Cette deuxième clarté vous atteignait-elle ?

R. — Oui, puisque nous étions tout près de la Sainte Vierge. » .

Quelqu'un s'est alors avisé de mettre en question la véracité de notre lithographie nantaise. « Voyons, sœur Marie de la Croix, a-t-on dit, expliquez-nous la coiffure de la Sainte Vierge. » — Au premier mot, « *Elle avait une coiffe haute*, » l'interrogateur se récrie que cela ne se peut. Puis, s'apercevant que M. le chanoine Smith inscrit sur son portefeuille *coiffe haute*, il s'empresse de lui dire : « Écrivez *coiffure* et non pas *coiffe* : en français, la signification de ces deux mots n'est pas la même. » — M. Smith allait corriger sa première note, lorsque sœur Marie de la Croix reprend avec assurance : « C'était une *coiffe*. — Allons donc ! une coiffe comme la vôtre ? — Non, non ! mais une *coiffe haute et brillante*, qui ressemblait à un *bonnet* élevé. — Bah ! c'étaient des rayons qui vous semblaient un *bonnet !* — Des rayons ! Sans doute, la Sainte Vierge était tout entourée de rayons ; mais sur la tête, Elle avait de plus quelque chose de *blanc* et de *brillant* comme un *bonnet élevé*. — Ha ! oui, *comme* un bonnet ; mais ce n'était pas un *bonnet*, soyez-en sûre, Mlle Des Brulais. Au reste, nous ne cherchons que la vérité.

— Oui, ai-je répondu, et vous avez raison : je ne veux non plus que la vérité, et je puis dire l'avoir scrupuleusement cherchée dans toutes mes minutieuses investigations près des jeunes Bergers ; mais laissons, je vous en conjure, sœur Marie de la Croix nous la dire, et n'interprétons pas nous-mêmes ses paroles. Je vous prie donc, chère Sœur, de rappeler vos souvenirs et de déclarer ici devant cette nombreuse réunion, s'il n'est pas

exact que sur cette Montagne, vous me montrâtes, en 1849, une femme portant un bonnet élevé, et que vous me dites: « Voilà une femme qui monte là-haut (le mont Chamoux), et dont le *bonnet ressemble* à *celui de la Sainte Vierge?* » — Oui, je me souviens de cela, Mademoiselle. — Vous rappelez-vous encore que, plaçant ainsi votre main au-dessus de la tête de cette brave femme, vous ajoutâtes: « Le bonnet de la Sainte Vierge était plus haut que celui-ci: *il était haut comme cela* (un tiers de plus au moins). — Oui, je me le rappelle. — Vous souvenez-vous que Mlle Portheault (d'Orléans) prit un mètre de poche et mesura très-exactement la hauteur que vous nous montriez (1)? — Oui, je me souviens de tout cela.

« — Justement! interrompit notre *adversaire*, rien ne ressemble mieux à une *auréole* que ce bonnet des femmes du bourg d'Oizan: c'était une *auréole* que les *Enfants* prirent pour un *bonnet*. » — Alors M. Smith, qui se trouvait tout près de sœur Marie de la Croix et mon vis-à-vis, lui demande à voix basse si la coiffure de la Sainte Vierge ne ressemblait point à cette auréole lumineuse que dans les tableaux, les peintres placent derrière la tête des saints. — Non, Monsieur, ce *n'était pas cela*. — Connaissez-vous une représentation *exacte* du costume de Notre-Dame de la Salette? reprend le premier interrogateur. — Non, je n'en connais pas. — Entendez-vous, Mlle Des Brulais? — La réponse de sœur Marie de la Croix ne me surprend pas du tout: qui jamais aura la prétention de faire une représentation *exacte* de ce qu'elle a vu? Mais posons autrement la question, s'il vous plaît. Demandons à ma Sœur de nous dire quelle image représentant l'*Apparition*, lui semble la plus exacte. — Je ne les connais pas toutes, répond-elle. »

Là-dessus, notre lithographie est produite par l'interrogateur lui-même et mise en confrontation avec une petite statue d'ivoire confectionnée, peut-être à titre d'essai, sur un modèle venu, disait-on, de la Sainte Montagne. « Que pensez-vous de cette image, sœur Marie de la Croix? — C'est celle qui approche le plus. — La coiffure de la Sainte Vierge avait-elle cette forme? — Oui, la forme de la coiffe n'est pas mal. Mais la robe ne monte pas tout-à-fait assez haut: le cou de la Sainte Vierge ne devait pas paraître; la chaîne n'avait pas d'anneaux. — Le tablier n'est-il pas trop long dans cette image? — Non, ce n'est pas mal comme cela. »

Bref, la lithographie faite à Nantes sort avec les honneurs de cette solennelle discussion. Mais il en va tout autrement de la statuette d'ivoire qui lui est comparée, et que Sœur Marie de la Croix tourne et retourne avec un dédain marqué. — « Oh! dit-elle, que cette petite statue *a mauvaise grâce!* — Hé! qu'y trouvez-vous donc à redire? — Elle ne vaut rien! la *coiffe* de la Sainte Vierge n'était pas comme cela. Et puis, on lui a mis un voile! la Sainte Vierge n'avait pas de voile quand nous l'avons vue. Son tablier était plus long qu'on ne l'a fait ici, et ses mains n'étaient pas dans ses manches. — Comment donc étaient-elles? — Comme cela. » — Elle rabat ses manches sur ses mains, qu'elle croise ensuite l'une sur l'autre, telle que sur les indications antérieures et constamment uniformes de la jeune Bergère, nous avons représenté la Sainte Vierge dans notre image de l'*Apparition* (1).

Sœur Marie de la Croix, ne paraissant pas condamner l'espèce de camail que porte la statuette qui lui était présentée, je lui ai demandé si ce n'était pas plutôt un mouchoir noué par derrière que portait Notre-Dame de la Salette. — « Le mouchoir de la Sainte Vierge était noué, dit-elle, en retournant la statuette; mais, *ici*, on ne peut pas voir le nœud, puisque *ce voile* le cache!... — Précisément! reprend quelqu'un, le voile *remplace le nœud!...* » A cette réplique inattendue, chacun de rire. . . . . .

En somme, qu'est-il résulté de cette discussion? La confimation de tous les détails contenus dans nos premières descriptions sur le costume de Notre-Dame de la Salette, et la *préférence donnée publiquement* par sœur Marie de la Croix à la représentation que nous en avons faite. Aussi, M. le Chanoine Smith, désireux d'emporter cette image en Angleterre, s'est-il empressé de l'acheter (il s'en vend sur la Montagne), en inscrivant sur ses tablettes qu'elle est la plus fidèle représentation qui ait été exécutée de l'Apparition de Notre-Dame de la Salette.

Au reste, toute précieuse qu'est pour nous *cette confirmation* de nos premiers détails, on nous pardonnera de ne pas la juger indispensable; car l'occasion n'eût

(1) Voir l'*Echo de la Sainte Montagne*, page 43.

(1) Voir les détails donnés à ce sujet dans l'*Echo de la Sainte Montagne*, pages 60, 61 et 123.

pas été fournie à sœur Marie de la Croix de nous la donner, que le récit des *deux Bergers* interrogés si fréquemment, si consciencieusement et si publiquement dès la première année, sur le costume de Notre-Dame de la Salette, n'en serait pas moins authentique et ne devrait pas moins en demeurer la règle de tous ceux qui, dans la reproduction de ce sujet, préféreront la vérité à l'imagination. N'apparait-il pas, en effet, que la valeur de leur témoignage augmente de prix, alors que ces pauvres petits Pâtres le donnent dans toute la fraîcheur de leurs souvenirs ; alors qu'il n'existait encore aucune représentation de l'Apparition ; que, par conséquent, personne n'était venu faire entendre à leur oreille aucune discussion tendant à interpréter leurs idées ou à leur en prêter de nouvelles : mais qu'ils ne savaient que rapporter, avec toute la simplicité de leurs gestes et de leur naïf langage, la toilette de la *belle Dame* qui leur était apparue.

INTERROGATOIRE SUBI EN MA PRÉSENCE

PAR SŒUR MARIE DE LA CROIX

LE 16 SEPTEMBRE 1854

Elle ne peut traduire les paroles de la Sainte Vierge. — La voix de Marie n'était pas altérée, quoique cette bonne Mère versât des larmes.

Voici quatre ecclésiastiques du Diocèse de Luçon qui montent à la Salette, après avoir fait subir à sœur Marie de la Croix un interrogatoire bien intéressant pour la confirmation de plusieurs détails contenus dans *l'Echo de la Sainte Montagne*.

L'interrogateur principal, M. le Curé de C., prenant en main un livre sur l'Apparition, a suivi mot à mot le Discours de la Sainte Vierge, dans la partie française, pendant que sœur Marie de la Croix en faisait le récit, et il en a constaté l'exactitude. Après avoir également suivi mot à mot la récitation du Patois, M. le Curé de C. a interrogé sœur Marie de la Croix comme il suit :

D. — « Ne pourriez-vous pas, ma Sœur, répéter en français ce que vous venez de nous dire en Patois ?

R. — Non, Monsieur, je ne pourrais pas.

D. — Comment cela ? Est-ce donc que vous ne *compreniez plus la partie du Discours qui est en Patois ?*

R. — Pardon, Monsieur, je la comprends bien.

D. — En ce cas, redites-nous, je vous prie, la même chose en Français : puisque vous comprenez le Français cela vous est facile.

R. — Oui, Monsieur, je comprends le Français *à présent* ; mais je ne puis pas vous redire en *Français* ce que la Sainte Vierge a dit en *Patois*. J'ai essayé et je n'ai jamais pu.

D. — Allons, ma Sœur, un peu de complaisance ! Essayez encore, s'il vous plait.

R. — (Sœur Marie de la Croix commence) : « *Si la récolte se gâte, ce n'est rien que pour...* » Je ne puis pas, continuer, Monsieur.

D. — Hé ! pourquoi donc ?

R. — La Sainte Vierge a dit *cela* en Patois, Monsieur, et je ne puis pas le dire en Français : je ne *sais* pas le dire (1)...

D. — Bien !... Et vous ne compreniez pas *du tout* le Français avant l'Apparition ?

R. — Non, Monsieur (2).

D. — Et vous avez répété la partie française du *Discours* aussitôt que vous fûtes descendue de la Montagne ?

R. — Oui. Monsieur.

D. — Ainsi, vous répétiez cela, pardonnez-moi la comparaison, à peu près comme un perroquet, sans savoir ce que vous disiez ?

R. — Oui, Monsieur (3).

D. — Vous n'avez donc compris la partie française que plus tard et peu à peu ?

R. — Oui, Monsieur, quand j'ai appris le Français. »

Alors un joli cantique fait dans le Diocèse de Luçon, a été présenté à sœur Marie de la Croix, afin qu'elle examinât si le sens des paroles de la Sainte Vierge y a été fidèlement conservé. — « Voici un mot qui n'est pas *bien*, a-t-elle remarqué. — Quel mot ? — C'est le mot *altérée :* la voix de la Vierge ne s'est *pas altérée*.

D. — Quoi ! pendant les menaces, la voix de la Sainte Vierge n'a pas changé ?

R. — Non, Monsieur : seulement ses larmes *coulaient plus fort ;* mais *on* ne se serait pas aperçu qu'Elle pleurait si on ne l'avait pas regardée.

D. — On nous a pourtant rapporté que Maximin aurait dit que la voix de la Sainte

---

(1) Il est constaté plusieurs fois dans l'*Echo de la Sainte Montagne* que les jeunes Bergers de la Salette n'ont jamais *pu traduire*, mais qu'ils ont constamment redit mot à mot les paroles de la Sainte Vierge (voir l'*Echo de la Sainte Montagne*, pages 20, 55 et 56).

(2) Voir dans l'*Echo de la Sainte Montagne* l'entretien avec Mélanie, page 20.

(3) Voir l'*Echo de la Sainte Montagne*, page 55.

Vierge était *altérée* en prononçant les menaces: il parlait peut-être des menaces du *Secret ?*

R. — Je ne sais pas pour Maximin : je n'ai pas entendu son Secret.

D. — Mais en vous donnant le *vôtre*, la voix de la Sainte Vierge n'a-t-elle *point changé ?*

R. — Monsieur, je ne puis pas dire *cela*.

D. — Pourquoi donc ?

R. — Parce que, Monsieur, si je vous disais que la voix de la Sainte Vierge *s'est altérée* en donnant le *Secret*, *vous comprendriez des malheurs*.

D. — Hé bien! puisque le Souverain Pontife a dit en lisant votre Secret, que ce sont des *fléaux*, qui nous menacent, il me semble que vous pouvez bien nous dire si en nous annonçant ces *fléaux*, la voix de la Vierge s'est altérée.

R. — Pendant le Discours, je n'ai pas trouvé que la voix de la Sainte Vierge *ait changé*. Je ne puis *rien dire de plus*.

CINQUIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Etude de la petite image nantaise reconnue elle aussi « la plus exacte qu'on ait faite ». — Une parole touchant la conversion de l'Angleterre. — Courage de plusieurs pélerins venus ici à pied.

Couvent de la Providence, 17 septembre 1854.

J. M. J. †

HIER matin, ma toute bonne, notre petite image est sortie avec un véritable succès d'un examen minutieux et sévère que, pour l'amour de la *vérité*, lui ont fait subir quatre ecclésiastiques du Diocèse de Luçon, dont je t'ai déjà parlé. Confrontée avec une image que l'on disait avoir été achetée à la Montagne, comme *étant la plus véridique*, celle de Nantes a été déclarée de nouveau, par sœur Marie de la Croix, *la plus exacte et la meilleure*, tandis que l'autre a été véritablement stigmatisée. — Quel défaut trouvez-vous donc à mon image? a demandé le principal interrogateur. — Oh ! elle est *mauvaise*... Voyez ! on a mis un *voile* à la Sainte Vierge: il n'en faut pas ; on *lui* voit les mains *ici*, et la Sainte Vierge ne nous *montrait pas* les siennes. Nous étions placés tous deux devant la Sainte Vierge, et voici qu'on nous a mis de chaque côté d'Elle : ainsi cette image ne vaut rien, c'est la plus mauvaise de toutes... — Voilà qui est étonnant ! elle m'a été apportée de la Montagne... En connaissez-vous une meilleure ? — Oui, Monsieur, j'en ai vu une *plus exacte* (elle désigne la nôtre). Celle-ci n'est pas mal : c'est bien *la forme du bonnet* que portait la Sainte Vierge. Cependant on l'a fait *ici* un peu trop droit : il devrait avançer un peu plus par devant (elle fait le geste que j'ai constaté dès la première année). Et puis il ne *paraît* pas tout-à-fait assez dans cette image. — De quelle couleur était ce bonnet ? — C'était blanc et brillant ; mais je ne pourrais pas bien expliquer la couleur : je n'ai jamais vu de *telles couleurs* (1). — Etait-il élevé, ce bonnet ? — Oui, Monsieur, il était bien haut. — Montrez à peu près la hauteur sur la tête de cette statue. »

C'est une statue de Marie Immaculée, haute de soixante-treize centimètres, Sœur Marie de la Croix prend un livre de huit ou neuf centimètres (en longueur), qu'elle pose debout sur la tête de la statue, en disant, sans la moindre hésitation : « Comme cela. »

Un de ces Messieurs prie alors sœur Marie de la Croix d'écrire quelque chose au bas d'une de nos images qu'il veut envoyer à sa sœur, religieuse du Calvaire, si j'ai bien compris. Elle écrit avec complaisance : *Union de prières* ; puis elle ajoute : Cette image est *la plus exacte* qu'on ait faite. Ensuite elle signe. Au bas d'une image semblable qu'elle a signée aussi pour moi et que je conserve, sœur Marie de la Croix a écrit de plus : *La coiffe n'est pas mal*, c'est *la forme* (2).

M. le Curé de C..., l'un des quatre ecclésiastiques mentionnés plus haut, ne revient pas de son étonnement ; mais surtout il est désolé d'avoir fait exécuter, d'après la représentation condamnée par sœur Marie de la Croix, un vitrail fort beau qui orne son église. — « Pour croire infidèle l'image dont je me suis servi, m'a-t-il dit, il m'a fallu en entendre la condamnation de la bouche même de sœur Marie de la Croix. Mais à présent, comptez, Mademoiselle, que je serai *envers et contre tous* le défenseur de l'image exécutée à Nantes, et cela par amour de la vérité. Au reste, Nantes mérite qu'on lui rende ce témoignage, que par toutes ses publications, elle a puissamment con-

---

(1) Voir l'article intitulé : *Encore une visite à Corenc* (*Echo de la Sainte Montagne*, page 122).

(2) Voir au commencement de ce recueil la reproduction de cette image avec le *fac-simile* de l'approbation des deux Bergers.

tribué à l'accroisssement du culte de Notre-Dame de la Salette. et que pour nos côtés, pour tout l'Ouest, votre ville est un *centre* béni d'où cette dévotion salutaire s'épanche et se dilate. » Que Jésus et Marie en soient glorifiés ! . . . . . .

Quelqu'un demandait encore tantôt à sœur Marie de la Croix si avant l'Apparition, elle n'avait pas vu des personnes dont la coiffure eût quelque ressemblance à celle de Notre-Dame de la Salette. — Non, a-t-elle répondu sans hésiter. — Cependant, vous avez montré sur la *Montagne* une femme portant un *bonnet* qui ressemblait, avez-vous dit, à celui de la Sainte Vierge ? — Oui ; mais c'était après l'*Apparition* que j'ai vu cela, et alors j'ai pensé que le bonnet de cette femme rappelait *un peu* celui de la Sainte Vierge : auparavant je n'en avais pas vu. »

M. le Chanoine Smith a posé devant moi cette question à sœur Marie de la Croix : « Avez-vous quelque raison de penser que l'Evénement de la Salette ait rapport à la *conversion* de l'Angleterre ? » Elle s'est contenté de répondre en baissant les yeux : « Peut-être que je puis avoir quelque raison de le penser (1). »

Un jeune ecclésiastique du Diocèse du Mans vient d'arriver, en *vrai pélerin du moyen-âge*, c'est-à-dire à pied ! Comme il ambitionne le même mérite pour le retour et que la fin de ses vacances approche, il ne peut se permettre *qu'un seul jour* de repos sur *la bien-aimée Montagne*, qu'il lui faudra quitter la veille d'une si belle fête : quel sacrifice ! Et pour cette visite de vingt-quatre heures, ce fervent lévite aura supporté les fatigues d'une marche de quatre cents lieues ! N'est-ce pas touchant ? dis-le moi.

Une famille, venant de Paris, a voulu également commencer dès Grenoble son pieux pélerinage ; et après avoir fait à pied cette route déjà si âpre (seize lieues), la voilà qui se hâte de gravir la Sainte Montagne, sans songer même à prendre quelques heures de repos : et pourtant un jeune enfant de douze ans accompagne son père et sa mère ; mais il n'est ni le moins courageux ni le moins empressé.

Veux-tu savoir, ma toute bonne, quelles sont, à ma connaissance, les villes représentées en ce moment, sur notre délicieuse Montagne ? Les voici :

Paris, Bordeaux, Rhodez, Toulon, Aix, Marseille, Grenoble, Lyon, Clermont, Bourges, Troyes, Reims, Dijon, Besançon, Saint-Omer, Dunkerque, les environs de Douai, les environs du Havre, Rouen, Caen, Nantes, Poitiers, Angers, Blois, Laval, Le Mans, Luçon, Chavagnes, Nevers, Gap, Digne, etc. Et pour ton ancienne patrie : Durham, Manchester, Londres, etc., etc.

Sœur Marie de la Croix me recherche et m'ouvre son cœur beaucoup plus que par le passé. Cette chère petite sœur paraît avoir un peu besoin d'affection, et tu comprends qu'il m'est bien aisé de lui en témoigner . . . . . .

SIXIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Accomplissement graduel des menaces de Notre-Dame de la Salette. — Affluence toujours croissante des pélerins. — Ravages du choléra.

Corps, ce 18 septembre 1854.

O MARIE RÉCONCILIATRICE,
SAUVEZ VOTRE PEUPLE ! †

DAIGNE, cette bonne Mère, ô mon amie ! toucher les cœurs et dessiller les yeux de tant d'aveugles qui ne veulent pas voir dans les fléaux dont nous sommes accablés, l'accomplissement des menaces faites sur la Montagne de la Salette, le 19 septembre 1846 ! . . . . . .

Je monte ce soir à la Sainte Colline de *la Miséricorde*, en compagnie de Mme la Supérieure et de sœur Marie de la Croix. Je veux faire à pied cette ascension, ma toute bonne, afin de me préparer à mieux solliciter les grâces que tu sais... Nous passerons la nuit à glorifier Jésus et Marie de toutes les merveilles que la Foi va sans doute nous montrer sur cette Terre bénie, où tout est miracle. Plus de trois mille pélerins nous y ont déjà précédés, et il n'est pas encore deux heures. A chaque instant et de tous côtés arrivent des voitures encombrées ; de pieuses caravanes, des députations, des processions couvrent les sentiers qui conduisent à la Salette.

(1) Voici ce que Mgr l'Evêque de Birmingham écrit à ce sujet :

« J'ai de graves motifs pour croire qu'une partie de ces *mystérieux Secrets* se rapporte à l'avenir de l'Eglise en Angleterre. J'affirme que j'ai réuni de différents côtés des motifs d'évidence assez puissants pour admettre que Marie parle de *l'Angleterre*, et dans des termes qui donnent à entendre que des jours de consolation viendront peut-être bientôt pour nous. » (Voir le reste dans l'ouvrage de Mgr de Birmingham.)

Les tristes localités ravagées par le choléra veulent être représentées demain aux pieds de *Marie Réconciliatrice*, et elles envoient en grand nombre leurs enfants crier *pardon* sur la Montagne d'où elles attendent le salut... Oh ! j'en ai la confiance, elles seront écoutées !...

M. le Curé de M* disait tout-à-l'heure que sa pauvre paroisse, dont la population est de 2,200 âmes, a compté jusqu'à quinze cas de choléra par jour ! Des rues entières sont désertes dans cette paroisse désolée, et grand nombre d'infortunés orphelins sont là demandant leur père, leur mère et n'ayant pas d'autre soutien que la charité publique ! C'est déchirant rien que d'y penser... Dans la petite ville de *La Mure*, l'affreuse *épidémie* fait aussi des ravages épouvantables : il est un village où, sur douze hommes, *sept* ont été subitement emportés ! En moins de deux mois, on a compté trois cents victimes ; et tout cela se passe aux portes du canton de Corps, qui est miraculeusement épargné !...

Une jeune et bien intéressante religieuse de mon cher couvent est aujourd'hui plongée dans le deuil : elle pleure la perte de son père et de sa mère, l'un et l'autre enlevés en vingt-quatre heures par la cruelle épidémie qui dévaste son pays natal. Elle avait déjà perdu, il y a quelques mois seulement, deux frères et un beau-frère ! O mon Dieu ! qu'il faut de victimes à votre adorable justice ! Je conjure bien Notre-Dame *Réconciliatrice* d'épargner Nantes, nos amis, et je te place *toi* spécialement, ma toute bonne, sous son manteau protecteur. . . . . .
. . . . . .

SEPTIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Touchante Cérémonie de la nuit du 18 au 19. — Détails sur la fête du 19 (1). — L'Espagne, l'Ecosse, l'Angleterre noblement représentées. — Émotion du jeune lord Ab...

Montagne bénie, 19 septembre, 7 heures du matin.

AMOUR A NOTRE-DAME DE LA SALETTE †

QUELLE nuit délicieuse, ma bonne amie, quelle nuit délicieuse que celle du 18 au 19 septembre, passée sur la Montagne de Marie ! Mais comment pourrais-je t'en donner une faible idée ? Comment te faire assister à cette touchante cérémonie du Chemin de la Croix, que je me sens incapable de te raconter convenablement !... Oh ! qui dira ce que l'âme chrétienne éprouve en écoutant ces méditations inspirées par l'amour de Jésus et de Marie ; ces méditations capables d'émouvoir les cœurs les plus insensibles et de fendre jusqu'aux rochers les plus durs ! Oh ! comme votre serviteur, douce Mère, a plongé son cœur dans les plaies sacrées de votre Divin Fils ! comme il a sondé vos inénarrables douleurs ! Encore une fois comment te redire, ma pauvre amie, le retentissement de cette parole toute de charité, dans le calme de cette nuit, près de cette Fontaine, de cette *Fontaine* formée, pour ainsi dire, des larmes de Marie ; en présence de ce Sentier qu'Elle a tristement gravi, comme autrefois le Calvaire ; sur cette Montagne, enfin, où tout nous parle de l'amour et des douleurs de notre Mère chérie !...

Les stations du Chemin de la Croix ont commencé à dix heures. Le Clergé seul occupait le sentier où quatorze croix, tu ne l'as pas oublié, marquent les pas de Marie, et qu'une illumination en feux de couleur rendait visible à la foule des pélerins groupés en face sur le versant du Gargas. Nous étions là plus de cinq mille portant pour la plupart un petit cierge que, malgré l'intensité du brouillard qui nous enveloppait comme un voile de crêpe, bon nombre parvinrent à maintenir allumé. Pendant deux heures entières, cette foule, profondément recueillie, est demeurée suspendue aux lèvres du zélé serviteur de Notre-Dame de la Salette, le pieux M. Gérin. Oh ! comme sa parole inspirée nous redisait éloquemment et avec tous les gémissements de la plus inexprimable compassion, les tortures de Jésus en croix et le martyre de sa Mère ! Mais quand il nous faisait entendre certaines exclamations, comme celles-ci : « Ah ! par pitié, bourreaux inhumains, par pitié, frappez moins fort : *sa Mère*, sa pauvre Mère est là !... » ô mon amie ! quand l'écho, semblable à une voix planant du Ciel, nous répétait si distinctement : Sa Mère... sa pauvre Mère... est là !... n'était-il pas impossible, dis-le moi, que le cœur le plus dur demeurât insensible ? Aussi, quel tribut d'émotion et de pieuses larmes !...

A minuit ont commencé les Messes, qui se sont continuées sans interruption jusqu'à neuf heures ; et il s'en disait quatre et même cinq à la fois. C'est à la première que j'ai eu le bonheur de faire la Sainte Communion, entre M^me^ la Supérieure et

(1) Pour le complément des détails, voir ci-après, page 20.

sœur Marie de la Croix. Mais aussitôt il a fallu quitter la bénie Chapelle et céder la place aux nombreux communiants qui, toute la nuit, se sont succédé : nous nous sommes donc trouvées heureuses, pour faire notre action de grâces un peu solitaires, de pouvoir nous blottir dans un petit coin des escaliers, toutes les chambres et les corridors étant encombrés. . . . . .

Même jour, huit heures du soir.

Ce qui donne au *huitième anniversaire* de l'Apparition un caractère particulièrement touchant, c'est ce concours de pélerins députés non-seulement par tous les départements de France, mais encore par l'Espagne, la Suisse, la Belgique, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Allemagne.

L'Espagne a voulu témoigner son amour à Notre-Dame de la Salette par l'offrande d'un ornement complet en drap d'or (1), qui a richement figuré à la Messe solennelle célébrée à dix heures par M. l'abbé Chambon, Grand-Vicaire du Diocèse. A ce moment, douze ou quinze mille pélerins, d'après l'estimation la plus générale, se trouvaient sur la Montagne, et plus de six mille ont reçu le Pain des Anges dans cette belle solennité.

Au Salut du Saint Sacrement, un magnifique ostensoir proclamait la générosité d'une pieuse dame de Poitiers, et une très belle chappe en drap d'or nous disait celle d'une communauté religieuse du Diocèse de Besançon, pendant qu'un riche tapis, d'une valeur de six mille francs, déroulé sur le gazon devant l'Autel, attestait la filiale sympathie des enfants de Marie de la ville de *Lyon* pour notre bien-aimée Montagne... Cent soixante-sept dames de cette pieuse Congrégation l'ont façonné de leurs mains, et c'est M. l'Abbé Ducreux, leur Directeur, qui est venu en faire l'offrande, « comme témoignage, nous a dit, dans une courte mais chaleureuse allocution, le célèbre orateur, *comme témoignage de l'amour des enfants de Lyon pour Notre-Dame de la Salette ;* pour obtenir la définition du dogme de l'Immaculée Conception, et *en union avec Grenoble pour tout ce qu'il faisait en faveur de l'Apparition.* »

(1) Une dentelle manquait à l'étole qui fait partie de cet ornement. Aussitôt les dames qui se trouvaient sur la Montagne, se mettent à l'œuvre : la dentelle de leurs cols, promptement décousue, est offerte avec bonheur à Notre-Dame de la Salette, et bientôt elle orne l'étole envoyée par l'Espagne...

Cependant la Sainte Victime est immolée ; l'auguste Sacrifice est achevé, et toute cette multitude, prosternée comme un seul homme, a reçu dans le silence de l'adoration la bénédiction de Jésus-Christ caché sous les voiles eucharistiques !... Les cœurs sont attendris, les yeux humides de larmes ; mais tout n'est pas fini... Jésus et Marie nous ménagent encore un gage insigne de leur amour, et voici que le Père Sibillat, arrivé tout récemment de Rome, nous annonce d'une voix émue que, *de la part du Souverain Pontife, une bénédiction particulière* va descendre sur nous ! A cette parole, tous les cœurs tressaillent ; tous les fronts s'inclinent profondément, et la *bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ est solennellement donnée à tous les pélerins de la Salette !...*

24 septembre 1854.

L'Ecosse était représentée à la touchante solennité d'hier par une de ses plus nobles familles, Mme la Marquise de L..., ses deux filles et son fils, Lord R... Sans parler de Mgr Newsham (1), que j'ai déjà cité, on remarquait en tête des députés de l'Angleterre le jeune fils de Lord Ab..., qui a voulu suivre sur la Sainte Montagne de l'Apparition son jeune ami, Lord R..., nouvellement converti à la Foi catholique.

O mon amie, prions pour que le fils de Lord Ab... suive un si bel exemple ! Déjà la grâce parle bien puissamment à son cœur, car il demandait hier soir si la Chapelle ne demeurait pas ouverte pendant la nuit, dans le dessein sans doute d'aller y prier solitaire.

Je me disposais hier après Vêpres à quitter la Sainte Montagne, lorsque M. Smith me rencontrant, me prie de passer chez Mgr Newsham, où se trouvaient Mme la Marquise de L..., sa famille et le jeune Lord Ab... Là, j'ai été invitée à faire le récit des motifs qui m'ont conduite pour la première fois à la Salette ; puis j'ai dû répondre à plusieurs questions sur le caractère des *Enfants*, leur simplicité, leur candeur, l'impression que me fit éprouver leur récit, etc. Lord Ab..., debout en face de moi, écoutait avec une attention recueillie vraiment remarquable ; et quand enfin il me fallut songer au départ, il voulut suivre ses amis, qui me firent la conduite pendant un bon quart d'heure, et cela uniquement, sois en sûre, pour

(1) Je sais qu'il y a trois mois un Anglais, membre du Clergé protestant (M. Wal' Esq.) a fait le pélerinage de la Sainte Montagne.

prolonger l'entretien sur le sujet de l'Apparition.

Ce matin, toute cette noble société quittait la Sainte Montagne et partait pour Grenoble. Lord Ab... a désiré que je lui procurasse une de nos images de l'Apparition signée de Mélanie. Tout heureux de mon petit présent, il m'a demandé si je n'en aurais pas une seconde pour son ami Lord R... « Il est Catholique, lui !... » a-t-il ajouté avec cet accent qui trahissait le désir de son âme... « Priez pour moi, Mademoiselle, afin que je puisse *manifester au dehors ce qui est dans mon cœur !* » Et des larmes brillaient dans ses yeux, et il me montrait un chapelet dont il roulait dans ses doigts les grains bénis !... O mon amie, Notre-Dame de la Salette a conquis cette belle intelligence ! — « Non, disait-il, hier à M^me^ la Marquise de L..., on ne peut venir sur cette Montagne, et douter ensuite de l'Apparition ; mais on ne peut *croire* à cette *Apparition* et *douter* du Catholicisme. » Encore une fois, prions pour que Marie achève son œuvre et que ce noble jeune homme puisse se déclarer ouvertement catholique : son exemple aurait une si grande portée ! Car tu sauras, ma bonne amie, que Lord Ab..., sans lequel rien ne se décide en Angleterre dans les affaires gouvernementales, ne décide rien lui-même sans avoir pris conseil de son jeune fils ! Aussi, M^me^ la Marquise de L... nous disait-elle hier : « Voyez-vous ce tout jeune homme ? Hé bien ! c'est *le Roi d'Angleterre :* car il est le conseiller de son père, et son père, premier ministre de la Grande-Bretagne, est le vrai souverain de son pays !... »

Deux autres gentilshommes de Londres, nouvellement convertis au Catholicisme, descendaient hier de la Sainte Montagne en même temps que moi (1) ; ayant reconnu sœur Marie de la Croix qui m'accompagnait, ils se joignirent à nous et la prièrent de leur raconter l'Apparition. Elle se prêta de fort bonne grâce à ce désir, et de nouveau j'ai eu la preuve qu'elle ne change pas une syllabe à son premier Récit. Aux questions qui lui furent adressées sur le costume de la Sainte Vierge, elle fit, sans variation aucune, les réponses que j'ai tant de fois constatées. Mais, lui dit un de ces Messieurs, ce bonnet était sans doute *diaphane*, puisqu'il était lumineux ? Voyant qu'il n'était pas compris, l'interrogateur reprend : « Ce *bonnet lumineux* devait être transparent ? ce n'était pas une matière solide ? — Pardon, Monsieur, il était *brillant*, mais *solide :* il n'était pas transparent. » . . . . . .

(1) « Je suis *le père* et il est *mon fils*, me dit le plus âgé de ces jeunes gens. Il a cinq mois, et j'ai trois ans... » C'étaient le parrain et le filleul.

FÊTE DU 19 SEPTEMBRE 1854

SUR LA MONTAGNE DE LA SALETTE

D'après le journal l'*Univers*

Le huitième anniversaire de l'Apparition de la Sainte Vierge à la Salette a été célébré le 19 septembre au milieu d'un immense concours de peuple. Dès le 17, les divers bâtiments élevés sur la Montagne étaient occupés par les pélerins ; les caravanes qui arrivaient à chaque instant de la journée du 18 et se présentaient soit à la maison des Missionnaires, soit à celle des Religieuses, recevaient toutes la même réponse : c'est qu'il n'y avait plus de chambre à donner. On ne se désolait pas trop de la perspective de passer une nuit à la belle étoile, à seize cents mètres au-dessus du niveau de la mer : le temps était magnifique d'ailleurs. Après avoir déposé ou plutôt entassé les sacs et les besaces sous des hangars servant d'ateliers pour les constructions ou dans quelques coins des bâtiments, on courait tout d'abord à la Fontaine. Elle était assiégée, pour ainsi dire, non-seulement par la foule qui voulait puiser à ses ondes et s'abreuver, mais aussi par une masse sans cesse renouvelée et toujours aussi compacte de pélerins faisant le Chemin de la Croix. On sait que tout le trajet que la Sainte Vierge a parcouru, il y a huit ans, depuis l'endroit où Elle était apparue aux Enfants jusqu'au lieu où elle disparut à leurs regards, a été marqué par des croix : elles sont au nombre de quatorze. Les pélerins, on le conçoit, ont un attrait particulier pour aller prier dans ce lieu. Ils se réunissent par groupes : l'un d'eux fait à haute voix la méditation de chaque station. Rien n'est touchant comme ces prières. On peut y voir ce qui reste de foi dans nos populations des campagnes, ou plutôt quelle foi la Sainte Vierge y a réveillée. Souvent c'est un paysan qui prend la parole et qui, commentant dans son cœur tous ces merveilleux rapports du Chemin douloureux de la Croix et des sinistres prédictions faites par la Mère de Dieu, trouve des paroles ardentes d'enthousiasme, des accents énergiques de douleur et de confiance.

Plus la journée s'avance, plus le nombre des pélerins augmente. Cinq mille déjà occupent le plateau où les bâtiments commencent à s'élever, et le nombre grossit à chaque instant. De tous les flancs de la Montagne, ils arrivent, gens de toute condition et de tout âge, dans la même allégresse et animés du même sentiment. C'est une seule famille: ce sont les enfants de Marie. Cependant on se hâte aux préparatifs de la fête du lendemain. L'Eglise qui s'élève, n'est pas encore terminée : le chœur seul, à peine commencé l'année dernière, est achevé. Il est en granit, d'architecture romane et d'une grande majesté ; il forme aujourd'hui une chapelle suffisant aux besoins ordinaires du pélerinage et capable de contenir douze cents personnes. Pour la fête solennelle du 10, on disposait un autel en plein air. Il était adossé contre la chapelle commémorative, placée à l'endroit où la Sainte Vierge s'est élevée et a disparu aux yeux des Enfants. Cette chapelle est terminée ; il n'y manque plus que les agencements et décorations intérieures.

Cependant, pour célébrer Notre-Dame de la Salette, il ne suffit pas de cérémonies imposantes : ce sont les cœurs surtout qui doivent être disposés. Dans l'Eglise, les confessionnaux étaient occupés et l'on s'y pressait. On en avait préparé environ quinze. Ils consistaient en une simple planche dressée le long du mur et percée d'une grille. Les Missionnaires de la Salette n'étaient pas seuls occupés à ce ministère réparateur : la plupart des prêtres venus pour le pélerinage durent prêter leur concours. Le nombre des confessionnaux n'était pas suffisant : en dehors des bâtiments, de toutes parts sur la Montagne, on pouvait remarquer les hommes agenouillés aux pieds des prêtres, demandant et recevant l'absolution.

Dans ces diverses occupations, la nuit était venue ; l'affluence croissait toujours : les paysans des environs commençaient à arriver par bandes ; ils portaient chacun un pain au bout d'un bâton ; ils étaient pleins d'ardeur et d'allégresse. A dix heures du soir les exercices commencent : ils s'ouvrent par le Chemin de la Croix. On sait que lors de l'Apparition, la Sainte Vierge, partie du fond d'un vallon très-étroit, monta, suivie des deux Enfants, jusqu'au plateau sur lequel s'élève aujourd'hui la petite chapelle dont nous parlions tout-à-l'heure. Les prêtres, réunis en ce moment sur la Montagne, étaient environ quatre-vingts, et un grand nombre d'hommes se groupaient autour des croix sur le plateau et sur le côté du vallon que la Sainte Vierge avait parcouru. L'Eglise et les croix étaient illuminées ; les femmes étaient réunies sur la Montagne opposée. Cinq à six mille pélerins, un cierge à la main pour la plupart, étaient là chantant les douleurs de Jésus sur le Calvaire et les larmes répandues par Marie intercédant la miséricorde et trouvant jusque sous les plus terribles menaces un gage de salut et une cause d'espérance. M. l'Abbé Gérin, Curé de la Cathédrale de Grenoble, prêchait les stations. Dans le silence de la nuit, au milieu des échos des montagnes, cette cérémonie avait quelque chose qui enivrait les cœurs : *Magnificavit Dominus facere nobis et facti sumus lætantes.*

A minuit les Messes commencent. Rien ne peut rendre l'effet de cette foule entassée en dedans et en dehors de l'église, se pressant aux portes, s'agenouillant le long des murs, unie dans une seule pensée de réparation et d'amour !... Cinq Messes sont célébrées à la fois ; les Messes se succèdent sans interruption : le prêtre qui termine le Saint Sacrifice, avant de quitter l'Autel, remet la chasuble au prêtre qui est là tout prêt à le remplacer pour immoler de nouveau la Divine Victime. Jusqu'à neuf heures du matin, les Messes se succèdent de la sorte ; quatre-vingts environ ont été célébrées. Le nombre des prêtres venus en pélerinage était moins grand que les années précédentes : les nécessités des peuples avaient retenu beaucoup de Pasteurs auprès de leurs ouailles ; mais l'affluence des pélerins était toujours la même. Pendant le Saint Sacrifice, on distribuait la Sainte Eucharistie presque sans relâche : six mille hosties furent distribuées durant cette nuit et cette matinée ! A mesure que les heureux pélerins avaient reçu ce gage de leur salut, ils quittaient l'Eglise, allant faire leur action de grâces sur la Montagne.

Ensuite, c'était bien le moment pour eux de chercher quelques instants de repos : plusieurs venaient de loin. Ceux qui, par quelque raison, avaient préféré retarder leur communion jusqu'au jour, avaient déjà cherché à s'abriter quelque part. Cela était assez difficile : les constructions commencées en ce moment à la Salette, pourront un jour contenir environ trois cents personnes. Cette année, il n'y avait pas plus de cinquante chambres : elles avaient été promptement occupées.

Si plusieurs dormirent sur la Montagne durant cette nuit, ils ne dormirent pas longtemps. A cinq heures la fête prenait un nouvel aspect : ce n'était plus seu-

lement des bandes de pélerins, c'étaient les processions de diverses paroisses qui arrivaient de toutes parts. Elles descendaient de la cime des monts; elles entraient dans l'Eglise, enseignes déployées et chantant des cantiques, entendaient la Messe, participaient au Pain des Anges, ne se séparaient que pour céder la place à une autre procession qui arrivait, et aller grossir la foule immense répandue sur le plateau où s'élève l'Eglise. Quelques-unes de ces processions avaient marché pendant plus de six heures pour être au matin dans le sanctuaire de Marie.

A dix heures, neuf à dix mille pélerins étaient réunis et l'on allait célébrer la Messe solennelle. A l'Evangile, le P. Burnoud, Supérieur des Missionnaires de la Salette, prêcha sur l'Apparition de la Sainte Vierge, énumérant les preuves de ce Fait mémorable, rapportant quelques faits touchants de conversion ou de guérison arrivés sur la Montagne dans le courant de l'année, et insistant avec force sur les fruits que chacun avait à tirer de ces avertissements de la justice et de ces témoignages de la miséricorde. L'auditoire était préparé à goûter ces leçons. Le Père énuméra ensuite les grâces recommandées aux prières des pélerins. Avant que le Saint Sacrifice ne continuât, le R. P. Ducreux, de la Compagnie de Jésus, adressa quelques mots d'édification à cette foule, qui ne se rassasiait pas de la parole divine. La Messe s'acheva au milieu des cantiques suppliants. Le soleil dardait ses rayons sur l'autel entouré de quatre-vingts prêtres venus de toutes les parties du monde, et représentant peut-être tous les diocèses de France et les principales congrégations qui y sont établies. Un Prélat romain, un disciple de Saint Ignace et un enfant de Saint Dominique confondaient leurs prières avec celles de tout ce peuple dévot à Marie *Réconciliatrice*. Quand, au moment de la Consécration, l'Hostie divine fut élevée vers le Ciel, toutes les têtes s'inclinèrent; un silence immense plana sur la multitude. Après la Messe et la Bénédiction solennelle du Saint Sacrement, un des Missionnaires de la Salette, le P. Sibillat, nouvellement arrivé de Rome, électrisa les cœurs par quelques paroles enflammées à la gloire de Notre-Dame de la Salette, qui avait conduit tout ce peuple dans ce désert. Il annonça qu'il avait été chargé par le Saint Père d'apporter une *bénédiction particulière* aux pélerins de la Salette. Il monta ensuite à l'Autel et donna la bénédiction de la Croix. A ce moment, bien des larmes coulèrent : on eût dit que la main du Souverain Pontife s'étendait sur ses Montagnes pour bénir ce Sanctuaire inachevé et confirmer les cœurs dans cette impression de foi et de respect dont ils ne peuvent se défendre sur les lieux témoins de l'Apparition. Après cette bénédiction, envoyée avec tant de bonté par le Saint Père et reçue avec tant de reconnaissance par les pélerins, on pria pour les bienfaiteurs du Sanctuaire; puis, au chant du *Magnificat*, répété par les échos des montagnes et chanté par dix mille voix avec un accent de triomphe, on reconduisit le Saint Sacrement à l'Eglise.

Il était midi : la foule se dispersa sur la Montagne. Des groupes se formèrent : les familles, les paroisses se réunirent pour prendre leur repas. Pendant ce temps, les chants et les stations du Chemin de la Croix ne cessaient pas autour de la Fontaine. Quelques pélerins songeaient déjà au départ. Ils remportaient dans leurs cœurs les heureuses impressions de ces belles fêtes : elles n'étaient cependant pas tout-à-fait terminées sur la Montagne. A deux heures, la foule à peine diminuée, chantait les Vêpres, qui furent suivies du Salut solennel du Saint Sacrement. Après le *Te Deum*, chacun commença à se diriger vers ses foyers. La Montagne offrit alors le même spectacle qu'au matin : de longs cordons de pélerins se déroulaient vers les cimes des monts ou se perdaient dans le fond des vallées; les processions retournaient dans le même ordre, chantant des cantiques, récitant le chapelet. Il ne resta sur la Montagne que quelques centaines de pélerins, venus de loin pour la plupart et heureux de prolonger leur séjour de quelques heures : on avait peine à quitter ces lieux bénis. Si tout le monde n'y avait pas pas reçu quelque grâce éclatante, chacun, du moins, y avait ressenti une singulière impression de piété, un désir de devenir meilleur, d'être docile aux inspirations de Dieu, de se dévouer au bien; c'est ce sentiment qui répand une si grande allégresse parmi ces foules et qui s'exhale dans les chants continuels où se complaisent les pélerins de la Salette. Les âmes débordent : elles ont besoin de se répandre en larmes et en chants...

Les populations des campagnes environnantes prennent sur la Montagne de la Salette ce goût des chants sacrés et les reportent dans leurs provinces. A Corps, par exemple, lorsqu'on vit approcher le choléra, les paroissiens se réunirent spontanément, avec l'agrément de M. le Curé, mais sans sa participation, et se mirent à

chanter les Litanies de la Sainte Vierge et des cantiques à son honneur. Tous les jours, depuis deux mois, après les travaux de la journée, ils se réunissent à neuf heures et font le tour de la ville en chantant : plusieurs des pélerins de la Salette ont été témoins de cette touchante cérémonie. Aussi, tandis que le fléau a cruellement frappé les cantons voisins, pas un cas de choléra n'a été signalé à Corps, et il n'est pas un des habitants qui ne rende grâce à Marie *Réconciliatrice* du bienfait d'un pareil privilége.

Nous avons voulu faire ce tableau d'une des fêtes du nouveau pélerinage de la Sainte Vierge : la dévotion de Notre-Dame de la Salette tend à devenir chaque jour plus populaire. La magnifique église qui s'élève à si grands frais, est bâtie à l'aide des aumônes : les aumônes fournissent à tout. Elles arrivent des diocèses les plus éloignés, et si des mains libérales savent s'ouvrir largement en faveur du sanctuaire de Marie, l'aumône du pauvre aussi y abonde : elle aura contribué pour une grande part à l'exécution de ce monument destiné à apprendre aux générations à venir l'Apparition de la Sainte Vierge, et la miséricorde du Dieu qui s'apitoya sur Ninive et retint tous les malheurs qu'il avait promis de déchainer sur cette ville coupable. *Misertus est super malitiam quam locatus erat ut facerit eis, et non fecit.*

Léon Aubineau.

SOUVENIR D'UN SERMON

Prêché le 19 septembre 1854, par le R. P. Burnoud

Supérieur des Missionnaires de N.-D. de la Salette

Le Prédicateur, s'étant placé après la lecture de l'Evangile à l'entrée du Sentier gravi par Marie, le 19 septembre 1846, nous a chaleureusement entretenus de la merveilleuse Apparition, prenant pour texte de son discours ce passage de l'Ecriture Sainte :

« *Le Déluge vint*, et *ils* furent tous ensevelis dans les eaux. »

Mes Frères,

Les hommes prévaricateurs ont lassé la patience de l'Eternel et comblé la mesure de leurs iniquités ; la Divine Justice va frapper ! Mais la miséricorde arrête encore ses foudres : Dieu, jetant un regard de pitié sur les coupables, appelle Noé, qui seul a trouvé grâce devant sa Face et lui dit : *Je me repens d'avoir créé l'homme*, et je vais engloutir sous les flots cette terre souillée de crimes ! Cependant je ne veux pas en châtier les coupables habitants, sans les avertir encore et leur donner le temps de revenir à moi. Va donc vers eux, et dis-leur que s'ils ne font pénitence, ils périront tous dans les flots ! Quant à toi, mon serviteur, qui n'as point suivi leurs voies impies, tu ne seras pas enseveli dans leur ruine : construis donc une *Arche*, où je te sauverai toi et ta famille, et publie hautement quelle sera la destination de ce vaisseau.

Noé suit les ordres du Seigneur ; et pendant un siècle entier que dure la construction de l'Arche de Salut, il ne cesse d'avertir les hommes du sort qui les menace, s'ils s'obstinent à violer les ordonnances du Seigneur. Mais la voix de Noé retentit en vain : les hommes endurcis se rient du Prédicateur et de son Arche ; ils continuent leur marche dans le sentier du vice, ils accumulent leurs iniquités...

« Et le Déluge vint, et ils furent tous ensevelis dans les eaux ! ... »

Plus tard, le Peuple que Dieu s'était choisi pour le rendre dépositaire de la vraie Religion, le Peuple Israélite, oubliant la Loi sainte qui lui avait été donnée, imite dans leurs débordements les nations idolâtres qui l'environnent. Aussitôt les prophètes, ambassadeurs du Très-Haut, viennent reprocher au Peuple infidèle ses nombreuses prévarications et l'avertir que le Seigneur irrité va ouvrir sur lui les trésors de sa colère, s'il ne fait une prompte pénitence. Mais les prophètes sont traités d'insensés ; la persécution est la récompense de leur zèle, et Dieu est encore forcé de verser sur la tête des coupables la coupe de ses vengeances ! ! ! ...

Aujourd'hui, mes Frères, ce n'est plus Noé, ce ne sont plus les prophètes qui sont députés vers nous pour nous appeler à la pénitence, mais c'est Marie ! C'est la Mère de Dieu Elle-même, qui, des splendeurs du Ciel et de la Droite du Très-Haut, descend sur *cette Montagne*, vient pleurer *au bord de cette Fontaine* pour sauver encore, s'il se peut, *son Peuple* prévaricateur !...

C'était le 19 septembre 1846, la veille de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; deux jeunes bergers, Maximin et Mélanie, conduisant chacun leur troupeau, étaient arrivés d'assez bonne heure sur cette Montagne. Vers midi ils descendent dans ce petit ravin pour y abreuver leurs vaches et y prendre leur modeste repas, près du lit desséché de cette Fontaine : bientôt après ils s'endorment à quelque

distance l'un de l'autre. Entre deux et trois heures, selon qu'ils ont pu en juger par la hauteur du soleil, la jeune fille se réveille la première, et, toute préoccupée de son bétail, elle se hâte d'éveiller son compagnon en lui disant : « Allons voir où sont nos vaches ! » Tous les deux franchissent ce ruisseau (la Sezia), gravissent cette éminence et, voyant leurs vaches, qui paissent tranquillement sur le versant du Gargas, ils allaient redescendre dans le ravin, quand tout-à-coup la jeune Bergère est éblouie par une lumière éclatante qu'elle aperçoit au lieu même où ils avaient pris leur repas... « Viens voir, *Mémin*, s'écrie-t-elle, viens voir ce qui brille là-bas !... » Son compagnon accourt ; et tous les deux étant réunis distinguent alors au milieu de cette éblouissante clarté, une *belle Dame* assise sur une pierre, les pieds posés dans le *lit desséché* de la Fontaine, les coudes appuyés sur les genoux, la tête soutenue dans les mains et paraissant plongée dans la plus profonde douleur. A cette vue, les deux petits Pâtres sont glacés d'épouvante ; mais la *belle Dame*, quittant son siège et croisant les bras, les appelle d'une voix douce et suave : « Approchez, mes Enfants, leur dit-elle, « n'ayez pas peur : je suis ici pour vous « annoncer une grande nouvelle. » Aussitôt, ces pauvres Petits, déposant toute crainte, descendent vers la *belle Dame*, qui de son côté fait quelques pas à leur rencontre, en suivant la pente du ruisseau. Les deux Bergers, placés vis-à vis d'elle et aussi près que possible sans néanmoins la toucher, sont éblouis de sa magnifique parure. Sa robe, d'une éclatante blancheur, est semée de perles scintillantes. Des roses lumineuses couronnent son front, guirlandes ses épaules et ornent sa chaussure. Une chaîne brillante soutient sur sa poitrine une croix précieuse, où étincelle l'image du Christ ; à l'extrémité des croisillons du signe de Salut, sont posés d'un côté des tenailles et de l'autre un marteau... Le visage inondé de pleurs et les bras toujours croisés, comme si le courage eût failli à sa grande âme, la Vierge Marie car c'est Elle-même, mes Frères, la Vierge Marie s'exprime ainsi :

« Si mon Peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller la Main de mon Fils.

« Elle est si forte, si pesante, que je ne puis plus la retenir.

« Depuis le temps que je souffre pour vous autres, si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse.

« Et pour vous autres, vous n'en faites pas cas.

« Vous aurez beau prier, beau faire, jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres.

« Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième ; on ne veut pas me l'accorder : c'est ce qui appesantit tant le Bras de mon Fils.

« Si la récolte se gâte, ce n'est rien qu'à cause de vous autres.

« Je vous l'ai fait voir l'année passée par les pommes de terre : vous n'en avez pas fait cas. Au contraire, quand vous en trouviez de gâtées, vous juriez et vous mettiez le Nom de mon Fils. Elles vont continuer à pourrir, et cette année, pour *la Noël*, il n'y en aura plus (1).

« Que celui qui a du blé ne le sème pas : les bêtes le mangeront.

« Ce qui viendra tombera en poussière, quand vous le battrez.

« Il viendra une grande famine. Avant que la famine vienne, les enfants au-dessous de sept ans prendront un tremblement et mourront entre les mains des personnes qui les tiendront.

« Les autres feront pénitence par la faim.

« Les raisins pourriront et les noix deviendront mauvaises. »

Ici, mes Frères, l'auguste Marie donne à chacun des deux Enfants un Secret, que celui auquel il était confié, comprenait seul ; puis Elle reprend :

« S'ils se convertissent, les pierres et les rochers se changeront en montagnes de blé ; les pommes de terre seront ensemencées par les terres,

« Faites-vous bien vos prières, mes Enfants ? — Pas guère, Madame, répond Maximin. — Ah ! mes Enfants, il faut bien les faire soir et matin. Quand vous n'avez pas le temps, il faut dire seulement un *Pater* et un *Ave Maria*, et quand vous aurez le temps, il faut en dire davantage.

« Il ne va que quelques femmes âgées à la messe. Les autres travaillent le dimanche tout l'été ; et l'hiver, quand ils ne savent que faire, les garçons ne vont à la Messe que pour se moquer de la religion.

« Le Carême, on va à la boucherie comme des chiens (2) ! » . . . . . .

Et la Mère de Dieu termine en confiant

---

(1) On sait que la Sainte Vierge prononça en Français cette première partie de son Discours, et qu'Elle dit le reste en Patois.

(2) Voir sous ce titre : *Paraphrase du Discours de Notre-Dame de la Salette* (*Echo de la Sainte Montagne*), les réponses à quelques objections qui ont été faites contre certaines expressions de ce Discours.

à ses petits Apôtres la mission de nous transmettre ses avertissements : « Eh bien ! mes Enfants, leur dit-elle, *vous le ferez passer à tout mon Peuple...* »

Puis, Elle traverse le ruisseau au lieu marqué par la deuxième croix et, sans se retourner, Elle répète : « Eh bien ! mes Enfants, *vous le ferez passer à tout mon Peuple.* » Elle gravit ce coteau, en dessinant les contours de ce Sentier béni. Maximin la suit de près, et Mélanie passe devant Elle pour la contempler toujours en face. Arrivée sur ce plateau, au lieu marqué par ce gracieux Monument, dont notre digne Evêque (Mgr Ginouilhac) a posé la première pierre, cette ravissante Dame s'élève à une certaine hauteur (1 mètre 50 environ) : puis, levant au Ciel du côté de l'Orient, ses yeux pleins de larmes et les abaissant une dernière fois vers la terre avec une indicible tristesse, Elle disparait peu à peu dans la lumière éblouissante qui l'enveloppe, laissant stupéfaits et ravis les heureux témoins de sa glorieuse Apparition !. . . . . .

Mais cette Apparition, mes Frères, est-elle vraie ? Est-il positif, est-il *prouvé* que Marie, que la Mère de Dieu soit descendue sur cette Montagne, qu'Elle y ait tenu ce langage ?...

Mes Frères, un Fait annoncé par deux jeunes enfants, incapables dans leur ignorance, d'inventer une telle histoire ; un Fait que ces pauvres petits Pâtres ont soutenu invariablement, sans se laisser jamais effrayer par les menaces les plus terribles, ni séduire par les promesses les plus flatteuses ; un Fait qui a volé d'un bout de l'univers à l'autre avec la rapidité de l'éclair, et qui a attiré sur ces Monts escarpés et déserts les personnages les plus distingués par leur naissance, leur génie et leurs vertus, représentant non-seulement l'Europe entière, mais toutes les parties du monde ; un Fait qui a reçu la sanction de l'Autorité Diocésaine, la seule compétente pour le juger et qui est entouré des pieuses sympathies de tant d'illustres Prélats (1) ; un Fait qui est couronné par l'adhésion de l'autorité la plus sublime, de l'autorité du Souverain Pontife, qui, je l'avoue, n'a pas reconnu l'Apparition par un acte pontifical *fait exprès*, mais qui cependant la reconnait et l'approuve d'une manière *implicite* assez clairement démontrée par les faveurs dont Sa Sainteté enrichit cette Montagne bénie : un tel fait, mes Frères, ne vous paraitrait-il pas revêtu de caractères assez lumineux pour qu'un esprit raisonnable puisse n'en pas douter ? ... Tous, vous me répondrez : Oui ! Eh bien, mes Frères, Dieu a fait plus encore pour affermir notre croyance : il a voulu confirmer la sanction de ses représentants par une multitude de prodiges, qui continuent de rendre de plus en plus éclatante la vérité de l'Apparition de Marie en ces Lieux.

Parmi ces prodiges, si nombreux que le récit en formerait plusieurs volumes, permettez-moi, mes Frères, de choisir deux faits, dont j'ai eu le bonheur d'être témoin.

Il y a près de deux mois que dans la ville de I... un vieillard plus qu'octogénaire, *un impie voltairien* allait mourir et mourir le blasphème sur les lèvres !!!... Près de lui cependant veillait un ange de prière et de dévouement : sa pieuse fille était là, clouée à son chevet de douleur, suivant avec anxiété les progrès effrayants du mal et implorant incessamment la conversion de son malheureux père. Mais elle n'osait, hélas ! hasarder à son oreille une religieuse parole, encore moins lui proposer les secours de l'Eglise ; car le nom d'un prêtre, comme celui de Dieu, suffisait pour exciter la rage du moribond et le faire bondir sur sa couche en proférant les plus affreuses imprécations... La pauvre enfant se taisait donc, et la prière était toute sa ressource... Oh ! comme elle l'offrait ardente pour le salut de son père ! comme elle conjurait Marie, *Consolatrice*

---

(1) Je suis heureuse de pouvoir citer, à l'appui de cette assertion, les lignes suivantes écrites tout dernièrement par l'éloquent Evêque de La Rochelle, Mgr de Villecourt :

« De nouveaux témoignages de l'amour et « de la protection de Marie nous viennent de « ces sommets des Alpes naguère inconnus de « tous, sauf de ceux qui les habitent, mais « désormais devenus célèbres par l'*Apparition* « de la Vierge miséricordieuse, Apparition « qu'attestent et les multitudes des fidèles qui « se dirigent de toutes parts vers ces cimes « escarpées ; et les eaux de cette Fontaine « autrefois desséchée, maintenant coulant « sans interruption, qui produisent tant de « guérisons merveilleuses ; et *les Enfants*, « jusqu'alors timides et grossiers, que la douce « voix de Marie a remplis de force et rendus « éloquents ; et les ennemis même de la gloire « de la Mère de Dieu, qui ont recours à tant « d'artifices, de ruses, d'inventions et d'écrits « pour établir la fausseté d'un Evénement « dont la nouvelle et la croyance se sont ré- « pandues jusqu'aux extrémités de la terre, « que le Ciel a confirmé par des Miracles et « que la Chaire de Pierre a honoré de ses fa- « veurs. » (Voir ces belles Paroles dans le savant travail où Mgr de Villecourt expose à ses vénérables collègues et au Souverain Pontife l'expression de ses vœux pour une prompte et décisive définition du Dogme de l'Immaculée Conception).

des affligés, de lui venir en aide ! Tout-à-coup : « Si je mêlais, dit-elle, au breuvage de mon père, l'Eau miraculeuse de votre Fontaine, ô Notre-Dame de la Salette, *Réconciliatrice des pécheurs !* bonne Mère, ne voudriez-vous pas en faire un remède pour son âme ?... Et aussitôt sa main verse en secret quelques gouttes de cette Eau bénie dans la potion prescrite à son père, tandis que son cœur répète bien des fois : O Notre-Dame de la Salette, *Réconciliatrice des pécheurs*, je vous le confie : vous le sauverez ! vous le sauverez !... »

M. A* prend le salutaire breuvage sans se douter de la pieuse fraude, et peu après il s'endort paisiblement. Toute palpitante d'espérance, sa fille continuait sa prière, prosternée au pied de son lit, lorsque soudain d'horribles convulsions, indices funestes d'une mort prochaine, interrompent brusquement le court sommeil du malade. C'en est fait, la vie s'éteint... les ombres de la mort voilent déjà son visage... encore quelques minutes et tout est fini !... « O Notre-Dame de la Salette, s'écrie dans les plus indicibles angoisses Mlle A*, Notre-Dame de la Salette, *Réconciliatrice des pécheurs*, je vous l'ai confié !... Sauvez, sauvez mon père !... » A l'instant même le moribond ouvrant les yeux : « Ma fille... ma fille... un prêtre !... vite... vite... un prêtre !... » Sa fille se précipite à la recherche du ministre de Dieu : il est bientôt trouvé, il accourt... M. A* se confesse avec tous les signes du plus sincère repentir ; et, d'un impie forcené, la grâce régénératrice fait en quelques minutes un Chrétien docile et fervent !...

Mes Frères, quelques gouttes d'Eau puisées à cette petite Fontaine, une invocation à *Notre-Dame de la Salette* avaient suffi pour opérer un double prodige : Marie a voulu que M. A* recouvrât en même temps la santé de l'âme et celle du corps. Ce bon vieillard, que je connais particulièrement, consacre la vie qui lui a été rendue, à publier les miséricordes du Seigneur et la puissance de Notre-Dame de la Salette. Sa ferveur fait l'édification de sa famille et de tous ceux qui l'approchent !...

Mes Frères, dites-le-moi, Dieu opérerait-il de semblables merveilles pour confirmer une imposture ? Qui oserait le soutenir ?... Ah ! pour nous, reconnaissant la voix du Ciel qui proclame la miraculeuse Apparition de Marie, nous répétons avec bonheur :

Oui, la Mère de Dieu a vraiment visité ces Lieux !. . . . . .
. . . . . .

Par une belle journée du printemps dernier, un jeune officier d'état-major avait gravi cette Montagne révérée. Une pensée pieuse ne l'y avait pas amené ; car, hélas ! depuis longtemps, il n'était plus chrétien que de nom. Mais, en passant à Corps, il avait entendu parler de la Salette ; il avait vu la foule de pélerins en prendre la route, et il avait suivi...

Arrivé sur le plateau béni, le jeune guerrier promène avec étonnement ses regards autour de lui sans rien comprendre... Il cherche en vain la cause de la célébrité de ce désert, où rien ne parle ni à son imagination ni à son cœur, et il se demande quel peut être le dédommagement des fatigues d'une si rude ascension... Bientôt, vaincu par l'ennui, il croit qu'il doit auparavant satisfaire à un devoir de politesse, et il demande à saluer le Supérieur des Missionnaires.

« Monsieur, me dit-il, la curiosité m'a conduit sur cette Montagne. J'y suis depuis une heure à peine, et ne voyant rien qui puisse m'y retenir davantage, je redescends immédiatement à Corps. Toutefois, je n'ai pas voulu partir sans avoir offert au chef de cette maison mes civilités respectueuses, et tel est le but de ma visite. »

Après dix minutes peut-être de conversation sur des choses insignifiantes, le jeune officier se leva pour prendre congé de moi. — « Avez-vous visité, Monsieur, lui dis-je alors, tout ce qui peut intéresser les pélerins sur cette Montagne ? — Mais... je pense que oui, Monsieur. — Vous avez remarqué la Fontaine miraculeuse ? — La Fontaine miraculeuse !... — Mais non... je ne savais pas... Où donc est cette Fontaine ? — Là bas... Voyez, Monsieur... » Et de la main je lui indiquais par ma fenêtre le ravin où coule la Source de Marie. — « Croyez-moi, Monsieur, ajoutai-je, ne quittez pas notre Montagne sans avoir visité cette petite Fontaine. Faites plus, je vous en prie : buvez, pour me faire plaisir, un verre de cette Eau merveilleuse : elle n'a jamais fait de mal à personne, et je vous l'assure, elle a fait beaucoup de bien à plusieurs. — Monsieur si cela peut vous être agréable, je boirai un verre de cette Eau. » Et le jeune homme me quitta en me saluant avec une exquise politesse. Je pris soin de ne pas surveiller ses démarches ; je le croyais donc parti depuis longtemps, lorsque vers le soir quelqu'un vint me dire : Mon père, un Officier d'Etat-Major, retenu comme malgré lui depuis ce matin sur cette Montagne, où il ne voulait rester qu'une heure, est proterné baigné de larmes dans la chapelle devant l'i-

demande qúe vous l'entendiez en confession. »

Je vous laisse à penser, mes Frères, quelle fut ma réponse et quelle joie inonda mon cœur quand je vis entrer chez moi ce jeune enfant prodigue. « Mon Père, me dit-il, en baissant humblement les yeux, vous voyez devant vous un grand pécheur... Oh ! qu'il est lourd le fardeau qui m'accable ! Il faut que je m'en décharge... car, ô mon Père ! ce verre d'eau que, pour acquitter ma promesse, je suis allé boire à cette Fontaine, ce verre d'Eau a bouleversé mon être, et je ne puis plus vivre sans avoir fait ma paix avec Dieu... »

Que vous dirai-je encore, mes Frères ? La plus humble confession, accompagnée du plus sincère repentir, termina sans doute cette heureuse journée, puisque le lendemain, je voyais prosterné à la Table Sainte mon jeune Officier d'Etat-Major, sur la poitrine duquel brillait la décoration des braves ; et des larmes d'amour inondaient ses joues pendant que ma main, tremblante d'émotion, déposait sur ses lèvres le Corps Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ !...

Puis il partait quelques heures plus tard, le cœur plein de paix et de reconnaissance, et sa conversion devait être aussi durable qu'elle a été sincère. Trop brave pour connaître le respect humain, il la proclamait sans crainte dès en arrivant à son régiment, dont il s'est fait l'Apôtre comme il en est le modèle. Un R. Père Jésuite, visitant dernièrement cette Sainte Montagne, réjouissait mon cœur en me disant : « Votre jeune Officier, M. N*, est l'édification de notre ville. C'est un véritable Missionnaire, qui fait à T., surtout parmi ses compagnons d'armes, plus de bien mille fois que nous ne saurions en opérer... »

Mes Frères, voilà ce qu'a pu faire un verre d'Eau, *un seul verre d'Eau* puisé à cette Fontaine et bu par complaisance. Oh ! il faut donc le reconnaître, *le doigt de Dieu est vraiment ici*... Véritablement Marie a sanctifié par sa présence bénie les Lieux où s'opèrent de tels prodiges ; et de nouveau, nous le proclamerons avec reconnaissance :

Oui, la Mère de Dieu a visité cette Montagne! . . . . . .

Mais il ne suffit pas, mes Frères, de reconnaître la vérité de cette miséricordieuse Apparition. Il ne suffit même pas de proclamer la puissance de Marie en ces Lieux en venant y solliciter ses bienfaits. Non, mes Frères, cela ne suffit pas : mais il faut, et c'est là, croyez le bien, le but que Dieu veut atteindre en opérant tant de prodiges par l'invocation de Notre-Dame de la Salette, il faut surtout écouter avec un cœur soumis et repentant les avertissements que la Reine du Ciel nous est venue donner pour nous sauver. Il faut, mes Frères, bannir de votre langage l'horrible *blasphème* et ne jamais prononcer le nom redoutable de Dieu qu'avec le plus profond respect : il faut ne plus profaner par un travail illicite ou par de coupables divertissements le saint jour du Dimanche, mais le sanctifier au contraire, ainsi que les fêtes d'obligation, par l'assistance aux Offices Divins, par la prière et par l'accomplissement des œuvres de la charité chrétienne ; il faut revenir à l'exacte observation de l'abstinence et du jeûne qu'un si grand nombre, hélas ! violent sans scrupule et au mépris des ordonnances de la Sainte Eglise, seule interprète fidèle de la loi de Dieu... Il faut rétablir dans nos maisons l'usage salutaire et si généralement oublié, de la prière du matin et du soir faite en commun par le chef de la famille : car c'est un devoir pour le père et la mère, et un devoir *rigoureux* d'enseigner à leurs petits-enfants comment ils doivent prier Dieu. Il faut enfin, mes Frères, *réformer notre vie* et nous hâter de faire pénitence, si nous voulons éviter les fléaux dont nous sentons déjà les rudes atteintes !... Ah ! mes Frères, vous vous plaignez de la stagnation du commerce ; vous vous plaignez de l'insalubrité de l'air ; vous vous plaignez de l'infertilité de vos champs... Vous dites que les temps sont mauvais ; que les misères sont grandes ; que partout il y a souffrance, et vous avez raison... Mais pourquoi toutes ces calamités pèsent-elles sur nous, sinon, parce que nous avons oublié la Loi du Seigneur, et que de plus nous fermons l'oreille aux plaintes de sa Mère ! de *sa Mère et de la nôtre*, qui voyant son bras armé par nos crimes, est descendue toute éplorée sur cette Montagne dans l'espérance de sauver ses enfants coupables !... O mes Frères ! écoutons cette voix plaintive de Marie. « Le Bras de mon Fils est si *lourd*, nous dit-elle, que je ne puis *plus* le retenir !... Si mon Peuple ne veut pas se *soumettre*, par une sincère pénitence, je suis *forcée* de le laisser frapper !!!... » Et ses larmes coulent à la vue de l'indifférence de nos cœurs. O mes Frères bien-aimés ! serons-nous insensibles à la douleur de notre Mère ?... Il est écrit dans nos Livres Saints que celui qui attriste sa Mère, est maudit du Seigneur. O mon Dieu ! quelle malédiction n'encourrait pas l'ingrat qui, volontairement et

sans regret, ferait couler les larmes de sa Mère du Ciel !!!. . . . . .
. . . . . .

HUITIÈME LETTRE

A UNE AMIE

* **Sœur Marie de la Croix en Angleterre. — Motif de ce voyage. — Danger couru par une nuit obscure au bord d'un précipice. — Encore un mot sur la fête du huitième anniversaire.**

Corps, 20 septembre 1854.

J. M. J. ✝

Le nouvel incident de cette journée va bien te surprendre, ma bonne amie : sœur Marie de la Croix quitte la France et s'en va visiter ton pays ! Oui, sous peu de jours, selon toute probabilité, la *Bergère de la Salette* habitera l'Angleterre.. Pour combien de temps ? je l'ignore ; mais elle est partie ce matin, pour Grenoble, en compagnie de M. Chambon, de M. Gérin, du R. Père Burnoud et de Mgr Newsham. Ce départ a été si imprévu, si précipité, que j'en suis encore tout abasourdie.

Avant-hier soir, en gravissant *sa chère Montagne*, certes, la pauvre enfant ne se doutait guère, que de longtemps peut-être elle ne recommencerait la Sainte Ascension ; et ce n'est qu'après la fête qu'elle a connue le projet de son voyage. Au moment où elle allait quitter la Salette, hier soir, le R. Père Burnoud la fit appeler et lui donna connaissance de la lettre de Mgr Ginoulhiac, qui permettait que Mgr Newsham emmenât sœur Marie de la Croix faire un voyage en Angleterre, pourvu qu'elle y consentît elle-même. Son consentement a été promptement donné ; et toutefois elle eût préféré, m'a-t-elle dit, retourner à sa chère communauté de la Providence de Corenc, ainsi qu'elle l'a demandé plusieurs fois à son Evêque et tout récemment encore, dans une lettre très-soumise et très-suppliante qu'elle m'a communiquée. Mais plutôt que de vivre au milieu des visites et des distractions qu'elle avait à Corps, elle a mieux aimé quitter tout-à-fait la France. Au reste, elle m'a témoigné n'être pas fâchée d'aller en Angleterre, où elle pourra plus facilement apprendre l'Anglais, qu'elle désire tant savoir. — « Ne préfèreriez-vous point partir pour Rome? lui ai-je demandé. Je sais qu'une personne fort recommandable, qui se trouve actuellement sur la Montagne, songerait à vous y conduire pour vous présenter au Pape. Je suis même chargée d'en parler à M. Mélin : que dites-vous de ce projet, chère Sœur ? — J'aimerais bien aller à Rome assurément ; mais comme ce ne serait qu'un voyage bientôt fini, et qu'il faudrait ensuite revenir ici peut-être, j'aime encore mieux m'en aller en Angleterre : j'ai depuis quelque temps ce désir (1).

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de remarquer cette sympathie de sœur Marie de la Croix pour l'Angleterre et son vif empressement d'en connaître la langue. Il y a quelques jours, une famille anglaise (de Manchester), descendant de la Salette, vint au couvent rendre visite à la jeune Religieuse ; et, pour servir d'interprète à ces dames, je dus mettre en réquisition tout mon vocabulaire anglais, qui n'est pas trop riche, comme tu le sais. Sœur Marie de la Croix m'entendant *m'escrimer* de mon mieux, me crut tout de bon fort savante, et aussitôt elle me dit avec vivacité : « Oh ! je vous en prie, Mademoiselle, apprenez-moi donc à parler Anglais : je serais si heureuse de savoir cette langue ! » . . . .
. . . . . .

Mgr Newsham est enchanté d'emmener sœur Marie de la Croix, parce qu'il espère, m'a-t-on dit, que la présence de l'Enfant privilégiée à laquelle Marie a parlé, pourra contribuer à la conversion de son pays, et c'est pour cette raison qu'il a sollicité de Mgr Ginoulhiac l'autorisation de ce voyage
. . . . . .

---

(1) On sait que sœur Marie de la Croix, dès son arrivée en Angleterre, a été placée par Mgr Newsham chez les Carmélites de Darlington (comté de Durham). La sublimité de la vie contemplative et crucifiée des ferventes épouses de Jésus-Christ fit bientôt une telle impression sur le cœur de Sœur Marie de la Croix, qu'elle n'eut plus qu'un désir, celui d'obtenir la grâce de compter dans leurs rangs et de s'immoler avec elles. On a cru devoir céder à l'attrait de la jeune postulante ; et le 23 février 1855 Mgr Hogarth, Evêque d'Ushaw, lui a solennellement conféré le saint habit du Carmel, au milieu d'une nombreuse assistance de Clergé et de fidèles accourus de près et de loin. — Après la Messe pontificale, sœur Marie de la Croix, *Victime de Jésus*, fut reconduite processionnellement jusqu'à la porte de clôture où l'attendaient les religieuses alignées sur deux rangs, ayant leurs voiles baissés et tenant chacune un cierge en main. « Alors, sœur Marie de la Croix se retournant avec une angélique expression de joie sereine, écrit un témoin de cette belle fête, se prosterna, reçut la bénédiction de l'Evêque, donna un baiser d'adieu à sa *Marraine de vêture*, et, ravie d'avoir fait sa dernière visite au monde, elle se hâta vers l'asile de son cœur, comme l'oiseau qui s'envole à son nid... Mais comment redire avec quelle expression de piété elle reçut le Crucifix, le baisa et le pressa sur son cœur !... »

21 septembre 1854.

Tu te souviens, ma bonne amie, que j'avais résolu de faire à pied la Sainte Ascension la veille de la Fête Anniversaire; mais tu ignores, combien nous devons de reconnaissance à notre bien-aimée Dame de la Salette pour la protection toute spéciale dont Elle nous a entourées le long de ces précipices, par une nuit des plus obscures ; et j'ai besoin que tu m'aides à remercier cette bonne Mère.

Tu sauras donc, chère amie, que nous fîmes la faute de partir trop tard lundi soir : il était près de six heures. Une famille s'étant jointe à nous sur la route, nous formions une petite caravane, en tête de laquelle marchait à cheval Mme la Supérieure, qui était un peu souffrante. Arrivée au village des Ablandins, elle nous devança, laissant à ma garde sœur Marie de la Croix. Le crépuscule nous annonçait déjà la fin du jour quand nous atteignîmes le dernier village *Dorcières*, où l'on nous offrit obligeamment une lanterne. Nous refusâmes comptant sur la clarté des étoiles et plus encore sur l'assistance de Notre-Dame de la Salette.

Cependant la nuit épaississait de plus en plus ses voiles, et les nuages, dans lesquels nous enfoncions à mesure que nous montions davantage, nous dérobaient les précipices. Pas une étoile au firmament pour guider au bord de l'abîme nos pas incertains !... Mais sœur Marie de la Croix fut notre Providence : elle marchait en avant, nous indiquant avec la prévoyance la plus attentive, les sentiers à suivre, les mauvais pas à éviter. Elle fut charmante pour tous. Nous cheminions gaîment à sa suite ; je n'avais pas encore songé à m'inquiéter et je me croyais intrépide, quand une dame qui me précédait, me dit : « Faites attention, Mademoiselle, voici un pas difficile : *donnez bien à droite*... — Hé quoi ! Madame, marchons-nous au bord du précipice ? — Oui... mais il n'y faut pas songer. — Il n'y faut pas songer !... Impossible que je fasse un pas de plus, Madame !... Je tremble, mes genoux fléchissent... la tête me tourne... » Et tout aussitôt, bonne amie, voilà *ma grande* intrépidité démontée. Dans mon impuissance d'avancer ou de reculer, je suis obligée de me tapir pour ne pas chanceler jusqu'à rouler peut-être au fond de l'abîme. Ne frémis pas, amie : Notre-Dame de la Salette ne m'y laissera pas tomber, sois-en sûre. Voici que sœur Marie de la Croix accourt à mes cris de détresse. « Courage ! me dit-elle, montez par ici, à droite... N'ayez pas peur, je vous soutiendrai... » Je me cramponne à la main qui m'est tendue ; et, m'aidant de mes genoux, me voilà sur l'éminence, dans la bonne route que j'avais abandonnée sans le savoir. J'ai frissonné le lendemain en revoyant ce dangereux sentier, qui a tout au plus un pied de largeur ! Reconnaissance à Marie dont la bonté m'a gardée de tout accident !

Cependant des voix se font entendre un peu au-dessous de nous. — « Peut-être quelqu'un s'est-il égaré, dit sœur Marie de la Croix ». Et elle s'empresse de retourner sur ses pas, en criant aux inconnus : « Par ici ! par ici ! à droite ! » Mais, ô bonheur ! une lumière brille dans l'obscurité, une voix amie nous arrive... C'est Mme la Supérieure, qui s'était arrêtée à Dorcières pour nous attendre et qui nous rejoignait, suivie d'une nombreuse société portant plusieurs lanternes. Notre marche est maintenant triomphale, et bientôt nous apercevons le Plateau révéré. Un fanal placé à une fenêtre du Monastère et brillant comme une étoile au-dessus des nuages, sert de signal aux pélerins. Il est neuf heures et demie. Nous marchons depuis près de quatre heures ; mais nous sommes arrivés sur la Montagne bénie, et toute fatigue est aussitôt oubliée... Quel spectacle ! Plus de cinq mille pélerins remplissent l'église, le monastère et, encombrant les abords de la bien-aimée Fontaine, font retentir les collines de leurs chants d'allégresse !... La plupart de ces pieux pélerins ont passé ainsi la nuit, priant et chantant sans interruption. Mais pour moi, trop peu fervente pour imiter un si bel exemple, j'ai senti vers trois heures un insurmontable besoin de repos, et je cherchais à le satisfaire, quand avisant tout-à-coup, dans un des coins d'une future sacristie, un tas de copeaux et de rognures de planches jetés là par les charpentiers, je me suis trouvée heureuse de m'en faire *un canapé*, dont j'ai partagé le *moelleux confortable* avec sœur Marie de la Croix. Nous sommes demeurées ainsi jusqu'au point du jour, et tu peux croire que ma place a fait plus d'un envieux.

A midi, invitée par l'excellent M. Mélin, j'ai pris joyeusement part à un délicieux repas improvisé sur la pelouse. Pour mieux jouir du coup-d'œil pittoresque qu'offrait la Montagne à ce moment de réconfortation générale, notre société avait *dressé sa table* à une belle élévation sur le versant du Gargas, et de là nous planions sur cette multitude. Non, rien n'est gracieux comme le tableau que forment ces groupes disséminés çà et là, prenant leur réfection au milieu de la plus fraternelle gaîté, parta-

geant toutes les provisions, donnant à celui qui n'a pas, tandis que les montures errent paisiblement aux alentours ou se reposent sur le flanc des coteaux. C'est un vrai campement dans le désert ; c'est ravissant comme les tentes d'Israël que, dans sa vision prophétique, le fils de Béor fut forcé de louer et de bénir. . . . . .
. . . . . .

NEUVIÈME LETTRE

A UNE AMIE

La guérison de sœur Saint-Jean de la Croix confirmée par des nouvelles récentes (1). — Renseignements nécessaires à l'exécution de notre chromo-lithographie. — Projet d'ajouter quatre nouveaux dessins à l'Album de la Salette.

Corps, ce 24 septembre 1854.

GLOIRE A NOTRE-DAME DE LA SALETTE ! †

La guérison miraculeuse de ma *sœur Saint-Jean de la Croix* se confirme de plus en plus, ma toute bonne. Tu seras heureuse d'apprendre qu'une lettre reçue ce matin de Normandie m'en donne les meilleures nouvelles. On me répète l'assurance que cette chère Sœur, dont j'ai dû à la bonté de Marie, comme tu le sais, de voir et d'entendre constater la *guérison instantanée*, continue de jouir de la santé la plus parfaite. Oh ! notre tendre Mère ne fait rien à demi. Qu'elle en soit à jamais exaltée ! Tu peux donc, amie, et sans crainte aucune, communiquer aux serviteurs de Notre-Dame de la Salette qui t'interrogent à ce sujet, les détails que je t'ai adressés d'Honfleur quelques jours après ce prodige et dont j'atteste la plus scrupuleuse véracité.

J'applaudis à ton heureuse idée, ma toute bonne, de faire exécuter une belle *chromo-lithographie* représentant l'Apparition (2) ; et pour que l'exactitude ne laisse rien à désirer, je suis allée hier, accompagnée du bon M. Mélin, prendre au village des Ablandins, chez les anciens maîtres de Maximin et de Mélanie, les renseigements *historiques* nécessaires sur le nombre et la couleur des vaches formant le double troupeau des jeunes Bergers.

Chaque Enfant conduisait trois vaches, une génisse et une chèvre. Sur les 6 vaches, une seule était noire, et les cinq autres, ainsi qu'une génisse et une chèvre, étaient de couleur rousse. L'autre génisse était blanc-cendré, et la seconde chèvre, noire. Un petit chien roux de l'espèce des roquets, appartenant au père Giraud, avait suivi Maximin, qui, comme on le sait, n'était en service que depuis quelques jours. Il doit être représenté couché à quelques pas de son jeune Maître.

Notre Album (1) est fort goûté des pélerins auquels j'ai montré les trois premières planches lithographiées que j'ai reçues de Paris la semaine dernière ; et déjà bon nombre de souscripteurs ont désiré me donner leurs noms. La scène de l'Apparition, que chacun trouve délicieuse, a reçu l'approbation dont j'étais tout particulièrement jalouse, celle de sœur Marie de la Croix. — « Ah ! voilà qui est bien, cela me fait plaisir, » s'est-elle écriée d'un air joyeux, en l'examinant avec beaucoup d'attention (2).

Mais il est nécessaire, ma bonne amie, et M. Mélin est de mon opinion, il est nécessaire que M. Benoist revienne pendant que je suis encore ici. Il nous faut quatre vues nouvelles formant une suite de tableaux qui représenteront les diverses scènes de l'Apparition et compléteront notre collection de la manière la plus satisfaisante. Dis à MM. les *Directeurs* que je les prie de ne pas reculer devant ce surcroît de frais ; dis-leur que ce travail donnerait à notre Album un cachet spécial : il suffirait, en effet, de jeter les yeux sur nos dessins pour suivre

---

(1) Il a semblé que la publication de ces détails serait propre à faire glorifier Notre-Dame de la Salette ; et dans cette espérance, je les rapporterai ci-après, page 31.

(2) Ce travail vient d'être exécuté à Paris par Kellerhoven, auteur des plus beaux ouvrages en ce genre. C'est une magnifique planche imprimée en *chromo-lithographie* à 16 *couleurs*, sans aucune retouche au pinceau, et représentant avec une minutieuse exactitude, d'après les données de Maximin et de Mélanie, le costume et l'attitude de la Sainte Vierge au moment où Elle adresse son discours aux deux petits Bergers.

(1) Un Album ou collection des vues les plus remarquables de la Sainte Montagne, paraissant généralement désiré des pélerins qui visitent ces Lieux bénis, nous envoyâmes à la Salette, dans le courant du mois de mai 1854, M. Benoist, premier dessinateur de la maison Charpentier, de Nantes. Cet artiste distingué nous rapporta une série de vues magnifiques, qu'il a complétées dans un second pélerinage en octobre 1854.

(2) Ce m'a été un bonheur d'apprendre le choix que M. le Supérieur des Missionnaires de la Salette a fait de cette lithographie de notre Album, pour servir de modèle au paysage dont est décorée la grotte de la jolie chapelle de Notre-Dame de la Salette de Grenoble.

l'histoire de l'Apparition déroulée dans ses phases diverses de la manière la plus ntelligible même pour les simples ; et tandis que l'homme de goût applaudirait à l'heureux choix des sujets : que l'artiste louerait la perfection du travail, le pieux pélerin serait heureux, en feuilletant ce recueil, d'y retrouver vivants ses plus chers souvenirs.

DÉTAILS AUTHENTIQUES

Sur la guérison instantanée (26 janvier 1854) de sœur Saint-Jean de la Croix, Religieuse Augustine de la Congrégation de Notre-Dame.

VIVE MARIE ! †

Genneville, 3 février 1854.

Bien chère amie,

AIDE-MOI, je t'en conjure, à remercier notre bien-aimée Dame de la Salette ! Elle vient de visiter la Normandie dans son amour, et elle a daigné permettre que je pusse constater de mes yeux et toucher, pour ainsi dire, de mes mains ce nouveau Miracle de sa bonté. Le croiras-tu, amie ? j'ai eu le bonheur d'être admise à écouter, en plein chapitre, l'*interrogatoire* qu'a fait subir à la Miraculée un de MM. les Grands-Vicaires de ce Diocèse, Supérieur-Général du Couvent où s'est opéré le prodige. Je vais, avec l'aide de Marie, te répéter mot à mot le récit que j'ai été si heureuse d'entendre.

Mais tu sauras d'abord, ma toute bonne, que le 21 janvier dernier, étant allées, Mme de B..., Mme H... et moi, rendre visite à Mme la Supérieure de la congrégation de Notre-Dame, nous fûmes priées de nous unir à une neuvaine commençant ce jour-là, dans le but d'obtenir, par l'entremise de Notre-Dame de la Salette, la guérison d'une religieuse de cette communauté (sœur Saint-Jean de la Croix) paralysée depuis cinq ans par suite d'une affection de la moelle épinière. — « Quel miracle ne serait pas une *telle guérison !* nous dit Mme la Supérieure. Le médecin nous a plusieurs fois déclaré qu'il regarde comme impossible que notre chère malade recouvre la santé, et toute la ville connaît le triste état où elle est réduite (1). Aussi n'ai-je d'autre but, en sollicitant son rétablissement, que d'obtenir, s'il plait à Jésus et à Marie, un *Miracle* qui soit pour notre ville une preuve irrécusable de la miséricordieuse *Apparition* et procure la plus grande gloire de Dieu par la conversion de beaucoup de pécheurs. C'est l'intention que j'ai *formellement* exprimée dans ma lettre aux Missionnaires de la Salette en leur demandant deux Messes ; et j'ai reçu l'assurance qu'une de ces deux Messes sera dite sur la Sainte Montagne le dernier jour de cette neuvaine.

« Quant à ma sœur Saint-Jean, a poursuivi Mme la Supérieure, elle aurait bien préféré ne point demander sa guérison ; car elle désirerait mourir, pour aller voir Dieu. Mais dans l'espérance de procurer la conversion des pêcheurs et la gloire du divin Maitre, qu'elle aime si ardemment, elle a fait céder son attrait personnel. Depuis qu'elle a donné son consentement à cette neuvaine, elle éprouve l'intime *conviction* qu'elle guérira *infailliblement*. »

Cette assurance, comme tu le verras, ma bonne amie, n'abandonna pas un instant la malade ; et quoique ses douleurs devinssent plus vives, ce semble, à mesure que le terme des prières approchait, elle recommandait constamment à ses sœurs de lui préparer voile, robe, chaussure, etc., etc., car *très-certainement*, disait-elle, je me lèverai et j'irai au chœur dimanche prochain (dernier jour de la neuvaine).

Cependant, ma toute bonne, nous avions promis de retourner à la ville le 1er février, et nous tinmes parole. — « Hâtez-vous d'aller au couvent, nous dit aussitôt notre arrivée Mme H., car on a d'excellentes nouvelles à vous donner... Et puis, vous y verrez peut-être M. l'Abbé N., Supérieur-Général de ces Dames, qui n'a plus que quelques heures à passer ici. » Nous fûmes bientôt au parloir de la Communauté, où Mme la Supérieure ne se fit pas attendre. — « Gloire à Dieu ! Mesdames, dit-elle en entrant : sa bonté nous a donné un miracle. Ma sœur Saint-Jean de la Croix a été instantanément guérie dimanche 29 janvier, entre sept et huit heures du matin. — Oh ! je vous en conjure, Madame, accordez-nous de voir cette chère sœur. — Je le voudrais ; mais comment ensuite refuser toutes les demandes semblables qui vont nous être faites ? La ville entière va nous arriver au parloir... Au reste, voici M. le Supérieur-Général : il décidera la question. Ne pensez-vous point, mon Père, qu'il ne serait peut-être pas sans inconvénient de nous rendre au désir de ces dames en faisant paraitre ma sœur Saint-Jean au

(1) Mme la Supérieure me donna, dès cette première entrevue, sur la maladie de sœur Saint-Jean, tout les détails que je relate ci-après, page 32.

parloir ? — Je suis de votre avis, ma bonne Mère. Mais si nous tranchions la difficulté en levant la clôture ? Si nous introduisions ces dames au milieu de la Communauté, que vous pourriez réunir dans la salle du Chapitre ? Qu'en pensez-vous, ma chère Mère ? »

L'excellente Mère, qui désirait tant nous faire plaisir, n'avait garde d'improuver l'idée du bon Supérieur-Général ; et nous voilà, heureuses et confuses d'une si grande faveur, introduites aussitôt en plein chapitre ! Nous voilà placées en face de sœur *Saint-Jean*, que nous avons vue *de nos yeux* marcher librement, se prosterner et se relever sans assistance ; que nous avons entendue pendant plus d'une heure répondre avec un calme et une simplicité d'ange aux interrogations que lui a faites M. le Supérieur-Général, interrogations que je vais reproduire aussi fidèlement que possible.

INTERROGATOIRE SUBI EN MA PRÉSENCE

PAR SŒUR SAINT-JEAN DE LA CROIX

AU SUJET DE SA GUÉRISON MIRACULEUSE (1)

D. — Quel âge avez-vous, mon enfant ?

R. — Trente-quatre ans, mon Père.

D. — A quel âge êtes-vous entrée ici ?

R. — A vingt-un ans et demi.

D. — Aviez-vous auparavant éprouvé une affection semblable à celle dont vous venez d'être guérie ?

R. — Non, mon Père, pas avant mon entrée ici.

D. — A quel âge avez-vous fait profession ?

R. — A vingt-trois ans et demi.

D. — Combien êtes-vous demeurée en bonne santé après votre profession ?

R. — Quinze mois, mon Père. »

Sœur Saint-Jean entre ici dans quelques détails sur une maladie très-grave qu'elle fit à cette époque. C'était une fièvre typhoïde, accompagnée d'une affection de la moelle épinière, qui la retint au lit pendant cinq mois et dont les suites la réduisirent à la nécessité de se servir de béquilles pendant quinze autre mois. — « Et quand il plut à Dieu, remarque Mme la Supérieure, de rendre à ma sœur Saint-Jean l'usage libre de ses membres, il ne jugea pas cependant à propos de rétablir complètement sa santé, qui, depuis cette cruelle maladie, ne fut jamais dans un état satisfaisant. »

D. — A dater de cette amélioration dans votre état, poursuit M. le Supérieur-Général, combien de temps demeurâtes-vous, ma chère enfant, sans retomber tout-à-fait malade ?

R. — Deux ans, mon Père.

D. — A quelle occasion eut lieu cette rechute ?

R. — Je fis des imprudences.

D. — En quelle année cela eut-il lieux ?

R. — Je retombai malade à Noël en 1848. Mais je ne fus pas constamment alitée dès cette époque. Je me levais de temps à autre, et je me traînais quelquefois à l'aide de béquilles. Ce ne fut que le 6 octobre 1849 que je cessai entièrement de me lever, et cela jusqu'au jour où Notre-Dame de la Salette m'a guérie, c'est-à-dire dimanche dernier.

D. — Etes-vous bien *sûre* que vous n'auriez pas pu vous lever auparavant, si vous l'aviez *sérieusement* voulu ?

R. — Mais... mon Père, je n'avais pas l'usage de mes jambes : je ne les sentais même pas.

DÉPOSITION DE MADAME LA SUPÉRIEURE

Sur l'invitation de M. le Supérieur-Général, Mme la Supérieure a déposé ainsi :

« Je reconnais la véracité des assertions de ma sœur Saint-Jean de la Croix. Mais j'ajoute que cette chère sœur souffrait cruellement dans tous ses membres depuis le commencement de cette longue maladie ; que son estomac était ruiné ; qu'elle ne pouvait prendre aucune nourriture solide, et que depuis quelque temps elle avait dû se borner à trois tasses par jour d'un léger bouillon de veau, à quoi on ajoutait un peu d'eau sucrée. De plus, l'épine dorsale était *déviée :* ma Sœur avait une *bosse* et une grosseur ici au côté. »

« Une *bosse !* interrompt M. le Supérieur-Général. Qui l'a vue cette bosse ? — Moi ! moi ! moi ! moi ! mon Père... (quatre religieuses se lèvent). « Une de ces quatre religieuses nommément interpellée, ajoute : « Pendant la neuvaine, j'ai voulu plaisanter ma sœur Saint-Jean sur ce qu'*elle serait sûrement guérie*, et je lui ai dit en riant : Vous seriez bien attrapée si la Sainte Vierge vous guérissait en vous *laissant bossue !* Vous auriez vraiment *une jolie tournure*, faite comme vous voilà ! »

Mme la Supérieure, reprenant la parole, poursuit ainsi sa déposition :

« J'avais fait faire un fauteuil à la hauteur du lit de ma Sœur Saint-Jean, dans

(1) Mon intention n'est pas, bien entendu, d'attribuer à cet interrogatoire aucun caractère officiel : je me borne simplement à relater les intéressants détails que j'ai été à même de recueillir.

'espérance que nous pourrions faire glis-er la malade, du lit dans ce fauteuil, que ious aurions ensuite roulé jusqu'à la Cha-elle. Il y a six mois environ que nous îmes cette expérience, et ma Sœur s'en rouva si mal, qu'elle nous dit : « Je ne se-ai pas tentée de faire un second essai d'ici longtemps ». Effectivement, nous n'avons as depuis lors essayé de la lever, si ce 'est pour faire son lit tous les huit, dix ou uinze jours, et même quelque fois il se assait vingt jours sans qu'il fut possible l'essayer à la soulever.

« Voici environ une quinzaine que, par-ant de ma Sœur au médecin, je lui de-nandai s'il n'y avait aucun remède qui ût la soulager. — « Quant à la paralysie, ne répondit le Docteur, je ne prétends oint la guérir ; mais au printemps j'essaie-ai la médecine homœopatique pour faci-iter peut-être les digestions de la nalade ».

« Cependant, mon Révérend Père, je ne sentais un grand désir de faire une neuvaine à Notre-Dame de la Salette pour btenir la guérison de notre chère Sœur, t je dis à M. l'Aumônier que j'aurais bien ouhaité faire célébrer une neuvaine de Messes sur la Sainte Montagne. — Votre ésir est peut-être bon, me répondit-il ; nais je ne le crois guere facile à réaliser ans cette saison surtout. Comment vou-ez-vous que l'on puisse vous dire neuf Messes de suite sur la Salette, où il en ollicité des cinq parties du monde... » Je me bornai donc à demander deux Messes ont l'une a été dite dimanche 29 janvier, jour où Notre-Dame de la Salette a exaucé nos vœux. — La plus grande difficulté, ce me semble, au rétablissement de notre malade, dis-je encore à M. l'Aumônier, c'est qu'elle est très opposée à ce que l'on prie pour l'obtenir : elle préfère de beau-coup mourir pour aller voir Dieu. — Je vais l'aller trouver, répondit l'Aumônier, et je tâcherai de la déterminer à nous donner son adhésion. — M. l'Aumônier vit donc ma sœur Saint Jean le vendredi, 20 janvier dans l'après-midi ; il lui repré-senta que sa guérison serait très glorieuse à la Sainte Vierge et pourrait procurer la conversion des pécheurs en propageant la croyance au Fait de la Salette : cette con-sidération triompha des répugnances de notre chère infirme. Toutefois elle eut soin de mettre une restriction à son consente-ment : « C'est à condition, dit-elle, que si Dieu m'accorde la grâce de recouvrer la santé, je n'en mourrai pas pour cela *une heure* plus tard.

« Dans le courant de la neuvaine, ma sœur Saint Jean nous a souvent répété qu'elle guérirait très sûrement le *dernier jour* , et dans cette conviction, elle a de-mandé qu'on lui préparât ses vêtements ; elle-même voulut tricoter ses jarretières. — Le dimanche matin 29 janvier, M. l'Au-mônier lui porta la Sainte Communion, et bientôt après, on vint me dire qu'elle *était guérie*, qu'elle avait faim, et qu'elle désirait se lever ! Vite, j'allai prévenir M. l'Aumônier, qui accourut aussitôt pour la voir. Mais il ne put entrer chez elle immé-diatement, parce qu'on nous dit qu'elle s'habillait. Peu après, nous la vîmes venir elle-même et s'avancer dans le corridor au-devant de M. l'Aumônier, auquel en se mettant à genoux, elle demanda sa béné-diction et la permission d'aller à la grand'messe, ce qui ne fût accordé qu'à ses instances réitérées. Ma sœur entendit la messe tout entière, s'agenouillant ou se levant aux points marqués sans paraitre souffrir de la fatigue ; puis, quand vint midi, elle mangea de fort bon appétit un bon morceau de viande et un petit pain. C'était son second repas du jour. Je prie M. l'Aumônier, si vous le permettez mon Père, de vouloir bien suppléer à ce qui manque à mon récit ».

Déposition de M. l'Aumônier du Couvent où s'est opérée la guérison de sœur Saint-Jean de la Croix.

« Je reconnais très-véridique la déposi-tion que vient de faire Mme la Supérieure. Je sais que ma sœur Saint-Jean est effecti-vement demeurée alitée depuis près de cinq ans. Il est encore à ma connaissance qu'elle avait complètement perdu l'usage de ses jambes qui étaient comme *mortes* ; que son estomac refusait les aliments, et que, depuis un certain temps déjà, elle ne pouvait plus prendre que quelques tasses de bouillon de veau. Je me suis entretenu avec le médecin du traitement homœopa-thique qu'il avait la pensée d'essayer, et il m'a dit que pour la *paralysie* de ma Sœur, la médecine était impuissante à la guérir, mais que peut-être on pourrait obtenir de meilleures digestions.

« Je vis ma sœur Saint-Jean vendredi (20 janvier), entre quatre et cinq heures du soir : c'était la veille du jour où com-mença la neuvaine qui nous a obtenu sa guérison. J'eus quelque peine à décider la malade à s'unir à nous pour demander cette grâce, et lors qu'elle m'eut donné son consentement, il ne me sembla pas qu'elle eût au cœur l'espérance d'un miracle.

Cependant j'appris le lendemain que les

impressions de ma Sœur n'étaient plus les mêmes, et qu'elle était convaincue que Dieu allait la guérir. Mais pour moi je n'éprouvais point cette assurance. Je me rendis près de ma Sœur la veille de sa guérison, le samedi 28 janvier, et je régiai avec elle sa journée du lendemain. — Et lundi, mon Père, me dit-elle, que devrai-je faire ? — Lundi ?... Mais vous ferez ce que vous aurez fait les autres jours. — Oh ! c'est que lundi mon Père, je serai debout ? — S'il en est ainsi, ma Sœur, je vous dirai *lundi* ce que vous aurez à faire. »

« Dimanche 29 janvier, vers six heures et demie du matin, je portai la Sainte Communion à la malade, et lorsque je dis l'oraison pour les infirmes, à ces mots, « *pour la santé de l'âme et du corps*, » j'eus une impression *si forte*, qu'elle fut visible, m'a-t-on dit (1).

« A peine étais-je rentré dans ma chambre, qu'un coup de sonnette donné d'une manière inaccoutumée, me fit tressaillir. C'était Mme la Supérieure qui sonnait au tour communiquant à mon appartement. — Elle est guérie ! elle est guérie ! me dit-elle. — L'avez-vous vue, ma Mère ? — Non. J'ai voulu d'abord vous avertir ; mais sœur N. l'a vue. Venez vite. » — Je fus bientôt sur les pas de Mme la Supérieure à la porte de sœur Saint-Jean, chez laquelle toutefois je ne pus entrer à l'instant même, parce qu'elle s'habillait. Mais peu après je la vis venir au-devant de moi dans le corridor. Elle se mit à genoux, me demanda ma bénédiction et sollicita la grâce d'aller à la Grand'Messe. Comme j'hésitais à le lui accorder, de crainte que ce long exercice ne la fatiguât : « O mon Père, me dit-elle, je n'ai demandé à la Sainte Vierge de me guérir en *ce jour-ci* que pour aller rendre grâces à Dieu pendant la Sainte Messe. » Sœur Saint-Jean venait de prendre la moitié d'une tasse de café au lait ; elle acheva de fort bon appétit ce qui en restait avant de se rendre au chœur, où elle entendit la Sainte Messe, ainsi que l'a rapporté Mme la Supérieure. A midi, un second repas reçut le même accueil que le premier, et l'on m'apporta un morceau de pain gros comme le pouce, en me disant que c'était tout ce que sœur Saint-Jean avait laissé d'un petit pain qu'elle venait de manger ainsi qu'un morceau de viande égalant en grosseur ce qui manquait au pain dont je voyais le reste. »

(1) J'ai su depuis que cette impression fut une *intime assurance* du rétablissement de sœur Saint-Jean-de la Croix.

CONTINUATION DE L'INTERROGATOIRE

De sœur Saint-Jean de la Croix

D. — « Maintenant, mon enfant, poursuit M. le Supérieur-Général, en s'adressant de nouveau à sœur Saint-Jean, rendez-nous compte de vos impressions pendant la neuvaine.

R. — Mon Père, je n'ai rien éprouvé, ce me semble, si ce n'est la *persuasion* que Notre-Dame de la Salette me guérirait.

D. — Avez-vous eu *cette impression* dès le commencement de la neuvaine ?

R. — Dès la veille, mon Père ; dès le vendredi au soir, après que M. l'Aumônier m'eut quittée. Cette impression était d'autant moins naturelle, que je ne désirais pas guérir. J'éprouvai même à ce sujet un grand combat intérieur. Comme je réfléchissais sur l'avantage qui pourrait résulter de ma guérison, et que je n'y voyais pas *mon intérêt*, l'intérêt de mon salut, je sentais une grande répugnance à demander d'être guérie. Dans cette hésitation, je fus tout-à-coup persuadée *intérieurement* que la Sainte Vierge me guérirait ; et depuis lors je n'en doutai plus un *seul instant*.

D. — Qu'avez-vous éprouvé ensuite pendant la neuvaine, soit au moral, soit au physique ?

R. — Rien de bien particulier, mon Père. Toutefois, j'ai beaucoup plus souffert le vendredi qui précéda ma guérison.

D. — On dit que vous demandâtes que vos vêtements fussent prêts pour le dernier jour de votre neuvaine ?

R. — Oui, mon Père, et je fis repasser mon couteau, comptant bien m'en servir.

D. — Qu'*éprouvâtes-vous physiquement*, après votre communion dimanche ?

R. — Mon Père, je ne sais trop... Il me semble que mon corps était comme une planche et que je ne le sentais guère... Je n'étais, je crois, capable que d'une chose : prier...

D. — C'était bien fait, mon enfant. Mais au moment de votre guérison qu'avez-vous ressenti ?

R. — J'ai senti que j'étais guérie, et j'ai demandé mes vêtements, pressée que j'étais de me lever. Alors j'ai éprouvé comme un *craquement* je ne sais trop *où*... Ce n'était pas dans le dos, car il était guéri. Je pense que ce dut être dans les jambes.

D. — Et maintenant qu'éprouvez-vous après avoir mangé ?

R. — Rien du tout, mon Père : je ne sens pas mon estomac, et ce n'est que depuis dimanche que cela m'arrive ; car

mage de Marie ; et, vaincu par la grâce, il je ne me souviens pas d'avoir jamais rien bu ou mangé qui ne m'ait fait mal à l'estomac, depuis que j'ai commencé à être malade jusqu'au moment où Notre-Dame de la Salette m'a guérie, c'est-à-dire dimanche dernier.

D. — Allons, mon enfant, levez-vous, que nous vous voyions marcher. »

Sœur Saint-Jean se lève et vient se mettre à genoux aux pieds de son Supérieur en lui disant : « Voyez, mon Pere, comme je suis droite ! » — Effectivement sa taille ne laisse rien à désirer, et la chère Sœur se prosterne, puis se relève avec aisance, sans aucun appui.

Le 8 février suivant, je revis sœur Saint-Jean de la Croix, qui eut la bonté de venir au parloir. Sa santé continuait d'être parfaite. Elle me dit que son estomac ne se souvenait plus d'avoir tant souffert, et qu'il acceptait toute espèce de nourriture. J'ai eu de nouveau le plaisir de revoir cette chère Sœur, quinze jours plus tard, le 27 février, et certes, elle avait fort bonne mine. Son appétit, m'assura-t-elle, continuait d'être excellent. Enfin, j'ai fréquemment des nouvelles de sœur Saint-Jean, qui, m'écrit-on, se porte si bien, qu'elle a repris la direction de sa classe.

SOUVENIR D'UNE CAUSERIE

Sur la conduite de la jeune Bergère de la Salette le soir et le lendemain de l'Apparition.

Corps, 26 septembre 1854.

UNE de nos causeries nous ayant un jour amenées sur le sujet de l'Apparition, je dis à sœur Marie de la Croix : — « Avez-vous souvenir quelle était cette vieille femme dont m'a parlé Maximin, et qui la première crut à l'Apparition, dès que vous en fites le récit en descendant de la Montagne ? — Oui, c'était ma maîtresse. Elle était *par là*, près de son foyer pour apprêter le souper ; et tout de suite elle pensa que cette *belle Dame* était sans doute la Sainte Vierge, et elle se mit à pleurer (1). Puis elle vint me chercher dans l'étable où j'étais à traire mes vaches. « Laisse-là tes vaches, me dit-elle, je les soignerai, et viens-t-en nous raconter ce que tu as vu avec *Mémin*. » — Je lui répondis sans remuer : « Ha ! bien, j'ai vu comme *Mémin* ; et puisqu'il vous l'a dit, vous le savez... » Mais elle m'emmena et me fit raconter ce que j'avais vu. Puis elle dit à son fils, jeune homme de vingt-cinq ans : — « Tu vois bien ! tu entends ce que la Sainte Vierge a dit à cette Petite ! Va-t-en encore travailler demain dimanche, après cela !... — Bah ! répondit l'autre, j'irais croire que *cette Petite* a vu la Sainte Vierge, elle qui ne fait pas même sa prière !... » Mais, je vous assure, Mademoiselle, que je fis ma prière ce *soir-là*, c'est-à-dire que je restai à genoux longtemps, car je ne savais guère de prières par cœur ; mais je ne pouvais me coucher. Ma maîtresse vint à moi et me dit : « Te voilà encore là ! Tu en dis bien long ce soir pour *récompenser* les autres jours... » — Cette femme était-elle bonne pour vous ? — Excellente ! C'était une vraie mère, et jamais je n'ai été si heureuse que chez elle. — En ce cas, elle a dû vous regretter quand vous l'avez quittée peu après l'Apparition ? — Il n'a pas dépendu d'elle que je ne sois restée. Elle m'avait dit dès le commencement de l'hiver : « Reste avec nous, *Petite* : je te garderai bien. » Et quand elle apprit que mon père m'avait *vendue* pour le printemps (1), elle alla le trouver et lui donna de l'argent, afin de me garder. — Quand vous allâtes, le lendemain de l'Apparition, trouver M. le Curé de la Salette, étiez-vous seule, ou si Maximin était avec vous ? Nous allâmes ensemble, et nous étions tout honteux : *deux marmots* comme nous demander à parler à M. le Curé ?... Nous n'osions pas trop entrer. La domestique nous dit « M. le Curé !... Et qu'avez-vous donc à dire à M. le Curé ? Ne pouvez-vous pas me le dire à moi. » Alors, nous commençâmes à lui raconter *notre histoire*. M le Curé, qui était dans une chambre voisine, entra aussitôt en disant : « J'ai tout entendu, mes enfants ! » Et il se mit à pleurer. — M. le Curé ne parla-t-il point de tout cela en chaire ? — Oui ; mais il pleurait si fort que presque personne ne put le comprendre. — Vous étiez là ? — Oui. J'étais au bas de l'église, derrière tout le monde, et j'avais grand'honte : Je craignais qu'on ne se retournât pour me regarder... ». . . . .

. . . . . .

---

(1) C'est assurément la Sainte Vierge que ces *Petits* ont vue dit cette brave femme : car il n'y a qu'*Elle au Ciel*, dont le Fils gouverne... »

(1) Cette expression *vendue* signifie dans le pays *louée, gagée*.

LE PÈRE LAVERLOCHÈRE

Représentant sur la Montagne de la Salette les Peuplades Nomades du Nord de l'Amérique.

27 septembre 1854.

QUE LE SAINT NOM DE DIEU SOIT BÉNI !

HIER, nous avons eu au Couvent la visite d'un saint Missionnaire, dont le nom est justement célèbre, et qui a voulu lui aussi vénérer la Montagne privilégiée de Marie, afin de mieux placer ses chers *Sauvages* sous la protection de Notre-Dame de la Salette. C'est le Père Laverlochère, Préfet apostolique au Canada, le premier qui ait porté le flambeau sacré de la Foi aux peuplades errantes de l'Amérique Septentrionale et jusque sur les glaçons du Pôle. Cet homme de Dieu, que dévore la soif de sauver les âmes, vit depuis quinze ans sous ce rude climat, ayant pour unique nourriture, pendant ses missions, la chair *crue* de l'ours et du renard, ou bien, ce qui est peut-être encore plus détestable, une sorte de *bouillie de poisson*, préparée sans aucune espèce d'assaisonnement ; habitant souvent de froides cabanes dont les parois et la toiture sont des blocs de glace de dix ou douze pieds d'épaisseur ; couchant nécessairement dans la vase quand vient le dégel ; supportant avec une sainte allégresse les peines et les fatigues de courses incroyables à travers les forêts pour s'élancer à la recherche des brebis perdues du Seigneur, et n'ayant que son Dieu pour consolation et pour appui : tel est le Père Laverlochère !!!

Aussi, le Divin Maître se plaît-il à bénir les travaux de son dévoué serviteur en multipliant chaque jour ses chers néophytes. Le Père Laverlochère a déjà baptisé à lui seul plus de dix-huit mille sauvages !... Il semble avoir reçu le don des langues, comme autrefois les Apôtres, dont il a le généreux courage et le zèle embrasé : il parle six dialectes différents de la langue Sauvage et possède parfaitement l'Anglais. Le Diocèse de Grenoble a l'honneur d'avoir produit cet homme de dévoûment, qui s'est consumé à étendre le Royaume de Jésus-Christ. Il est venu passer l'hiver en France, afin de réparer, s'il est possible, une santé délabrée, mais encore plus pour réchauffer, en faveur des pauvres Missions, la charité de ses compatriotes, qu'il appelle les *Enfants gâtés* de la Providence, et qui lui semblent, pour cette raison, plus rigoureusement obligés à secourir leurs frères dépourvus de tout... La foule envahit l'église où doit prêcher le Père Laverlochère ; et sa parole tout évangélique est irrésistible. Oh ! qui ne se sentirait honteux de sa lâcheté en entendant le pieux Missionnaire raconter d'une voix émue la ferveur de ses enfants, de ces pauvres Sauvages, si avides de la parole de Dieu, si affamés des Sacrements, si désireux d'assister au Saint Sacrifice que, pour se procurer ce bonheur, on les voit accourir de cent cinquante et même de deux cents lieues ! Pour retrouver un chapelet, une médaille égarés, ils ne font aucune difficulté de franchir une distance de cinquante ou soixante lieues, trop heureux quand enfin, après une semaine, entière d'exploration dans l'épaisseur de la forêt, ils ont pu reconquérir leur précieux trésor !...

Quels intrépides chrétiens que ceux-là, ô mon Dieu ! Leur nom pouvait-il manquer à la liste des innombrables serviteurs de Notre-Dame de la Salette ?... Et celui qui a su enfanter à J.-C. de tels disciples, ne méritait-il point d'apporter des extrémités du Globe, jusque sur la bien-aimée Montagne de l'Apparition, l'expression de leur foi et de la sienne à la miséricordieuse visite de Marie ?... Non, le Père Laverlochère ne pouvait manquer à la Salette : aussi, avec quel pieux empressement ne l'ai-je pas vu entreprendre hier la sainte Ascension !...

DIXIÈME LETTRE

A UNE AMIE

La Salette devant le Pape

Corps, 29 septembre 1854.

J. M. J. ✝

HÉLAS ! il n'est que trop vrai, ma bonne amie, qu'un mauvais livre intitulé, *La Salette devant le Pape*, vient de paraître !... Daigne Notre-Dame *Réconciliatrice* éclairer les yeux et toucher de regrets le cœur de celui qui l'a composé ! Voici les renseignements que j'ai recueillis à ce sujet :

Mgr Ginoulhiac s'occupait de l'étude du *Mémoire*, lorsque l'Evêché est informé tout-à-coup que M. *** s'apprête à publier un très-dangereux ouvrage, dans lequel, sous prétexte de justifier l'*Appel au Pape*, en prouvant la fausseté de l'Apparition, l'auteur émet des propositions schismatiques contre l'autorité des Evêques.

Mgr Ginoulhiac, le cœur plein de tristesse à cette nouvelle, fait appeler M. ***

et s'efforce de le ramener à l'obéissance. Monseigneur, voyant que tout était inutile, que ce cœur demeurait endurci, aurait alors parlé en Evêque justement irrité et aurait dit au coupable : « Jusqu'ici, Monsieur, je vous ai traité avec douceur ; j'ai poussé envers vous la clémence jusqu'aux dernières limites et peut-être trop loin... Mais si vous faites paraître votre livre, je vous déclare que vous ne le ferez pas impunément, et qu'aussi longtemps que je serai Evêque de Grenoble, vous porterez le châtiment de votre résistance !... »

Eh bien ! ma bonne amie, à quelques jours de là, ce malheureux prêtre lançait d'un bout à l'autre de la France le prospectus de son détestable livre, *La Salette devant le Pape*, qui n'est, il faut encore le répéter, que la triste amplification du pseudonyme Donnadieu, publié en 1852 et 1853: ouvrage censuré par l'Autorité diocésaine et dont M. Rousselot a si victorieusement réfuté la première partie dans son *Nouveau Sanctuaire à Marie*. Au reste, ma toute bonne, *Donnadieu* se réfute lui-même ; car dans le premier volume, les *Enfants de la Salette* sont inventeurs, trompeurs, menteurs : ils n'ont rien vu, ni homme, ni femme, ni blanc, ni noir, ni quoi que ce soit... Et dans le second volume, ils ont vu, au contraire, mais *très-bien vu*, Mlle De Lamerlière, qui en fait ses dupes ! Et voilà qu'ils ne sont plus ni inventeurs, ni trompeurs, ni menteurs !!! Noirs tout-à-l'heure sur une page, les voici blancs sur une autre : *oui* et *non* se remplacent ! Peut-il y avoir une contradiction plus manifeste, et comprends-tu une telle inconséquence ?. . . . . .

. . . . . .

1er octobre 1854.

Voici, ma bonne amie, les nouvelles que nous apporte le courrier de Grenoble : le livre intitulé. *la Salette devant le Pape*, a été mis en vente ces jours-ci ; et aussitôt l'auteur, cité devant l'Officialité, a été interdit pour la deuxième fois ! Que Dieu ait pitié de lui !. . . . . .

. . . . . .

ONZIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Annonce du premier Mandement de Monseigneur Ginoulhiac. — Fête du Saint Rosaire sur la Salette. — Extension du culte de Notre-Dame « Réconciliatrice ».

2 octobre 1854.

VIVE NOTRE-DAME DE LA SALETTE ! †

On nous annonce, ma bonne amie, l'impression d'un Mandement de Mgr Ginoulhiac, qui condamne l'ouvrage de M. ***, *La Salette devant le Pape*, et en interdit la lecture sous peine d'excommunication ! Demain nous espérons en recevoir plusieurs exemplaires ; et aussitôt, sois-en sûre, j'en dirigerai quelques-uns sur Nantes (1). . . . . .

. . . . . .

Vive Marie ! La fête du Saint Rosaire a été magnifique hier sur sa Montagne ! Sept Prêtres ont passé la nuit dans les confessionnaux assiégés par la foule qui encombrait la Chapelle ; et douze cents pélerins, dont plusieurs venus des points les plus éloignés de la France et même de l'étranger (2), ont terminé avec une sainte allégresse la guirlande de fêtes offerte à Marie, pendant l'année 1854, sur la Montagne de *notre Réconciliation !*

Oh ! puisse le Culte de notre bien-aimée Dame de la Salette étendre partout ses rameaux protecteurs ! De combien de grâces puissantes cette dévotion bénie n'est-elle pas la source ! Je lis avec bonheur, dans le journal l'*Univers*, que la paroisse de Voula (Diocèse de Meaux) vient d'en faire l'heureuse épreuve. Dimanche dernier cette pieuse paroisse s'agrégeait à l'Archiconfrérie de Notre-Dame *Réconciliatrice* de la Salette. Une petite retraite, *signalée par les plus heureux retours à Dieu et couronnée par de nombreuses communions*, a précédé l'érection solennelle de la Confrérie ; et cette belle journée n'était pas finie, que déjà le registre de l'Association avait reçu plus de trois cents noms ! Or, tu sauras ma toute bonne, que la paroisse de Voula compte à peine douze cents habitants.

Je suis toute triomphante de ce que tu me dis, ma bonne amie, du zèle de nos pieux Nantais à suivre la neuvaine solennelle que notre digne Evêque a autorisée

---

(1) Voir ce Mandement ci-après, page 38.

(2) Deux prêtres anglais gravissaient la Salette le 30 septembre, veille du Saint Rosaire. Un peu plus tard, l'Archevêché de Milan y députait un de ses vicaires généraux.

en l'honneur de Notre-Dame de la Salette (1). Les abords de la Chapelle encombrés par la foule abritée sous une tente ; plus de deux mille voix implorant chaque soir miséricorde aux pieds de Marie *Réconciliatrice*, oh ! quelle espérance d'une protection toute spéciale de cette tendre Mère, cela ne met-il pas au cœur ! combien notre pieux Evêque, si dévoué à la Sainte Vierge, si pénétré de la vérité de sa miséricordieuse Apparition, doit être consolé par cet élan de son Peuple ! . . . . . .

LE 19 SEPTEMBRE 1854 A CRÉMIEU

La petite ville de Crémieu (Isère) a, pour ainsi dire, rivalisé d'enthousiasme avec la Sainte Montagne, pour témoigner à Notre-Dame de la Salette son amour et célébrer dignement le huitième anniversaire de l'Apparition. Voici ce que je lis dans une feuille publique :

« Sur une des hauteurs qui dominent Crémieu, s'élève une modeste chapelle qu'une personne pieuse a fait dédier à Marie, et que le zélé Pasteur de ce lieu, répondant aux vœux de son troupeau, a placée sous l'invocation de Notre-Dame de la Salette. Il y a quelques mois, au cœur de l'hiver le plus rigoureux, l'inauguration de la statue sous ce vocable avait attiré le concours d'une foule recueillie ; aujourd'hui elle est revenue avec le même empressement célébrer le consolant anniversaire du 19 septembre. Les campagnes voisines avaient envoyé des députations à la fête. Le Saint Sacrifice fut offert jusqu'à dix heures par des prêtres des environs, heureux de pouvoir compter à la Table Sainte un si grand nombre de fidèles. A dix heures et demie, une Messe solennelle est célébrée ; une musique religieuse exécute par intervalle des morceaux d'une pieuse harmonie. Du perron du Sanctuaire, M. le Curé a adressé à l'assistance une courte et éloquente allocution.

« Pendant la journée, chacun voulut revenir aux pieds de Marie et lui offrir sa prière. Cependant la nuit était venue ; M. le Curé, accompagné du clergé de Crémieu, était monté à la Chapelle, et là des chants de cantiques se mêlèrent bientôt aux sons des instruments. Il recommanda une dernière fois son cher troupeau à la *Consolatrice des affligés* ; puis, tout-à-coup, la Chapelle resplendit de lumière. A ce signal, la ville entière s'illumine ; pas de maison, pas de fenêtre qui demeure obscure : le pauvre y met au moins sa vieille lampe de fer. Des bouquets et des fleurs déroulent leurs gracieuses guirlandes autour de ces croisées antiques, vieux restes du moyen-âge ; et pour cet heureux jour, la statue de Marie a quitté l'oratoire modeste de la famille ; le tableau a quitté le coin du lit où il reste suspendu pendant l'année, et il est venu dire aux passants que dans cette maison Marie est aimée, que cette maison s'est mise sous sa garde.

« Cette manifestation d'amour est aussi une manifestation de reconnaissance. Crémieu a éprouvé d'une manière sensible la protection de Marie : le fléau qui sévit à ses portes ne l'a pas frappé !... C'est que Crémieu est la ville de Marie ; c'est que Crémieu a pour citadelle une chapelle de Marie ; c'est que Crémieu a pour rempart l'amour de Marie ! »

L'Abbé Reynaud,
Aumônier du Couvent de Sainte-Ursule.

(1) Un magnifique groupe représentant *fidèlement* l'Apparition, fut offert en 1851 à Mgr Jaquemet et provisoirement déposé dans une chapelle attenante à son Petit-Séminaire. Ce lieu est bientôt devenu le but d'un pélerinage privilégié, où Notre-Dame de la Salette se plait à bénir la confiance de la foule pieuse, incessamment prosternée aux pieds de son image. La reconnaissance publique, chaque jour accrue par de nouveaux bienfaits, avait besoin de se manifester hautement ; et voici que s'élève dans notre ville, à l'aide des offrandes de tant de cœurs consolés par N.-D. de la Salette, une charmante chapelle gothique qui sera pour tous un témoignage éclatant de la foi des Nantais à la miséricordieuse Apparition de *Marie Réconciliatrice*.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE

PORTANT CONDAMNATION D'UN LIVRE INTITULÉ :

LA SALETTE DEVANT LE PAPE

Jacques-Marie-Achille GINOULHIAC, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Grenoble.

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous nous occupions, nos bien chers Frères, de l'examen d'un livre intitulé, *Mémoire au Pape* sur l'affaire de la Salette (1), lorsque nous avons reçu le *prospectus* d'un nouvel ouvrage sur

(1) Nous ne tarderons pas de nous expliquer sur ce Mémoire.

cette matière, *prospectus* que nous avons bientôt appris avoir été répandu dans tous les diocèses de France.

A la lecture de cette pièce, nous avons d'abord pensé et nous espérions que ce ne serait là qu'une tentative d'un écrivain inconnu, qui n'aurait pas de suite : car nous ne pouvions nous persuader qu'un prêtre de notre diocèse, quel que pût être d'ailleurs son passé à cet égard, oubliât à ce point les lois sacrées de la justice et du respect, et allât aussi loin dans la voie de la désobéissance et du scandale.

Nous avons été bientôt tristement détrompé : le livre annoncé a paru depuis quelques jours ! il dépasse par l'injustice des imputations qui y sont faites, par la hardiesse des propositions qui y sont soutenues, par la violence du ton qui y règne, tout ce que le *prospectus* pouvait faire redouter ; et, en le lisant avec l'attention que nous imposait le devoir de notre charge, nous n'avons pu nous défendre un seul instant, d'un sentiment pénible d'étonnement, de douleur et d'indignation !

Et comment ne pas gémir, ne pas s'indigner, nos très-chers Frères, en voyant un prêtre, parvenu à la maturité de l'âge, insulter de la manière la plus réfléchie et la plus odieuse, le vénérable vieillard qui a gouverné si saintement ce diocèse pendant un quart de siècle et qui le couvre encore de ses bienfaits ? et cela au risque d'encourir les peines dont l'Eglise punit ceux qui se rendent coupables de si grandes fautes, et d'appeler sur sa tête les maux dont le Pontife consécrateur menace ceux qui outrageraient l'Evêque qu'il vient de consacrer : « *que celui qui le maudira, soit lui-même maudit, et que celui qui le bénira, soit comblé de bénédictions* (1). »

Comment ne pas gémir, ne pas s'indigner encore, en voyant des prêtres respectables de notre diocèse accusés constamment, et, en quelque sorte à chaque page de ce livre, de faits dont l'imputation publique, même au sens des lois civiles, constituerait le délit de diffamation, comme si l'on pouvait ignorer que c'est *une souveraine iniquité de diffamer ses frères* (2), et que l'injure faite aux prêtres contracte par là un caractère de griéveté spéciale et rejaillit sur Jésus-Christ même, dont les prêtres sont les ministres ?

Comment supporter enfin que l'on dise et que l'on proclame que la Salette *protège, couve l'hérésie, légitime le rationalisme*, et le rationalisme le plus impie et le plus aveugle, alors même qu'il serait vrai, autant qu'il est faux, que l'un des enfants aurait prononcé sérieusement, aurait proféré, dans le sens supposé à chaque page du livre, les paroles et les prédictions qu'on lui prête ? comme s'il n'y avait pas dans le diocèse une autorité qui veille à la conservation de la saine doctrine ; qui a dû informer sur cette allégation, et qui, après information prise, l'a jugée sans fondement et sans importance.

C'est cependant, nos bien chers Frères, sur ce prétexte, aussi frivole qu'il est odieux, que l'auteur prétend justifier la publication de son ouvrage. Et, bien que l'Evêque qui gouverne aujourd'hui le diocèse, ne lui paraisse nullement suspect ; bien qu'on écarte avec soin toute interprétation du livre qui semblerait Nous impliquer dans les accusations qui y sont portées, ce n'est pas à Nous cependant qu'on en appelle ; ce n'est pas au Métropolitain ou au Concile provincial ; ce n'est pas même au Souverain Pontife : c'est à l'opinion publique éveillée partout, au moyen d'un *prospectus* répandu avec profusion, et qu'on est encore prié de répandre.

Pour étayer cette justification, abusant de ce principe que, dans le cas où un Evêque particulier enseignerait une hérésie manifeste, les prêtres, les fidèles mêmes auraient le droit de réclamer, il soutient d'une manière générale et absolue que, *dès qu'un fait erroné peut nuire à la religion et à Dieu, quelle que soit la main qui le pose, tout catholique a le devoir de le démasquer ; que tout prêtre a le droit de signaler la prévarication, de dénoncer l'abus, de provoquer la réforme, même par rapport à une ordonnance épiscopale* (1), non en recourant à l'autorité supérieure, par la voie canonique, mais en appelant à l'opinion publique par la voie de la presse. Et afin que le sens dans lequel il émet ces propositions ne soit pas douteux, venant à l'application de ces maximes, il déclare partout, et dès les premières pages de son livre (2), *que s'il prend la plume, c'est avec la conscience du droit, avec le sentiment du devoir ;* il justifie même par ces principes la publication des volumes intitulés, *La Salette-Fallavaux*, dont le

(1) *Qui maledixerit ei, sit ille maledictus, et qui benedixerit ei, benedictionibus repleatur.* Pont. Rom. *de Cons. El. in Episc.*

(2) *Summa iniquitas est fratres detrahere et accusare.* Decr. 11 P. C. VI. Q. 3 C. XVI.

(1) P. 54. 224, etc.

(2) P. 13...

premier a été condamné par notre vénérable prédécesseur, et le second a été publié au mépris de ses défenses et de ses censures, et quoiqu'il ne puisse ignorer qu'il est notoirement regardé comme l'auteur ou l'un des auteurs de ces livres, il ose écrire ces mots: *Cette loi* (de signaler cette prévarication) *a dirigé la plume d'un auteur, catholique fervent, modéré, délicat, qui n'a pas craint d'aborder la discussion du Mandement doctrinal, qui en a étudié toutes les assertions, qui en a démontré les erreurs avec la dernière évidence* (1); puis, après avoir cité de longs extraits de ces publications, et comme si ce n'était pas assez de ces éloges, il appelle le pseudonyme sous lequel il est caché, *l'historien, le polémiste le plus exact qu'il connaisse* (2)

A l'appui de ces propositions subversives du respect qui est dû aux jugements des Pasteurs de l'Eglise, et qui en ébranlent toute l'autorité, il allègue quelques textes, et en particulier un canon du Concile de Vienne de l'an 1060; il cite quelques passages des dissertations de Mgr de la Luzerne *sur les droits et les devoirs respectifs des Evêques et des Prêtres* (3); mais il se garde bien de rapporter ce qui les précède ou ce qui les suit, et aussi d'autres endroits de ce livre où le savant Cardinal exprime sa pensée de manière à ce qu'il soit impossible de s'y méprendre. Il en est un entr'autres que nous ne pouvons nous empêcher de citer textuellement, soit parce que Mgr de la Luzerne y explique clairement le sens du Concile de Vienne, soit parce que le texte de ce Concile avait été déjà objecté par le canoniste Maultrot, dont l'Eminent Métropolitain de cette province a dû flétrir l'ouvrage dans un Mandement justement célèbre (4):

« Dans le cas où... un Evêque aurait « rendu une ordonnance contraire à la « sainte discipline ou à la Foi catholique, « nul doute que les curés et même tout « les prêtres, et tous les autres ecclésias- « tiques, et aussi les fidèles ne puissent « et ne doivent s'y opposer. Mais quel « moyen d'opposition ont-ils? Le décret « même du Concile de Vienne, cité par « M. Maultrot, nous le montre. Ils doivent « dénoncer l'Evêque prévaricateur aux « Evêques voisins, qui sont juges, ou mê- « me en appeler au Siège apostolique. « Telle est donc la mesure dans laquelle « le clergé peut s'opposer aux mauvaises « décisions de son Evêque: il n'a pas par « lui-même l'autorité de les annuler; mais « il doit les déférer à l'autorité supérieure « et les réformer par elle (1). »

Comme si ce n'était pas assez des propositions que nous venons de relever, et pour les rendre plus plausibles, sans doute, l'auteur de *La Salette devant le Pape* abaisse partout l'autorité épiscopale. Il l'appelle un pouvoir *de simple délégation* (2). Indiquant les paroles de Saint Paul (*Act.* xx, 28), il dit qu'*un Evêque est établi pour* DIRIGER *l'Eglise de Dieu* (3): d'où il suivrait que les Evêques n'ont qu'un droit de direction, et non une autorité véritable et une juridiction proprement dite. Il était même allé jusqu'à affirmer ailleurs que l'*Eglise a placé le dépôt sacré de la foi sous la sauvegarde des fidèles et des prêtres* (4): comme si le Chef de l'Episcopat et l'Episcopat avec lui, avaient besoin de cette sauvegarde pour le conserver d'une manière inviolable!

Ce n'est pas tout: prétendant expliquer la doctrine de l'Eglise par rapport *aux décisions* qu'elle porte sur les faits, sans distinguer les faits qui sont inséparablement liés avec sa doctrine et ceux qui lui sont étrangers, les faits qui intéressent l'Eglise tout entière et les faits particuliers, les faits surnaturels et les faits purement humains; sans laisser soupçonner nulle part ces distinctions nécessaires, et, se servant même des expressions les plus exclusives (5), il affirme, à plusieurs reprises, que le Souverain Pontife, que l'Episcopat n'est pas infaillible dans les *questions de fait* (6); que l'*Eglise a soin de déclarer elle-même que la croyance des faits est toujours libre* (7). Dépassant même la témérité des partisans hérétiques du *silence respectueux*, il dit que *quand il s'agit de faits..., Pierre et ses successeurs n'ont plus que l'autorité d'un homme* (8); que, hors des limites de ce *que Jésus-Christ a enseigné... dans une décision sur un fait*, il ne voit *plus que la décision*

---

(1) P. 225.
(2) P. 266.
(3) P. 11, et p. 10, 12, 225.....
(4) Mandement de S. E. Mgr le Cardinal de Bonald, portant condamnation d'un livre intitulé: *Manuel de droit public ecclésiastique français*, p. 43, 44.

(1) *Droits des Ev. et des prêtres*, III^e *dissert.*, c. III, art. VIII, c. 462, 463.
(2) P. 35.
(3) P. 224
(4) P. 9.
(5) P, 34, 55.
(6) P. 53.
(7) P. 153.
(8) P. 34.

d'un homme (1) : comme si, dans la canonisation des Saints, par exemple, *le jugement du Souverain Pontife*, selon la doctrine de Benoit XIV et de Saint Thomas, *ne s'appuyait pas sur l'assistance du Saint-Esprit* (2), et si l'Eglise, dans ses décisions sur les faits qui intéressent la foi, les mœurs, le culte, son gouvernement, ne pouvait pas dire, comme les Apôtres l'ont fait en prononçant en même temps sur des points relatifs à la foi et aux mœurs et sur une question de discipline : *Visum est Spiritui Sancto et nobis* (Act. xv, 28).

En présence de semblables propositions, et aussi des imputations odieuses dont nous avons parlé plus haut, il ne nous était plus libre de garder le silence ; il ne nous était pas permis de ne pas agir : car, *en pareille occasion*, comme le dit le pape Saint Célestin, *se taire, serait conniver* (3).

Aussi, avons-nous cité immédiatement l'auteur de ce livre devant notre Officialité, qu'à cause de la gravité de la circonstance, nous avons voulu présider Nous-même : et pendant quatre séances entières, et tenues à divers intervalles, ses explications, ses excuses ont été religieusement écoutées et paternellement accueillies. Voulant même venir à son aide par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir (4), et pour parler avec Saint Augustin, le guérir par les attentions de la charité pastorale, plutôt que d'agir avec lui comme si nous désespérions de son retour (5), nous lui avons souvent adressé des observations bienvaillantes ; nous lui avons rappelé les enseignements de l'Eglise sur les points qu'il attaque dans son ouvrage ; nous lui avons fourni les indications qui nous semblaient propres à l'éclairer. Grâce à Dieu, nos efforts n'ont pas été entièrement inutiles : il a déclaré s'en tenir, sur ce qui concerne l'autorité de l'Eglise relativement *aux faits*, à la doctrine commune des théologiens approuvés ; n'avoir pas attaché aux propositions qui blessent l'autorité épiscopale, le sens qu'elles présentent par elles-mêmes ; et il s'est excusé, sur les expressions inexactes de son livre, par la rapidité avec laquelle il l'a composé. Il a même modifié l'une de ses assertions principales et retiré une des graves imputations qui y sont contenues. Mais il a maintenu les autres et persisté à soutenir que les prêtres et même les simples fidèles ont le droit de réclamer, par la voie de la presse, contre les ordonnances de leurs Evêques, qu'ils croiraient contraires à l'enseignement ou à la discipline de l'Eglise, pourvu que ces publications soient restreintes à un certain ordre de personnes. Aussi avons-nous été forcé de prononcer contre lui la sentence qui nous a paru nécessaire pour la répression du scandale et pour le maintien de la discipline dans notre diocèse.

Mais, nos très-chers Frères, parce que le *prospectus* est répandu dans toute la France, que le livre s'est vendu et se vend encore, nous ne pouvons nous borner à cette mesure : ce n'est pas assez de réprimer le scandale, il faut en arrêter la propagation. Un désaveu secret et partiel n'y saurait suffire. Et nous ne pouvons oublier que les saints canons infligent à ceux qui conservent ou propagent des livres de ce genre les mêmes peines qu'à leurs auteurs. *Qui ea prius invenerit, rumpat, si non vult auctoris facti causam incurrere* (1).

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines de notre Eglise Cathédrale ; avoir pris et ouï l'avis de notre Conseil, LE SAINT NOM DE DIEU INVOQUÉ, Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE I. Nous condamnons le livre intitulé : *La Salette devant le Pape*....., Grenoble, imprimerie Redon, 1854, comme contenant, *d'une part*, des propositions respectivement erronées, téméraires, scandaleuses, subversives de l'ordre et du gouvernement ecclésiastique, sentant le presbytérianisme et le favorisant, et déjà condamnées, soit expressément, soit dans leurs principes, par les Souverains Pontifes, et principalement par la Constitution *Vineam Domini Sabaoth*, de Clément XI, et par la Bulle dogmatique *Auctorem fidei*, de Pie VI ;

D'autre part, comme contenant aussi à l'égard de notre vénérable prédécesseur et de prêtres respectables de notre diocèse, des allégations et imputations de

---

(1) P. 55.

(2) *Canonizationis judicium minime innititur hominum testimoniis... sed innititur præsentiâ Spiritûs Sancti, juxtà doctrinam D. Thomæ* (Q. 9 *quodlibet*, *art.* XVI). *B.* XIV, *de serv. Dei Beatif. et Canoniz.*, *l.* 9, *c.* 44, *n.* 19.

(3) *Timeo ne sit connivere, in tali occasione tacere. S. Cœlest. P. ad Episc : Ep.* 1

(4) *Id. Epist.* XIV. *Ad popo. C. P. n.* 8.

(5) *Hos quidem in Ecclesiâ sanari malumus, quàm desperatâ salute ab Ecclesiâ resecari, si necessitas nulla compellat. Conc. Mil.. 416.*

(1) Decret 11. P. caus. v. q. 1. c. *Qui in alterius.*

faits, qui constituent, au sens des canons de l'Eglise, une véritable diffamation.

Art. II. Nous défendons à tous les fidèles de notre Diocèse de lire ce livre, de le propager, sous peine d'excommunication ; et à tous les ecclésiastiques de le lire, de le garder, de le répandre en quelque manière que ce soit, sous peine de suspense *encourue par le seul fait*, et réservée *personnellement* à Nous et à nos successeurs.

Art. III. Nous défendons, sous les mêmes peines, de lire, de retenir et de propager le *prospectus* dudit ouvrage, et aussi les deux volumes intitulés : *La Salette-Fallavaux*, par Donnadieu.

Et sera notre présent Mandement lu et publié à la messe paroissiale ou principale, dans notre Eglise Cathédrale et dans les autres églises et chapelles publiques de notre Diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Grenoble, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chanoine-secrétaire de notre Evêché, le 30 septembre 1854.

† M.-ACHILLE
Evêque de Grenoble.

Par Mandement :

Auvergne,
Chanoine honoraire, Secrétaire.

DOUZIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Offrande de M. l'Abbé Ménou. — Chapelets, médailles, cordons bénits près de la Fontaine miraculeuse. — La fleur de la Salette. — Quelques mots de prévision sur les événements futurs.

Corps, 5 octobre 1854.

J. M. J. †

J'ai voulu porter moi-même aux pieds de Notre-Dame de la Salette, ma toute bonne, l'offrande de M. l'Abbé *Ménou*, et j'ai déposé sur la fontaine de Notre-Dame *Réconciliatrice* l'aube magnifique que lui envoie, *comme témoignage de sa reconnaissance pour la guérison de sa nièce*, le pieux Missionnaire dont la parole éloquente rappela si souvent les pécheurs à la pénitence ! Un bon Père de la Salette est venu recevoir ce présent, puis a bien voulu bénir, au pied de la *Croix du Discours*, la prodigieuse quantité de *cordons de la Sainte Vierge* que tu m'as envoyés à cette intention, et que je te retourne aujourd'hui même, avec une ample provision de médailles et de chapelets bénits et indulgenciés sur cette Terre encore empreinte des pas de la Reine du Ciel !

Je me suis donné la joie de puiser moi-même à sa Fontaine bien-aimée les cent litres d'Eau qui vont t'arriver incessament, et que je fais accompagner d'une bonne récolte d'herbe et de pierres recueillies le plus près possible des Lieux où pleura notre tendre Mère. Tu prendras un soin tout particulier, n'est-ce pas ma bonne amie ? d'une plante que j'ai enveloppée à part. C'est une charmante petite fleur, dont j'ignore le nom, mais que nous appellerons, si tu veux, *la fleur de la Salette*, à l'exemple de cette jeune religieuse qui a composé les jolis couplets que voici :

LA FLEUR DE LA SALETTE

Stances composées par une jeune Religieuse de Perpignan, à laquelle on apporta, la veille de sa profession, une petite fleur cueillie sur la Sainte Montagne.

Fleur charmante, fleur précieuse,
J'aime ton calice embaumé
Et ta corolle gracieuse,
Mais quel est ton nom bien-aimé ?...

Près de la Vierge, elle est éclose.
Petite fleur, dis-moi tout bas,
N'es-tu pas le bouton de rose
Renaissant toujours sous ses pas ?...

N'es-tu pas l'humble violette ?
L'*Aimez-moi,* le lis du vallon ?
— Je suis la fleur de la Salette :
Voilà ma gloire, mon seul nom.

As-tu vu ma divine Mère ?
Ses pleurs ont-ils coulé sur toi ?
De ses pieds la trace légère,
L'apporterais-tu jusqu'à moi ?...

De sa lumière éblouissante
As-tu reçu quelques reflets ?
De sa vertu toute puissante
As-tu compris les doux secrets ?

Ah ! de la Vierge désolée
Dis-moi les plaintes, la douleur.
Ne l'aurais-tu pas consolée ?
Tu serais si chère à mon cœur !...

Oui, ma tendresse le devine ?
Ma Mère eut un regard pour toi,
Et son cœur dit : Je la destine...
Me trompé-je ? est-ce bien à moi ?...

Elle dit, l'auguste Marie,
En bénissant mon avenir :
« Je veux que cette fleur chérie
« Lui porte un jour mon souvenir.

« Qu'elle soit un témoin fidèle
« Qui lui transmette mes secrets,
« Qui demeure toujours près d'elle
« Comme un gage de mes bienfaits.

« De mon amour et de mes larmes
« Qu'elle lui parle à chaque instant,
« Et son cœur trouvera des charmes
« Dans un généreux dévoûment ».

- Tu resteras, fleur bien-aimée,
Ou sous mes yeux ou sur mon cœur :
Ma ferveur sera ranimée
Par ton aspect consolateur.

Hier, un personnage grave, que je crois bien informé, s'exprimait ainsi devant moi en parlant de l'Opposition : « Il y aura bien d'autres luttes que celle-là. Il y aura des maux dans l'Eglise... Je crois que sous peu nous verrons le commencement des *choses sérieuses*. Les Enfants de la Salette sont emportés chacun de *leur* côté ; mais ils ont *leur but*..... Maximin apparaîtra au moment *fixé* et sera porté où il faudra qu'il soit. Il n'attend que ce moment-là... »

M. M***, toujours, si réservé, m'a dit ce mot : « Les Enfants de la Salette *savent* ce qu'ils doivent devenir, et c'est bien cette connaissance qui les soutient. Sans cela, comment supporteraient-ils le poids écrasant du *Fait* qu'ils ont reçu mission de publier, et qui leur a causé tant d'ennui ! »

Sœur Marie de la Croix (en habit séculier) est décidément partie pour l'Angleterre. Mais elle n'a consenti à ce déguisement qu'après avoir reçu la promesse que ses habits religieux la suivraient, disant, assure-t-on, que si elle ne les trouvait pas à son arrivée, elle reviendrait aussitôt en France. Quand elle a pris congé de Mgr Ginoulhiac, on a entendu Sa Grandeur lui dire pour adieu : « Je consens à votre départ ; mais à condition que si j'ai besoin de vous ; au premier mot, vous reviendrez. »

TREIZIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Encore un miracle !... — Procession à Notre-Dame de Gournier. La Paroisse de Corps est-elle meilleure depuis l'Apparition ?

Corps, 8 octobre 1854.

VIVE NOTRE-DAME DE LA SALETTE †

Encore un miracle, ma bonne amie, encore un miracle dû à l'invocation de Notre-Dame de la Salette ! C'est le Diocèse de La Rochelle que cette fois, Marie *Réconciliatrice* a daigné favoriser de son miséricordieux Regard, en reconnaissance sans doute de la foi de son pieux Evêque à sa miraculeuse Apparition et de son pélerinage si hâtif à la Sainte Montagne... Le 19 septembre dernier, pendant que les Saintes Collines de Marie résonnaient de ses louanges, l'Ile-de-Ré tressaillait d'allégresse en apprenant tout-à-coup que *Notre-Dame de la Salette* venait de rendre instantanément l'usage de ses membres à une pauvre infirme clouée depuis trente-neuf mois sur son lit de douleurs sans pouvoir faire aucun mouvement !...

J'envoie par ce courrier à M. l'Abbé *** le récit de cette merveilleuse guérison, en le priant de vouloir bien te le communiquer. C'est une dame de Rochefort, venue en pélerinage à la Salette, qui a reçu ces intéressants détails d'une de ses amies, témoin oculaire : ils sont très authentiques (1).

Aujourd'hui dimanche, à l'heure des Vêpres, toute la paroisse de Corps, conduite par son pieux Curé, s'est rendue processionnellement, croix en tête, bannières déployées, à la chapelle de Notre-Dame de Gournier, située sur la route de la Salette, afin d'implorer un temps plus favorable aux semailles : car ici comme partout la sécheresse est bien alarmante. Mais, j'en ai la confiance, Jésus et Marie auront accueilli avec un miséricordieux regard le recueillement de ce pauvre Peuple priant et chantant sans interruption pendant tout le trajet... Oui, le ciel aura contemplé avec bienveillance le touchant spectacle qu'offrait cette Procession allant invoquer Marie, avec celle des pélerins descendant de la Montagne, et qui, prosternés le long de la route, s'unissaient, tout attendris, aux suppliantes invocations de leurs frères !...

Les Vêpres se sont terminées à la porte de la bénie Chapelle, trop petite cent fois pour contenir la moitié de cette foule, et le retour s'est fait dans le même ordre en continuant le chant sacré. Mais la ferveur de ces Montagnards est vraiment infatigable. A sept heures, ce soir, un salut solennel du Saint-Sacrement réunissait de nouveau toute la paroisse aux pieds de Jésus, qui voulait la bénir ; et aussitôt après, ces chrétiens intrépides s'organisaient d'eux-mêmes pour leur pélerinage quotidien à la chapelle de Saint-Roch !... Dis-moi, ma toute bonne, si de tels actes ne prouvent pas mieux que tout ce qu'on

(1) Une bien agréable surprise m'attendait à mon retour à Nantes : c'était une lettre de la *Miraculée* elle-même, qui, de son propre mouvement, a eu la bonté de me donner, sur sa guérison les plus amples détails, et de me confirmer ainsi de la manière la plus irrécusable, le récit apporté à la Salette. (Voir cette lettre ci-après).

pourrait dire, combien ce pays, autrefois si indifférent en religion, est devenu profondément chrétien depuis que Marie est venue lui faire entendre sa voix ! Ce changement si radical n'est-il pas un argument bien fort pour prouver à ceux qui veulent réfléchir, la vérité de l'Apparition de la Mère de Dieu sur la Montagne de la Salette ? Déjà nous sommes à huit années de distance du berceau de cette merveille ; et les premières impressions du prodige, loin de s'éteindre au sein de cette population, semblent s'y raviver de plus en plus et devenir plus profondes : la grâce seule, appuyée sur la vérité, peut produire de semblables effets.

9 octobre, neuf heures du soir.

Maximin vient d'arriver quelques heures après M. Benoist, ce qui me rend doublement joyeuse. Notre dessinateur va pouvoir s'inspirer auprès du jeune Berger pour l'exactitude des détails qu'il doit reproduire dans ses dessins. . . . . .

UNE GUÉRISON MIRACULEUSE A L'ILE-DE-RÉ

(DIOCÈSE DE LA ROCHELLE)

Copie d'une lettre adressée à Mlle N., de Rochefort-sur-Mer, par Mme veuve Borru, de Saint-Martin (Ile-de-Ré).

VIVE JÉSUS ET MARIE ! †

Un grand miracle vient de s'opérer parmi nous, ma bonne amie ! L'Eau de la Salette, la confiance en Marie ont tout fait !...

Mme Bonnet, que tu as vue de tes propres yeux sur son lit de souffrance, d'où elle n'était pas sortie depuis trois ans et trois mois ; Mme Bonnet marche, parle, agit sans le secours de personne !... Toute la population était sur pied pour la voir se rendre à l'église hier au soir ; et les plus incrédules applaudissent à ce miracle *opéré sous nos yeux*.

A cette affreuse maladie de la moelle épinière qui clouait Mme Bonnet sur son lit, où elle ne pouvait faire le moindre mouvement, ni des bras ni des jambes, s'était jointe une extinction de voix ; et voilà qu'hier au soir, en présence de quatre ou cinq cents personnes réunies à l'église, elle a entonné le *Magnificat*, qu'elle a chanté tout entier !

Ainsi que je te l'avais dit, amie, un grand nombre de personnes faisaient la neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, pour obtenir cette guérison ; ma chapelle avait été ornée et disposée à cet effet, et un petit groupe, représentant l'Apparition, y avait été provisoirement placé, en attendant celui qui nous est arrivé de Nantes et qui a été posé le 18 au soir. Cette neuvaine a été faite et suivie avec un grand zèle : nous avions d'excellentes instructions soir et matin ; et la pauvre malade, toujours sur son lit de douleur, toujours aussi souffrante, plus souffrante même que par le passé, s'unissait aux prières que nous offrions pour elle à Notre-Dame de la Salette.

Hier matin, à l'heure de la Messe, Mme Bonnet, étendue sur une espèce de lit fait pour cet usage, fut apportée dans l'église et placée dans ma chapelle (qui va prendre le nom de chapelle *du Miracle*). La pauvre malade essaya alors de faire un mouvemeut et se rendit bien le témoignage qu'elle ne pouvait remuer un seul membre. Elle entend ainsi la Messe, reçoit la Sainte Communion, qu'on lui porte sur son lit, et laisse faire à ceux qui l'entourent leur action de grâces ; puis, quand il n'y a plus à l'église que quelques personnes : « O ma bonne Mère ! dit-elle, permettez que j'aille jusqu'à vous. » Aussitôt, elle se lève, se rend près de la statue de Notre-Dame de la Salette, se prosterne, se relève et s'assied.. On envoie chercher son confesseur, qui, en la voyant, demeure muet... Il tombe à genoux aux pieds de Marie en répandant un torrent de larmes.

Cependant, on ne veut pas la laisser retourner à pied chez elle : on la remet sur son lit ; mais toute la journée elle a reçu la ville entière dans sa chambre, se levant pour saluer, parlant de la voix la plus naturelle, et ne parlant que pour proclamer le Miracle opéré en sa faveur. Oh ! je voudrais être Missionnaire pour porter cette bonne nouvelle d'un bout du monde à l'autre et dire ce que j'ai vu !...

Notre saint Curé est arrivé de la retraite dans la journée d'hier ; on lui a de suite annoncé cette guérison ; il s'est rendu chez Mme Bonnet et n'a pu articuler une parole ; mais ensemble ils se sont jetés à genoux pour remercier Dieu.

De mes yeux *j'ai vu* pendant trois ans l'impossibilité où était cette pauvre Dame de faire le moindre mouvement, et de mes yeux je *la vois* depuis deux jours marchant et parlant !... Hier au soir, elle s'est rendue à la bénédiction, et ce matin, à la Messe d'actions de grâces, où elle a reçu à genoux la Sainte Communion. Viennent maintenant les incrédules m'ex-

pliquer ceci !... Son médecin a été à peu près le premier qu'elle ait fait prévenir ; et celui-ci, qui avait dit à qui voulait l'entendre que Mme Bonnet ne marcherait *jamais*, a rendu le témoignage qu'un *miracle seul* avait pu faire ce qu'il voyait (1). Or, tu sais comme moi, qu'en fait de guérisons miraculeuses, le témoignage de nos Docteurs n'est pas suspect. Nous en avons quatre à l'Ile-de-Ré, et tous quatre avaient dit : « Elle ne marchera *jamais !...* »

J'espère, amie, que ce fait si authentique sera imprimé. En attendant, donne-lui toute la publicité possible : car nous ne saurions assez proclamer la puissance de notre bonne Mère du Ciel.

Notre chère malade n'a pas revu depuis hier la fièvre qui ne la quittait pas. Mais je n'en finirais point si j'entrais dans tous les détails de ce qui s'est passé dans sa personne. Oh ! j'ai la confiance que Dieu a voulu bénir par ce miracle le zèle de toute la paroisse à donner des offrandes pour la chapelle et le groupe de Notre-Dame de la Salette. — Tout à toi en Jésus et Marie.

MÊME SUJET

Lettre écrite à Mlle des Brulais par Mme Bonnet, de Saint-Martin (Ile de Ré), guérie miraculeusement le 19 septembre 1854.

« Mademoiselle,

PENSANT vous faire plaisir, je viens vous donner connaissance de ma guérison miraculeuse obtenue par l'intercession de Notre-Dame de la Salette. . . . .

. . . . . .

« Je dois donc vous dire, Mademoiselle, que depuis trente-huit mois et dix-neuf jours, j'étais clouée sur mon lit sans pouvoir me remuer, autrement qu'avec l'assistance de quelqu'un. Atteinte d'une affection de la moelle épinière, je ne pouvais supporter ni secousse ni bruit. Aussitôt que quelque chose de ce genre arrivait, j'étais prise d'une oppression épouvantable, et ce n'était qu'avec les plus grandes précautions, qu'on me transportait d'un lit à l'autre. J'avais perdu le mouvement des jambes, et je ne pouvais demeurer assise sur mon lit sans être soutenue par des oreillers. Dans le courant de ces trois années, j'ai eu des crises affreuses qui m'ôtaient l'usage des bras et me rendaient aveugle pour quelque temps. A cela se joignait une fièvre qui n'a jamais cédé un *seul jour*, et j'avais tous les jours deux accès accompagnés d'une transpiration abondante. J'étais donc d'une faiblesse extrême. Pendant deux ans, mon médecin m'a traitée de toutes les manières : j'ai employé toute espéce de remèdes. On m'a *brulée*, *coupée*, *écorchée* le long de l'épine dorsale ; et le seul résultat de tout ce traitement a été de me ruiner l'estomac et de me faire horriblement souffrir.

« Le médecin, ne voyant rien de changé à mon état, perdit espoir et reconnu mon mal incurable. Se résigner à la volonté de Dieu était le plus sage parti : j'attendais donc que le Seigneur disposât de moi selon son bon plaisir... Mais, pour me résigner à cela, j'avais bien besoin d'être entourée des consolations de la Religion ; j'avais bien besoin de recevoir souvent la visite de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est si bon notre Sauveur, qu'il m'a fait la grâce de prendre toutes ces épreuves avec résignation. . . . . .

. . . . . .

« Mes forces s'affaiblissant, on fut obligé de suspendre les remèdes et enfin, de tout abandonner. Je pris alors la ferme résolution de ne plus rien faire... Le mois de juin dernier, le lendemain de la Pentecôte, j'eus une crise qui me rendit aveugle pendant trois jours ; qui m'ôta le mouvement des bras et me mit dans un état désespérant. Ce fut alors, Mademoiselle, que Dieu m'inspira de me faire transporter à l'église un jour de fête de la Sainte Vierge. On repoussa fortement cette pensée en m'exposant le danger que je courrais. Je comprenais bien les raisons qu'on me donnait ; mais j'avais confiance que la Sainte Vierge me protégerait : je ne fus point trompée... Le 15 août, étendue dans une litière, je me fis porter à l'église pour y recevoir la bénédiction du Très-Saint Sacrement. Les personnes qui m'accompagnaient, avaient presque la certitude de remporter un cadavre, mais je les encourageais, tant j'avais confiance...

« Dès ce jour, Mademoiselle, on criait *au miracle*. Car je n'étais pas sortie de ma chambre depuis trente-sept mois et demi, pendant lesquels je n'avais jamais pu supporter le grand air : j'étais quelquefois même obligée de faire fermer ma fenêtre, parce que dès que je sentais l'air, mes mains s'engourdissaient, et je ne pouvais plus remuer les doigts. Après tout cela, Mademoiselle, ne pouvait-on pas bien crier un peu *au miracle*, de ce qu'on avait

---

(1) Voir à la suite de la lettre de Mme Bonnet, page 47, le rapport on ne peut plus intéressant du médecin.

pu me rapporter chez moi sans que je perdisse connaissance ?. . . . . .

« Revenue dans ma chambre, je ne savais comment exprimer ma reconnaissance au bon Dieu : ce fut dans ce moment que je promis de faire une neuvaine à Notre-Dame de la Salette. On commença cette neuvaine le 11, dans une chapelle où l'on avait déposé un groupe semblable à celui que vous décrivez, Mademoiselle, dans votre cinquième pélerinage. Toutes les personnes de Saint-Martin et plusieurs autres voulurent bien s'unir d'intention pour demander ma guérison. Pendant cette neuvaine, mes souffrances furent plus fortes et la fièvre aussi, à tel point que j'étais obligée de changer de linge quatre fois par jour, et celui que je quittais, était aussi mouillé que si on l'eût plongé dans l'eau. L'avant-dernier jour de la neuvaine, j'ai encore souffert davantage, et à neuf heures du soir, je disais : « Mes bons amis, je ne guérirai jamais. »

« Enfin, nous voici arrivés au 19. Je sors de la fièvre à sept heures. On m'habille, on me place dans une litière et l'on m'emporte à l'église. La Sainte Messe commence ; je fais la Sainte Communion, qu'on m'apporte sur mon lit. La Messe est terminée, et rien en moi n'annonce que le le bon Dieu ait exaucé les prières faites pour ma guérison... Vous ne vous étonnerez pas, Mademoiselle, si alors mon cœur devint triste, et si j'eus besoin de la grâce du bon Dieu pour lui offrir mon sacrifice. Je le fis, et je demandai à Jésus la résignation et la persévérance.

« Mais il fallait partir : les porteurs m'attendaient, et moi... j'attendais qu'il n'y eût plus personne à l'église. Et puis, j'étais placée en face du groupe, et je ne pouvais me décider à quitter cette chapelle !... Plus je regardais ma bonne Mére, plus je me sentais le désir d'aller plus près d'Elle. Mesurant de l'œil la distance à franchir et voyant qu'il n'y avait que quelques pas à faire, je fis dans mon cœur cette prière : « Bonne Mère, si vous vouliez vous pourriez me guérir... Bonne Mère, si vous vouliez me permettre d'aller jusqu'à vous, je serais bien heureuse !... » Je fis part de mon désir à l'amie qui se trouvait près de moi. Mais elle refusa de me retirer de ma litière, parce qu'elle savait le mal que j'épronvais dès que mes pieds étaient suspendus. Trois fois je réitère ma demande. trois fois elle me refuse. Poussée d'un désir plus ardent, je la supplie en grâce de ne pas me refuser, afin qu'il soit dit que j'ai posé les pieds dans cette chapelle !... Elle détourne la tête pour ne pas me répondre... Mais Dieu l'inspira sans doute, puisque revenant à moi, un instant après elle me dit : « Vous le voulez. ma pauvre amie... je ne réponds plus de rien !... » Aussitôt elle me prend dans ses bras, et pose mes pieds dans la chapelle... Dans une seconde, le Miracle s'est opéré ! A l'instant même je me suis écriée : « Je suis guérie... bonne Mère, je suis guérie ! » En effet, je marchais, et ma voix, qui était entièrement perdue depuis onze mois, est aussitôt revenue !... Vous dire, Mademoiselle, ce qui se passa pendant trois quarts d'heure dans l'église, serait impossible... C'étaient des cris, c'étaient des pleurs, c'étaient des prières entrecoupées de sanglots... Je parlais haut, je me soulevais, je me tenais assise ! On ne pouvait y croire... Ce qui surtout paraissait admirable, c'est qu'aussitôt qu'on m'eût posée à terre, je fis trois pas et je me jetai à genoux. On *voyait*, et pourtant on craignait de se tromper. Trois fois, on me fit sortir de mon lit et recommencer, pour bien s'assurer que ce n'était point un rêve. Quand à moi, je me sentais si bien guérie, que je leur disais : « Mes bons amis, si j'étais vêtue convenablement, je m'en irais à pied... » J'étais en vérité guérie, *miraculeusement guérie*. . . . . .

« Un miracle met en mouvement bien des individus ; toute la ville est en émoi : les incrédules s'agitent ; les croyants sont émus, et tous veulent voir... Ma chambre est donc toujours pleine de monde, et chacun se retire. les larmes aux yeux, en disant : « C'est vrai, elle marche, elle parle haut : nous venons de la voir ! ». . .

« Le soir, à la clôture de la neuvaine, notre saint Evêque avait permis qu'on donnât la bénédiction du Saint Sacrement. On devait chanter des cantiques. C'est donc *moi* qui ai pu les entonner, ainsi que le *Magnificat* !... Une foule extraordinaire remplissait l'église ; et cette foule a pu *me voir* descendant les marches de l'église, et, à l'aide d'un bras seulement, me rendre jusque dans la chapelle où s'était faite la neuvaine. Cependant on disait encore : « Nous sommes sûrs que demain elle ne marchera pas !... » Ils ont été trompés : le lendemain je me rends à l'église à l'aide d'un bras seulement ; j'entends la Messe en actions de grâces et je fais la Sainte Communion à genoux. Depuis, je marche *seule ;* j'ai même porté le cierge, et j'ai commencé à faire quelques visites dans la ville. Gloire à Marie ! Mademoisselle, de

ce qu'Elle a daigné privilégier notre ville d'un Miracle ! Gloire à Marie de ce qu'Elle a voulu que j'en fusse l'objet ! Gloire à Marie d'avoir donné cette consolation à notre saint Curé ! Gloire à Marie d'avoir donné une si douce récompense à celui qui a prêché la Neuvaine ! Son cœur de prêtre a dû être bien heureux en voyant cette foule pieusement réunie aux pieds de Notre-Dame de la Salette !... »

. . . . . .

RAPPORT DE M. LE DOCTEUR KEMMERER

Sur la guérison miraculeuse de Mme Bonnet (1)

PARAPLÉGIE ORGANIQUE

Mme Bonnet, âgée de 33 ans, d'un tempérament sanguin, ayant toujours joui d'une bonne santé, est prise, en 1851, d'engourdissement vague des membres inférieurs, engourdissement douloureux qui, pendant un mois attire à peine son attention.

« Un refroidissement subit, ayant un jour supprimé une transpiration accidentelle, fut le prélude de la maladie qui se déroula pendant trois ans.

« Le 8 Juillet 1851, cette dame examinée par moi est dans l'état suivant :

« Voix éteinte, forte oppression, toux intense mais humide, peau brûlante, transpiration générale, le pouls à 120 pulsations, courbature, sensation de froid glacial entre les deux épaules, douleur vague dans les jambes. La langue est saburrale, les selles rares, les urines rouges et sédimenteuses.

« Les jours suivants, deux choses attirent vivement mon attention : *la fièvre d'abord, et la station debout.*

« La fièvre avec frisson, chaleur et sueur abondante ; fièvre qui commence à 10 heures du soir, qui tombe vers 7 heures du matin, qui redouble à 10 heures, se termine à trois heures du soir pour reprendre à 10 heures du soir. Toute la nuit la sueur ruisselle et imbile toute la couche. A 10 heures du matin cette sueur revient et ruisselle plus abondante encore. De 3 heures à 10 heures du soir, la malade est sans fièvre, sans sueur, dans une tranquillité parfaite.

« *La station debout.* — Dans cette position, la malade tremble, les jambes hésitent, et ont même besoin d'un bras pour les aider dans la progression.

« La marche devient de jour en jour plus difficile.

« Pendant trois mois je combats avec persistance une affection dont je saisis déjà le caractère grave. Les organes respiratoires et digestifs rentrent dans le calme, et alors je me trouve en face d'une maladie mieux déssinée.

« Mme Bonnet accuse une douleur fixe au niveau des premières vertèbres lombaires et dernières dorsales, douleur qui augmente par la pression des doigts, par les mouvements de flexion et d'extension des membres inférieurs et du corps ; douleur avec sensation de chaleur brûlante ou de glace. Les membres inférieurs, qui n'étaient que faibles et engourdis, se paralysent entièrement. Quand on les soulève, ils réveillent des douleurs aiguës. Par instant ses membres sont contracturés, et des fourmillements les parcourent dans toute leur longueur jusqu'au bout des orteils.

« La sensibilité y existe toujours, mais tout-à-fait obscure.

« Les bras sont libres, mais parfois la douleur lombaire remonte jusqu'aux vertèbres cervicales et les paralysent momentanément. La vessie et le rectum ne participent en rien à ce trouble. L'appétit est variable ; et la malade, pendant ces trois années de lutte, n'a jamais que deux heures de sommeil. Couchée horizontalement, il faut que tous les points de son corps, depuis les talons jusqu'à la tête, soient également soutenus, et l'on ne peut lui faire abandonner cette position, même momentanément, sans menace d'asphixie.

« La température des extrémités est fortement abaissée ; et pendant les sueurs, quand tout-à-coup le corps fume, la malade grelotte.

« Cet état déjà si grave est bientôt suivi d'un état plus épouvantable encore. Alors la douleur lombaire s'élance comme une fusée jusqu'à la tête. La tête se renverse en opisthotonos ; le corps se raidit, les machoires ne s'écartent plus ; les bras, les jambes, le tronc, tout est raide et tendu.

« De temps en temps une secousse électrique traverse tout.

« Les membres s'agitent alors, les machoires tremblent, les yeux ont des mouvements convulsifs ; tout le corps en agitation soulève brusquement les couvertures du lit... Puis la convulsion fait place à la raideur : C'EST LE TÉTANOS !. .

« Pendant ces accès, qui durent 8 jours, 12 jours ; qui se répètent 4 à 5 fois dans l'espace de 3 ans, la voix est entièrement éteinte, la respiration oppressée ; les pau-

---

(1) Monseigneur l'Évêque de la Rochelle a rendu son jugement doctrinal sur cette guérison miraculeuse.

pières voilent les yeux ; la rétine n'est plus sensible à la lumière du jour. L'intelligence cependant persiste ; le corps est glacé et tout humide de sueur. Un fourmillement court tout le long de la colonne vertébrale jusqu'au bout des doigts de la main et du pied. Il semble parfois à la pauvre malade que ses membres vont se séparer du corps, que les vertèbres ne sont plus réunis. — Le bruit de la rue, la parole même détermine une secousse électrique.

« Ces accès effrayants cessent peu à peu, et la malade reprend ce premier état de paraplégie dans lequel la vie est encore possible.

« Cette paraplégie prenait évidemment sa source dans une affection de la moelle épinière Mais quelle était cette affection? Cette affection était-elle nerveuse, rhumatismale, congestive, ou organique ?

« Ici les symptômes ne sont pas obscurs: la maladie se dessine largement dans le tableau que nous en avons tracé. — C'est une *myélite organique*. Oui, c'est une myélite organique, dans laquelle les symptômes persistants ne reculent toujours que lentement, pas à pas, et jamais subitement, comme nous le voyons parfois dans les myélites nerveuses ou rhumatismales. — C'est une myélite organique qui avait déjà fortement altéré, j'en suis convaincu, la substance même de la moelle épinière, et qui me faisait craindre que demain, que ce jour, par un mouvement inconsidéré, la moelle, en se rompant, ne mit fin à la vie.

« Je veux faire remarquer en passant cet appareil fébrile si persistant, si régulier ; cette fièvre intermittente que nous avons vue résister à tous les anti-périodiques, et qui est l'expression de la souffrance de la moelle épinière.

« *La lésion de la portion cérébro-spinale du système nerveux*, dit le docteur Rayer, *est la cause des fièvres intermittentes.* »

« Ce que ce médeci n ne disait pas, nous osons le dire en face du fait qui nous occupe : *La fièvre intermittente n'est souvent qu'une inflammation de la moelle épinière.*

« Il serait trop long de narrer un traitement supporté avec une résignation qui n'a jamais faibli ; traitement qui a été poussé par moi, je l'avoue, jusqu'à la témérité même.

« Les antiphlogistiques, les anti-périodiques, les excitants cutanés : vésicatoires, cautères, moxas, ventouses ; ces excitants de l'axe cérébro-spinale, la médecine empirique enfin, tout a été employé sans succès.

« A l'exemple du médecin Brichetau, j'avais employé la brucine à haute dose, et, comme avec la strychnine, j'obtins ces secousses tétaniques effrayantes qui allèrent presque jusqu'à l'asphixie respiratoire. — Ce fut en vain.

« Il en fut de même du phosphore, du seigle ergoté, etc., etc.

« Dans le mois de juin 1854, la malade eut encore une crise tétanique tellement épouvantable, que je me suis surpris désirant la voir se terminer par la mort.

« De ce moment, je reconnus mon impuissance à lutter contre une pareille affection, et je n'aurais plus rien à ajouter ici, si je n'avais pas à confesser ce que, simple témoin oculaire, j'ai pu constater encore.

« Le 10 septembre 1854, M^me^ Bonnet, avec cette ténacité du noyé qui se cramponne à tout, se détermine à faire une neuvaine à Notre-Dame de la Salette. Le 19 septembre, la malade est transportée avec précaution, couchée sur son lit de souffrance, dans une chapelle de l'église de Saint-Martin (Ile-de-Ré). Elle écoute la Messe avec cette soif d'espérance qui ne l'abandonnait jamais. — La Messe se termine, et la pauvre paralytique voit s'enfuir son espoir, lorsque, en jetant les yeux sur le groupe de Notre-Dame de la Salette, elle frissonne. D une voix éteinte, elle prie les personnes qui l'entourent, de la soulever pour essayer ses membres impuissants depuis tant d'années. Des aides l'enlevèrent, et à l'instant, rapide comme la pensée, la paralysie disparait. — Elle marche !...

« La voix éteinte depuis treize mois, revient nette et forte. — Elle parle !

« La fièvre, avec son cortège de sueurs depuis trois années, cette fièvre qui existait encore tout-à-l'heure, passe — Elle ne sue plus, elle n'a plus de fièvre !...

« Le soir de ce jour, toute la population va voir cette femme qui se rend à pied, de la porte de l'église à la chapelle du Crucifix.

« Je vois souvent M^me^ Bonnet : sa guérison est parfaite ; et tous les jours je répète les paroles naïves et profondes de notre vieux maître, le célèbre Ambroise Paré :

« *Je l'ai pansée*, DIEU L'A GUÉRIE. »

MAXIMIN ARRIVANT DE ROME

A-t-il vu le Pape ? — Le Pape et les Cardinaux aiment-ils la Salette ?

Corps, 10 octobre 1854.

HIER soir, à huit heures, la population de Corps, de retour de son pélérinage à Saint-Roch, achevait sa prière, selon sa coutume, à la porte de l'église, et la dernière invocation, *Notre-Dame de la Salette, priez pour nous*, montait vers le Ciel, lorsqu'un jeune homme traversant la foule qui se relevait, passe près de moi sans que je le reconnaisse. — C'est Maximin ! me dit Mme la Supérieure. — C'était lui en effet ; et quelques instants après, il était au Couvent, où j'ai pu l'entretenir pendant une bonne demi-heure. Voici notre conversation :

D. — « Avez-vous vu le Pape, Maximin ?

R. — Ha ! si je l'ai vu ! Serais-je allé à Rome sans cela !...

D. — Eh bien ! que nous direz-vous de votre audience ?

D. — Rien ! Je n'ai rien à dire... Et puis... vous êtes auteur ; vous écrivez tout !... je ne veux certainement rien vous dire...

D. — Pas même si le Souverain Pontife vous a bien reçu ?

R. — Oh ! pour cela, oui, il m'a bien reçu... Il reçoit si bien tout le monde ! Je n'aurais jamais cru qu'il fût si facile d'aborder le Pape, le *Souverain des Souverains !!!*

D. — Avez-vous été admis plusieurs fois en sa présence ?

R. — Tant que j'ai voulu...

D. — Et le Pape savait que vous étiez là ? Il vous voyait ?

R. — Il le *savait ;* mais j'étais dans un endroit que mon conducteur même *ne sait pas*...

D. Le Pape le *savait*... mais vous a-t-il vu ?

R. — Il m'a vu.

D. — Vous a-t-il adressé la parole ?

R. — Ah ! vous voulez en savoir trop long.

D. — Bien ! je comprends que vous n'avez point parlé au Pape.

R. — Hé ! je lui ai parlé, mais je n'avais rien à lui dire. On m'a demandé si j'avais quelque chose à dire au Pape. J'ai répondu : Non. Je viens à Rome pour mon plaisir ; et comme je suis chrétien catholique, je désire, ainsi que tous les Catholiques, voir le Chef de l'Eglise. Alors, *Quelqu'un* qui entre chez le Pape quand il veut, m'a introduit. Et si j'avais fait comme bien d'autres, comme M.***, par exemple ; si je m'étais adressé aux Cardinaux, j'aurais eu une audience de dix minutes.

D — Vous n'avez donc pas accompagné M.*** quand il a été admis chez le Souverain Pontife ?

R. — Bah ! M.*** ! Si je l'avais écouté, ne voulait-il pas me conduire au Pape pour lui faire, disait-il, une surprise en lui présentant le Berger de la Salette ! Comme si jamais on s'en va faire des surprises à un Souverain comme le Pape !

D. — Savait-on à Rome qui vous étiez ?

R — Hé ! sans doute. On savait que j'étais Français.

D. — Mais savait-on que vous étiez *le Berger de la Salette ?*

R. — Ceux qui *devaient* le savoir le *savaient :* des Cardinaux le savaient.

D. — Les Cardinaux de Rome croient-ils à la Salette ?

R. — Oui, oui, *tous les premiers* Cardinaux y croient bien ; je ne sais pas pour les autres. Un grand ami du Pape y croit si bien, qu'il honore dans sa Chapelle une image de Notre-Dame de la Salette.

D. — Vraiment ! Et comment s'appelle ce grand ami du Pape ?

R. — Je vous dit que vous en demandez trop long... Je ne voudrais pas vous le nommer, à vous qui écrivez tout !

D. — Ai-je écrit quelque chose qui ait pu être défavorable à la Salette ou contraire à la vérité ?

R. — Oh ! non, non ! votre livre est le meilleur de tous : je le dis partout. Tous les *gens* l'aiment, parce que tout le monde le comprend. On va le traduire en Italien. J'ai bien dit qu'on aurait grand tort de traduire le livre de M.***.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Il s'en va prouver la Salette par *la physique* et *la chimie :* quelle drôle d'idée !

D. — Savez-vous si le Pape aime la Salette ?

R. — Certainement qu'il l'aime ! Et il y croit *personnellement :* mais comme Souverain Pontife, il ne *dira rien*, parce que la Salette est un Événement historique, dont le Pape ne fera pas un dogme. Cependant il prouve qu'il y croit par les indulgences qu'il accorde, et il le prouve assez comme cela. Le Pape ne condamnera pas ceux qui ne croient pas à la Salette ; mais il condamnera les erreurs qu'ils mettent dans leurs livres. Quant à ceux qui écrivent en faveur de la Salette,

le Pape les aime. Mais ce qu'on n'aime pas à Rome, c'est qu'on fasse parler le Pape. Et l'on ne veut pas non plus que Rome soit mêlée aux débats sur la Salette. » . . . . . .

. . . . . .

QUATORZIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Renseignements donnés par M. Mélin sur l'aspect primitif des Lieux de l'Apparition. — Une statue de la Montagne condamnée par Maximin, qui approuve l'image de Nantes. — Progrès du jeune Berger dans ses études. Quelques autres détails.

Montagne de la Salette, 11 octobre 1854.

AVE MARIA †

Me voici de nouveau, ma bonne amie, abritée sous le toit de notre tendre Mère, et je vais passer une nuit encore sur sa bien-aimée Montagne. La bonne Providence ayant permis que Maximin arrivât à Corps au moment précis où notre Dessinateur avait besoin de ses renseignements, M. Mélin a eu la bonté de conduire ici ce matin le jeune Berger, qui avec beaucoup de complaisance nous a minutieusement indiqué les lieux où se sont passées les diverses scènes de l'Apparition et les situations dans lesquelles il s'est alors trouvé, ainsi que Mélanie. Ensuite, le bon M. Mélin s'est chargé de faire comprendre à notre artiste l'aspect que présentait le ravin de la Sézia au moment de l'Apparition, rétablissant scrupuleusement par ses explications toutes choses dans leur état primitif ; replaçant de chaque côté de la Fontaine, qui doit sortir du rocher, les deux petits amas de pierres superposées, dont l'un servit de siège à la Reine du Ciel, et nous donnant enfin cette foule de petits détails nécessaires à la parfaite exactitude de nos dessins. Grâce à la précision des souvenirs de ce bon M. Mélin, notre artiste a pu reproduire avec son crayon le paysage tel qu'il était au jour de la visite de Marie, et dont il serait si difficile à celui qui n'a pas vu la Montagne la première année, de se faire une représentation fidèle, les travaux exécutés depuis ayant complètement changé l'aspect primitif de ces Lieux bénis.

Maximin regrette qu'on ait ainsi bouleversé le terrain de l'Apparition. Il aurait voulu qu'on eût bâti *là* l'église, en conservant dans une crypte les Lieux tels qu'ils étaient au moment de la céleste visite. Je ne sais jusqu'à quel point il eût été facile de suivre un tel plan ; mais ce désir du jeune Berger, en nous montrant combien il respecte les vestiges de la *belle Dame*, ne prouve-t-il point une fois encore qu'il demeure fermement convaincu de la réalité du Miracle ?

J'ai conduit tantôt Maximin à la chapelle pour lui faire examiner une petite statue de Notre-Dame de la Salette qui figure sur l'un des autels. — « Comment la trouvez-vous ? lui ai-je demandé. — Rien... rien de cela... Mauvais, mauvais... — La coiffure ne vous convient donc pas ? — Du tout ! je vous dis que c'est mauvais (1)... »

Je lui ai montré hier notre grande lithographie, dernière épreuve. Il la trouve bien. « Elle me plaît, a-t-il dit ; j'en suis content. » Mais quand il a vu le dessin de l'Album représentant la scène de la *Conversation*, sa figure s'est épanouie et il s'est écrié : « Ah ! voilà qui est beau ! C'est cela ! c'est cela !... Je voulais faire une représentation de l'Apparition quand je saurai dessiner ; mais *j'y renonce : celle-ci est bien* et elle suffit (2). »

Juge, amie, si j'étais contente d'entendre le jeune Berger de la Salette s'exprimer ainsi en présence de deux religieuses et d'une dame qui leur faisait visite ! Alors je lui ai présenté notre petite image approuvée par Mélanie. — « Elle n'est pas mal, a-t-il dit. Donnez-m'en quelques-unes ; mais donnez-moi ce que vous avez de *plus finement fait*, parce que c'est pour les envoyer à Rome. »

Quelqu'un lui ayant demandé comment il trouvait une *nouvelle image* de la Salette vendue comme étant la *meilleure* : « Ah bah ! a-t-il répondu, il y en a qui ne font que *bêtise* sur *bêtise* avec leurs images et leurs statues ; ils y mettent ce qu'ils veulent et font à *leur idée :* cela ne fait pas la vérité ».

Mais tu seras bien aise de savoir, ma toute bonne, comment j'ai trouvé Maximin, qui était si aimable pour moi dans son enfance. Il continue de me faire très bon accueil et me parle avec abandon, malgré toutes ses résolutions de ne rien dire *à un auteur*. C'est maintenant un vigoureux jeune homme de 19 ans, qui, malgré l'indépendance de ces allures, devient raison-

---

(1) Cette statue est exécutée sur le modèle condamné par sœur Marie de la Croix. (Voir ci-dessus, page 14.)

(2) Cette scène, la seule exécutée alors a reçu également l'approbation de sœur Marie de la Croix. (Voir page 30.)

nable et parait *mordre* sérieusement au travail. Il veut, dit-il, être reçu bâchelier l'année prochaine : l'entreprise est peut-être au-dessus de ses forces ; toutefois, il est bon qu'il la poursuive. Il n'est pas ce que l'on appelle *pieux*, mais sa foi est profonde; il accomplit avec *exactitude* ses devoirs de chrétien, et je sais même positivement qu'à Seyssins, près du digne ecclésiastique chargé de son éducation, il approche des Sacrements tous les mois. La manière dont il parle du Souverain Pontife, est pleine de respect et de soumission. Il répète souvent : « Un mot de Rome est *si grave*, qu'il faut de la prudence quand on cite Rome et le Pape ». Il paraît aussi beaucoup révérer son Evêque, Mgr Ginoulhiac, qui le traite avec bonté depuis qu'il devient raisonnable et laborieux. « J'aime presque autant Mgr Ginoulhiac que Mgr de Bruillard », me disait-il hier. Or, ce n'est pas peu dire : car tu sais comme le jeune Berger de la Salette s'est toujours montré tendre et affectueux pour Mgr de Bruillard.

Nous avons fait aujourd'hui une journée d'or, ma bonne amie. M. Benoist a parfaitement bien rendu la scène du sommeil des jeunes Bergers, et tu la trouveras délicieuse, j'en suis sûre. Tu remarqueras tout particulièrement le rayon lumineux qui descend du ciel sur ces pauvres petits pâtres endormis : il fait pressentir l'Evénement et surnaturalise toute la scène. Nous devons encore cette heureuse idée au bon M. Mélin, qui tient *autant que nous* a la perfection de ce travail.

MAXIMIN SUR LA MONTAGNE

Expliquant au dessinateur de notre Album les diverses scènes de l'Apparition

PREMIÈRE SCÈNE

Sommeil des jeunes Bergers dans le ravin de la Sézia un instant avant l'Apparition

---

Maximin et Mélanie conduisant chacun un troupeau de vaches, arrivent à midi, le 19 septembre 1846, sur le plateau de la Salette appelé Mont-sous-les-Baisses.

Nous sommes dans le ravin où coule la Sézia. Nous interrogeons Maximin comme il suit :

D. — Montrez-nous, s'il vous plaît, la place où vous vous endormîtes.

R. — La voici (à 3 mètres 50 c. environ de la Fontaine, en allant vers la pente du ruisseau). Il y avait alors un petit talus couvert de gazon, comme toute la Montagne, et je me couchai là.

D. — Voulez-vous me faire le plaisir de vous étendre comme vous le fîtes alors ?

R. — Voici apparemment comme je fis. (Il s'étend le bras sous la tête et la figure tournée du côté de la Fontaine).

D. — Où était votre besace ?

R. — Là, tout près de moi.

D. — Où était votre chien ?

R. — Ici, derrière moi.

D. — Où dormait Mélanie ?

R. — Qu'en sais-je ? Connaît-on ce qui se passe quand on dort ? Je me suis allongé là sans m'inquiéter de Mélanie, qui a bien fait ce qu'elle a voulu. Tout ce que je sais, c'est qu'elle n'était pas loin et que ce fut elle qui m'éveilla pour aller voir nos vaches ».

M. Mélin a bien voulu nous indiquer la place occupée par Mélanie pendant son sommeil : elle la lui avait désignée elle-même. La jeune Bergère doit être étendue sur l'herbe, assez près de la Fontaine tarie, à trois mètres environ de Maximin.

DEUXIÈME SCÈNE

Apparition de Notre-Dame de la Salette

Les jeunes Bergers revenant de visiter leur troupeau et apercevant la Sainte Vierge assise dans le ravin de la Sézia.

D. — « Répétez devant ce Monsieur, je vous en prie, Maximin, ce que vous fîtes après avoir dormi ?

R. — Mélanie, m'ayant réveillé pour aller voir où étaient nos vaches, je la suivis. Nous vîmes notre troupeau sur le versant du Gargas, un peu au-dessous du jardin des Missionnaires (il lance une pierre à l'endroit désigné) ; et nous allions redescendre dans le ravin, quand nous aperçûmes une grande clarté qui brillait à l'endroit de la Fontaine.

D. — Qui vit d'abord cette clarté ?

R. — Ce fut Mélanie, parce qu'elle marchait devant moi, et elle m'appela en disant : « Viens voir, *Mémin*, ce qui brille là-bas ! »

D. — Montrez-nous l'endroit où était Mélanie quand elle aperçut cette clarté ?

R. — Elle était là-haut, à cette deuxième croix en descendant le sentier (1).

D. — Etiez-vous à la droite ou à la gauche de Mélanie dans ce moment-là ?

---

(1) Si l'on compte la Croix de l'Assomption, que le Monument remplace, c'est la troisième croix en descendant le sentier, qu'il faut dire : voilà pourquoi Mélanie nomme *troisième croix* celle que Maximin appelle ici la *deuxième*.

R. — J'étais *ici* (il gravit le sentier et se place à l'endroit qu'il désigne, c'est-à-dire à deux pas plus haut que le lieu occupé par sa compagne). Mélanie était *là*, un peu devant moi à ma droite : j'ai dû voir la Sainte Vierge par la gauche de Mélanie.

D. — A quel moment aperçûtes-vous la Sainte Vierge dans la clarté qui l'environnait ?

R. — Dès que je fus arrivé *ici*, près de Mélanie, qui sans doute la vit en même temps que moi : car aussitôt elle laissa tomber son bâton.

D. — Représentez-nous, je vous prie, la situation de la Sainte Vierge quand vous l'aperçûtes ?

R. — Elle était assise *comme cela* (il pose...), les coudes sur les genoux et le front appuyé dans ses mains.

D. — Où étaient vos besaces ?

R. — Nous les avions laissées *là*, au même endroit où nous avions dormi.

D. — Et votre chien, où était-il ?

R. — Il n'avait pas bougé.

TROISIÈME SCÈNE

N.-D. de la Salette s'entretenant avec les deux Bergers

Les jeunes Bergers, descendus dans le ravin de la Sézia, sont placés côte à côte en face de la Sainte Vierge, qui leur communique ses avertissements.

D. — Où se plaça la Sainte Vierge pour vous parler ?

R. — Elle descendit un peu vers la pente du ruisseau et se plaça *ici*. (Il indique la Croix de la Conversation, à 2 mètres de la Fontaine).

D. — Comment était tournée la Sainte Vierge pendant qu'Elle vous parlait ?

R. — Elle était tournée vers la pente du ruisseau, *comme cela*. (Il fait le geste). Elle avait les bras croisés l'un sur l'autre, comme vous savez ; Elle versait des larmes.

D. — Comment étiez-vous placés l'un et l'autre en écoutant la Sainte Vierge ?

R. — En face d'Elle et très près, tout deux à côté l'un de l'autre ; Mélanie à ma gauche. et moi ayant le ruisseau à ma droite, comme me voici.

D. — A quel endroit la Sainte Vierge passa-t-elle le ruisseau quand Elle vous quitta ?

R. — Elle mit le pied *là*, sur une pierre qui était au milieu de ce ruisseau, après avoir passé d'abord par *ici*, tout près de cette *croix* (la croix qui suit celle de la Conversation) ; puis quand la Sainte Vierge fut là-bas (il jette une pierre vers le milieu du sentier que suivit Marie), Mélanie passa devant Elle, et moi je la suivais ».

QUATRIÈME SCÈNE

Assomption de Notre-Dame de la Salette sur le plateau appelé Mont-sous-les-Baisses (1)

*Les deux Bergers, ayant suivi la Sainte Vierge sur le plateau de l'*Assomption, *la voient disparaître dans la lumière qui l'environne.*

Nous sommes maintenant sur le plateau de l'Assomption, appelé Mont-sous-les-Baises. Nous continuons notre interrogatoire.

D. — « Montrez-nous, s'il vous plait, le lieu d'où la Sainte Vierge s'enleva dans les airs.

R. — Le voici, à cette première marche du Monument de l'Assomption. (C'est là qu'était plantée, avant qu'on bâtit ce monument, la Croix dite de l'*Assomption*).

D. — A quelle hauteur la Sainte Vierge était-Elle élevée dans les airs quand vous la vites disparaître par degrés ?

R. — A peu près à cette hauteur (il indique 1 mètre 50 c. environ). Nous vîmes disparaître la tête d'abord, ensuite les épaules, puis successivement le reste du corps.

D. — Pourriez-vous expliquer de quelle manière vous vites d'abord la tête de la Sainte Vierge disparaître, puis graduellement le reste du corps ?

R. — A mesure qu'*Elle s'enfonçait* dans la lumière, en montant toujours, nous la voyions disparaître, la tête la première, puis les épaules, puis enfin le reste du corps ; et cette clarté qui l'enveloppait, nous la déroba bientôt tout-à-fait (2).

---

(1) Pour que ceux qui verront ce dessin puissent juger de son exactitude historique, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les explications données par Mélanie le 8 septembre 1849, sur le regard et la pose de Notre-Dame de la Salette au moment de son Assomption : — « Vos yeux ont rencontré ceux de la Sainte Vierge dans ce moment-là ? — Oui, Mademoiselle. — Comment était son regard ? — *Triste.* — N'a-t-*Elle point étendu les mains* en s'enlevant ? — *Non.* — Comment les avait-Elle donc dans ce moment-là ? — *Comme avant quand elle nous parlait.* » (*Echo de la Sainte Montagne*, page 44).

(2) Dans une nombreuse réunion de personnes distinguées, j'ai entendu faire une observation qu'il n'est peut-être pas hors de propos que je rapporte ici.

« Ce qui est bien remarquable, disait-on,

D. — Montrez-nous donc comment vous fites, lorsque vous essayâtes de prendre une des roses qui ornaient la chaussure de la Sainte Vierge.

B. — Eh bien ! je m'élançai en l'air comme cela. (Il saute en élançant la main.)

D. — De quel côté était tournée la Sainte Vierge en s'enlevant ?

R. — De ce côté. Mettez-vous ici, Mademoiselle, et tournez-vous comme cela. (Il me place au bas de la première marche du Monument de l'Assomption et me fait regarder vers l'Orient).

D. – Où était placée Mélanie ?

R. — Ici (il se place sur la troisième marche du Monument), en face de la Sainte Vierge, mais un peu à sa gauche, comme je suis par rapport à vous.

D. — Et vous, Maximin, quelle place occupiez-vous ?

R. — J'étais ici, à un pas derrière la Sainte Vierge, à sa droite. (Il se place à l'endroit désigné un peu derrière moi, de sorte qu'au moment de l'Assomption la Sainte Vierge et les deux Enfants formaient un triangle (1). »

J'ai été frappée de la promptitude avec laquelle Maximin satisfait à toutes nos demandes pendant cette longue et minutieuse démonstration ; j'ai admiré comme il répondait juste, sans hésiter le moindrement, sans rechercher ses souvenirs, mais nous indiquant au contraire avec l'assurance qu'il avait aux premiers jours de son récit, les diverses situations dans lesquelles lui et Mélanie se sont trouvés avec la Mère de Dieu. J'atteste que le jeune Berger ne *varie en rien ;* qu'il a répété ce que je lui ai toujours entendu dire, et que les indications qu'il nous a données aujourd'hui, sont parfaitement en rapport avec celles que j'ai recueillies de la bouche de sœur Marie de la Croix, sur cette Montagne, il y a quinze jours, en présence d'une trentaine de personnes au moins.

---

c'est qu'il n'est pas un détail du récit de l'Apparition qui ne satisfasse les plus grandes exigences de la logique. Ainsi, par exemple, les Bergers ont vu, disent-ils la *belle Dame* disparaître graduellement, la tête d'abord, puis les bras, puis les pieds. Or, qui ne sait que dans un corps quelconque s'élevant au-dessus de nous, c'est la tête qui nécessairement disparait la première à nos yeux. — Je connais une personne, a poursuivi quelqu'un, qui, croyant surprendre Mélanie, lui posa cette question : De quelle côté se trouvait l'*ombre de cette belle Dame* pendant qu'elle vous parlait ? — Monsieur, répondit aussitôt l'enfant avec la plus grande assurance : « *Elle n'avait pas d'ombre...* » Qu'aurait pu dire de mieux, je vous le demande, le plus habile physicien ? Mais cette petite Bergère, si complétement ignorante, savait-elle qu'un corps lumineux ne peut projeter aucune ombre ? — Si la physique se trouve satisfaite, a repris un troisième interlocuteur, la poésie, ce me semble, n'a pas moins sujet de l'être, quand ces pauvres Pâtres, qui certes n'avaient lu ni Homère ni Fénelon, nous racontent que la *belle Dame de la Salette* marchait à la *cime* de l'herbe *sans la faire plier*.

(1) A mesure que le jeune Berger nous faisait sa démonstration, notre dessinateur prenait des notes et pointait les lignes de ses croquis.

QUINZIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Un incident de voyage. — Première visite de M. Mélin à la Montagne dix jours après l'Apparition. — Naïveté d'un jeune Berger. — Réponses pleine d'à-propos.

Corps, 13 octobre 1854.

J. M. J. †

Voici la neige qui étend son blanc manteau sur notre bien-aimée Montagne, ma bonne amie, et il commence à y faire extrêmement froid. Hier, j'y ai laissé le pauvre M. Benoist, attendant qu'un rayon de soleil vienne éclairer l'horizon pour lui permettre de crayonner le paysage *de notre quatrième scène ;* et je me suis avisée de redescendre *audacieusement* toute seule, par un brouillard si épais qu'on ne distinguait rien à la distance d'un mètre..... Armée d'un bâton, je marchais avec peine, glissant à chaque pas et enfonçant jusqu'à la cheville dans la terre détrempée, lorsque tout-à-coup je ne reconnais plus le sentier que je suis... Je reviens sur mes pas, je tourne à droite, je tourne à gauche, puis je reviens à droite... Bref, me voilà égarée, me voilà perdue dans les nuages !... Vois-tu ma figure ?... Personne autour de moi ! partout la solitude et presque la nuit !... Nul bruit que le son lointain d'une clochette de chèvre, ou le croassement des corbeaux qui volaient si près de moi au-dessus de ma tête, faute de m'apercevoir, qu'ils rasaient presque de l'aile mon parapluie étendu et s'éloignaient épouvantés... Je n'étais guère plus rassurée que les pauvres volatiles, tu peux le croire : je commençais même à craindre d'être obligée de faire comme plusieurs pélerins attardés ou égarés dans la Montagne et qui ont passé la nuit à la belle étoile. Dans ma détresse extrême, je m'assieds tristement sur une pierre, en conjurant Notre-Dame

de la Salette de me venir en aide... Elle entend ma prière, et bientôt voici des pas qui résonnent au-dessus de ma tête et m'annoncent un libérateur. C'était une petite fille de 10 à 12 ans qui descendait la Montagne, et qui, mieux avisée que moi, n'hésitait pas sur le sentier qu'il fallait suivre. Cette enfant fut donc mon guide jusqu'à la paroisse de la Salette, où elle se rendait. Là enfin, je commençais à sortir des nuages, et l'horizon devenant de plus en plus clair à mesure que j'avançais, il me devint facile de m'orienter pour le reste de ma route. A une demi-heure de Corps, je rencontrai sœur Marie, religieuse de la Providence, que le bon M. Mélin, informé de mon retour, avait députée au-devant de moi, et un peu plus loin, je l'aperçus lui-même qui venait s'assurer que j'arrivais saine et sauve. Je ne saurais vraiment reconnaître toutes ses attentions paternelles pour moi, surtout depuis 8 jours que le départ de mes chères religieuses, qui sont en vacances, me laisse un peu solitaire au couvent.

J'emporte encore cette fois, ma bonne amie, un précieux fragment de la *véritable pierre* sur laquelle s'est assise Marie *Réconciliatrice*, et que M. Mélin a eu l'obligeance d'enchâsser très-soigneusement dans un reliquaire, qu'il a scellé du cachet de la paroisse : c'est un trésor d'autant plus riche que les fragments authentiques de cette pierre bénie deviennent de jour en jour plus rares. Aussi ce bon père m'a-t-il dit en souriant, qu'il nous offrait ce *souvenir* pour nous faire *oublier* à toutes les deux les retards involontaires qui se sont glissés dans sa correspondance avec Nantes.

A propos de cette chère Relique, tu sais son histoire et comment ce fut lui, M. Mélin, qui, étant monté pour la première fois à la Salette, dix jours après l'Apparition, eut la pensée providentielle de faire descendre cette pierre à Corps, et de la sauver ainsi d'une entière destruction. Ce jour-là, Maximin, Mélanie et cinq autres personnes, au nombre desquelles se trouvait Félix, son sacrisain, l'accompagnaient. Toutefois, le pieux Curé ne savait encore trop alors ce qu'il fallait penser du récit des jeunes Bergers. Comme cette ascension ne peut guère s'effectuer sans exciter l'appétit, on avait eu soin de se munir d'un panier bien fourni de provisions de bouche. « Mais, arrivés *là*, m'a dit M. Mélin, *près de cette Fontaine*, nous n'éprouvâmes d'autre besoin que de nous prosterner et de prier... Le miracle était dans l'atmosphère : l'air, le sol, le gazon en étaient encore embaumés !... Nous récitâmes donc à haute voix le chapelet, les litanies, plusieurs autres prières ; puis chacun, obéissant aux instincts de sa piété, s'empressa de cueillir des brins d'herbe à l'endroit où les pieds de la Mère de Dieu se sont posés et de détacher des fragments de la Pierre qui lui a servi de siège. Le sacristain, armé d'un gros caillou, frappait au milieu pour la mettre en pièces. — « Arrête, Félix, lui dis-je : nous en avons assez, nous autres ; ne sois point égoïste : laisses-en pour ceux qui viendront après nous... Mais pour le panier de vivres, il fut laissé parfaitement intact, et personne ne s'avisa de penser que l'heure du dîner était sonnée depuis longtemps !

« Il y avait une heure peut-être que nous descendions, a continué M. Mélin, quand me vint subitement la pensée qu'il serait bon d'essayer s'il ne plairait point à Dieu de prouver la vérité de l'*Apparition*, en opérant quelques prodiges par la vertu de cette Eau. Mais aucun de nous n'avait songé à se munir d'un vase pour en puiser. En conséquence, je dis à Félix et à Maximin : Prenez la bouteille qui est dans le panier ; buvez entre vous tous le vin qu'elle contient, et retournez l'un et l'autre à la Fontaine où nous avons prié : vous y remplirez d'eau cette bouteille que vous me rapporterez ; et pour votre peine, voici une pièce de vingt sous que vous partagerez entre vous deux.

« Maximin et son compagnon, redescendant de la Montagne, environ une heure après nous, passèrent devant la maison de Mme Aglot, qui depuis longtemps était fort malade. Une très-pieuse femme, sa locataire, se trouvait sur la porte : « Que tiens-tu là, *Petit ?* demanda-t-elle. — C'est une bouteille d'eau de la Fontaine de la Salette que je porte à M. le Curé. » Vite, Mme Aglot en est informée ; elle désire en boire et dit : « *Ça me guérira peut-être.* » Peu après cette femme arrivait chez moi pour appuyer la requête de Mme Aglot. Je donnai cette Eau avec d'autant plus de plaisir que, sans le dire à personne, c'était uniquement à l'intention d'éprouver son efficacité sur cette excellente paroissienne, dont la discrétion et la foi m'étaient bien connues, que je l'avais fait descendre de la Montagne. Mais j'insistai pour que l'on broyât un morceau de *cette Pierre* et qu'on mêlât cette poussière avec l'Eau dont la malade prit chaque jour de sa neuvaine une cuillerée pour tout remède. Or, vous savez,

Mademoiselle, que le neuvième jour. Mme Aglot était tout-à-fait guérie (1). »

C'est aussi M. Mélin, ma toute bonne, qui le premier découvrit que la Sainte Vierge avait donné un secret aux jeunes Bergers, et voici comment. Le surlendemain de l'Apparition, si je ne me trompe, une jeune enfant vint lui dire : « Mon frère veut vous parler. — Et que veut-il ? — Il a vu la Sainte Vierge. — Tu lui diras de venir après ma Messe. » Maximin arrive en effet et donne le récit tel qu'il l'a toujours répété. — Est-ce tout ? lui dit M. Mélin. — Non. Il y a encore autre chose ; mais cette Dame m'a défendu de le dire. » A la même question : Est-ce tout ? Mélanie fit la même réponse (2).

M. Mélin me disait encore qu'à *la Noël*, en 1847, ayant eu l'occasion d'entretenir un jeune homme qui avait passé la belle saison au service d'un habitant de la Salette, il lui demanda s'il n'était jamais allé au lieu de l'*Apparition*. — « Oh ! oui, j'y suis allé, et cela plusieurs fois ; mais j'ai bien eu du malheur. — Comment donc ? — J'étais chez Pierre Selme en 1846, et je suis tombé malade : sans cela, j'aurais vu la Sainte Vierge ! C'est moi que *Mémin* a remplacé... Puis, *tout justement*, c'est pendant ces huit jours qu'il a vu la Sainte Vierge. Ah ! Monsieur, sans cette maladie, *c'est moi qui aurais* vu la Sainte Vierge ! » Charmante ingénuité !

Ce jeune homme, à ce qu'il paraît, est d'un caractère doux, tranquille et pieux. Mais il fallait à la Mère de Dieu, dit à cela M. Mélin, un bon étourdi comme Maximin, qui ne vît *rien* dans l'Apparition, et qui ne *s'aperçut* pas lui-même. Toujours est-il que Corps devait fournir les deux instruments de cette grande merveille.

Veux-tu savoir, amie, comment, il y a peu de temps, une simple Montagnarde de Mens a su réduire au silence un Ministre protestant ? Ecoute ce qu'on vient de me raconter. Cette brave femme se trouvait à faire route avec le Ministre de Mens, lequel, selon sa coutume, commença bientôt à déclamer contre les Prêtres Catholiques. — « Ah ! M. le Ministre, répondit-elle fort tranquillement, je ne dis pas que vous ayez tout-à-fait tort : il y a bien parfois quelques Prêtres répréhensibles ; mais ce n'est pas vous qui devez vous en plaindre assurément. — Hé ! pourquoi pas ? — Parce que, voyez-vous, Monsieur, s'il n'y avait pas eu de mauvais prêtres, vous n'auriez pas votre religion protestante... » Le pauvre Ministre se tint pour battu et ne dit mot ; mais il n'était pas corrigé : car, à quelque temps de là, apercevant un catholique, son voisin, il lui cria tout aussitôt : « Eh bien ! un Tel, ton chien est décédé, et tu ne chantes pas en l'enterrant ? — Ma foi, non, M. le Ministre : je l'enterre comme un protestant... » Le Ministre ne trouvant pas prudent de repousser la pointe, de crainte sans doute d'en recevoir une autre peut-être mieux aiguisée encore, se contenta de rentrer promptement chez lui.

Les Montagnards ont en général l'esprit vif, la répartie prompte ; et les images dont ils se servent pour peindre leurs idées, sont pittoresques comme les paysages qui les environnent. M. Mélin se mesure quelquefois avec eux, et je te certifie qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'il soit jamais vaincu dans la lutte. On trouve en lui, ce qui est rare, l'esprit uni au jugement, et la simplicité de la Montagne alliée au savoir-vivre de la ville. La seule protestante qu'il ait dans sa paroisse a deux filles catholiques comme leur père ; mais elle ne paraît pas disposée à les imiter. « Et vous, Madame, lui disait dans une circonstance M. Mélin, ne songerez-vous point quelque jour à devenir une bonne Catholique comme vos chères enfants ? — Oh ! ce n'est guère la peine, M. le Curé : ma robe est trop vieille pour être retournée. — Hé ! pourquoi pas, si la doublure est meilleure que le drap ? » Comment trouves-tu l'argument ? Il parut sans réplique à la dame protestante, car l'histoire dit qu'elle ne poussa pas plus loin la métaphore. Toutefois, elle n'a pas encore *retourné sa robe*, et je te demande une prière pour elle, ma bonne amie : sa conversion serait une si belle fête pour son estimable famille, pour toute la paroisse, et principalement pour le digne Pasteur qui depuis si longtemps poursuit cette pauvre brebis égarée !...

(1) Voir dans l'*Echo de la Sainte Montagne* le récit de cette guérison, page 64.

(2) Consulter l'*Echo de la Sainte Montagne*.

CONVERSATION A TABLE ENTRE Mme *** ET MAXIMIN

Sur la manière dont le jeune Berger a été présenté au Pape

Une personne qui mérite à tous égards le respect et la confiance de Maximin, a bien voulu m'admettre en tiers dans la conversation que voici :

D. — « As-tu vu le Pape chez lui, Maximin ?

R. — Oui, Monsieur, *chez lui*, dans ses appartements.

D. — Sans doute, dans la salle où le Pape reçoit ?

R. — Non, je n'étais pas dans la salle de réception, mais dans une chambre à côté.

D. — Ainsi, c'était en audience particulière ?

D. — Oui, Monsieur.

D. — Une fois seulement ?

R. — Oh ! plus d'une fois... J'ai vu le Pape presque tous les jours que j'ai passés à Rome (1).

D. — Etais-tu *seul* quand le Pape te recevait ?

R. — Non, Monsieur, je n'étais pas *tout seul*, mais en compagnie de son premier Camérier.

D. — Et tu as été présenté au Pape en même temps que M. S., ton conducteur ?

R. — Non, non. M. S. s'est adressé à je ne sais quel Cardinal qui, selon l'usage ou son bon plaisir, vous remet à huit ou à quinze jours pour votre audience ; de sorte que le pauvre M. S., qui devait nécessairement partir le 24, fut tout bonnement remis au 25 pour sa réception. Enfin, il a pu voir le Pape la veille de son départ, mais pendant 10 minutes seulement, m'a-t-on dit. Au reste, il ne voulait que demander une grâce au Pape, et ce n'était pas pour lui parler de la Salette qu'il sollicitait une audience.

D. — Le Pape a-t-il parlé de la Salette à M. S. ?

R. — Je crois que le Pape lui a demandé si ce n'était pas lui qui avait amené à Rome le jeune Berger de la Salette ; puis je ne sais pas quoi encore que M. S. ne m'a pas dit. Ensuite M. S. a présenté au Pape son ouvrage sur l'Apparition, et le Pape lui aurait dit qu'il aimait qu'on écrivit en faveur de la Salette : mais comme ce n'est pas devant moi que le Pape a dit cela, je ne le garantis pas.

D. — Et comment as-tu été présenté au Souverain Pontife ?

Après un moment d'hésitation d'abord, puis ensuite de réflexion, comme s'il se fût appliqué à se prescrire à lui-même les limites dans lesquelles il devait se renfermer pour rester discret : Eh bien, nous dit-il, voici mon histoire :

R — Je n'ai vu M. R. qu'un jour à Rome : c'était le lendemain de mon arrivée et la veille de son départ. Et comme j'étais chez lui, il vint un Capucin (je crois que c'est le Père Général), qui lui apportait deux ou trois cents francs pour l'église de la Salette. M. R. lui dit : Pour vous récompenser de votre offrande, je vais vous présenter quelqu'un que vous serez content de voir. Alors il me nomma. Le Père Capucin répondit : Je ne veux pas le voir sans que mon meilleur ami partage mon plaisir. *Ce meilleur ami* est le premier Camérier du Pape, celui, je crois, qui l'a suivi en exil, et le Pape l'aime beaucoup. Le Capucin s'en va donc le trouver et lui dit : — *Maximin* est à Rome ! — Quel Maximin ? répond le Camérier. — Eh bien ! Maximin, le *Berger de la Salette*. — Pas possible ! — Vraiment si ; et je puis vous l'amener, si vous désirez le voir. — Je veux bien.

Alors j'ai été conduit chez le premier Camérier, qui m'a demandé si je ne serais pas content de voir le Pape. — Oui, ai-je répondu, je le désire comme tout catholique : mais je n'ai rien de particulier à lui dire. Là dessus, il s'en va trouver le Pape, qui dit de me faire entrer. J'entre aussitôt, et le Pape me reçoit comme un père avec la plus grande bonté.

D. — Le Souverain Pontife t'a-t-il parlé de la Salette ?

R. — Oui, il m'a fait quelques petites questions sur le Pélerinage, mais peu de chose. — Le Saint-Père n'avait pas assez de confiance dans ma jeunesse, comme vous pensez, pour m'en dire bien long.

D. — Et puis, devant son Camérier, Sa Sainteté ne voulait peut-être pas te parler de ton secret ?

R. — Oh ! Monseigneur le sait ! il sait tout !...

D. — Le Pape a-t-il conservé ton secret ?

R. — Oui, oui.

D. — L'as-tu vu ton secret ?

D. — Je *sais* que le Pape a mon secret dans ses papiers.

D. — En es-tu *sûr*.

R. — Mais... oui, j'en suis *sûr*.

D. — Ainsi le Pape n'a pas jeté le *Secret* de la Salette dans son panier *de rebut*, comme étant *un chiffon* de papier inutile ?

R. — Ha bah ! je vous dis que le Pape a *gardé mon secret*... Je le sais.

D. — Le Pape *vous* a-t-il demandé si c'est bien vous qui avez écrit *vous-même*, votre secret ?

R. — Non.

D. — M. S. n'avait-il pas proposé au Pape de te présenter à Sa Sainteté ?

R. — Oui, M. S. demanda au Pape s'il désirait me voir. Le Pape répondit : Non. Et son premier Camérier me fit *puis* entrer, comme vous le savez.

(1) Je crois qu'il y a passé six ou sept jours.

D. — As-tu été un peu déconcerté en voyant le Saint Père ?

R. — Non. J'étais aussi à l'aise qu'avec vous : le Pape se met si bien à la portée de tout le monde ! Il est si bon, si bon, qu'il est adoré à Rome. Il visite les cholériques et les console ; il visite les militaires et leur parle de la guerre d'Orient, ce qui leur plaît beaucoup. Oh ! quand je savais que Sa Sainteté allaient voir les soldats français, je me déguisais comme l'un d'eux (*un tel* qui est d'ici, me prêtait son costume), et je me mêlais *puis* à eux pour entendre le Pape.

D. — Sa Sainteté vous a-t-elle donné sa bénédiction ?

R. — Oui, deux fois. Elle m'a donné une bénédiction *particulière*.

D. — Le Souverain Pontife aime-t-il les Opposants (à la Salette) ?

R. — Joliment ! Il a permis à notre Evêque de *laver comme il faut la tête* aux amateurs du Mémoire !

D. — Le premier Camérier n'a-t-il point fait chez lui une chapelle ?...

R. — Certainement, et j'y suis allé. On y dit la Messe. Monseigneur y admet sa famille, ses amis.

D. — As-tu vu dans cette chapelle quelque chose qui rappelle la Salette ?

R. — J'y ai vu une lithographie représentant l'Apparition.

D. — Qui a donné cette lithographie à Monseigneur ?

R. — Je ne sais pas. Peut-être est-ce M. R.

D. — Ainsi, le premier Camérier du Pape croit à la Salette ?

R. — Mais, certes, qu'il y croit ! Au reste, vous le verrez probablement venir *ici*, lui-même, l'année prochaine : car il veut faire le pélerinage de la Salette. Et puis, je lui ai promis de lui envoyer l'*Echo de la Sainte Montagne* et des gravures. Vous m'en donnerez, n'est-ce pas, M^lle^ des Brulais ? ainsi que quelques-uns de vos Cantiques, et votre *Album de la Salette*.

D. — N'avez-vous pas été tenté de rester à Rome ?

R. — Oh ! si j'avais voulu, je ne revenais pas : le premier Camérier me plaçait au collège de... Mais je ne veux pas de si tôt prendre la soutane. J'ai promis à Monseigneur de lui écrire et de retourner le voir l'année prochaine.

D. — Et qui se chargera de payer votre voyage ?

R. — Lui-même en fera les frais et paiera toutes mes dépenses.

D. — Vous êtes donc de ses amis ?

R. — Ah ! je le crois bien !

D. — J'en conclus que vous vous êtes montré fort raisonnable en sa présence.

R. — Comme je le suis maintenant, pas davantage.

D. — Les appartements du Pape sont-ils beaux ?

R. — Très beaux. Ils sont décorés des tableaux des premiers maitres.

D. — Le Pape est vêtu de blanc. Sa soutane est-elle de soie ou de laine ?

R. — Elle est en soie, ce me semble, ou plutôt en... comment appelez-vous cela ? *bourre-de-soie*, peut-être ? mais fort belle, et attachée par une ceinture de soie moirée. Puis il porte sur la tête une petite toque blanche, et il est chaussé de pantoufles blanches.

D. — As-tu vu tous les monuments de Rome ?

R. — J'ai *tout vu*. Mon conducteur craignait que je ne blessasse mes yeux, mais moi, je ne vais pas dans une ville sans voir tout.

D. — N'allez-vous point retourner bientôt à Seyssins ?

R. — Sans doute. Je compte prendre encore huit jours et retourner *piocher ferme*. Oh ! il faut que je sois bachelier l'année prochaine ! Je veux gagner la belle montre de 300 fr. que m'a promise le Général des Chartreux, si je suis reçu ; et j'irai moi-même l'acheter à Genève.

D. — Vous plaisez-vous à Seyssins ?

R. — Et comment ne m'y plairais-je pas ? M. le Curé est si bon ! Je ne pourrai être mieux nulle part ».

A la suite ce cette conversation, j'ai prié Maximin de déclarer, en tête de notre image nantaise représentant l'Apparition, ce qu'il pense de son exactitude, et aussitôt il a écrit : « *C'est la plus exacte* ».

Puis il a signé :

GIRAUD MAXIMIN

SEIZIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Septième ascension à la Sainte Montagne. — Marie-Flore* à la Salette. — Guérison d'une jeune fille, qui, en action de grâces, va se faire religieuse, et dont le saint Curé d'Ars avait conseillé le pélerinage à la Salette. — Départ des religieuses Réparatrices. — Etude de cinq cantiques composés à Nantes. — La danse, pour ainsi dire, abolie à Corps.**

Corps, 15 octobre 1854.

QUE LE SAINT NOM DE DIEU SOIT BÉNI ! †

Je croyais, jeudi dernier, faire mes adieux à ma bien-aimée Montagne, ma toute bonne ; mais notre tendre Mère a daigné permettre que j'y remontasse hier, malgré le brouillard aussi épais que l'autre jour. Pour cette fois, je n'étais pas en danger de m'égarer : M. le Curé, suivi de Maximin, accompagnaient deux sœurs de Saint Vincent de Paul, venues de Béziers en pélerinage pour demander la guérison de l'une d'elles, sœur *Félicité*, attaquée d'une maladie de poitrine. Je n'ai pu résister à la tentation si pressante de faire une septième fois cette année, la sainte ascension, espérant honorer par ce nombre les sept douleurs de la Mère de Dieu. Et puis, cette charmante petite sœur Félicité, qui est *Angevine*, était si heureuse de retrouver en moi presque un *paysc !* Et moi, j'étais si contente de l'accompagner!

Nous formions donc une vraie *caravane*, en tête de laquelle chevauchait fièrement Maximin, et dont M. le Curé fermait la marche. C'est grand dommage, ne trouves-tu pas, que M. Benoist ne fût pas là pour *nous encadrer* dans un de ses dessins.

T'ai-je dit que j'ai trouvé définitivement fixé sur la Sainte Montagne, cette jeune fille du diocèse d'Arras (Marie Flore***) que Notre-Dame de la Salette guérit miraculeusement l'année dernière? Chose admirable ! Marie a daigné témoigner par un second prodige qu'elle la veut à son service. Tu sais qu'après avoir été rappelée des portes du tombeau à la fin d'une neuvaine à Notre-Dame de la Salette, Marie Flore, croyant devoir consacrer à sa bienfaitrice la vie qui venait de lui être rendue, alla aussitôt s'établir sur la Sainte Montagne pour y servir Jésus et Marie dans la personne des pélerins. Mais le Tentateur vint bientôt ébranler cette généreuse résolution en représentant vivement à Marie Flore le chagrin qu'en éprouvait sa mère. La pauvre enfant chancelait donc, lorsqu'une lettre très pressante de cette mère bien-aimée achevant d'abattre son faible ouvrage, elle résolut de renoncer à son sacrifice et de quitter la Sainte Montagne de la Salette. Elle allait partir, quand tout-à-coup la voila reprise de vomissements de sang et dangereusement malade. Elle ne tarda pas à reconnaître sa faiblesse et elle promit aussitôt à Notre-Dame de la Salette de s'attacher pour toujours à s'attacher à son service, si la santé lui était de nouveau rencue. Cette promesse ne fut pas plutôt faite qu'elle se trouva parfaitement guérie !... Je te laisse à penser, amie, si maintenant Marie-Flore est confirmée dans sa première résolution.....

Au printemps dernier, une jeune fille, affligée depuis six mois d'une extinction de voix, ce qui l'empêchait de se placer en service, s'en alla trouver le vénérable Curé d'Ars, qui lui conseilla de se rendre à un pélérinage *célèbre*, établi sur *une Montagne* de son voisinage, où la Sainte Vierge la guérirait. La malade suit ce conseil, à peine est-elle prosternée devant la Croix *du Discours*, qu'elle s'écrie d'une voix forte : « Je suis guérie ! » Elle l'était en effet : Notre-Dame de la Salette venait de lui rendre la voix... Aussitôt, le cœur reconnaissant de cette Enfant jure à son tour à sa Bienfaitrice de se donner à Elle sans partage. Elle a tenu parole ; car j'ai vu cette jeune fille au nombre des sœurs converses postulantes qui servaient les pélerins sur la Sainte Montagne ; et c'est elle-même qui a bien voulu me fournir les détails ci-dessus. Je les enregistre avec bonheur, comme une nouvelle confirmation de la foi du saint Curé d'Ars au miracle de la Salette (1). Tu seras charmée, ma toute bonne, de lire l'admirable portrait que trace de cet homme de Dieu, ton illustre compatriote, Mgr de Birmingham (2), et sous peu de jours, je te procurerai cette satisfaction.

Nous avons trouvé les religieuses de la *Montagne* faisant leurs préparatifs de départ ; et cela pour n'y plus revenir, m'a dit M^me^ la Supérieur, à moins que Mgr Ginoulhiac ne consente à les recevoir *uniquement comme Réparatrices*, leurs statuts s'opposant à ce qu'elles s'occupent du soin des pélerins.

Qu'il nous a fallu quitter promptement ces Lieux vénérés, ma bonne amie ! La

(1) Sous l'article intitulé, *Nouveaux Eclaircissements sur l'Incident d'Ars*, nous avons réuni les preuves irréfragables des couvictions du pieux Curé d'Ars, M. Vinay, touchant la vérité du Miracle de la Salette. (Voir ci-après, page 62).

(2) Voir l'article qui suit (*Visite de Mgr de Birmingham au vénérable Curé d'Ars.*

rigueur du froid et l'épaisseur du brouillard nous ont, hélas ! forcés de n'y pas faire une longue halte, au grand regret de cette pauvre petite sœur Félicité, qui se trouvait *là* au troisième ciel et ne sentait aucune fatigue, tant son cœur était léger et content !. . . . . .

16 octobre 1854.

Nos cantiques nantais font les délices des chanteuses de la Paroisse de Corps, ma bonne amie. Avec la permission de M. le Curé, je réunis chaque jour ces jeunes filles sous la direction de M. Benoist, qui a la complaisance de leur en apprendre les airs, et bientôt elles le posséderont tous cinq (1). Mais un instrument était presque indispensable pour soulager la voix du maître et guider plus sûrement l'oreille des élèves. — Comment faire ? Nous n'avons ici ni piano ni orgue. — Si nous pouvions nous procurer un violon ? — Un violon ! le ménétrier a cessé depuis longtemps ses visites dans le pays faute d'occupation, et certes, il n'y a pas de violon à Corps. — Si fait, si fait !... *Un tel* doit en avoir un, ce me semble ; mais il sera probablement bien rouillé.— N'importe, si nous pouvions nous le procurer, ce serait mieux que rien. Une députation s'en va donc à la recherche de l'instrument prohibé, et revient bientôt, apportant triomphalement un pauvre violon bien criard, exhumé d'un coin obscur où il dormait depuis longtemps. Il fallait voir toutes ces jeunes filles ouvrir de grands yeux à cette apparition : car un *violon*, étant pour elles le symbole spécial de la danse, son entrée au Couvent leur paraissait presque un scandale, que le motif pouvait à peine excuser. La danse, cette source de tant de fautes, est depuis l'*Apparition* presque abolie à Corps, où la jeune fille qui veut être estimée, n'oserait se montrer un quart d'heure dans une assemblée dansante : elle perdrait aussitôt le droit de paraître aux processions vêtue de sa blanche parure et de figurer avec ses compagnes dans le cortège de la Vierge Immaculée, ce qui serait ici pour toute jeune fille une souveraine infortune. Aux noces mêmes on ne songe pas à danser à Corps : les époux préfèrent de beaucoup la présence à leur table de leur bien-aimé Pasteur à celle du ménétrier ; et tout s'y passe dans la plus sage retenue, sans que pour cela la plus franche gaîté soit un instant bannie du festin.

(1) Ces cantiques, avec accompagnement d'orgue ou de piano, forment un charmant Album dédié à Mgr Jaquemet, Evêque de Nantes. Ils se vendent à Nantes, chez M. Charpentier, imprimeur, rue de la Fosse, 32

VISITE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE BIRMINGHAM

Au vénérable curé d'Ars, M. Vianay (1)

Ars est un petit village très-pauvre, situé près de Trévoux, à vingt-cinq lieues environ de Lyon. L'abbé Vianay est Curé de cette commune depuis vingt-cinq ans. Non-seulement il a tiré sa paroisse d'un état de grande indifférence religieuse et lui a imprimé de profondes habitudes de piété et de dévotion, mais encore, par sa réputation de sainteté et d'habile directeur, il a le pouvoir d'attirer tous les jours à Ars une immense multitude de personnes qui viennent le voir et l'entretenir. Comme les Enfants de la Salette, ses premières années se passèrent à garder les troupeaux. La conscription le contraignit à passer sous les drapeaux ; mais effrayé de la vie licencieuse qu'il voyait autour de lui, le jeune Vianay renonça au métier des armes. Un vénérable Chartreux, voyant la piété du jeune homme, lui servit de père. Il fut relevé du service militaire, et il obtint bientôt après une entrée gratuite au séminaire. Son intelligence était faible et ses progrès lents : deux fois même il fut renvoyé pour ses examens. Mais par sa grande piété il ne tarda pas à vaincre toutes les difficultés, il fut ordonné prêtre.

» Le 18 mai 1854, je faisais avec un de mes amis une visite à ce saint prêtre. A partir de Lyon et pendant toute la route, nous rencontrions des personnes qui revenaient d'Ars : ce petit village est devenu un lieu de pélerinage. L'affluence des visiteurs est si grande, que des voitures partent journellement de Lyon et des villes environnantes, pour l'église d'Ars. A chaque instant on rencontre des voitures publiques et particulières qui font le même trajet, tandis que les pauvres cheminent paisiblement sur la route.

« Nous arrivâmes à Ars un peu avant onze heures ; et un bon prêtre, le Vicaire, nous conduisit dans l'église par une porte latérale. Le premier objet qui frappa nos regards fut la tête du Curé : jamais je n'oublierai l'impression que j'éprouvai en voyant cette figure si pâle et si macérée ! Il disait la Messe, et une foule nombreuse

(1) Voir l'ouvrage intitulé : *La Sainte Montagne de la Salette par un pélerin de* 1854 (Mgr de Birminghan)

remplissait toute la nef. Sa figure était petite, maigre et dévastée ; les contours de sa bouche me parurent très expressifs ; ses cheveux clairs étaient blancs comme la neige ; sous un vaste front, pâle et doux, ses yeux, au regard profond, étaient presque toujours baissés et voilés par leurs paupières. Il monta bientôt dans une petite chaire située au milieu de l'église, et là, tenant son bréviaire de sa main gauche et appuyé contre un des piliers de la nef, comme pour soutenir son corps si frêle, il commença à prêcher. Pour éveiller l'intérêt de son auditoire sans doute, ses yeux s'ouvraient de temps en temps et il en sortait un éclair, qui s'affaiblissait bientôt comme pour témoigner de la lutte qui existe entre ce corps incessamment épuisé par les jeûnes, et cette âme si ardente et si tranquille. A mesure qu'il parlait, la vigueur de son esprit, domptée par sa frêle enveloppe, devenait de plus en plus énergique. Sa voix douce, mais perçante, s'élevait en cris d'angoisse lorsqu'il parlait du péché. Il appuyait fortement sa main sur ses sourcils contractés, et il versait des larmes abondantes, comme il le fait toujours quand la pensée d'un péché traverse son esprit. Il ouvrit encore les yeux, et ses pâles orbites se remplirent d'une vive lumière ; puis, jetant en avant sa faible main par un geste énergique, il semblait en appeler au témoignage de la foule qui l'écoutait avec une profonde attention et une crainte mêlée de respect. Alors ses yeux s'élevèrent et toute sa figure suivit son regard. Il parla de Dieu d'une manière si bonne, si tendre et si enflammée d'amour, que son cœur semblait respirer dans ses mains, dans ses gestes, dans tout son corps. Il était impossible de ne pas sentir que Dieu était là et qu'il élevait cet homme jusqu'au pied de son trône.

» Alors il dit un mot sur le cœur de Jésus, et chacun comprit qu'il était toujours dans son cœur. Il parla pendant vingt minutes, et cela avec une simplicité, une abondance, une variété de tons et de sujets vraiment admirables. Il est une chose dont je ne puis pas donner l'idée, c'est la vigueur de cet esprit dans une enveloppe aussi débile : il me semblait entendre la voix d'un ange sortir d'un corps qui est à l'agonie. Comme j'étais un peu éloigné du prédicateur et qu'il lui manque quelques dents, je n'entendais pas toujours distinctement, et je ne pourrais pas raconter tout ce qu'il nous dit ; mais quand je n'aurais pas compris une seule de ses paroles, j'aurais reconnu et surtout j'aurais senti que celui qui parlait, vivait habituellement en Dieu. Son instruction était sur la confession, et elle était mélangée d'anecdotes et de prières jaculatoires. Il sortit ensuite en surplis et la tête nue, par un soleil ardent : jamais il ne couvre sa tête. Il allait assister un pauvre malade, et derrière lui marchait une foule avide de le voir.

» Avant qu'il rentrât dans sa maison, je l'avais visitée avec son Vicaire. Les murs étaient nus et en ruine, et, sauf son petit lit et le pauvre ameublement de sa chambre, la maison était vide. Cependant, dans une pièce aussi délabrée que les autres, se trouvaient de riches ornements d'église qui avaient coûté 40,000 fr., et que le marquis d'Arces avait donnés au curé. Avant qu'il vint, on me dit qu'il me quitterait bien vite pour entrer dans sa solitude. Mais heureusement il n'en fut pas ainsi : sa réception fut aussi bonne et aussi simple qu'elle était humble et charitable. On ne voyait, ni dans le son de sa voix, ni dans ses gestes, l'homme qui veut jouer un rôle : mais on reconnaissait en lui la simplicité bonne, franche et cordiale d'un saint. Le fauteuil qu'il me présenta, me fut offert comme venant de son prédécesseur, et il me répéta souvent qu'il était très-reconnaissant de ma visite. Je lui demandai ses prières pour l'Angleterre et lui parlait des souffrances des pauvres catholiques relativement à leur foi ; il m'écoutait les yeux à demi fermés, quand tout-à-coup ils s'ouvrirent, et les fixant sur moi avec un de ses regards si lumineux, il s'écria d'une voix que je n'oublierai jamais et comme s'il voulait me faire une confidence : « *Je suis sûr que l'Eglise d'Angleterre reprendra son ancienne splendeur.* » C'est une chose très remarquable de voir combien cette opinion est répandue en France, et à combien de prières elle donne lieu. Pour bien comprendre ce saint prêtre, il faut regarder sa figure, toujours resplendissante quand il parle de Dieu, toujours inondée de larmes quand il pense au péché. Ses pauvres yeux, si doux et si tranquilles, sont usés par les larmes et presque toujours enflammés.

» Comme directeur des âmes, il a une largeur de vues que peuvent seules donner la prière et une longue expérience, quand elle n'est pas un don du ciel. L'amour de Dieu et la protection de Marie sont ses deux thèmes favoris ; sainte Philomène est sa sainte de prédilection. Il a fait construire une belle chapelle en son honneur : c'est la première qui lui ait été érigée en France. On y trouve la même propreté, le

même ordre, la même dévotion que dans son église. Pensant qu'il n'était pas bien d'occuper le temps destiné à son repos et à sa nourriture, je lui demandai une médaille comme souvenir : Choisissez, me dit-il. — Non, repris-je, donnez-m'en une vous-même. — En voilà, ajouta-t-il, une de l'Immaculée Conception et une de Sainte Philomène.

» Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que ce saint prêtre ait prédit des calamités pour la France, ni qu'il ait une médaille particulière qu'il donne à ceux qui veulent *par là*, s'assurer contre las malheurs à venir. A ma demande, il reçut mon compagnon pendant quelque temps, et dit qu'il voulait faire avec lui un tour de promenade ; mais à peine se fut-il montré à la porte, que la foule se précipita sur lui : il ne peut jamais sortir sans être ainsi entouré et pressé par le peuple. Prenant affectueusement mon ami par le bras, il fit avec lui quelques tours de son petit jardin, et quand nous lui eûmes donné une légère offrande pour son église, il nous dit : Oh ! que ce soit pour mes pauvres ! Nous primes congé de lui ; son humble repas fut bientôt terminé et il retourna au confessionnal. Son évêque l'a forcé depuis quelque temps, par acte d'obéissance, d'apporter un second mets au pauvre petit plat qui composait son unique repas de chaque jour ; et Sa Grandeur a exigé que l'un d'eux fût ordinairement un plat de viande. Cet ordre lui fit verser des larmes : un pauvre pécheur comme lui manger de la viande ! Il se regardait comme un glouton !

« Il n'entre jamais dans son confessionnal plus tard qu'à deux heures du matin : il y est souvent à une heure et quelquefois à minuit, quand ceux qui l'attendent sont très-nombreux. On voit des pénitents passer toute la nuit couchés sur les prairies, au nombre de plus de cinquante, soit pour passer de meilleure heure au confessionnal, soit parce qu'il n'y avait plus de place pour eux dans les auberges. Excepté pendant qu'il dit sa Messe, qu'il prêche ou qu'il prend sa chétive réfection, le saint Curé vit presque entièrement au confessionnal. Depuis minuit ou une heure, deux heures du matin, il y demeure jusqu'à neuf heures du soir. Il se retire alors pour dire son office, pour faire quelques lectures pieuses ; et son sommeil ne dure guère que deux heures.

« Telle a été sa vie pendant une longue suite d'années. Son âme vit avec Dieu pendant que son pauvre corps, atteint de plusieurs maladies, endure les souffrances les plus cruelles. Comme il le disait à un de ses amis, il souffre le jour pour la conversion des pécheurs, et la nuit pour les âmes du purgatoire. On raconte des choses extraordinaires sur sa pénétration pour la direction des consciences.

« Il y a environ cinq ans, le saint Curé, à la surprise de tous ceux qui le virent, mit son chapeau sur sa tête et sortit, tenant son bréviaire sous son bras. Son Vicaire, ayant quelque soupçon sur cette démarche si insolite, le suivit secrètement, et fut bientôt rejoint par sa vieille domestique également inquiète. Le Vicaire s'approchant alors : « Où allez-vous, ainsi mon père, lui dit-il. — Il y a assez longtemps que j'ai soin des autres, répliqua le bon Curé : j'ai besoin de songer au salut de mon âme. — Mais avez-vous la permission de votre Evêque ? — Vous connaissez les besoins de cette paroisse : vous pouvez très-bien me remplacer. » Il allait se retirer à la Grande-Chartreuse ! Sa servante s'empara de son bréviaire. — « Rendez-le-moi, lui dit le Curé, je vous l'ordonne. — Mon père, répondit-elle, je ne vous ai jamais désobéi jusqu'ici. » Alors le Vicaire se plaça sur un pont très-étroit que le saint homme devait traverser et lui barra le passage : cependant les cloches sonnaient, et tous les habitants du village accouraient fondant en larmes, et se pressaient autour de leur pasteur. — « Si vous partez, lui dit alors le Vicaire, je pars aussi, et que deviendront ces pauvres gens ? — S'il en est ainsi, reprit l'homme de Dieu en versant un torrent de pleurs, je ne puis pas abandonner mes paroissiens ! » Et il reprit le chemin du presbytère.

« Le sanctuaire de l'église est d'une propreté exquise ; l'autel est en marbre et orné de statues de saints ; des vitraux coloriés adoucissent la lumière, et les chapelles sont pleines d'objets de piété. Dans l'une de ces chapelles, on a réuni tout ce qui pouvait rappeler la Passion de Notre-Seigneur ; dans l'autre, dédiée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et à Sainte Philomène, se trouve une véritable forêt de béquilles, offertes par les malades qui s'en servirent pour arriver à Ars et qui n'en eurent plus besoin pour retourner chez eux. Sur une colonne est un tableau où le Curé a inscrit qu'il se consacrait, ainsi que toute sa paroisse, à Notre-Dame de l'Immaculée Conception. De l'autre côté, près d'une statue de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, est un tableau plus remarquable par une naïve expression que par le talent de l'artiste, où le Curé est représenté couché, à l'agonie, recevant le saint Viatique, pen-

dant que des prêtres, des religieux et tous les paroissiens pleurent à genoux et implorent la miséricorde de Dieu ; et au-dessus de ces groupes parait la Sainte Vierge avec un geste de protection. Une inscription apprend que ce tableau est dû à la reconnaissance des habitants d'Ars envers Notre-Dame conçue sans péché, pour la remercier de la guérison instantanée et miraculeuse de leur saint Curé, le 9 mai 1843. »

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS
SUR L'INCIDENT D'ARS

Explications préliminaires établissant : — Que la course d'Ars n'avait pas pour but la Salette. — Que l'Incident d'Ars fut amené par une intrigue politique.

Il avait paru que les explications contenues dans l'*Écho de la Sainte Montagne*, au sujet de l'*affaire d'Ars*, suffisaient à prouver que tout se réduit à un simple malentendu entre le bon Curé, M. Vianay, et le jeune Berger (1). Mais les partisans de l'*Opposition* s'attachant avec une malice calculée à représenter ce digne prêtre comme véritablement désabusé, par la rétractation de Maximin, de sa croyance à l'Apparition, et se faisant ainsi, de la vénération dont jouit à si juste titre M. Vianay, une arme perfide contre la Salette, c'est peut-être ici le lieu d'offrir au lecteur l'ensemble des preuves qui établissent :

1° *Que le Berger de la Salette ne s'est point rétracté ;*

2° *Que le pieux Curé d'Ars demeure personnellement convaincu de l'Apparition.*

Mais, tout d'abord, il faut détruire l'erreur de ceux qui croiraient que la *course d'Ars* avait pour but la Salette et leur dire comment fut amené cet incident. Mgr Ginoulhiac va nous l'apprendre. (Mandement du 4 novembre 1854, page 18.)

« Les partisans les plus dévoués du baron de Richemont, espérant trouver dans le Fait de la Salette et dans le témoignage des Enfants, un appui à leur cause, s'étaient rendus à Corps, dès 1847, pour les gagner et pour pénétrer leur Secret, qu'ils croyaient concerner le prétendu Louis XVII.

« Leur désappointement fut grand, lorsqu'après avoir questionné Maximin, avec qui ils pouvaient plus facilement s'entretenir, ils furent forcés de reconnaître que cet enfant ne savait même pas si un Louis XVI, un Louis XVII, un Louis XVIII, avaient existé : il n'avait entendu parler que de Louis-Philippe. Vainement, l'un d'entre eux, en 1849 et en 1850, essaya-t-il de l'instruire de la vie de Louis XVII, et puis de le surprendre par des questions adroites sur son Secret, il ne put découvrir dans cet enfant la moindre connaissance de ce qui concernait *le fils de Louis XVI*, ni même soupçonner en lui le moindre embarras à cet égard. Vaincu, mais non découragé, l'ami du baron de Richemont alla chercher à Lyon un homme que l'on croyait possédé du démon et que l'on disait révéler *sur l'état des consciences et sur le passé de chacun, des choses singulières*. Cet homme fut mis en rapport avec Maximin ; mais la *science du démon* ou l'adresse du nouveau-venu échoua contre l'ignorance ou l'obstination de l'enfant (1).

« Il était, ce semble, bien peu raisonnable après cela, de la part des amis du baron de Richemont, de persister à croire qu'il était lui-même l'objet de la mission secrète *des Bergers*. Mais telle est l'infirmité de la nature humaine, que, quand un préjugé est profond dans notre âme, et qu'il lui est cher, elle ne recule pas devant l'invraisemblable, devant l'impossible même, pour le conserver ! On fut donc ébranlé par l'ignorance et l'obstination de l'enfant ; mais bientôt on y vit un mystère, et l'on eut recours à une autre tentative. On entraina Maximin à Ars, puis à Lyon, sans plus de succès... »

ARTICLE PREMIER

LE BERGER DE LA SALETTE S'EST-IL RÉTRACTÉ ?

NON

1° Son caractère, sa conduite, son langage nous le prouvent ; 2° l'appréciation du Fait d'Ars par les autorités les plus graves nous le démontre encore.

---

(1) Lire à la page 93 (*Echo de la Sainte Montagne*), l'historique de *cette affaire* et les explications si naïves que j'ai recueillies à ce sujet de la bouche de Maximin.

(1) « Certes, c'est là plus qu'il n'en faut pour montrer le peu de fondement, disons même la fausseté de quelques suppositions du *Mémoire* relativement à l'origine du Fait de la Salette ; et, en face de cette ignorance totale, absolue de Maximin à l'égard de l'existence même de *Louis XVII*, et de ces tentatives inutilement poursuivies pendant plusieurs années, il est évidemment impossible d'admettre que l'*Apparition de la Salette soit l'œuvre des partisans de Louis XVII, et que cette rêverie puisse être le fond de toute cette affaire* (p. 7 et 56.) » (Mandement du 4 novembre, page 18-19).

Le caractère de MAXIMIN *prouve qu'il ne s'est point rétracté.*

QUICONQUE s'est appliqué à observer les tendances de Maximin, n'aura pas de peine à se convaincre que son caractère est aussi incompatible avec l'idée d'un *démenti* à Ars, qu'avec celle d'une *invention* à la Salette. « Ceux qui ont étudié à fond ce jeune homme, a dit judicieusement quelqu'un, ont trouvé comme deux êtres en lui : le petit Maximin toujours léger, mobile, sans gêne pour personne, et le panégyriste toujours grave, recueilli, imperturbable de la Salette. » C'est là une grande vérité, dont j'ai pu me convaincre par ma propre expérience : chaque page de l'*Echo de la Sainte Montagne* en fait foi. Mais à ces témoignages, je suis heureuse de pouvoir ajouter celui d'un grave religieux, auteur des deux lettres que voici .

Le révérend Père D. E., religieux chartreux, à M. Rousselot.

« Monsieur,

MAXIMIN a passé ici la plus grande partie de ses vacances ; je lui ai fait faire une retraite pendant une huitaine de jours. Mais ce n'a pas été sans peine. Avec un caractère si léger et si singulier, il y avait impossibilité de la lui faire faire d'une manière uniforme. Cependant il s'y est encore assez bien prêté. Mais comme il n'est pas souvent maître de lui-même, il a fallu de l'indulgence . . . . . .

« La connaissance toute particulière que j'ai de lui, n'a fait que me confirmer de plus en plus dans la croyance au Fait de la Salette : c'est pour moi une vérité incontestable. Ses bonnes qualités, et surtout ses défauts, font disparaître le moindre soupçon d'imposture. Quand Maximin serait gagé, sollicité, pressé ; quand même il ferait tous ses efforts pour jouer le rôle d'imposteur, jamais il n'y parviendrait ; tout chez lui s'y oppose d'une manière invincible.

« Grande-Chartreuse, 13 octobre 1851. »

Le même au même.

« Monsieur,

« . . . . . .

IL est nécessaire que l'on sache une bonne fois pour toutes que Maximin, depuis l'origine du Fait jusqu'à présent, ne s'est jamais écarté d'un point de la ligne que la Reine du Ciel lui a tracée, et qu'en toutes circonstances, il a parfaitement rempli son mandat.. . . . . .

J'ai rassemblé comme dans un faisceau ce qu'il y a de plus convaincant dans vos brochures, et je joins cette preuve invincible et sans réplique à la connaissance de Maximin pendant les jours de retraite qu'il a faite auprès de moi, il y a un an. Lui seul est à mes yeux une démonstration complète du Fait contesté. Je l'ai sondé tous les jours, plusieurs fois par jour, de toutes les manières, et cela pendant un mois. Il m'avait pris en amitié et m'avait donné toute sa confiance. J'ose dire, qu'à force d'application, j'ai pu étudier et connaître ce caractère si singulier, si mobile : c'est un genre tout particulier... On aura beau entasser brochure sur brochure ; on argumentera encore mille fois plus contre : rien ne pourra ébranler la conviction de celui qui observe le naturel du Petit : le *naturel* et le *surnaturel* qu'il y a dans lui, voilà le miracle bien visible et perpétuel.

« Fre E. »

Le témoignage de M. R., Curé de M., près duquel Maximin travailla pendant les vacances de l'année 1852, n'est pas moins précieux que celui du révérend Frère E. Ecoutons ce digne ecclésiastique : sa lettre est remarquable.

Fragment d'une lettre adressée à Mlle *** *par M. R..., Curé de M...*

« Mademoiselle,

SI j'ai tant attendu de vous répondre, c'est que je voulais étudier *mon homme*, savoir un peu à quoi m'en tenir et avoir sur lui un jugement motivé. Maximin est toujours la sentinelle avancée de la Sainte Montagne ; on peut bien dire de lui : *La garde meurt et ne se rend pas.* La Dame, il l'a vue : elle l'a entretenu ; elle lui a donné un secret et un ordre, et il ne dément rien. Il maintient le Fait dans toute son étendue, et il est inflexible, inébranlable ; il vous terrifie parfois par des réponses justes, fortes nullement préméditées, et qui sortent comme la fontaine de sa source. . . . . .

» Il comprend la nécessité du travail ; il s'y met, et j'espère qu'en peu de temps, il va gagner celui qu'il a perdu. Son caractére si léger perd de sa légèreté, son jugement mûrit ; il devient tout-à-fait raisonnable, et il fait bon causer avec lui sur n'importe quoi : il est d'une franchise si naïve, surtout quand il raconte ses étourderies, qu'il vous fait plaisir, vous fait espérer, et vous convainc qu'il sera un jour un homme. . . . . .
. . . . . .

La conduite de MAXIMIN *prouve qu'il ne s'est point rétracté*

En effet, il part en étourdi pour Ars et il en revient en étourdi. Ni en allant, ni en revenant, remarque M. Rousselot, il ne montre les sentiments de *contrition* et d'*humilité* que lui prêtent si gratuitement les Opposants. Loin de là, il était au sortir d'Ars tout joyeux, tout content, selon le témoignage que lui en rend l'un de ses conducteurs ; et rien ne pouvait faire soupçonner qu'il vint de faire un aveu pénible et humiliant.

Arrivé à Lyon, Maximin rencontre M. l'abbé Bez, qu'il a connu à la Salette et qu'il aime tout particulièrement. Aussitôt il se jette dans ses bras, sans montrer ni le repentir ni l'embarras d'un petit imposteur qui vient de se rétracter. Sa conduite est également franche ; ses allures sont aussi libres devant le Père E., dont il est connu, qu'en présence de M. l'abbé C., le maître de pension, sous la direction duquel, à son retours d'Ars, il a passé trois semaines. Aussi, loin de se trouver ébranlé dans ses convictions sur le Fait de la Salette, par l'étude qu'il a été si bien à portée de faire du jeune Berger, ce digne ecclésiastique écrit-il à M. Rousselot la lettre suivante :

« Monsieur le Vicaire-Général (1),

« . . . . . .

« J'ai eu l'occasion de voir et d'étudier de près dans son état naturel, et sans qu'il s'en doutât, le petit Berger, objet de tant de jugements et d'appréciations contradictoires : tout ce qui a été publié pour ou contre le Fait de la Salette, a fortifié mes convictions et les a rendues inébranlables au point que si Maximin, aujourd'hui, essayait de se donner à lui-même un démenti, je n'hésiterais pas à lui dire qu'il est maintenant un menteur. C'est un enfant à part, qui demande à être dirigé d'une manière toute spéciale, comme vous pouvez vous en convaincre par vous-même. Je lui porte naturellement beaucoup d'intérêt. »

Le langage de MAXIMIN *prouve qu'il ne s'est point rétracté*

« Ce langage fut constamment simple comme sa conduite et aussi ferme que simple, quelque sévère cependant que dût être l'examen auquel le jeune Berger fut soumis, en présence d'une commission de prêtres et de laïques présidée par Mgr l'Evêque de Grenoble. Voici comment s'explique à ce sujet Mgr Ginoulhiac :

(1) 20 mars 1852.

« Dès que Mgr de Bruillard eut connaissance de ce qu'on disait de la rétractation d'Ars, il prit toutes les mesures que la prudence suggérait pour découvrir la vérité. Il interrogea l'enfant et le fit interroger en sa présence ; il chargea plusieurs personnes de l'interroger en secret, afin d'obtenir de lui, dans l'abandon de la confiance ce qu'il n'avait peut-être pas osé faire en public, etc., etc. » (Mandement du 4 novembre, page 11).

Les désirs du vénérable Prélat furent compris : chacun se mit à l'œuvre pour les satisfaire ; et l'adresse seconda puissamment le zèle, comme le démontre, pour en donner seulement un exemple en passant, la conversation que je vais rapporter.

M. le Chanoine H*** appelle un jour Maximin dans la Sacristie ; et, le prenant à part, il lui dit sur le ton le plus bienveillant :

« *O mon Petit ! je t'ai toujours beaucoup aimé, mais actuellement je t'aime bien davantage. — Hé ! pourquoi, Monsieur ? — C'est qu'aujourd'hui tu es un enfant bien sage. Auparavant, tu étais un petit menteur ; mais aujourd'hui tu viens d'avouer ton mensonge à Ars ; aujourd'hui, tu es un petit garçon bien sincère, bien franc. — Mais, Monsieur, je ne me suis pas démenti. — La Salette n'est plus rien : tu l'as sagement avoué. Tu n'as maintenant plus de Secret. — Mais, Monsieur, je ne me suis pas démenti ! — Nous savons le contraire ; tu as tout démenti : aussi je t'aime bien maintenant ! — Monsieur, vous vous moquez de moi ! — Mais non, mon ami, je ne m'en moque pas. — Monsieur, on se moque aujourd'hui de la Salette : mais c'est comme une fleur qu'en hiver on couvre de fumier et de boue, et qui, au printemps ou en été, sort de terre plus belle* (1). »

Ainsi, de quelque manière qu'on s'y prit, Maximin demeura inébranlable. Avec autant de spontanéité que d'assurance, il déclara constamment qu'il *avait vu quelque chose à la Salette : une belle Dame qui lui avait parlé et qui avait disparu.....* On eut beau s'évertuer à le tourner et retourner en tous sens, pour le surprendre dans ses paroles et l'amener à se cou-

(1) Cette phrase si étonnante dans la bouche du petit étourdi a été véritablement prophétique. — « La chose va bien, disait-il plus tard : vous voyez tout ce bruit qu'on a fait à cause d'*Ars*. Eh bien ! c'est cela *qui a poussé* le *Secret* à Rome : *sans cela, il n'y serait pas encore !....* » (*Echo de la Sainte Montagne* page 85).

per, on ne put même obtenir l'ombre d'une hésitation : toujours il protesta énergiquement qu'il n'*avait jamais dit le contraire* de ce qu'il déclarait encore et qu'*il continuerait de le soutenir même en face de la mort* (1) !...

Et ce qu'il déclare verbalement avec tant d'assurance, il éprouve encore le besoin de l'attester par écrit. En effet, voilà que, sans consulter personne, il trouve moyen de glisser à la poste, à l'insu de ses maîtres, une lettre adressée à l'un de ses conducteurs à Ars, M. de ***, habitant Paris, lequel était aussi l'un de ses bienfaiteurs et qu'il affectionnait tout particulièrement. Cette lettre, écrite avec tout l'abandon de la confiance, porte si visiblement le cachet de la sincérité, qu'elle a éclairé plus d'un lecteur sur la fable du *Démenti d'Ars*. Je la reproduis ici, dans son style bizarre et incorrect.

*Maximin à M. de ***, l'un de ses conducteurs à Ars.*

Au petit séminaire de Grenoble, le 13 mars 1851.

» Mon cher Monsieur,

» . . . . . .

On vous a dit que je m'étais démenti devant le curé d'Ars. Je *me* pense que *tous* ces choses viennent du *vicaire* (2) car vous savez *se* qu'il nous disait à la Providence où il nous mena car pour moi je vous assure que je ne me suis nullement *déclaré* (démenti) et je suis toujours *pres* à donner mon sang pour soutenir *se* que j'ai vu car le curé d'Ars peut avoir mal compris ou le démon peut lui avoir changé mes paroles dans ses oreilles car moi je vous assure que je ne me suis pas déclaré puis *se* que j'ai dit depuis quatre ans que j'avais vu cela pensez Monsieur que l'argent *que* nous a été présenté pour dire que nous avions vu n'était pas nous *laurions* pauvres comme nous étions vous qui connaissez nos familles. Je vous prie de juger de tout ceci et vous verrez que ce que nous avons dit depuis quatre ans est la vérité.

» Monsieur je vous prierai de venir à Grenoble au plutôt *car je vous languis* beaucoup quand vous *viendrai* je vous embrasserai comme un fils *qu'il* embrasse son père après six mois qu'il ne *la* pas vu. Je vous prierai de me faire réponse au plutôt.

» Je vous salue avec respect,

» Votre très humble serviteur,

» Maximin Giraud. »

(1) Dès le lendemain de l'interrogatoire subi à l'Evêché par Maximin, un des membres de la commission, M. l'abbé G*** se rendit auprès de Mélanie, et du ton le plus affirmatif lui dit : « *Eh bien ! Mélanie, voilà quatre ans que vous nous trompez !... Maximin vient d'avouer au Curé d'Ars que vous n'avez rien vu sur la Montagne.* — Mélanie, avec surprise : *Oh ! le malheureux !* s'écria-t-elle : *pour moi, je dirai toujours que j'ai vu quelque chose.* — Et qu'entendez-vous *par quelque chose ?* — *J'entends une belle Dame qui nous a parlé et qui ensuite a disparu.* — Et qui vous a dit tout ce qui est contenu dans votre récit depuis quatre ans ? — Oui, Monsieur.

(2) Voir ci-après les explications données par Mgr Ginoulhiac à ce sujet, et par Mgr l'Evêque de Birmingham, page 189 et 192.

NON, LE BERGER DE LA SALETTE NE S'EST POINT RÉTRACTÉ

L'appréciation du fait d'Ars par les autorités les plus graves, nous le démontre.

Dans la réfutation du *Mémoire des Opposants*, Mgr Ginoulhiac nous fournit les documents à l'appui de cette assertion. Je ne saurais mieux faire que de citer textuellement le savant Prélat.

« En parcourant cette publication (l'*Appel au Pape*), on s'aperçoit bientôt que cet Incident d'Ars est ce qui paraît à l'auteur fournir les preuves les plus concluantes contre le Fait de la Salette. C'est à ce point qu'il prétend ramener ses adversaires et les *river*, pour ainsi dire. s'étend avec complaisance sur les détails ; il insiste sur la force de la preuve ; il n'admet pas qu'on puisse y résister de bonne foi. En un mot, il ne néglige aucune considération, aucune circonstance. Nous nous trompons : il en omet, il en supprime *une qui domine tout le reste* et qui amoindrirait singulièrement la valeur de ses arguments. . . . . .

. . . . . .

» Mgr de Bruillard (au premier bruit de ce qui se racontait de la rétractation de Maxim), députa deux de ses prêtres à M. le curé d'Ars. N'ayant pas obtenu par ce moyen les renseignements qu'il désirait, il ordonna qu'un recueil fût fait de tout ce qui lui était venu d'Ars et de ce que disait l'Enfant, et il adressa le dossier à Mgr Devie, alors Evêque de Bellay (1). C'était suivre l'ordre de l'Eglise et prendre le moyen le plus sûr de parvenir, si la

(1) On sait que la Paroisse d'Ars est du Diocèse de Belley. (Note des Editeurs.)

chose était possible, à la connaissance de la vérité. Le vénérable Evêque de Belley le comprit ; et de son côté il ne négligea rien de ce qui pouvait assurer ce résultat. Le Prélat avait déjà reçu de M. l'abbé Raymond, vicaire d'Ars, un rapport sur cette affaire. Il ne se contenta pas de cela : il manda cet ecclésiastique, et l'interrogea pendant le temps qu'il jugea nécessaire pour s'éclairer. Profitant de la présence de MM. SS. les Evêques de Valence et de Viviers, il s'entretint avec eux de cet incident, et puis il écrivit à Mgr de Bruillard une lettre dans laquelle on lit en propres termes : « Nous regardons tou-
« jours comme assuré que les Enfants ne
« se sont pas entendus pour tromper le
« public, et qu'ils ont vu réellement un
« personnage qui leur a parlé... Est-ce la
« Sainte Vierge (1) ?... »

« Certes, à moins qu'on ne prétende soustraire les questions religieuses au jugement des Ordinaires pour les soumettre à l'examen individuel, ou même qu'on ne fasse nul cas de déclarations de l'autorité épiscopale, rien n'était plus nécessaire à produire dans *le Mémoire*, que cette lettre de Mgr l'Evêque de Belley. Qui mieux que le vénérable Prélat était en mesure de prononcer sur cette question ? d'apprécier l'influence que les préjugés de M. l'abbé Raymond avaient pu exercer sur l'esprit de son Curé ? de savoir qu'elle était la sûreté de l'ouïe ou des souvenirs de M. Vianay ? d'expliquer comment il s'était fait que dans une conversation assez longue, la pensée ne fût pas venue à ce saint vieillard, qui admettait jusque-là *le Fait* de la Salette, de demander à l'Enfant s'il était lui-même l'auteur de l'imposture, de concert avec Mélanie, ou s'ils n'en étaient l'un et l'autre que les instruments ? Enfin, qui, plus que Mgr Devie, avait le droit de décider quel sens et quelle importance il fallait attacher aux assertions de M. Vianay ?

» Il est vrai que les premiers mots de la réponse de l'Evêque de Belley à son vénérable Collègue, ôtent, dans leur brièveté, à la plupart des assertions du Mémoire, toute leur valeur ? et que ces affirmations qu'il n'y a eu à Ars ni *malentendu*, ni *mensonge*, que l'Enfant a dit clairement, *« la Salette est inventée »* (p. 23), tombent devant la simplicité et la netteté de la déclaration du Prélat !

» C'est sans doute pour le même motif, que l'on ne fait non plus dans *le Mémoire* aucune mention de la lettre que MM. SS. de Valence et de Viviers publièrent bientôt après. Car, si les illustres Evêques, par un sentiment de réserve plein de sagesse et de convenance, s'y plaignent de ce que, sans leur aveu, on a invoqué leur autorité en faveur du Fait de la Salette, tandis qu'il n'avaient point eu à émettre de jugement à cet égard, ils ne renversent pas moins, par un autre endroit, le système du *Mémoire*, en ajoutant que l'*Incident d'Ars*, dont il avait été *seulement* question dans leurs entretiens avec Mgr de Belley, *n'avait pas paru avoir l'importance qu'on lui donnait* (1). » . . . . . .

Voilà donc ce fameux *Démenti* d'Ars dûment jugé et réduit à sa juste valeur : *c'est un incident sans importance !...*

Aussi, Mgr de Belley, s'entretenant à ce sujet avec un Frère Mariste, lui disait-il : « LA CHOSE QUI S'EST PASSÉE A ARS, N'EST QU'UNE ÉPREUVE ET UNE TEMPÊTE SUSCITÉE PAR LE DÉMON. LE FAIT DE LA SALETTE EN RESSORTIRA PLUS ÉCLATANT. »

« *L'Incident d'Ars n'est qu'une taquinerie du Diable,* » disait à ses confrères un grand théologien, le R. P M.

Et deux mois avant sa mort, Mgr de Belley répétait ce qu'il avait dit tant de fois : « *Je n'attache aucune importance* à ce qui s'est passé à Ars (1)... »

---

(1) Lettre de Mgr Devie du 15 janvier 1851. Le Prélat ajoute : *Tout porte à le croire ;* mais cela ne peut être certifié que par des miracles autres que ceux de l'Apparition. C'est à vous, Monseigneur (l'Evêque de Grenoble), à examiner et à prononcer.

(1) Lettre du 8 février 1851, insérée dans l'*Univers*, le 13 de ce mois.

(1) Les Opposants accusent les partisans de la Salette de s'être prononcés contre une confrontation de Maximin avec M. Vianay ; ils prétendent que si cette confrontation n'a pas eu lieu, c'est que *MM. les croyants n'ont jamais voulu d'une ambassade à Ars.* (Mémoire, page 26.) Mgr Ginoulhiac signale cette assertion comme *incontestablement fausse* et déclare que c'est tout le contraire qu'il faut croire, attendu que Mgr de Bruillard demanda *cette confrontation ;* que les prêtres les plus prononcés en faveur du Fait la sollicitèrent, et que Maximin la proposa spontanément ; mais elle ne fut pas jugée nécessaire par Mgr Devie. Sa grandeur la regarda même comme inopportune, et ce fut alors qu'Elle prononça ces paroles citées plus haut : « *Ce qui s'est passé à Ars n'est qu'une épreuve...* »

ARTICLE II.

LE PIEUX CURÉ D'ARS DEMEURE-T-IL PERSONNELLEMENT CONVAINCU DE LA VÉRITÉ DE L'APPARITION ?

OUI, SA CONDUITE ET SES PAROLES LE PROUVENT

Les paroles de M. le Curé d'Ars au sujet de la Salette n'ont jamais été celles d'un homme *bien convaincu* qu'il a découvert une fourberie. En effet, dès le 5 décembre 1851, c'est-à-dire quelques semaines après le voyage de Maximin, ce bon Curé écrivait à Mgr de Bruillard : *Si le Fait de la Salette est l'ouvrage de Dieu, l'homme ne le détruira pas...* » Et un peu plus tard, il déclarait « qu'*il fallait s'en rapporter pour le Fait de la Salette à la décision de l'Autorité...* »

Cette humble soumission est-elle la disposition d'un incroyant ? Est-ce bien là son langage ?... Mais voici quelque chose de plus positif.

Un mois à peine s'était écoulé depuis le *prétendu démenti* de Maximin, qu'un Lyonnais, homme aussi honorable que bon chrétien, ayant été envoyé par M. B., eut avec M. le Curé d'Ars la conversation que voici :

D. — Croyez-vous à la Salette, M. le Curé ?

R. — Oui, j'y crois.

D. — Cependant Mgr le Cardinal de Lyon a reçu, dit-on, une lettre signée de vous, M. le Curé, et dans laquelle vous dites qu'il ne faut pas y croire.

R. — Tous les jours, je signe une quantité de lettres, et je n'en lis aucune (1). *Mais je crois à la Salette.*

Vers la fin de décembre 1850, un Frère Mariste, le R. P. B., fit le voyage d'Ars tout exprès pour s'informer de la vérité. Le bon Curé lui répondit en ces termes :

« J'AI TOUJOURS CRU A LA SALETTE. Je bénis journellement des images et des médailles de Notre-Dame de la Salette, et j'en ai distribué un très grand nombre. J'ai écrit tout cela à Mgr l'Evèque de Grenoble. Et voyez, si je n'y crois pas ! — ajouta-t-il en écartant les rideaux de son lit, à la tête duquel il désignait au Frère Mariste une grande image de Notre-Dame de la Salette, soigneusement encadrée.

« Je n'insistai pas davantage, ajoute le Religieux qui rapporte cette circonstance, parce que je fus convaincu que le saint Curé n'était pour presque rien dans tout ce qu'on m'avait dit. J'ai rapporté cela à un grand nombre de personnes, qui toutes ont conclu avec moi que l'imagination de certains ennemis de la Salette avait fait tous les frais des dénégations qui ont scandalisé les âmes pieuses. »

Aussi le bon Curé Vianay, désolé de tout ce qu'on lui attribuait, n'a-t-il pu s'empêcher d'exprimer sa peine à plusieurs personnes, dont l'une écrivit à M. Rousselot, à la date du 20 octobre 1851, les lignes que voici :

« J'ai vu M. le Curé d'Ars. Il est *inconsolable* de tous les propos qu'on lui fait tenir. Il m'a dit, ainsi qu'à Mme D., née du C., qu'il n'avait *jamais dit que le Fait de la Salette n'a pas eu lieu*, mais seulement qu'il était possible que l'Enfant ne se fût *pas bien expliqué* ou *que lui-même ne l'eût pas bien compris :* que d'ailleurs *il n'avait pas vu Mélanie*, qui peut-être aurait été plus claire dans ses réponses (1). »

Enfin, il est avéré que le bon Curé d'Ars a dit et continue de dire à bon nombre de personnes, prêtres et laïcs qui le consultent sur la Salette, QU'ILS FONT TRÈS-BIEN D'EN FAIRE LE PÉLERINAGE. De son propre mouvement, et cela cette année encore, lisons-nous dans le Mandement de Mgr Ginoulhiac, page 15, il *en engage plusieurs à visiter la Montagne de la Salette pour y obtenir* ou *des faveurs temporelles* ou *des grâces intérieures.* Il fait plus : *Après un long discours prêché en sa présence sur l'Apparition, ses preuves, et ses fruits, par un Chanoine d'une église voisine*, il le *félicite avec effusion de cœur !...*

Nous le demandons : de tous ces graves témoignages, ne nous est-il pas permis de tirer cette conclusion ? OUI, LE VÉNÉRABLE CURÉ D'ARS CROIT PERSONNELLEMENT AU MIRACLE DE LA SALETTE.

Et cependant ce *fameux incident d'Ars*, ce simple malentendu entre le digne Curé et le jeune Berger, l'Opposition continue de le représenter comme une preuve irré-

---

(1) « Le fait est, écrit à ce sujet Mgr l'Évêque de Birmingham (voir la *Sainte Montagne de la Salette*, page 107), que ce saint homme *n'écrit jamais une ligne*, comme je m'en suis assuré auprès de son Vicaire. Il ne répond jamais à aucune des nombreuses lettres qui lui sont adressées, et il parait que le Vicaire dont parle Maximin dans sa lettre à M. de *** (voir ci-dessus, page 65), et qui est bien connu pour être opposant à la Salette, écrivit *lui-même*, après son entrevue avec Maximin, au Cardinal-Archevêque de Lyon, et qu'il fit signer au Curé d'Ars cette lettre que le saint homme n'a pas lue... Le Vicaire a été ensuite éloigné, et un autre l'a remplacé. »

(1) C'est dans ce sens que Mgr Devie disait encore : « M. le Curé d'Ars n'est *pas compétent* pour juger un Fait aussi grave (le Fait de la Salette) : il n'a entendu qu'un témoin... »

cusable de la fausseté de l'Apparition ; et les organes de l'esprit de mensonge, entassant calomnie sur calomnie, font de cet échafaudage un argument, en apparence invincible, qu'ils jettent en défi à la tête de quiconque oserait désormais soutenir la vérité de la miséricordieuse Visite de Marie sur la Salette !!!

Aux bonnes âmes qui se seraient laissé ébranler par toutes ces clameurs, nous offrons la méditation des lignes par lesquelles Mgr Ginoulhiac termine sa réfutation de la prétendue rétractation d'Ars. Voici comment s'exprime Sa Grandeur :

« Mais ce qui étonne et attriste tout ensemble, c'est que ceux-là mêmes, qui attachent tant d'importance au témoignage de M. Vianay, n'aient su profiter, ni de ses leçons, ni de ses exemples ! Le respectable Curé s'arrête à cette pensée que *la plaie n'est pas si grande, et que si le Fait de la Salette est l'œuvre de Dieu, l'homme ne le détruira pas*. Et alors ce Fait a pris d'immenses accroissements dans l'esprit des peuples, il n'en témoigne que plus de mépris (1). Le saint prêtre envoie facilement les personnes qui s'adressent à lui, à la Montagne ; et ils ne craignent pas de dire que cette dévotion est pleine de périls pour la foi et pour les mœurs (2). Il dit qu'après tout, c'est à l'*Evêque de Grenoble a examiner l'affaire et à prononcer ;* et lorsque la décision de l'Evêque est portée, ces mêmes ecclésiastiques s'inscrivent en faux contre cette décision ; ils la dénoncent encore, trois ans après, à l'opinion publique, bien plus qu'au Souverain Pontife, et ils soutiennent leur accusation par des assertions non-seulement hasardées, invraisemblables, mais où le faux est si *habilement* mêlé avec le vrai, que les personnes qui ne connaissent pas les faits, ne peuvent guère s'y laisser surprendre. (Voir le Mandement, p. 40).

DIX-SEPTIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Envoi des titres de l'Album du Pélerin à la Salette. — Encore une famille anglaise sur la Montagne. — Réponses pleines de sagesse de Maximin.

Corps, 17 octobre 1854.

J. M. J. †

Enfin, ma bonne amie, M. Benoist a pu profiter d'un rayon de soleil pour terminer la quatrième scène de l'Apparition ; et ma présence n'étant plus utile ici, je pars ce soir.

Notre Album du Pélerin à Notre-Dame de la Salette se composera décidément de dix planches, dont voici les titres :

N° 1. Vue du Bourg de Corps, du Couvent de la Providence et de l'entrée de la gorge de la Salette (prise de la Chapelle Saint-Roch).

N° 2 Chapelle de Notre-Dame de Gournier, sur le chemin de la Salette, à trois kilomètres de Corps.

N° 3 Vue générale du village de la Salette, à cinq kilomètres de Corps, et des montagnes environnantes (prise de la Chapelle de Saint-Sébastien).

N° 4 Sommeil des jeunes Bergers dans le ravin de la Sézia, un instant avant l'Apparition.

N° 5 Apparition de Notre-Dame de la Salette dans le ravin de la Sézia, au moment où les jeunes Bergers reviennent de visiter leur bétail.

N° 6. Notre-Dame de la Salette s'entretenant avec les deux petits Bergers.

N° 7. Assomption de Notre-Dame de la Salette, sur le plateau appelé Mont-sous-les-Baisses.

N° 8 Fête anniversaire de l'Apparition (le 19 septembre 1853).

N° 9. Vue générale de la Montagne de l'Apparition.

N° 10 Vue du Lieu même de l'Apparition, de l'Eglise, du Couvent, du Mont *Planeau* et du Mont Faraud.

Plus, une carte itinéraire très-détaillée de Grenoble à Corps, et de Corps au lieu de l'Apparition.

Pour titre général nous aurons :

Album du Pélerin à Notre-Dame de la Salette. Collection de dix planches représentant exactement les Lieux et les principales scènes de l'Apparition de la Sainte Vierge (le 19 septembre 1846) à deux petits Bergers de Corps, sur la Montagne de la Salette-Fallavaux (Isère.

Dédié à Monseigneur Jaquemet, Évêque de Nantes.

Le bon M. Mélin, dont le coup d'œil si juste et les excellents conseils nous ont puissament aidés, est très-satisfalt de l'exactitude de tous ces dessins, auxquels il a bien voulu donner la plus complète approbation. C'est un beau travail, qui fait honneur à l'artiste et dont tu seras enchantée, j'en suis certaine. . . . . .

. . . . . .

Une noble famille anglaise, recommandée à M. Mélin par Mgr l'Evêque de Birmingham, descend aujourd'hui de la Sainte Montagne, où elle vient de passer deux jours, heureuse et ravie, en dépit du froid, de la neige et du brouillard, qui

(1) Voir page 19.
(2) Voir pages 19-21.

certes ne rendent guère agréable le séjour de ces hautes régions. Mais la foi des pélerins n'eu brille que plus vive ; et cette pieuse famille s'est trouvée si bien *là*, malgré la rigueur de la température ; elle part si contente d'avoir visité la Montagne de Marie, qu'elle est déterminée à revenir l'année prochaine, y goûter le même bonheur.

Tes compatriotes, ma bonne amie, font un très-gracieux accueil *aux images nantaises*, et cette noble famille en emporte un bon nombre pour les répandre en Angleterre, afin d'y propager, *la véritable représentation* de Notre-Dame de la Salette.

. . . . . .

On te demande, ma bonne amie, si Maximin est raisonnable. Tu peux répondre : *Oui*, et *non* Aux saillies les plus originales, il fera tout-à-coup succéder des paroles pleines de sens, et les plus sages réflexions suivront incontinent des propos de pur enfantillage. Mais s'il est encore un enfant sous bien des rapports, sa volonté a toute l'indépendance de l'âge viril : Maximin fera toujours *tout* ce qu'il aura résolu de faire ; et quand enfin, viendra le moment où il aura pris la détermination de déposer soumise aux pieds de son Dieu cette volonté errante, oh ! qu'il est capable d'aller loin dans la route du dévouement ! « Si je suis prêtre, disait-il naguère à M. Mélin, je veux ne posséder qu'une soutane et une chemise ; c'est assez pour un Missionnaire ! » Mais avant qu'il en soit venu là, quel chemin parcourra-t-il ? Dieu le sait... Quant à lui, il semble s'en inquiéter peu. « J'ai mon but, dit-il, et pourvu que je fasse mon salut, je ne m'embarasse guère de savoir si je serai prêtre, soldat ou berger. Mais je demande à Dieu de me rendre digne de ma vocation. Au reste, si j'étais prêtre, je voudrais prêcher de côté et d'autre dans les champs, et dire à tous de se *convertir ;* et si j'étais soldat, je ne voudrais pas rester en garnison ; mais il me faudait aller dans les camps, sur les champs de bataille : là, il y a du mouvement ».

Ne reconnais-tu pas Maximin à ces paroles, ma bonne amie ? C'est ainsi que, tout enfant, il voulait aller prêcher les Protestants de Mens (1) ; que plus tard, il me témoignait un vif désir d'aller convertir les sauvages (2), et qu'en 1852, il me disait qu'il ne voulait être ni *chartreux*, ni *Curé de paroisse*, mais que *la fin de ses buts* était de se faire Missionnaire (1).

Comme je crois te l'avoir déjà dit, ma bonne amie, *le jeune Berger* continue de se montrer disposé à faire à ceux qui le lui demandent, le récit de l'Apparition ; mais rien ne semble lui être plus à charge que de se trouver l'objet d'une vaine curiosité. Aussi, l'année dernière, répondait-il, dans un moment d'humeur, à quelqu'un qui l'engageait à travailler courageusement : « Hé ! je ne veux pas devenir *un phénix de science :* ce n'est déjà que trop d'être un phénix d'étourderie, et par-dessus cela, le *phénix de la Salette*, que tout le monde regarde comme une *bête curieuse !* — Je voudrais être seul, disait-il dans une autre circonstance, et ne plus entendre crier autour de moi : Voilà Maximin ! C'est ici Maximin !... Je voudrais qu'on me mît de côté comme un instrument de musique dont on s'est servi et qu'on place ensuite dans un coin : personne ne s'occupe de l'instrument, mais on aime les airs qui en sont sortis ; et l'on ne songe point à louer cet instrument de cuivre ou de bois, mais on loue l'artiste qui s'en est bien servi... » Ne trouves-tu pas cette réponse profondément sage ?. . . . . .

RÉPONSE A CETTE QUESTION

Les deux Bergers de la Salette demeurent-ils inébranlables sur le Fait de l'Apparition ?

A UN ECCLÉSIASTIQUE

Monsieur,

La Providence ayant permis que cette année je me trouvasse, comme en 1847 et 1849, dans des relations journalières (et cela pendant trois semaines), avec l'un ou l'autre des deux témoins de l'Apparition, j'ai pu de nouveau les étudier librement et à leur insu. Il m'a donc été facile, dans nos longues causeries, dans ces rapports affectueux qu'une *vieille* connaissance autorise et qui ne les permettent guère de se tenir en garde contre moi ; il m'a, dis-je, été facile de surprendre, pour ainsi parler, les pensées de leur cœur et de m'assurer qu'ils demeurent *l'un et l'autre* inébranlables dans leurs convictions, aussi bien que dans leur récit, sur le Fait de la Salette.

On a vu combien une fleur cueillie sur cette Montagne, où elle affirme avoir reçu la visite de la Reine du Ciel, est pour

---

(1) Voir mon premier Pélerinage (*Echo de la Sainte Montagne*, page, 12 2e et 3e édit.)

(2) Deuxième Pélerinage (*Echo de la Sainte Montagne* page 47).

(1) Troisième Pélerinage (*Echo de la Sainte Montagne* page 58, 2e et 3e édit.)

Mélanie un trésor précieux : le prix qu'elle y attache n'est-il pas une preuve sans réplique de la vivacité de sa foi, que n'atteste pas moins fortement l'impassible sécurité avec laquelle je l'ai vu écouter le récit des calomnies inventées sur le Fait de la Salette? « Laissez-les faire, se contentait-elle de dire, quand on la pressait d'exprimer sa pensée à ce sujet; laissez-les faire, Dieu saura bien défendre la Salette, et elle *triomphera toujours?* Maximin n'est pas confiant, et les menées de l'Opposition ne lui inspirent pas plus d'inquiétude qu'à sa compagne. « Eh bien! dit-il, ne faut-il pas que la Salette *ait des obstacles?* Mais soyez tranquille, personne ne peut *faire tort à la Salette:* Dieu la fera triompher, malgré tout ce qu'on pourra dire pour l'abattre! Non, non, ils auront beau faire, ils ne renverseront pas le Fait de la Salette, et toutes leurs attaques sont comme du fumier. Si l'on ne mettait pas de *fumier* au pied des plantes, elles ne pourraient pas croître et fleurir. Eh bien! la Salette ne pourrait pas croître non plus si elle n'était pas attaquée. Au reste, ceux qui disent qu'ils ne croient pas à l'Apparition, verront peut-être trop la vérité un jour, mais je crains qu'alors il ne soit trop tard!... — Si vous étiez prêtre, lui demandait un interrogateur, prêcheriez-vous l'Apparition? — Sans doute! je prêcherais : *Je voudrais la faire passer partout!* »

En considérant hier les dessins de notre Album représentant la Sainte Vierge aperçue par les jeunes Bergers, dans le ravin de la Sézia, Maximin s'est aussitôt récrié : Hé! vous m'avez mal *copié ici :* vous deviez me représenter comme cela (il prend la pose de quelqu'un qui va frapper à coups de bâton), puisque je menaçais *cette Dame* que nous voyions là-bas (1). « Cette prompte réflexion du jeune Berger, réflexion que nulle question n'avait provoquée; la vivacité du mouvement qui l'accompagnait, pourraient ce me semble, prouver au besoin que ce qu'il atteste avoir vu le 19 septembre 1845, il l'a bien *réellement vu*.

Mais une remarque qui m'a paru entre autres bien digne d'attention, c'est l'indifférence avec laquelle Maximin a reçu la nouvelle du départ pour l'Angleterre de sœur Marie de la Croix. Si le récit des Bergers de la Salette était *une histoire de convention*, quelle ne devrait pas être l'inquiétude de l'un quand l'autre est emporté loin de lui à de semblables distances! Quelle crainte d'être démenti, faute de pouvoir se concerter et s'entendre! Et puis, si la conscience de sa complice se réveillant enfin allait tout dévoiler!... Mais aucune de ces appréhensions ne troublent le cœur du jeune Berger de la Salette, pas plus que son voyage à Rome n'inquiétait sœur Marie de la Croix. Je puis attester la parfaite insouciance de *tous les deux* à cette égard; et j'y ai vu une sorte de confirmation dans la véracité de leur récit : la paix n'est-elle pas fille et compagne de la vérité?. . . . . .
. . . . . .

(1) On sait que Mélanie, saisie de frayeur en apercevant la *belle Dame*, laissa tomber son bâton, et que Maximin lui dit : « Ne laisse pas tomber ton bâton, car si elle nous frappe nous lui rendrons ».

VISITE A M. ROUSSELOT

Nouveaux détails sur le séjour de Maximin à Rome et sur les sympathies de la Cour Romaine pour la Salette. — Maladie des raisins en Italie comme en France. — Mgr Ginoulhiac s'apprête a réfuter, article par article, les faussetés contenues dans l'Appel au Pape (1).

Grenoble, 18 octobre 1854.

Mr Rousselot vient de me confirmer le récit de Maximin au sujet de cette chapelle où l'un des Camériers du Pape a placé avec honneur une représentation de Notre-Dame de la Salette. Il est également très-réel que le Souverain Pontife a donné deux fois sa bénédiction au *Berger de la Salette*.

« Pensez-vous, Monsieur, ai-je demandé à M. Rousselot, que le voyage de Maximin à Rome ait été un bien? — Oui. — Maximin s'est-il bien conduit dans la ville sainte? — *Très bien*. J'ai été fort content de lui. Il a très scrupuleusement gardé l'*incognito*, ainsi qu'il lui était prescrit, et n'a pas fait la plus légère indiscrétion. — N'a-t-il été connu de qui que ce soit à Rome? — Oh! pardon, Mademoiselle. Je l'ai présenté comme étant le *Berger de la Salette*, à ceux qui s'intéressaient à l'Evénement. Plusieurs Cardinaux l'ont *vu* et *entendu :* il leur a fait le récit de l'Apparition, ainsi qu'au R. P. Général des Capucins et au premier Camérier de Sa Sainteté. Ces grands personnages sont en rapports quotidiens avec le Souverain Pontife. — Maximin n'a donc pas parlé au Pape? — Il lui a parlé au contraire *en toute liberté*... Et le Pape, en le recevant,

(1) On trouvera ci-après, page 74 et suivantes, plusieurs fragments de cette admirable réfutation.

savait fort bien qu'il recevait le *Berger de la Salette*. Sa Sainteté l'a admis en audience particulière par l'entremise de son premier Camérier.. Au reste, la croyance de Rome à l'Apparition ne brille-t-elle pas dans toute sa conduite à l'égard de la Salette ? Sans parler des indulgences attachées au Sanctuaire, des bénédictions *spéciales* envoyées aux pélerins, comment ne pas remarquer cette parole du Pape insérée dans l'indult qui nous permet de faire une fête *du 19 septembre ?* comment, dis-je, ne pas remarquer cette parole ? *en mémoire de son Apparition*. Oh ! la Salette, la Salette triomphera quoi que fasse l'enfer !... Vous êtes plus jeune que moi, Mademoiselle, vous verrez des choses magnifiques que je ne verrai pas... — Voici une année qui se présente bien sombre, Monsieur. Le grain est cher, il n'y a pas de vin : comment ne pas reconnaître l'accomplissement d'une partie des menaces de Notre-Dame de la Salette ? Hélas ! Mademoiselle, ce sont des aveugles *volontaires*, qui ne veulent pas ouvrir les yeux. En Italie, le grain est également très-cher, et la vigne y est encore bien autrement malade qu'en France, particulièrement aux environs de Rome. — Comment se fait-il, Monsieur, que la maladie des raisins, ce fléau si universel et dont le principe demeure si inconnu, ne fasse pas ouvrir les yeux aux plus incrédules ? Car enfin il est notoire que le Discours de Notre-Dame de la Salette annonce que les raisins pourriront ? — Aussi, Mademoiselle, l'*Opposition* met-elle tout en œuvre pour détruire la force de cette embarrassante prophétie, en avançant que les jeunes Bergers l'ont introduite au bout d'un an dans leur récit. — Alors, Monsieur, il faut admettre qu'ils ont été prophètes même en *inventant :* car tout le monde peut se rappeler qu'aux vendanges de 1847, il n'était encore nullement question de la maladie des raisins. Or, je puis affirmer pour mon compte (et l'*Echo de la Sainte Montagne* en fait foi), avoir entendu, le 12 septembre 1847, Maximin et Mélanie annoncer dans *leur Récit*, comme ils l'ont invariablement dit dès le premier jour, que les *raisins pourriraient*, que *les noix deviendraient mauvaises*. Ce même jour, je constatai l'identité du récit rapporté par M. l'Abbé Bez, dans *Un pélerinage à la Salette*, imprimé cinq semaines auparavant, et qui contient mot à mot cette phrase : *« Les raisins pourriront (1). »*

— Soyez tranquille, Mademoiselle, Monseigneur prépare aux Opposants une réponse qui confondra les assertions mensongères contenues dans leur Mémoire. Sa Grandeur s'occupe de la rédaction d'un petit *traité théologique* en forme de Mandement, où elle réfutera, article par article, toutes les calomnies entassées dans l'*Appel au Pape*. — Oh ! Monsieur, qu'il est urgent que cette réfutation de votre digne Evêque ne se fasse pas attendre : car le mensonge est si vite reçu, quelque absurde qu'il soit ! Vous ne sauriez croire tout le mal que fait particulièrement la ridicule histoire de Mlle de Lamerlière et de son carton. — Eh bien, Mademoiselle, cette histoire est une fausseté d'autant plus manifeste, que la famille de Mlle de Lamerlière est en mesure de prouver un alibi établissant que, le 18 septembre 1846, (veille de l'Apparition), entre deux et trois heures du soir, Mlle de Lamerlière recevait en *main propre*, dans son domicile de Saint-Marcellin, à plus de 120 kilomètres de la Salette, une signification d'huissier *parlant à sa personne* et l'assignant à comparaître devant le conseil de famille qui demandait son interdiction. — Mgr Ginoulhiac pourra-t-il se procurer la pièce légale de cette assignation ? — Certainement il se la procurera (1). »

Il a été question du départ de Mélanie pour l'Angleterre, et j'ai demandé à M. Rousselot ce qu'il en pensait — « La Providence a ses desseins, m'a-t-il repondu. Mais voilà comment nous tenons ces Enfants sous le *sequestre*, ainsi qu'on s'est plu à le proclamer. Maximin s'est promené tant qu'il a voulu en Italie, et sœur Marie de la Croix a été laissé libre de s'en aller en Angleterre (2) !... »

---

(1) On peut voir l'*Echo de la Sainte Montagne* (premier Pélerinage), à l'article intitulé : *Premier interrogatoire subi en ma présence par Mélanie Mathieu*. Mais ce qui satisfera bien autrement le lecteur, c'est la réponse que Mgr Ginoulhiac fait *au doute* élevé dans le *Mémoire* ou *Appel au Pape*, contre la prophétie annonçant la maladie des raisins. (Voir ci-apres, page 78). On sait que l'*Appel au Pape*, rédigé sous la forme *du doute*, est divisé en dix articles ou doutes principaux. C'est du troisième qu'il s'agit dans cette circonstance.

(1) Dans sa réponse au doute huitième, Mgr Ginoulhiac, rétablissant les faits complètement tronqués dans l'épisode *Lamerlière*, déclare avoir en main cette pièce authentique. (Voir ci-après l'article intitulé : Fragments extraits de l'article II, N° 3 du Mandement).

(2) Il fallait bien tout d'abord recueillir ces pauvres petits Pâtres, que Marie avait fait ses *Apôtres*, et leur donner une instruction chrétienne ; il fallait bien les soustraire à la cupi-

DIX-HUITIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Visite à M. le Curé de Seyssins ; son opinion sur Maximin. — Visite à Mgr de Bruillard.

Grenoble, 20 octobre 1854.

Je suis allée hier rendre visite à M. le Curé de Seyssins, sous la direction duquel Maximin est placé depuis un an, et voici le témoignage que ce digne ecclésiastique rend au jeune Berger de la Salette (1).

Maximin s'est montré fort appliqué à ses études pendant la plus grande partie de l'année dernière (1853 à 1854), et il a été très-exact à remplir tous les mois ses devoirs religieux. Sa piété n'est point expansive ; mais sa foi est solide, et il en a beaucoup. Ce jeune homme esr d'un caractère si ardent, que si l'on savait, dit son *précepteur*, les combats qu'il est obligé de soutenir pour se conserver, au lieu de le trouver si condamnable, parce qu'il n'est point parfait, on l'admirerait d'avoir pu demeurer *ce qu'il est*. Sans le Fait de la Salette qui l'enchaine heureusement dans ses *divines étreintes*, ajoute M. le Curé de Seyssins, il est vraisemblable que les entraînements de sa nature impétueuse eussent remporté la victoire : mais le souvenir de l'Apparition est pour ce jeune homme un frein salutaire qui l'arrête et le retient, comme malgré lui, courbé sous le joug de la Foi. Que Jésus et Marie en soient à jamais bénis !

A mon grand regret, ma bonne amie, le temps me manque pour aller à Mont-Fleury ; mais j'ai su par plusieurs pélerins qui, plus heureux que moi, ont eu l'honneur d'aller ces jours-ci saluer Mgr de Brüillard dans sa retraite, que la santé du vénérable prélat se soutient parfaitement, et qu'il conserve, ainsi que j'ai pu en juger en 1852 et l'année dernière, la *plus complète jouissance de toutes ses facultés intellectuelles* (1). M. *** et Mme *** qui, avaient entendu répéter cette calomnieuse assertion que *par suite de son grand âge, l'ex-évêque de Grenoble était tombé en enfance*, sont entre autres revenus de Mont-Fleury enchantés de l'aimable réception que leur a faite Mgr de Bruillard, à qui sa belle vieillesse, pleine de verdeur, laisse toute la lucidité de ses idées, tout l'enjouement de son caractère, et dans lequel on aime à retrouver, avec la piété d'un saint Evêque, les manières affables de l'homme de bonne compagnie (2).

Dis à N***, que ce serait bien temps perdu que d'écrire à Maximin : non-seu-

---

dité de certains spéculateurs et les couvrir d'une protection respectable pendant les quatre années où leur véracité a été livrée à l'examen de ces milliers de pélerins accourus de tous les points de la Catholicité, pour les interroger et les scruter ; mais je puis attester que ni Maximin ni Mélanie n'ont été retenus par *contrainte*, ni gardés *à vue* dans la maison hospitalière qui abrita si charitablement leur enfance, ainsi que l'ont prétendu des personnes très-mal informées, qui n'ont pas mieux expliqué le départ de Mélanie pour Grenoble en 1850. Voici ce que je sais pertinemment à ce sujet :

Loin de s'être prêtée à ce départ, *pour échapper à ses gardiens*, comme il a été dit, Mélanie fut *arrachée de force* à son cher Couvent de la Providence, et ne céda, en le quittant, qu'à l'autorité paternelle, qui se prononça d'une manière si éclatante que tout le Bourg de Corps peut rendre témoignage de la violence faite alors à sa fille par le père Mathieu et des gémissements de Mélanie conduite ainsi malgré elle à la maison paternelle. Arrivée chez son père, la pauvre enfant passa trois jours et trois nuits sans se coucher, sans boire ni manger et ne faisant que sanglotter incessamment comme le prouve une lettre qu'elle trouva moyen d'écrire en secret à sa Supérieure. J'ai *vu* et *lu* cette lettre, dans laquelle la jeune Bergère exprime toute sa douleur de se voir arrachée à son cher Couvent et le désespoir où la jette la détermination de son père qui, obéissant à des considérations d'intérêt, va livrer sa fille à certains meneurs exaltés d'un parti politique et la conduire à Paris ! Malgré ses prières et ses larmes, Mélanie est forcée, quelques jours après, de céder à l'injonction de son pere, qui l'emmène à Grenoble. Là, elle déclare qu'elle n'ira pas plus loin sans avoir remercié de ses bontés Mgr de Bruillard. Le père Mathieu cède sur ce point à sa fille ; puis revenant à des sentiments plus paternels, il cesse de la contraindre au voyage de Paris, qui la rendait si malheureuse, et consent même à la laisser placer à Corenc, où elle entre aussitôt avec joie. En 1851, j'ai vu à Corenc le père Mathieu, qui était allé y visiter sa fille ; il paraissait très-affectueux pour elle et fort content de la voir dans cette sainte Maison.

(1) Le Curé de Seyssins, qui a si bien su gagner le cœur de son élève, n'est pas novice dans la profession d'instituteur qu'il remplit avec tant de succès près du jeune Berger de la Salette : si je ne me trompe, ce digne ecclésiastique a été Préfet des études dans un des petits séminaires du diocèse de Grenoble.

(1) Voir dans l'*Echo de la Sainte Montagne*, deux conversations avec Mgr de Bruillard, l'une en 1852 et l'autre en 1853 (4e et 5e pélerinage).

(2) Nous reproduisons avec bonheur à la page suivante, l'intéressante notice publiée par un journal de Grenoble sur l'épiscopat de Mgr de Bruillard.

lement sa lettre resterait sans réponse, mais je crois pouvoir assurer qu'elle ne serait pas même lue ; et voici sur quoi je me fonde : La veille de son départ pour Rome, le jeune Berger étant allé prendre congé des bonnes religieuses de Corps, une lettre fut apportée devant lui à sœur Marie de la Croix, qui se mit aussitôt en devoir de la lire. — « Crois-moi, Mélanie, dit alors Maximin, ne réponds à aucune lettre : écrire n'est pas notre affaire. La Sainte Vierge ne nous a pas chargés de cela : et, quant à moi, ce n'est pas la peine qu'on m'écrive ; car je ne répondrai plus. Je ne lis pas même une *seule* des lettres qu'on m'envoie. — Et que feras-tu donc de *celle-ci*, reprit Mélanie en lui présentant une lettre renfermée dans la sienne. — Donne, et tu vas voir ce que j'en ferai. » Puis, sans l'ouvrir, il jette au feu la lettre à son adresse . . . . . .

. . . . . .

Je tiens de M. de T***, que les *jeunes Bergers* écrivirent leur *Secret* avec tant de rapidité quand il s'agit de l'envoyer au Pape, qu'on fut dans la nécessité de leur dire : *« Ce n'est point ainsi qu'il convient d'écrire au Souverain Pontife »*.

N'est-ce pas là encore une preuve évidente que les deux Enfants étaient bien certains de ce qu'ils écrivaient ? que ce n'était point *leur composition*, mais que c'était dans eux, comme leur récit primitif, sans être d'eux-mêmes ?... Oui, *cela seul*, pour quiconque veut et sait réfléchir, suffirait à démontrer la vérité et du Secret et de l'Apparition tout entière. . . . . .

. . . . . .

NOTICE

SUR L'ADMINISTRATION DE MGR DE BRUILLARD

Un vieillard dont la tête s'était blanchie aux combats du Seigneur, quittait, il y a bientôt deux ans, cette ville chérie, excitant sur son passage les regrets les plus vifs et recevant, en échange des ses immenses bienfaits, d'éclatants témoignages de vénération et de gratitude. Semblable au patriarche qui, au déclin de sa vie, léguait à son Fils, tendrement aimé, un vaste héritage, Mgr de Bruillard cédait à l'élu de son cœur et de sa profonde estime, le siège qu'il avait illustré pendant vingt-six ans de l'administration la plus glorieuse et la plus paternelle ; plein de modestie, il craignait que ses forces ne succombassent sous la charge épiscopale, et se refusait à croire à une vie encore toute resplendissante de vigueur et de bonnes œuvres.

« Esprit brillant, cœur généreux, foi vive et constante, charité brûlante, inépuisable, piété tendre et aimable, science théologique, sagesse consommée : toutes ces vertus de l'esprit et du cœur s'étaient données rendez-vous dans cette âme privilégiée. Les œuvres admirables qui en ont été les fruits, aussi nombreuses que les pas de sa longue carrière, sont autant de monuments qui proclament la puissance religieuse qui l'animait. Disons quelques-uns des travaux du vénérable Pontife ; ils l'immortalisent dans le diocèse de Grenoble : séminaires diocésains, agrandis par des constructions aussi belles que commodes, nombre des élèves du sanctuaire noblement augmenté, cercle des études littéraires et théologiques agrandi, maisons des missionnaires établies, sanctuaires bâtis à la gloire de Marie ; la cathédrale dotée d'un magnifique autel en marbre, d'un superbe monument archéologique et de plusieurs cloches remarquables par leur grosseur et leurs sons harmonieux ; monastères de jeunes vierges élevés ; Frères des écoles chrétiennes, Sœurs de la Providence, pour l'instruction gratuite des enfants des deux sexes, envoyés dans les paroisses les plus populeuses ; nouvelles succursales, nouveaux vicariats créés ; tous les vides du sanctuaire comblés : enfin, un vaste diocèse plein des marques de la munificence ainsi que du zèle de l'éminent Prélat...

« Parlerons-nous de l'administration de Mgr de Bruillard ? Ses actes, ses mandements, ses avis pastoraux n'en attestent-ils pas hautement la sagesse ? Son amour pour la discipline conciliait la modération avec la fermeté, et tenait ce milieu si difficile à atteindre et plus difficile encore à garder, qui est le type de la bonté et de la justice. Son attachement pour les membres de son clergé, pour ceux qu'il aimait à appeler ses chers collaborateurs, n'était égalé que par l'affection tendre et sincère que tous lui portaient ; sa charité immense pour les pauvres était connue de ses nombreux diocésains : ses riches revenus suffisaient à peine à ses largesses.

« Comment raconterons-nous ses fatigues dans les courses pastorales ? ses exhortations simples mais énergiques, qu'il faisait trois ou quatre fois dans chaque paroisse. Ni une infirmité cruelle, qui souvent le surprenait dans ses visites lointaines, ni les longues veilles, rien ne l'arrêtait : les torrents et les précipices n'étaient pas même pour son zèle des barrières infranchissables.

« Si, de la vie publique de Mgr de Bruil-

lard, nous entrons dans la vie privée, oh ! quel touchant et nouveau spectacle ! Un travail continuel, qui n'était interrompu que par la prière, absorbait tous ses moments. Levé en toute saison à trois heures du matin, la première heure était pour son Dieu, et les autres pour son Diocèse bien-aimé ; et quand les portes de son palais s'ouvraient, déjà de nombreux et graves travaux s'étaient achevés dans la solitude du cabinet du laborieux Prélat. Dans son intérieur, ses manières pleines de noblesse et de distinction étaient rehaussées par une douceur inexprimable et les mots les plus bienveillants : aussi l'abord du Pontife était-il des plus faciles, et on ne le quittait jamais sans un nouveau désir de le voir et de l'entendre.

« Et qu'on ne se figure pas que la nouvelle position de Mgr de Bruillard ait modifié ses habitudes de travail et de bonnes œuvres : il conserve dans sa solitude de Mont-Fleury le même réglement de vie privée : partant, même exactitude à la prière, à l'étude ; même empressement pour les œuvres de charité. Les communautés, les paroisses pauvres qu'il secourait sur son siège épiscopale, il continue à les secourir ; le même zèle pour la maison de Dieu le dévore encore : vrai prodige à son âge, d'intelligence, de mémoire et de vigueur, ce vieillard nonogénaire travaille, prêche comme aux plus belles années de sa vie.

« Glorieux épiscopat, belle page dans l'histoire des Pontifes de Grenoble, le nom de Mgr de Bruillard sera toujours répété avec amour dans ce vaste diocèse, et sa mémoire y sera aussi impérissable que les bienfaits qu'à l'exemple du divin Maître, il a semé sous tous ses pas.

« L'Abbé Martin,

premier aumônier de l'hôpital de Grenoble.

CITATION

D'UNE PARTIE DU MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE

PORTANT CONDAMNATION DU LIVRE INTITULÉ :

AFFAIRE de la SALETTE, MÉMOIRE au PAPE, etc. (1)

PREMIER FRAGMENT

OU EXPLICATIONS PRÉLIMINAIRES

Circonstances qui ont amené Mgr Ginoulhiac à s'expliquer sur la question déjà canoniquement jugée du Fait de la Salette. — Le Souverain Pontife avait-il demandé le Mémoire qui lui a été adressé. — Non. — Les cinquante signataires dont on parle, avaient-ils lu cette pièce anonyme ? — Non (2).

. . . . . .

Il nous semblait qu'après le jugement solennel prononcé, le 19 septembre 1851, par notre vénérable prédécesseur, sur *le Fait de la Salette ;* après les faveurs dont le Souverain Pontife en avait enrichi la dévotion, et l'approbation que Sa Sainteté y avait authentiquement donnée, les prêtres du diocèse devaient respecter ce jugement, favoriser cette dévotion, et que nous n'avions nous-même, conformément à la pensée que nous vous exprimions en arrivant au milieu de vous, qu'à continuer la construction du *Sanctuaire* qui *s'élève* sur la montagne *à la gloire* de Marie, et *à consolider et étendre l'utile institution qui est destinée à propager son culte en établissant de plus en plus dans les âmes le règne de Dieu.*

« Nous étions convaincu que le jugement porté par notre vénérable prédécesseur était canonique : des faits nouveaux ne s'étaient pas produits qui pussent nous obliger à examiner la question par nous-même. Un livre avait paru, il est vrai, quelque temps avant notre prise de possession ; mais comme il avait été publié au mépris des défenses et des censures portées contre les auteurs des ouvrages de ce genre, et qu'il avait été durant un certain temps retiré de la circulation, nous jugeâmes qu'il nous était permis de nous abstenir sans manquer à notre devoir.

« Les circonstances ne sont plus aujourd'hui les mêmes : un *Mémoire* manuscrit, *sur l'affaire de la Salette,* a été adressé au Souverain Pontife. A peine était-il parvenu entre les mains de Sa Sainteté, qu'il a été publié, et, bientôt après, envoyé aux Evêques de France, aux Archiprêtres du diocèse, et même à plusieurs journaux.

---

(1) Ce Mandement a paru le 4 novembre 1854.

(2) Voir le Mandement, pages 2, 3, 4 et 5.

« Douloureusement étonné de cette injure qui était faite au Saint-Siège, et de cette violation ouverte des décrets de l'Eglise, qui défendent la publication de livres traitant de matières religieuses, sans l'autorisation prescrite par le Droit, nous nous empressâmes d'adresser à Notre Saint-Père le Pape, avec l'expression de notre douleur, une protestation contre cette publication même, et nous suppliâmes Sa Sainteté de nous tracer la règle de conduite que nous avions à suivre dans une circonstance qui nous paraissait aussi grave que délicate.

« Dans la réponse que le Souverain Pontife a daigné nous adresser, après nous avoir raconté qu'il avait reçu d'abord un *Mémoire anonyme* sur l'affaire de la Salette, et puis le même *Mémoire imprimé*, il flétrit cette publication en des termes que la bonté paternelle qui le caractérise a sans doute voulu encore adoucir : Lorsque nous avons reconnu, dit le Saint-Père, que l'opuscule imprimé n'était autre que le manuscrit qui nous avait été adressé, *nous n'avons pas pu ne pas nous étonner de cette manière d'agir d'hommes inconnus, qui, au mépris des principes mêmes de la politesse la plus vulgaire, pour ne rien dire de plus, ont certainement prétendu nous susciter des embarras par la publication anonyme de cet écrit* (1).

« Répondant après cela à notre demande d'une règle de conduite, le Souverain Pontife nous rappelle le décret du Concile provincial de Lyon qui défend à tout ecclésiastique de rien publier touchant la foi, la morale, ou le culte, sans la permission de l'Evêque, et il en fait immédiatement l'application en cette manière : *or, c'est une chose manifeste, que par les discours et les écrits d'hommes inconnus, un soupçon de fausseté s'élève aujourd'hui sur le Fait de la Salette, et que le culte même qui est rendu sur cette Montagne à la très-sainte Mère de Dieu est mis en dispute* (2).

« Abordant ensuite successivement la question du *Fait* et celle de la *dévotion*, le Saint-Père ajoute : *Quand au Fait qui a été publié en tant de manières, et qui a été reconnu par l'Evêque votre prédécesseur, sur des preuves et des documents que vous avez certainement en main, rien ne s'oppose, dès que vous le trouverez à propos, à ce que vous puissiez l'examiner de nouveau et le démontrer publiquement* (1).

« Quant à *la dévotion*, le Souverain Pontife nous exhorte à prendre garde en toutes manières que la piété et la dévotion filiale envers la Reine du ciel et la Souveraine du Monde, qui fleurit si heureusement dans notre diocèse, *quæ istic feliciter viget* s'y maintienne et prenne de jour en jour de nouveaux accroissements. Puis il ajoute ces paroles remarquables : *Et, s'il en est besoin, c'est un devoir de votre charge et de votre sollicitude pastorale d'informer votre troupeau des périls qui environnent cette même dévotion et de le prémunir contre eux* (2).

« En présence de ces graves avertissements du Chef suprême de l'Eglise, nous serait-il permis de garder encore le silence, nos chers Coopérateurs ? N'est-il pas évident que nous devons de nous expliquer sur *le Mémoire*, et au Souverain Pontife qui n'a pu qu'en regarder la publication comme injurieuse ; et à notre vénérable prédécesseur dont les actes et l'administration y sont attaqués avec si peu de convenance et de justice ; et à la dévotion même de Notre-Dame de la Salette que l'on cherche à rendre tout à la fois si odieuse et si ridicule ?

« Nous le devons d'autant plus, que cet écrit est devenu la pièce justificative d'un livre que nous avons été obligé de condamner avec les qualifications les plus graves et qui malheureusement sont trop méritées.

« Certes, Messieurs, c'est déjà un préjugé fâcheux pour *le Mémoire*, que l'usage qui en a été fait si tôt, et surtout si l'on observe que depuis plusieurs mois on s'y était préparé. Et ce serait assez, pour le rendre suspect à tout homme non prévenu, que cette triste fraternité qui rattache ces deux écrits comme à leur source commune ou aux brochures que vous connaissez tous et que nous avons dû condamner nous-même, ou aux manuscrits dont

---

(1) Ejusmodi agendi rationem non potuimus non mirari, quâ communis vel ipsis urbanitatis principiis despectis, nisi quid aliud, negotium certè nobis facessere anonymâ illius scripti publicatione ignoti homines autumârunt.

(2) Jam verò explorata res est, ignotorum hominum sermonibus ac scriptis *factum* montis *Salette* venire nunc in suspicionem falsitatis, cultumque ipsum qui eò loci SS. Dei Matri adhibetur, adduci in contentionem.

(1) Et factum multimodis evulgatum, probationibus et documentis, quæ apud te certè exstant, ab Episcopo decessore tuo agnitum, nihil impedimento est, quominus, ubi id censeris opportunum, possis præ necessitate vel utilitate iteratò expendere, illudque publicè demonstrare.

(2) Ubi opus sit, de circumstantibus devotionibus ipsi periculis gregem ipsum edocere et adversùs illa præmunire pro tuo pastorali munere ac sollicitudine debes.

on parle (p. 6) et qui en avaient fourni les matériaux.

« C'est un préjugé plus fâcheux encore que celui qui résulte de certaines circonstances qui caractérisent cette publication et lui ôtent sa gravité et l'importance qu'elle paraît avoir au premier abord. A s'en tenir aux assertions qu'elle contient et au titre même qu'elle porte, on croirait que le Souverain Pontife a témoigné le désir de recevoir un écrit de ce genre (p. 3) ; que la vérité des faits et des assertions renfermées dans les manuscrits a été garantie par plus de cinquante prêtres (p. 61), et, par conséquent, qu'ils en ont eu préalablement connaissance ; que l'auteur ou les auteurs du *Mémoire* n'ont sollicité aucune adhésion de leurs autres confrères (p. 61), et n'ont pas éprouvé de refus. Or, vous le savez aussi bien que nous, nos chers Coopérateurs, ni le Souverain Pontife n'avait fait demander un Mémoire, ni il ne s'attendait à le recevoir. Cette pièce était anonyme ; elle n'a été lue que par quelques-uns des cinquante signataires dont on parle ; ce n'est pas une demande collective d'envoi et pour les mêmes motifs qui a été dressée. Enfin, on avait sollicité par des moyens divers et *habiles* des adhésions nombreuses ; et si l'on en a obtenu un certain nombre, on a aussi essuyé des refus ». . . . . .

. . . . . .

FRAGMENTS EXTRAITS DE L'ARTICLE Ier

Répondant au Doute tiré des relations contradictoires

Les relations composant le dossier de la Salette offrent-elles des contradictions en ce qui concerne les circonstances extérieures de l'Apparition ? — Non (1). — Est-il vrai, comme l'a prétendu l'auteur du Mémoire, que les relations les plus anciennes du Discours de la Sainte Vierge ne font pas mention de la maladie du raisin ? — Non (2).

. . . . . .

Le dossier de la Salette que nous possédons et que nous avons voulu étudier avec soin, se compose d'un grand nombre de relations complètes du *Fait* et de lettres ou d'autres pièces qui s'y rapportent.

« Parmi ces relations, les unes ont été écrites en présence et comme sous la dictée des enfants, les autres seulement de mémoire et quelques jours après l'entretien qu'on avait eu avec eux. Il en est qui ont un caractère officiel ou presque officiel, parce qu'elles ont été rédigées après des interrogatoires longs et détaillés ; le plus grand nombre n'ont qu'un caractère privé. Plusieurs ont leur source directe dans le récit même des enfants ; quelques-unes ne sont guère que la reproduction de relations antérieures. Enfin, deux seulement contiennent, avec la traduction française, *le texte patois* du discours adressé aux jeunes bergers.

« La plus ancienne de ces pièces est la relation de J.-B. Pra, maître de Mélanie, que M. le curé Perrin avait connu dès l'origine (1) ; que M. l'abbé Lagier atteste avoir copiée textuellement le 28 février 1847, et que J.-B. Pra et J. Moussier reconnaissent encore aujourd'hui (2). La plus officielle est celle de M. Long, suppléant du juge de paix de Corps (22 mai 1847). Les plus complètes, parce qu'on y trouve le *patois*, sont de M. l'abbé Lagier (Corps février 1847), et de M. l'abbé Lambert, prêtre du diocèse de Nîmes (29 mai de la même année).

« Les relations de MM. les abbés Day et Guillaud, quoiqu'ils fussent eux-mêmes allés sur les lieux peu après l'événement, ne sont guère que la reproduction, à quelques termes près, d'une relation de M.

---

(1) Mandement, pages 6, 7, 8.
(2) Mandement, pages 9, 10.

(1) J.-B. Pra écrivit, dès le lendemain même de l'Apparition (20 septembre 1846) et pour ainsi dire sous la dictée de la jenne Bergère, la relation du Discours de la Sainte Vierge, qu'il intitule ainsi : « *Lettre dictée par la Sainte Vierge à deux petits Bergers.* » Ce brave homme traduisit en Français pour son propre usage, le Patois débité par les deux Bergers, ce qui explique les fautes de rédaction et de langage qu'on remarque dans cette pièce curieuse, copiée sur l'original par M. l'abbé Lagier (qui transcrivit également le Patois), et reproduite par M. Rousselot (Voir la Vérité sur l'Evénement.)

M. l'Abbé Lagier, alors Curé de Saint-Pierre-de-Cherennes, canton du Pont-au-Royan, Diocèse de Grenoble, et actuellement Curé de Pelafol près de Corps, est natif de Corps, où il a sa famille. Ce n'est point, il s'en faut, un homme d'un caractère porté à la crédulité : personne n'a plus minutieusement, ni plus sévèrement que lui interrogé les Bergers de la Salette. J'ai vu très-souvent M. Lagier pendant mes divers pélerinages, et bien des fois je l'ai entendu raconter comment, venu dans son pays (en février 1847) totalement *incroyant*, il avait été amené, par suite de ses interrogatoires, à ne pouvoir douter de la vérité de ce Fait merveilleux. Le récit de M. l'Abbé Lagier confirme la prophétie touchant la maladie des raisins.

(Note de l'auteur.)

(2) Pierre Selme, le troisième signataire de la pièce est décédé.

(Note du Mandement.)

l'abbé Perrin, curé de la Salette, et qui remonte au mois d'octobre 1846. Celles de M. le Curé de la Mure et de M. Eymery en diffèrent peu.

« La relation de M. l'abbé Chambon et des professeurs du petit Séminaire n'a été écrite que le 10 novembre 1846, vingt jours après leur ascension sur la montagne ; et, comme celle de M. le Curé de Corps, elle ne rapporte *le Fait* et ses circonstances que sommairement et à grands traits.

« C'est une chose bien remarquable, nos chers Coopérateurs, que toutes ces relations, rédigées, pour la plupart, à des époques très-rapprochées de l'événement, ne présentent aucune variante de la moindre importance, *en ce qui concerne les circonstances extérieures de l'Apparition.* Le temps était clair et serein : il était environ midi quand les enfants prennent leur repas et puis se livrent au sommeil. Ils se réveillent, ils cherchent leurs vaches, ils reviennent sur leurs pas ; ils aperçoivent une vive lumière, et au milieu de cette lumière, se dessine bientôt une Dame assise, la tête entre ses mains, dans l'attitude de la méditation et de la tristesse. Effrayés d'abord, ils sont bientôt rassurés par quelques paroles de cette Dame qui s'approche d'eux, leur parle en français, puis en patois, enfin encore en français ; qui s'adresse tantôt à tous les deux ensemble, tantôt à chacun en particulier, de telle sorte que l'un l'entendant, l'autre ne l'entend pas (1). Ils sont néanmoins tout près d'elle ; elle marche après son discours ; le poids de son corps ne fait pas fléchir l'herbe de la montagne (1) ; ils la suivent ; elle s'élève un moment au-dessus de terre ; puis ils voient successivement disparaître sa tête, son corps, ses pieds ; il ne reste plus qu'une faible lueur que le jeune garçon essaie en vain de saisir.

« Les circonstances qui accompagnent ces diverses situations, le costume, la pose de la Dame, le son de sa voix, leur attitude respective sont aussi décrites, par les deux enfants, non pas seulement dans les relations que nous avons mentionnées, mais encore dans les interrogatoires si nombreux qu'ils ont subis, d'une manière qui est propre à chacun, mais si semblable au fond, que la critique la plus sévère ne peut y découvrir que ces différences insignifiantes qui, au sens de saint Thomas, comme de tous les théologiens et de tous les juristes, rendent le témoignage plus indubitable. *Aliqua discordia in talibus facit testimonium cardibilius.* (2). . . . . .

. . . . . .

« Mais ce qui ne saurait être douteux,

---

(1) *Ce double langage offre-t-il une difficulté sérieuse ?* — Non.

Le double langage employé par Notre-Dame de la Salette ayant été représenté comme une invraisemblance, attendu que la Sainte Vierge devait fort bien savoir que les jeunes Bergers ne comprenaient pas le Français, il n'est peut-être pas hors de propos que je rapporte ici une discussion agitée en ma présence sur cette prétendue difficulté.

C'était dans une réunion où se trouvaient des ecclésiastiques fort haut placés et de divers Diocèses ; la conversation s'étant animée au sujet du Discours de Notre-Dame de la Salette. — « Ce qui me surprend tout particulièrement dans le Récit des jeunes Bergers, dit M. N., c'est le double langage employé par le mystérieux personnage de l'Apparition. Nous ne voyons rien de semblable dans l'Ecriture Sainte : jamais le Saint-Esprit ne s'est communiqué aux prophètes dans une langue étrangère à celle que les prophètes entendaient. Or, la Sainte Vierge, sachant que ces Enfants n'entendaient pas le Français, dans quel but leur aurait-Elle parlé dans une langue qui leur était inconnu ? — M*** s'est chargé de répliquer : — Sans chercher à scruter les motifs de Marie, que nous pouvons bien respecter comme tant d'autres secrets de Dieu, ne nous est-il pas permis de dire, Monsieur, que le Discours, moitié Patois, moitié Français, confond également et ceux qui prétendent que cette *belle Dame* était quelque habile intrigante étrangère au pays, et ceux qui affirment, au contraire, que c'était une personne du pays. Si c'est une *étrangère*, comment a-t-elle parlée le Patois de Corps, Patois qui finit aux confins de la Paroisse de Corps, et qui est différent de celui de la Salette ? Si, au contraire, cette *belle Dame* est une personne de Corps, comment a-t-elle pu s'exprimer en Français ? dans un langage si relevé et tout-à-fait biblique, langage bien étranger, certes, aux habitants de ce pauvre pays, lesquels parlaient encore un bien plus mauvais Français que maintenant qu'ils ont des rapports journaliers avec tant de pélerins distingués. Au reste, cette partie du Discours, répétée *en Français*, par des Enfants qui ne parlent que *le Patois*, ne peut-elle pas nous sembler une nouvelle preuve d'une intervention divine ? Cette raison seule a pu suffire à la Mère de Dieu pour s'exprimer dans une langue inconnue aux jeunes Bergers de la Salette. » (Note de l'auteur.)

(1) L'herbe avait, même cette année-ci, au 19 septembre, sur le plateau, deux décimètres environ de hauteur. Le raisonnement prêté, dans le *Mémoire, à l'homme des champs* (p. 16), est donc sans fondement.

(Note du Mandement.)

(2) S. Thom., 2. 2. G. 70. a. 2. ad 2^um, Vid. A Bened XIV. De serv. D. Beatific. A Beat. canoniz. I. III, c. VII, n. 10.

c'est que dans le discours de *la Dame* il était question des *noix* et des *raisins*, soit parce que la relation la plus ancienne, celles qui sont les plus complètes et celles qui ont comme un caractère officiel, rapportent cette phrase ; soit parce que les enfants, interrogés sur ce point, ont été invariables dans leurs affirmations. Et à ne considérer la chose qu'en elle-même, et, indépendamment de ces témoignages décisifs, il est facile de comprendre que, ces bergers parlant à des personnes qui ne les interrogeaient pas la plume à la main, ni dans leur langue maternelle, une phrase bien courte ait pu être omise, ou que quelques-uns ne soupçonnant pas l'importance qu'on attacherait un jour à leur récit, ne se soient pas arrêtés à ces détails ; et il est souverainement improbable que cette prédiction ait été introduite sept à huit mois après dans le récit par un faussaire ; car, supposé même qu'il agît de concert avec les enfants, et qu'il voulût avec eux tromper le public, il ne devait pas ajouter à leurs prédictions, mais plutôt en retrancher ce qui pouvait devenir un embarras, et surtout ne pas leur faire émettre une prophétie si claire, dont certainement aux mois de février et de mai 1847, on n'était pas plus fondé à espérer l'accomplissement qu'en septembre 1846.

« Après ces explications bien simples, mais nécessaires, il est facile de comprendre, nos chers Coopérateurs, pourquoi dans *le Mémoire*, il n'est pas fait mention des relations de J.-B. Pra, de MM. les abbés Lagier et Lambert, de M. le juge de paix de Corps, c'est-à-dire des relations ou les plus anciennes, ou les plus complètes, ou les plus officielles ; pourquoi, en invoquant le témoignage d'autres relations, on n'a pas dit qu'elles se rapportaient à une relation unique, où l'on n'en a pas fait observer le vrai caractère ; car ce n'est qu'à l'aide de toutes ces réticences qui ne peuvent être entièrement involontaires, et d'une confusion qui accuse au moins peu de critique, qu'on a pu répandre des doutes sur l'intégrité du texte primitif.

« Si nous ne nous proposions dans cette Instruction pastorale, de nous borner à des faits certains et d'éviter tout ce qui ressemblerait à une discussion, il ne nous serait pas impossible d'affaiblir par l'exposé de quelques principes, la valeur des raisonnements que l'ont fait dans le cours du *Doute quatrième* (1). Qui ne sait que le langage prophétique a des formes qui lui sont propres ? Que si l'on y trouve des clartés qui consolent, on y rencontre toujours des obscurités qui embarrassent ? Lorsque les prédictions ont pour objet des promesses ou des menaces conditionnelles, les unes et les autres ne se vérifient entièrement que dans le cas où leurs conditions respectives sont entièrement remplies. On peut s'en convaincre aisément par l'histoire du Peuple Juif. » . . . . . .

. . . . . .

FRAGMENTS EXTRAITS DE L'ARTICLE II, N° 3

Réponse de Mgr Ginoulhiac au Doute tiré principalement de l'épisode Lamerlière

1°

Était-il facile à Mlle de Lamerlière de faire inaperçue l'ascension de la Salette, et d'y instruire de leur rôle Maximin et Mélanie ? — Non. — L'œuvre dont s'occupe Mlle de Lamerlière a-t-elle le même but et le même caractère que la dévotion de la Salette ? — Non (1).

. . . . . .

Mais il est une supposition, ou comme on parle, un épisode sur lequel nous ne pouvons garder le silence, parce qu'on semble s'y arrêter sérieusement, et que les personnes qui ne connaissent pas les faits, ne pourraient croire que, dans un livre dont l'auteur affiche la gravité et la modération, on ait pu donner de l'importance à une fable où le ridicule le dispute à la fausseté (p. 29-31).

« Il faut donc le dire, puisqu'on nous force à entrer dans ces détails : la respectable personne dont on parle et dont on ne craint pas de se jouer, touche à sa soixantième année. Douée d'un embonpoint plus qu'ordinaire, sa démarche est lourde et embarrassée. Et si cette double circonstance aurait dû lui rendre singulièrement longue et difficile cette ascension sur une montagne si élevée, et où l'on ne pouvait parvenir, en 1846, que par des sentiers abruptes et à peine praticables, il lui eût été bien plus difficile encore et vraiment impossible de s'y glisser avec *le carton qui renfermait le costume emblématique*, de capter la confiance des enfants, de les façonner au rôle qu'ils devaient jouer, et de disparaître à leurs yeux, sur un plateau découvert, sans qu'ils pussent distinguer, sans que leurs maîtres qui les surveillaient, sans que les autres bergers répandus sur la montagne, sans que personne dans les

(1) Tiré principalement du Discours de N.-D. de la Salette.

(1) Mandement du 4 novembre 1854, page 25 et 26.

environs eût pu apercevoir la moindre trace de son passage.

« Ajoutons à cela qu'il est notoire que l'œuvre dont s'occupe Mlle de L....., a un but et porte un caractère tout différent du caractère et du but de la dévotion de la Salette. Il s'agit de l'établissement d'une association dite de *la Sainte Famille*, que Mlle de L..... poursuit depuis plus de trente ans et sur lequel elle revient sans cesse. Appartenant à une famille distinguée, et ayant toujours habité à une grande distance de Corps, elle ne sait pas le premier mot du *patois* de cette localité. Etrangère à ces contrées, comment eût-elle pu s'y diriger sans guide et sans provoquer l'attention des habitants? D'une piété sincère et d'une franchise reconnue, elle était évidemment incapable d'une pareille fourberie! Et, s'il est vrai, comme le disent les auteurs du *Mémoire*, qu'elle se fait *remarquer par la grande exaltation de son esprit et par les écarts de son imagination*, rien ne la rendait moins propre à un rôle qui suppose au moins de la suite dans les idées, et une habileté peu commune dans l'exécution. ». . . . . .

. . . . . .

2°

Les discours prêtés à Mlle de Lamerlière, ce qui est dit du contenu de son carton ont-ils été démentis ? — Oui. — A-t-on une preuve authentique de la présence de Mlle de Lamerlière à son domicile de Saint-Marcellin la veille de l'Apparition ? — Oui (1).

« Que peuvent et que valent, en face de ces invraisemblances, de ces impossibilités, les prétendus discours que Mlle de L..... aurait tenus après *le Fait*, et qu'elle nie de la manière la plus énergique? Que prouve l'ouverture *d'un carton*, où *quelque temps après la révolution de février* et par conséquent plus d'un an après le 19 septembre 1846, un marchand de Grenoble aurait aperçu un costume singulier, mais nullement conforme (2) au costume de la Dame, décrit par *les enfants?* Comment ne craint-on pas d'insister encore sur une conversation qui aurait eu lieu dans une maison de Tullins, tandis que le chef de cette maison ne se borne pas, comme on le prétend, à ne pas avouer ce qui s'y serait passé, et à se tenir en dehors de cette affaire, mais qu'il déclare dans une pièce signée que nous avons sous les yeux, et écrite en 1852, que *jamais il n'a eu de conversation avec le prétendu conducteur et Mlle de L..... au sujet du* Fait de la Salette; qu'il n'a *jamais* vu les *médailles dont on parle*, et que les assertions de la brochure *la Salette-Fallavaux* sur ce point, ne peuvent être qu'une plaisanterie de la part de son auteur (1). . . . . .

« Du reste, il n'y a plus ici que des invraisemblances et des impossibitilés morales, et l'action judiciaire que nous venons de rappeler nous fournit des preuves directes de la fausseté de cette fable. Le 16 septembre 1846, veille du jour de *l'Apparition*, une signification et une assignation étaient faites à Mlle de L....., par le ministère d'un huissier *parlant à sa personne*, dans son domicile de Saint-Marcellin qui est éloigné de plus de 120 kilomètres de la Salette. La pièce légale et authentique est en nos mains; et l'huissier qui vit encore, a certifié, comme nous l'a déclaré d'ailleurs Mlle de L....., que la citation avait eu lieu sur les deux ou trois heures de l'après-midi.

« Devant cette pièce et ces témoignages, la supposition du départ de Mlle de L..... de Saint-Marcellin dans les premiers jours de septembre, de son séjour à Grenoble, et immédiatement après de son ascension sur *la montagne*, devient non plus seulement d'une invraisemblance, mais d'une fausseté manifeste! Nous nous y sommes peut-être trop arrêté: car ce sont là *des choses vaines et dignes de risée* (2), et on devrait craindre, comme parle Tertulien, *en les traitant d'une manière sérieuse*, de leur donner du crédit et *de leur attirer* quelque *respect* (1): mais cette fable a pu, ou pourrait faire, à distance, une impression qu'il faut détruire ou prévenir. C'est d'ailleurs une chose remarquable, et qui n'est pas

---

(1) Mandement, page 26, 27, 28.

(2) L'honorable marchand nous l'a déclaré à nous-même et il l'a déclaré à plusieurs autres personnes, avant et après.

(Note du Mandement, page 26.)

(1) Au moment même où nous livrions ces lignes à l'impression, nous avons reçu une lettre de l'honorable famille de Mlle de L....., qui proteste contre *la folie* de ceux qui se sont permis de supporter *à une personne aussi franche que vertueuse, l'ignoble fourberie d'un rôle à la fois impie, mensonger et sacrilège*. N'ayant appris que tardivement cette accusation, et *l'indignation faisant place au mépris, la famille a dédaigné jusqu'ici de la relever...*

(Note du Mandement, page 27.)

(2) *Jerem.*, LI, 18.

(1) *Si et ridebitur alicubi, materiis ipsis satisfiet. Multa sunt sic digna revinci, ne gravitate adorentur. Adv. Valent. C. VI.*

sans importance pour la réalité du Fait de l'Apparition, que depuis huit ans qu'il est livré à l'admiration des uns et aux contradictions des autres, personne n'a pu encore trouver, en dehors de l'interprétation surnaturelle du *Fait*, une supposition qui soutienne le moindre examen, dont *la vanité* ne saute pas aux yeux, et soit digne d'autre chose que de *raillerie*. *Vanitati enim propriè festivitas, cedit* (1).

FRAGMENTS EXTRAITS DE L'ARTICLE III, N° 2 (2)

Répondant au Doute tiré de la manière dont a été conduite l'affaire de la Salette (pendant huit ans)

L'administration de Mgr de Bruillard mérite-t-elle les accusations de parti pris et d'oppression qui sont portées contre elles dans le Mémoire ? — Non. — Et l'odieux se mêle à la fausseté dans ces accusations.

Nous n'avons guère jusqu'ici, nos chers Coopérateurs, signalé dans le *Mémoire au Pape*, que des assertions hasardées ou manifestement fausses ; mais voici que l'odieux se mêle à la fausseté, qu'elle prend le caractère de la diffamation, qu'elle s'attaque à ce qu'il y a de plus vénérable par l'âge, par la dignité et par la vertu ! C'est là sans doute ce qu'il y a de plus inexcusable dans ce livre ; c'est ce qui a contristé le plus profondément votre cœur, c'est ce qui émeut le plus péniblement le nôtre ; moins à cause du vénérable vieillard que ces injures ne sauraient atteindre, que pour ceux qui se les ont permises, qui semblent ainsi avoir oublié ce devoir élémentaire de la piété cléricale, que l'Evêque doit être honoré comme le *Père des âmes* (3), et qu'au jour de leur ordination sacerdotale, ils lui ont juré, entre ses mains, *le respect et l'obéissance !*

« I. Ne pensez pas cependant, nos chers Coopérateurs, que nous nous arrêtions à rétablir la vérité sur divers récits, où, sous prétexte de rendre plus ridicule ou plus méprisable, la crédulité dont on voulait accuser l'administration diocésaine (p. 7 et 8), au moyen d'omissions *habiles*, par des rapprochements insidieux de circonstances qui ne se rapportent pas aux mêmes personnes, on fait planer sur le vénérable Prélat qui y est entièrement étranger, le soupçon le plus injuste et le plus hideux dont ait jamais été flétrie la réputation d'un Evêque. La discussion de ces détails est inutile.

« II. Ce sont les allégations qui se rapportent à l'*histoire de huit ans de la Salette*, que nous devons signaler ici, parce que c'est là qu'on formule et qu'on se propose directement d'établir cette double accusation : *Le caractère de toute la conduite tenue est un caractère de parti pris et d'oppression* (p. 50).

« Certes, nos chers Coopérateurs, il serait difficile de porter contre une administration épiscopale, dans des affaires du genre de celle de la Salette, des accusations plus graves : et, pour les justifier, il ne faudrait rien moins que les motifs les plus puissants et les preuves les plus solides. Agir autrement, s'appuyer sur des interprétations incertaines, sur de simples présomptions, sur des dissimulations plus ou moins adroites de faits ou de textes, ce ne serait pas seulement une témérité coupable, ce serait une odieuse injustice.

« Examinons, par ces principes, comment on établit d'abord, dans *le Mémoire*, l'accusation de *parti pris*.

« Le Curé de la Salette, qui avait prêché l'*Apparition* le 20 septembre, avait-il été, dix jours après, appelé à un autre poste : on aurait pu savoir que le changement était depuis longtemps arrêté ; on pourrait remarquer que le zèle du pasteur pour *le Fait*, n'a pas suspendu cette mesure ; on aime mieux y voir *un mystère*, et l'on insinue que M. Perrin a bien pu être regardé comme n'étant pas à la hauteur de cette nouvelle mission (p. 32).

« Mgr l'Evêque de Grenoble publia-t-il bientôt après une Circulaire qui rappelle au Clergé les règles de l'Eglise concernant les nouveaux miracles : au lieu de rendre hommage à la sagesse qui l'a dictée, on éveille des soupçons sur les motifs qui *ont déterminé* le Prélat (p. 33).

« Le vénérable Evêque a-t-il nommé deux commissaires pour faire une enquête sur les faits relatifs à la Salette : on dit et avec insistance qu'ils *avaient la même opinion* ; qu'ils y croyaient l'un et l'autre, tandis qu'il est constant, au moins en ce qui concerne M. l'abbé Orcel, supérieur du grand Séminaire et rédacteur de la consultation dont nous aurons bientôt à parler, qu'il était encore dans les sentiments qui y sont exprimés, à l'époque où parut cette ordonnance. Que si plus tard, ses doutes se sont éclaircis, et sa conviction s'est formée, c'est parce qu'il était allé sur les lieux, qu'il avait entendu un grand nombre de témoins des faits, qu'il s'était assuré par un long examen que les enfants n'avaient pu être ni les auteurs ni les instruments d'une imposture ; que le récit du

(1) Tertull., *Ubi suprà*.
(2) Pages 28 et 29 du Mandement.
(3) *Esto subjectus pontifici tuo, et quasi animæ parentem suscipe. S. Hier. Ep. ad Nepot.*

Fait avait produit et produisait tous les jours des effets heureux sur les habitants de Corps et des environs, et que plusieurs des miracles qui étaient attribués à l'invocation de Notre-Dame de la Salette, étaient suffisamment constatés, pour donner au *Fait* lui-même une grande probabilité.

« Ce sont ces motifs ou des motifs analogues qui modifièrent peu à peu l'opinion des membres du Chapitre de Grenoble et les amenèrent unanimement à l'avis que nous venons d'indiquer. Car prétendre que ces prêtres respectables ont changé d'opinion, non-seulement sans des raisons nouvelles, mais quoique *les raisons de croire* eussent *diminué* (p. 34); c'est les représenter comme des esprits légers qui, sans motifs, se montrent inconséquents avec eux-mêmes, et par là en faire les plus déraisonnables des hommes.

« Du reste, les consultations du vénérable Chapitre et des directeurs du Séminaire, dont on s'étaie, n'ont pas le sens absolu qu'on leur suppose (p. 34, l. 4); et ces deux corps, aussi sages qu'éclairés, concluaient seulement à ce que l'autorité ecclésiastique ne se prononçât pas encore, parce qu'il n'y *avait pas nécessité de le faire* dans le moment *présent*, ni *péril dans le retard*, et qu'en attendant, *on pourrait chercher*, si on le jugeait à propos, *des éélaircissements* de nature à dissiper tous les doutes, ou même *faire une enquête juridique pour mieux apprécier les faits* (1).

« Mgr de Bruillard comprit la sagesse de ces avis. Voulant y déférer, il nomma, par une ordonnance du 19 juillet 1847, la commission d'enquête dont nous avons déjà parlé, et, quelques mois après, il institua et réunit autour de lui une autre commission de seize membres, que le Prélat voulut présider lui-même. Quiconque a lu le procès-verbal des huit séances tenues par cette commission, ne s'expliquera pas cette imputation injurieuse du *Mémoire*: que *la commission ne fut pas appelée sérieusement, et qu'elle était là moins pour examiner que pour approuver* (p. 34).

« La preuve qu'on apporte pour l'établir, n'est pas moins fausse que cette imputation même. Car la lettre que Monseigneur de Grenoble avait écrite à Monseigneur de La Rochelle pour le féliciter de son ouvrage, n'indiquait pas une résolution arrêtée: elle n'exprimait qu'une espérance. Le vénérable Prélat n'y disait pas, ainsi que le prétend l'auteur du Mémoire, *que cet ouvrage serait comme le prélude du jugement qu'il aurait à porter*, mais il écrivait à son collègue avec autant de réserve que de politesse : « Je regarde-« rai votre ouvrage comme un préliminaire *très-favorable* au jugement doctrinal « que j'aurai, *je l'espère*, à prononcer plus « tard. (1). »

« Nous nous lassons, nos bien chers Coopérateurs, de relever toutes ces inexactitudes, disons le mot, toutes ces fausseté, dont le détail nous entraînerait trop loin: il est plus utile sans doute de rappeler ici, ne serait-ce qu'en passant, des principes que l'on ne connaît guère, ou qu'on semble avoir étrangement oubliés, et qui suffisent à montrer l'inanité de quelques autres remarques qu'on paraît produire avec une certaine confiance.

L'Evêque de Grenoble n'avait nul besoin de s'entourer d'une commission aussi nombreuse pour prononcer *canoniquement* sur le Fait de l'*Apparition ;* il n'était pas non plus nécessaire que la majorité fût aussi considérable qu'elle l'a été constamment dans le cours des conférences, pour l'y autoriser. Les commissions de ce genre ne sont pas des assemblées délibérantes, où les choses se décident à la majorité des suffrages. « Les Chanoines eux-mêmes qui « composent les Chapitres légitimement « établis, et qui forment le sénat des égli-« ses, dit le Pape Pie VI, après Benoît XIV, « lorsqu'ils sont appelés en conseil par « l'Evêque, n'ont que *voix consulta-« tive* (2); » et alors même que le Concile de Trente leur ordonne de réclamer le concours de plusieurs Chanoines, les Evêques *ne sont tenus ni d'adopter leurs avis, ni de se conformer à leurs sentiments. Neque inhærere eorum judiciis, neque assentiri consiliis adstringuntur* (3).

« C'était le 13 décembre 1847 que Mgr de Bruillard déclara les conférences closes; et, après avoir remercié les membres de la commission, de leur zèle et de leur assiduité, il se réserva de prononcer un jugement en temps convenable.

---

(1) Voyez ces deux pièces dans les *Nouveaux Documents*, pages 13, 17.

(1) Voyez *Nouveau Récit* de l'Apparition de la Sainte Vierge, par Mgr Villecourt, p. 167.

(2) Canonici, qui Capitula legitimè fundata componunt, quique Ecclesiarum senatum constituunt, non alia, cùm in consilium adhibentur, ferre possunt suffragia, quàm tantùm, ut appellant consultativa, quemadmodùm ex duobus Conciliis provincialibus Burdigalensibus firmat Benedictus XIV. *Pius* VI *in* Brevi *Quod aliquantùm*.

(3) *Ibid.*

« Ce moment ne devait pas arriver de si tôt. Les mouvements politiques des années suivantes, sans faire perdre de vue cette question au Prélat, devaient naturellement en détourner un peu son attention. Cependant le Fait grandissait, et il inspirait de jour en jour une confiance plus générale. Quelques personnes crurent que le Concile provincial s'en occuperait. Mgr de Grenoble, sans exprimer aucun désir à cet égard, ne l'eût pas trouvé mauvais. L'incident d'Ars survenu bientôt après, fit ajourner le jugement d'une année entière. Le secret des enfants fut envoyé au Souverain Pontife. Mgr de Bruillard s'assura de plusieurs côtés à Rome, qu'il avait le droit de prononcer sur *le Fait de l'Apparition*, et d'ériger un nouveau sanctuaire sur la montagne de la Salette. L'incident d'Ars, qui préoccupait encore plusieurs personnes, fut soumis à un nouvel examen. En dehors de toute influence de l'autorité diocésaine, deux Evêques et un cénobite non moins distingué par son savoir que par sa sagesse, furent d'avis qu'on ne devait pas s'y arrêter. Ce n'est qu'après cela que *Mandement doctrinal* fut publié.

« Que devient, en présence de ces faits, de toutes ces précautions, l'accusation *de parti pris* qu'on ne craint pas d'infliger à la conduite tenue dans cette affaire par notre vénérable prédécesseur ? Peut-on soutenir sérieusement, comme on cherche à le persuader (p. 38, 39), que la majorité des prêtres du diocèse ne désirait pas une décision, et qu'au moins la plupart des signatures dont on parle ne furent pas spontanément données ? Que signifient ces insinuations et ces réserves, que *l'Ordinaire avait le pouvoir de se prononcer dans la question (sans doute en suivant les lois canoniques)* (p. 38), *ou les choses étant comme elles avaient été exposées* (p. 38, 41) ? Prétendrait-on par hasard que la situation n'était pas connue à Rome, dans sa vérité ? Les pièces que nous avons sous les yeux attestent formellement le contraire ! et l'examen qui est fait des *considérants* du Mandement dans l'ouvrage dont on invoque l'autorité, ne saurait ébranler un moment ceux qui n'ont pas eux-mêmes de *parti pris* dans cette question, qui en connaissent bien les diverses circonstances, et qui ne perdent pas de vue les règles de l'Eglise.

« II. Le second grief qu'on ne craint pas d'élever contre la conduite de l'autorité ecclésiastique est plus odieux encore, et il n'est pas mieux fondé que l'accusation de *parti pris*, dont on l'a flétrie.

« Il serait facile de le prouver ; mais nous ne pouvons nous dissimuler, nos chers Coopérateurs, que nous éprouvons ici un embarras : car si, d'une part, la justice semble nous obliger à dire tout ce que nous savons à cet égard, de l'autre, l'affection paternelle que nous devons à tous les Prêtres de notre diocèse nous arrête. Nous ne pouvons consentir à signaler ou à rappeler des torts dont nous voudrions entièrement effacer le souvenir. Nous nous bornerons donc à ce qui paraît strictement nécessaire.

« La publication du Mandement du 19 septembre, qui eut lieu avec le plus grand respect de la part des pasteurs, et à la satisfaction du peuple dans presque toutes les paroisses du diocèse, se fit, dans deux églises, d'une manière, qui était loin d'être irrépréhensible. Un Curé, le dimanche où il devait lire cet acte de l'autorité épiscopale, fit son prône sur les motifs qu'il croyait avoir de ne pas adhérer au jugement de son Evêque, et il renvoya la lecture du Mandement au dimanche suivant. Un vicaire, entraîné par un mouvement irréfléchi d'opposition, qu'il a depuis noblement réparé, ne se borna pas à lire le Mandement avec une rapidité significative, mais il ajouta à cette lecture quelques mots qui ne purent être regardés que comme un manquement au respect public qui lui était dû.

« Quelque temps après, des chansons parurent : les unes d'une légèreté insultante, les autres d'une impiété grossière. Dans celles-ci, ce n'était pas seulement le vénérable Evêque de Grenoble, et des Prêtres respectables du diocèse qui étaient outragés, c'était le Cardinal Archevêque de Lyon, c'était le Souverain Pontife ; l'Esprit-Saint lui-même y était blasphémé. Bien qu'imprimées ou *autographiées* clandestinement, il est malheureusement vrai, quoi qu'en dise *le Mémoire* (p. 44), que ces chansons furent répandues avec une certaine profusion dans la ville de Grenoble, et que même quelques personnes s'oublièrent jusqu'à les chanter dans des réunions plus ou moins nombreuses !

« Emu, indigné, dès qu'il en eut connaissance, le Clergé du diocèse voulut protester en masse contre ces productions insultantes et impies. Il y eut néanmoins des abstentions isolées et d'autant plus regrettables, qu'à cause de certaines circonstances, elles ne pouvaient que paraître singulièrement significatives.

« Alors même qu'il n'en eût pas existé d'autres motifs, en présence des actes que nous venons d'indiquer, l'autorité ecclésiastique avait évidemment le droit de

prendre les mesures qu'elle jugerait nécessaires pour les réprimer. Mais la France traversait alors des temps difficiles. Des imprudences, pour ne rien dire de plus, avaient été commises dans une paroisse du diocèse. L'administration civile et l'autorité militaire réclamaient, depuis plusieurs mois, de Mgr l'Evêque de Grenoble, un interdit de la prédication pour le Curé, et le changement de l'un de ses vicaires. Deux lettres, l'une du 17, l'autre du 19 novembre 1851, rappelaient avec instance ces réclamations. Mgr de Bruillard crut ne pouvoir résister davantage : le Curé fut temporairement interdit pour la prédication et le vicaire fut appelé à un autre poste. Evidemment cette mesure ne pouvait avoir les suites dont on parle dans *le Mémoire*. Et il est si peu vrai, d'ailleurs, qu'à cette époque l'Evêque de Grenoble eût écrit *une lettre accusatrice*, qu'il ne voulut pas consentir à faire au Curé de T. l'application du décret du 11 novembre 1811, comme le Gouvernement le lui proposait (1). La bienveillance du Prélat resta même si grande à cet égard, que, dès les premiers jours de février 1852, il voulut lui rendre l'exercice de la prédication ; mais il reçut du magistrat qu'il avait dû préalablement consulter, une nouvelle lettre où on lui représentait que *cette mesure d'extrême indulgence aurait de graves inconvénients*. Et puis on ajoutait en des termes que nous sommes heureux de rapporter, parce qu'ils semblent choisis pour détruire d'avance les assertions du *Mémoire : Je comprends, Monseigneur, combien votre cœur paternel est disposé à oublier les torts de ceux que vous considérez comme vos enfants ; mais... je suis oblige de vous dire la vérité.*

« Nous ne citerons pas d'autres pièces. Nous ne relèverons même pas autrement ce qu'on raconte (p. 42, 43) d'un interdit prononcé, vers la même époque, sinon en disant que les motifs et l'occasion en sont entièrement étrangers à l'affaire de la Salette.

« Telle est donc la vérité sur les deux faits principaux par lesquels on a prétendu justifier dans *le Mémoire* le grief d'oppression porté contre l'administration diocésaine. Ce sont ces actes que l'on appelle *des énormités*, c'est ce régime qui est qualifié du nom de *régime de la terreur*, et d'une *terreur* qui parvint même plus tard à son *paroxisme* (p. 47) . . . . . .

. . . . . .

« C'en est assez, c'en est trop sans doute, n'est-il pas vrai, nos chers Coopérateurs, pour reconnaître quel est l'esprit qui a présidé à la composition du *Mémoire au Pape!* En vain y chercherez-vous le respect pour l'autorité épiscopale, qui, pour parler avec saint Jérôme, fait le salut de l'Eglise (1) ! Vous n'y trouverez même pas de la justice ! Et le plus souvent dans les accusations multipliées qu'on porte contre elle, les interprétations que l'on se permet ne sont pas seulement incertaines, mais odieuses ; les présomptions sur lesquelles on s'appuie ne sont pas simplement téméraires, elles sont sans fondement ; on ne se contente pas de dissimuler quelques circonstances des faits, on les dénature entièrement.

(1) Par lettre du 10 décembre 1851.

FRAGMENT EXTRAIT DE L'ARTICLE IV

Mgr Ginoulhiac aurait-il découvert depuis qu'il est Evêque de Grenoble quelque raison de douter de la vérité du Fait de la Salette ?— Non.

« I. Et d'abord ne parlons pas des *insinuations* dont notre conduite est l'objet, ou n'en parlons d'autant qu'il le faut pour l'édification des âmes dont nous aurons à rendre compte au souverain Juge ! Si comme l'Apôtre, et plus que l'Apôtre, quoique *nous n'ayons pas conscience d'avoir manqué en rien* dans ces circonstances difficiles, *nous ne sommes pas pour cela justifié*, Dieu nous met au cœur assez de foi et assez de confiance en la vertu de sa grâce pour espérer que nous ne nous sommes pas menti à nous-mêmes jusqu'au point où on le suppose, et que les ménagements humains, quelque respectables d'ailleurs qu'ils pussent paraitre, ne nous feront jamais trahir les intérêts sacrés de la vérité !

« Nous vous le déclarons donc hautement, puisqu'on nous y force, nos chers Coopérateurs, et nous nous croirions entièrement indigne de vous gouverner, si nous pouvions avoir d'autres pensées. Si, depuis que nous avons l'honneur d'être à la tête de ce diocèse, nous avions découvert quelque fait, rencontré quelque supposition qui eût été de nature à éveiller dans notre âme des doutes sérieux sur la vérité du Fait proclamé par notre vénérable prédécesseur, certes nous ne nous serions pas hâté de croire que nous jugions mieux des choses que lui ! Sans doute, nous n'aurions pas fait appel à l'opinion publique, au risque du scandale ! Mais,

(1) Ecclesiæ salus in summi Sacerdotis dignitate pendet. S. Hier, *adv. Lucif.*

après en avoir conféré avec quelques-uns de nos vénérables collègues, afin de ne rien hasarder dans une affaire qui ne manque pas de gravité, ou pour parler avec Saint Paul, *afin de n'avoir pas couru et de ne pas courir en vain*, nous serions allé trouver Pierre dans la personne de son immortel successeur, et, après lui avoir exposé tous nos doutes, marchant à la lumière de ses conseils et sous la direction de son autorité suprême; nous aurions fait ce qu'auraient exigé les droits de la vérité, qui sont inséparables des véritables intérêts de la Religion !

« Ce que nous aurions fait alors, nous serions disposé à le faire à l'avenir, si, ce qu'à Dieu ne plaise, cette supposition pouvait se réaliser ! Nous sentons toute la responsabilité qui pèse sur nous à l'égard du Chef de l'Eglise, à l'égard de l'Episcopat, à l'égard du monde catholique qui s'est ému de ce Fait et s'en émeut encore ! Et nous demandons à Dieu de ne pas permettre que nous la portions d'une manière qui ne serait pas digne de lui ! . . . . . .

. . . . . .

FRAGMENTS EXTRAITS DE L'ARTICLE V

DONT LA CONCLUSION EST CELLE-CI :

L'authenticité de l'Apparition confirmée et le Mémoire de l'Opposition condamné

« I. Nous n'avons relevé, nos bien chers Coopérateurs, dans le *Mémoire au Pape*, que les *réticences*, les *assertions*, les *imputations* et les *insinuations* qu'il nous a paru le plus utile de vous y faire remarquer ! Est-ce à dire pour cela que nous n'ayons rien à y désapprouver encore ?. . . . . .

. . . . . .

« Comment admettre, entr'autres, cette doctrine : que les miracles obtenus de Marie, invoquée comme Notre-Dame de la Salette, quelque nombreux, quelque constants qu'ils puissent être, ne suffiraient pas à établir le *Fait de l'Apparition*, et que pour rendre cette preuve décisive, il faudrait qu'ils fussent directement opérés pour prouver l'*Apparition* même (p. 21) ?

« Quel est le théologien, quel est le canoniste qui, pour constater *suffisamment* des faits de ce genre, a jamais requis que les miracles qui en sont la suite ou qui s'y rattachent, fussent formellement opérés en confirmation de ces faits ? Où a-t-on vu que, pour se convaincre qu'une dévotion spéciale est agréable à Dieu, quand d'ailleurs elle n'a rien que de conforme aux règles de l'Eglise, il faille autre chose que les faveurs dont Dieu la bénit et la consacre ? Et n'est-il pas évident, que, pour regarder un sanctuaire comme un de ces lieux saints et privilégiés où Dieu se plait à départir et auxquels il attache les faveurs qu'il n'attache pas à d'autres, il ne faut rien de plus que les grâces qu'on y obtient et les miracles qui s'y opèrent (1) ?

« La Salette, il ne faut pas l'oublier, n'est pas une nouvelle doctrine, elle est une nouvelle grâce (2) ; ce n'est pas un enseignement nouveau, une nouvelle législation, ajoutés à l'enseignement et à la législation de l'Eglise ; c'est un avertissement de plus. Et de bonne foi, est-il raisonnable d'exiger pour la constatation suffisante d'une simple grâce et d'un simple avertissement, les conditions rigoureuses que l'on requiert à peine pour établir la vérité de la révélation et la mission divine de ses auteurs ? . . . . . .

. . . . . .

« Il suffit que ce miracle ait atteint une grande probabilité, pour qu'on puisse sagement, à son occasion, élever un Sanctuaire, et établir une dévotion dont l'objet d'ailleurs est saint et le but louable, surtout si ce but est adapté aux besoins du siècle où l'on vit et du pays que l'on habite.

« IV. Envisagée par ce côté, il faut bien en convenir, la dévotion de la Salette prend un caractère d'importance et de grandeur qui n'a peut-être pas été assez remarqué ! Elle se lie de la manière la plus étroite au mouvement qui, depuis quelques années, s'est déclaré en France, relativement à la réparation des blasphèmes et à la sanctification du dimanche, et qui ne nous permet pas de désespérer de l'avenir.

« Comprenant tout d'abord la haute signification de l'événement mystérieux qu'on disait s'être accompli sur cette montagne, un des Evêques les plus illustres de France, écrivait à Mgr de Grenoble, le 11 septembre 1847 : « En attendant qu'un ju-
« gement canonique intervienne sur les
« faits particuliers, il m'a semblé qu'on ne
« pouvait trop se hâter de satisfaire à Dieu
« pour les deux grands crimes signalés par
« la déclaration des Enfants de Corps. A
« cet effet, j'ai érigé dans mon diocèse une

(1) Notissima est sanctitas loci ubi B. Felicis Nolensis corpus conditum est. Nec in omnibus memoriis sanctorum ista fieri voluit Ille, qui dividit propria unicuique prout vult. V. Aug. Ep. LXXVIII, n° 3, v. et Bull. *Auctorem fidei*, prop. LXX.

(2) *La Sainte Montagne de la Salette*, page 51.

« Confrérie, que par un bref du 30 juillet « dernier, le Souverain Pontife a bien « voulu érigé en Archiconfrérie avec des « Indulgences nombreuses ».

« On sait avec quel succès cette pensée a été poursuivie par Mgr Parisis, comme l'*Association pour la réparation des blasphêmes et la sanctification du dimanche* s'est répandue rapidement en divers diocèses ; et il n'est personne qui n'ait entendu parler des fruits de la religion et de respect qu'elle y a portés et y porte encore ! Là même où elle n'a pas été établie, son influence s'est fait sentir, et aujourd'hui un mouvement général agite la France en ce sens ; il gagne de jour en jour nos villes les plus considérables, et l'on a le droit d'espérer qu'il ne s'arrêtera point !

« Mais ce que tout le monde ne sait pas, ce que l'on n'a pas assez remarqué, nous le répétons, c'est que ce mouvement tient, comme à sa source originaire et la plus éclatante, aux paroles prononcées sur le plateau de cette montagne reculée, le 19 septembre 1846.

« Car tel est, nos chers Coopérateurs, et il faut le dire, tel est le vrai sens, tel est le but de la dévotion de Notre-Dame de la Salette. C'est, dans la narration même, la pensée qui domine tout le reste, où la critique la plus sévère ne saurait découvrir de variantes, où la malignité n'oserait soupçonner de traces d'un intérêt personnel.

« Pensée éminemment sociale et qui est singulièrement adaptée aux besoins de notre pays et de notre époque ! Car, il faut bien le dire : si la France se distingue, entre toutes les nations, par son dévouement aux grands intérêts du catholicisme, par son zèle pour la propagation de la foi, par sa charité si héroïque et si éclairée ; plus que les autres nations peut-être, elle a oublié, elle méconnaît publiquement la grande loi du respect envers le culte de Dieu, l'honneur dû à son saint nom et les préceptes de son Eglise. C'est là ce qui fait le sujet des gémissements de tous les Pasteurs ; c'est là ce qui rend si souvent notre ministère stérile au milieu des peuples.

« C'est aussi ce qui doit le plus exciter votre zèle, nos chers Coopérateurs ; car nous ne pouvons oublier les graves renseignements que le Souverain Pontife adressait du lieu de son exil, aux évêques d'Italie, et qui nous conviennent si bien à nous-mêmes : « Vos efforts et ceux des « Prêtres, qui sont vos aides dans la con- « duite des âmes, doivent tendre surtout « à faire concevoir aux fidèles la plus « grande horreur pour les crimes qui se « commettent au grand scandale du pro- « chain. Car vous savez combien, en di- « vers lieux, a grandi le nombre de ceux « qui osent publiquement blasphémer les « Saints qui règnent dans le Ciel, et même « le très-saint nom de Dieu..., ou qui, les « jours fériés, se livrent ouvertement à « des œuvres serviles, ou qui, en public, « méprisent les préceptes du jeûne et de « l'abstinence (1) ».

« Ce sont les enseignements mêmes que l'on remarque dans le *récit des deux Bergers !* Et c'est là, sans doute, une des causes de l'intérêt spécial que le Saint Père s'est plu à témoigner à l'œuvre de Notre-Dame de la Salette ! Car s'il est vrai, nos bien chers Coopérateurs, que le Souverain Pontife n'a pas prononcé de jugement sur le *Fait de l'Apparition, et que la procédure prescrite* par les règles et les usages du Saint-Siège pour une décision apostolique sur des Faits de ce genre, n'a pas eu lieu ; il ne l'est pas moins que le Saint Père a donné à *la dévotion de la Salette* l'approbation la plus authentique. Vous savez de combien de faveurs spirituelles Il l'a enrichie ! comme par une exception bien rare, si elle n'est pas unique, Il a autorisé, pour la consacrer, une fête spéciale dans notre diocèse ! Et craignant aujourd'hui qu'elle ne pût souffrir quelque atteinte des contradictions récemment soulevées, Il nous a rappelé à nous-mêmes le devoir qui nous est imposé de prémunir les fidèles contre ce péril.

« Cet avertissement du Pontife suprême, de celui que nous aimons à proclamer notre Docteur et notre Père, sera entendu ! Ses intentions seront comprises ; ses paroles seront reçues par le Clergé du diocèse, comme nous les avons reçues nous-même, avec respect et avec amour ! Le bon esprit qui vous anime nous en est garant. Cette pensée nous console, dans l'accomplissement d'un devoir qui coûte singulièrement à notre cœur ! car rien n'est pénible comme d'avoir à reprendre et à condamner, pour celui qui n'aurait jamais voulu se faire entendre que pour encourager et pour bénir ! »

Suit la condamnation du livre intitulé : *Affaire de la Salette*, *Mémoire au Pape*, etc.

---

(1) Encyclique de S. S. Pie IX aux Evêques d'Italie, écrite de Naples, le 8 décembre 1849.

UNE AGONISANTE

Rappelée subitement à la vie le 8 août 1854, par l'entremise de Notre-Dame de la Salette.

Nantes, mois de décembre 1854.

GLOIRE A MARIE ! †

J'enregistre avec bonheur une guérison bien merveilleuse récemment opérée par Notre-Dame de la Salette, dans une paroisse du Diocèse d'Angers, sur les confins de la Vendée.

Puisse le retentissement de notre reconnaissance produire au loin quelques-uns des fruits de salut que ce nouveau bienfait de Marie Réconciliatrice opère parmi les heureux témoins de cet éclatant prodige !

Voici la copie très-fidèle du procès-verbal rédigé sur les lieux par le médecin de la miraculée :

RAPPORT DE M. LE DOCTEUR MOCQUEREAU

MÉDECIN A CHOLET (MAINE-ET-LOIRE)

Sur la guérison instantanée de la femme Bodet, habitant La Tessoualle, près Cholet.

Le 23 novembre 1851, la femme Bodet, de La Tessoualle, près Chollet, fut prise d'une douleur violente au côté droit de la tête, douleur ayant d'abord le caractère d'une névralgie, et qui résistant au traitement méthodique de trois médecins appelés successivement, mais en vain, pour la guérir, dura des mois, des années, fut bientôt accompagnée de fièvre et d'un retentissement intolérable à l'estomac et dans les membres, et fut suivie enfin, au bout d'un certain temps, d'une paralysie de l'œil droit, puis du bras gauche et de la jambe du même côté.

« Ce fut vers le sixième mois seulement qu'on put voir les membres de la malade s'affaiblir graduellement, si bien que dans ces derniers temps l'œil chez elle ne distinguait plus les objets qu'à une vive lumière et par masses informes ; le bras ne se mouvait plus qu'avec peine, et la main ne saisissait les objets que pour les laisser glisser et lui échapper. Quant à la jambe, elle était traînante : la malade ne la jetait qu'avec peine devant elle, et ne pouvait depuis dix-huit mois parcourir sa maison qu'en se traînant péniblement d'un meuble à l'autre, au moyen de béquilles et presque jamais sans le secours d'une main étrangère (1).

(1) Nous devons faire remarquer qu'il y avait dépérissement des membres de la pauvre infirme.

« Prise de temps en temps de convulsions effroyables qui se rapprochaient de plus en plus, la femme Bodet, dans ces moments, se débattait sur son lit avec des contractions affreuses, le visage vultueux, la tête congestionnée. Elle ne sortait de ces crises que pour se retrouver dans l'état que nous venons de décrire ; c'est-à-dire avec une paralysie permanente sans diminution aucune, et qui persista ainsi, même pendant les deux mois d'un mieux marqué, le seul qui apparût dans le cours de la maladie. Nous devons ajouter que même alors les membres étaient agités d'un tremblement perpétuel, que les yeux frappés de strabisme roulaient continuellement dans leur orbite d'une façon que nous défions qui que ce soit d'imiter, et jetaient un éclat sinistre inspirant d'abord l'effroi à tous ceux qui approchaient de la malade. Nous ne pouvons mieux exprimer l'état dans lequel elle se trouvait souvent qu'en le comparant à celui de l'enfance.

« Nous n'entreprendrons pas de détailler le traitement qui échoua contre cette cruelle maladie. Nous dirons seulement, pour donner une idée de l'impuissance *ici* de la médecine, que, sans compter les médicaments sans nombre que la malade absorba, les pommades et les liniments dont il lui fallut se frictionner la tête, elle dut supporter je ne sais combien de saignées, l'application de dix-huit vésicatoires, celle de deux cautères, l'un à la jambe, l'autre à la tempe, et qu'enfin depuis quatre mois elle portait sur le cou un séton qui, comme tout le reste, sans diminuer la maladie, ne fit qu'augmenter ses souffrances.

« Nous laissons à chaque médecin le soin d'apprécier le genre d'affection qu'avait cette femme. Pour nous, il nous est impossible de ne pas croire que les désordres que nous venons d'énumérer ne dépendissent pas d'une lésion profonde du cerveau, ou des parties osseuses qui l'environnent. Nous l'avouerons, plus d'une fois nous jugeâmes cette lésion incurable, et jamais nous n'eûmes la pensée qu'elle dût se guérir que progressivement et au bout d'un temps dont il nous était impossible de préciser la durée.

« Tel fut constamment l'état de la femme Bodet depuis le 23 novembre 1851 jusqu'au 31 juillet 1854. Ce jour-là, à dix heures du soir, elle fut prise de convulsions plus terribles que celles qu'on lui avait vues, d'efforts continuels de vomissements, de hoquets... Tout son corps était convulsé, sa peau froide et suante, son pouls vif et irrégulier. La connaissance était nulle ; sa

langue embarrassée ne lui permettait plus de faire rien comprendre. Des douleurs vives, s'étendant des membres paralysés aux membres sains, firent craindre que ces derniers perdissent le mouvement comme les autres. Les paupières étaient fortement pressées et ne permettaient qu'à peine de les entr'ouvrir. Cet état persista jusqu'au jeudi 3 août, époque où la malade sembla reprendre quelque connaissance.

« Les membres tombèrent alors dans une résolution telle qu'il était presque permis de croire à une paralysie générale.

« Dans ces derniers temps j'ai visité la malade deux fois, et je le dis hautement, j'ai désespéré de sa vie. Une troisième fois, voulant aller la voir, j'entendis crier dans le quartier qu'elle se mourait. Je savais que son agonie était sonnée et que tous les apprêts de sa mort étaient faits. Quel fut donc mon étonnement quand, le mercredi suivant, j'entendis parler d'une guérison complète et instantanée. Je courus chez elle et je trouvai en effet la femme Bodet assise. Elle se mit à me sourire en m'apercevant, se leva, vint à moi, me tendit la main autrefois paralysée, et me dit qu'elle était guérie.

« Guérie ! lui dis-je, est-ce donc bien possible ? Et ces douleurs si atroces que vous ressentiez dans la tête ? — Je ne les ressens plus. — Et celles de l'estomac ? — Pas davantage. — Mais ce bras et cette jambe qui ne pouvaient vous servir ? — Ils sont aussi forts que mes autres membres, et ce qui vous surprendra davantage, c'est que ce séton que vous m'avez placé sur le cou il y a quatre mois, ce cautère qui était à ma jambe ne sont plus... Tout ce que j'avais de mal sur mon corps a été guéri en quelques minutes. Je ne souffre pas plus, ajouta-t-elle, que si je n'avais jamais été malade. »

« Aussitôt je m'assurai de ces derniers faits qu'elle me signalait, et je trouvai que le linge du séton, qui traversait encore la peau et qui eût dû, comme par le passé, y appeler la suppuration ordinaire, était complètement sec et couvert d'un durci de la veille.

« Que s'était-il donc passé ? Voici ce que me raconta la malade et les témoins qui étaient présents au fait mémorable qui venait de s'accomplir.

« Le mardi matin, à dix heures et demie, après que dans la nuit même on avait cru la malade morte et que pour s'en assurer les veilleuses avaient posé sur sa bouche une glace pour voir si elle respirait encore, deux personnes, dont le zèle est bien connu des malades de La Tessoualle, Elisabeth Pinau et Marie Maré, vinrent pour changer le séton de la pauvre martyre, au défaut de l'une de leurs amies malade en ce moment, qui d'ordinaire remplissait cet office. Elles se rappelaient qu'avant de tomber dans ce dernier état, la femme Bodet avait recommandé de faire ce pansement, quelle que fût l'extrémité où elle se trouverait. Ce devoir fut rempli avec la plus grande difficulté. Le séton, nous le faisons remarquer, était tout arrosé d'un pus humide et récent. Trois personnes avaient la plus grande peine à soutenir le corps défaillant de cette mourante, qui se laissait tomber de tout son poids.

« Les deux personnes en question allaient se retirer, quand l'une d'elles, Elisabeth Pinau, jetant un dernier regard sur cette femme, qu'elle comptait ne plus revoir, se rapprocha d'elle et lui dit : « Oh ! je vous, en prie, offrez donc vos souffrances à Dieu : elles vous seront d'un si grand mérite ! » Puis une idée subite lui vint à l'esprit. Elle avait lu quelques jours auparavant un livre sur la Salette. Tous les faits qui y sont relatés, ne sortaient pas de sa pensée ; ils la poursuivaient sans cesse. Un cantique même qu'elle y avait lu, revenait continuellement à sa bouche avec son refrain.

— « Et quoi ! dit-elle au mari présent, vous n'avez donc jamais, pour guérir votre femme, employé l'Eau de la Salette ? — Ah ! votre Eau de la Salette ! nous lui en avons quelquefois arrosé les paupières, et en va-t-elle mieux pour ça ? — Cela m'étonne, répéta l'autre compagne pleine d'une ferme confiance : j'ai pourtant ouï dire que des malades qui ne voyaient plus, avaient été guéris par cette Eau miraculeuse. » Et la malade, comprenant encore ces dernières paroles, parut se ranimer par un dernier effort, et au moyen de sons mal articulés et d'une main qu'elle traîna sur sa vue, elle fit comprendre qu'on devait lui en introduire au-dedans des paupières ; on se rapprocha d'elle. Je le répète, il était dix heures et demie lorsque ces pieuses filles étaient entrées dans la maison de la Bodet, et une demi-heure après, la malade était guérie et s'était rendue seule à l'Eglise !...

« On l'engagea à mettre sa confiance en Dieu ; on introduisit avec la plus grande peine l'Eau salutaire dans l'œil droit, ensuite dans l'œil gauche. Ici la malade fit un signe de croix. On lui mit après de l'Eau dans la bouche ; aussitôt l'œil gauche s'ouvrit... La patiente s'écria d'une voix

perçante mais embarrassée : « O Marie, ô Marie ! je vois !... »

« On lui couvrit cet œil, on lui demanda si elle voyait encore. « Non, dit-elle, mais de celui-là (l'œil paralysé) je n'en voyais pas d'avance. »

« N'as-tu point de médaille de la Salette sur toi ? — Non... » Et comme on se préparait à lui en donner une, tout-à-coup l'œil vraiment paralysé depuis dix-huit mois s'ouvrit, et la malade étonnée s'écria une nouvelle fois : « Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! je vois... Oh ! croyez... oui, croyez !... » Et elle ne put en dire davantage.

« Hors d'eux-mêmes, les témoins, frappés de ce premier fait, vraiment surnaturel, se précipitent vers la porte, et criant au miracle, attirent quatre personnes du voisinage, Marie Vigneron, Modeste Grigoire, Alphonsine Guerin et Emilie Grigoire, qui viennent en toute hâte et entendent la paralytique dire : « O mon Dieu ! comme cela me presse les jambes !... »

« Elle s'assied aussitôt, fixe sur ces personnes des yeux d'abord hagards qui peu à peu se calment, perdent tout signe de maladie et reprennent une expression naturelle. Bientôt, sur l'invitation qui lui est faite par son mari, elle agite ses membres libres enfin, et seule se jetant en place, c'est le mot, marche en criant à ceux qui s'avançaient pour la soutenir et lui disaient : « Tu vas tomber, tu vas tomber ! — Laissez-moi, laissez-moi, je suis guérie !... »

« Comment s'étonner si, dans ce moment de trouble impossible à décrire, une voix s'écria : Le miracle s'opère ! Ne s'est-il pas opéré en effet ? La malade paralysée depuis deux ans, n'avait-elle pas marché ? On la couvrait de vêtements, pendant qu'elle se tenait debout sans soutien ; on enlevait de sa tête les bandages qui l'enveloppaient depuis tant de temps, et après avoir fait une prière, s'avançant au travers des rues de La Tessoualle, entourée de la foule qui ne pouvait en croire sa vue, elle marchait, tenant sa plus jeune enfant par la main, vers l'église, où elle allait remercier Celui qui lui avait rendu la guérison et la vie...

« Quelle ne fut pas la surprise de l'excellent Pasteur qui avait porté ses soins à la malade ! quelle ne fut pas sa joie ! La foule ne pouvait retenir ses larmes.

« Nous devons ajouter que la malade, quitte de ce devoir, alla aussitôt, en faisant un assez long détour, remercier la personne qui se chargeait d'habitude de panser ses plaies et qui, dans ce moment, nous l'avons dit, était malade elle-même. Elle le fit sans fatigue. Le reste du jour, elle reçut au moins deux cents visiteurs, auxquels elle raconta avec calme sa guérison miraculeuse, et cela sans effort et sans lassitude aucune. Le lendemain, mercredi, elle vaquait déjà aux soins de sa maison. Le jeudi elle partait à pied, suivie de quarante personnes, et faisait à la chapelle de la Salette de Saint-Laurent un voyage qu'elle avait promis au moment où elle recouvrait la parole ; parcourant ainsi un trajet de plus de deux lieues sans fatigue !...

« Enfin, aujourd'hui vendredi, nous entretenons cette femme pendant deux heures, lui trouvant la mémoire aussi sûre, aussi fidèle qu'il puisse se faire, et nous parlant avec la même facilité que si elle n'eût jamais été victime de la maladie que nous venons de décrire. »

Pour copie conforme à l'original :

Signé Mocquereau, médecin à Cholet,

Et envoyé à Mgr l'Evêque d'Angers par le soussigné,

Ad. Mathis, desservant de la Tessoualle.

Le mercredi 7 mars 1855.

DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

SUR LE MÊME SUJET

Fournis par un digne Ecclésiastique habitant à peu de distance de La Tessoualle.

Deux mois après le fait merveilleux dont on vient de lire le récit, nous étant trouvé pendant quinze jours en rapports quotidiens avec les témoins du miracle, nous avons voulu confronter minutieusement leurs dépositions avec le procès-verbal dont nous avions en main l'original, et nous avons reconnu que tous les détails s'accordent parfaitement (1). Cependant il est des particularités que le rapport du médecin, déjà fort étendu, n'a pu embrasser et qui échappent à la mémoire la plus fidèle. C'est pourquoi nous en relèverons quelques-unes.

« La femme Bodet, âgée de trente ans environ, est d'une taille plus petite que

(1) Nous nous sommes fait raconter le Miracle dans la maison même et par des personnes qui y étaient présentes : les deux filles mentionnées dans le rapport, la femme Bodet, son mari, etc., etc.

grande. Elle est simple et naïve ; confiante quoique timide. Véritablement humble, elle ne voit dans ce fait qui l'honore, qu'une grâce dont son cœur est plus saisi que son amour-propre. Cette femme est elle-même une preuve du prodige. Nous pouvons en dire autant des deux filles témoins et actrices dans le miracle. Elles ont plus de trente ans et sont connues par leur foi, leur candeur, leur gravité et leur très-rare modestie. Le mari, doué d'un caractère ouvert, jovial, ayant toujours sa pensée sur ses lèvres, est incapable de la moindre dissimulation.

« Sa femme, qui depuis longtemps avait une grande confiance dans l'Eau miraculeuse de la Salette, s'en était fait donner plusieurs fois durant sa longue maladie ; mais pour lui, ne voyant point le résultat qu'il avait d'abord espéré, il avait fini par devenir comme incrédule à tout ce qu'on disait de l'Apparition. C'est en vain que la pauvre infirme le pria, le supplia pendant plus d'une année de la faire conduire au pélerinage de Saint-Laurent, à une petite chapelle sous le vocable de Notre-Dame de la Salette, dont on lui avait souvent parlé : il regarda constamment cette idée comme une rêverie de malade en délire. « Tu as de l'Eau miraculeuse, lui répliquait-il ; tu en prends et tu vois bien qu'elle ne te fait rien. Seras-tu plus avancée quand tu seras allée à la *Salette* de *Saint-Laurent*, et que tu te seras rendue plus malade par les secousses de la voiture ou du cheval ! »

« Il faut observer que ce brave homme, ayant à chaque instant besoin des secours charitables de ses voisins pour sa femme et ses quatre petits enfants, ne voulait pas, ainsi qu'il l'a dit lui-même, les importuner par la demande de ce service extraordinaire, ni leur causer un si grand embarras. Les difficultés, l'importunité de de sa femme, l'essai répété sans aucun résultat de l'Eau miraculeuse : tout avait contribué à indisposer le mari de la pauvre infirme contre la Salette, dont le nom seul semblait le chagriner au point de lui faire prendre la fuite !

« Aussi, lors du dernier pansement fait à la malade, l'une des filles charitables qui y donnait son concours, ne lui eut pas plutôt demandé s'il n'avait jamais essayé de guérir sa femme par l'emploi de l'Eau de la Salette, que se dirigeant en toute hâte vers la porte, il répondit : « *Ah ! bien oui ! votre Eau de le Salette, nous lui en avons quelquefois arrosé les yeux, et maintenant en va-t-elle mieux pour cela ?* »

« D'après cette réponse il est facile de juger de la surprise que dut causer à cet homme le cri retentissant du prodige ! Il accourt aussitôt, mais il ne doute plus, il croit fermement ; il est tout hors de lui, il s'écrie : « *Ah ! puisque le miracle a commencé par un endroit, il va se faire par tout le corps !...* » Au même instant, la malade, ressentant vivement, mais sans douleur aucune, un serrement étrange dans tout son corps, dans tous ses membres, s'écrie d'une voix distincte : « O mon Dieu ! *comme cela me presse !* » Le mari, alors commandant en quelque sorte au miracle, ordonne à sa femme d'essayer le mouvement de ses membres, et c'est pour ainsi dire à sa parole rendue toute-puissante par la Foi, qu'elle se lève aussitôt et marche comme le paralytique dont il est parlé dans l'Evangile. Elle revêt immédiatement ses habits de fête, et s'empresse d'aller à l'église remercier Dieu et sa divine Mère, et cela en parcourant un espace d'environ 400 mètres, par une rue bordée d'une foule de spectateurs, dont les uns pleuraient de joie, tandis que les autres, muets et pâles, semblaient frappés de stupeur. La femme Bodet nous a raconté à deux fois différentes ce double effet qu'elle avait remarqué dans l'assemblée (1). Un pécheur bien connu fixa tout particulièrement son attention. Elle vit cet homme qui se croyait inaccessible à la crainte, pâlir, chanceler à son aspect et s'en aller en reculant, s'adosser au mur de sa maison, comme si une main invisible l'eût repoussé avec force et eût voulu le renverser. C'est que le matin même, cet homme avait appris que la malade Bodet était à l'agonie...

« Cependant, la femme de ce pécheur, ne comprenant rien à l'état où elle voyait son mari, qui paraissait comme atteint de démence, vint dans l'après-midi trouver la femme Bodet et lui dit : « Qu'avez-vous donc fait à *mon homme* en passant auprès de lui ? Voilà que depuis ce moment, il ne fait plus que réciter des *Ave Maria* et en faire réciter à ses enfants, ce qui ne lui arrivait jamais auparavant, je vous en réponds ! » Cet homme demeura plusieurs jours dans cette situation vraiment extra-

(1) Le surlendemain, pendant qu'une quarantaine de femmes pieuses, chantant des cantiques d'actions de grâce, accompagnaient la Miraculée à la chapelle de Notre-Dame de la Salette de Saint-Laurent, une partie de la population, jusque-là négligente de ses devoirs religieux, était demeurée comme interdite et livrée aux méditations que lui suggéraient un si grand prodige et une telle scène.

ordinaire. Il s'est confessé au Jubilé qui a suivi de près cet événement, et son exemple a eu la plus heureuse influence sur un grand nombre de pécheurs.

« Enfin, nous pouvons ajouter que toutes les fois que nous faisions allusion, en prêchant dans cette paroisse, au Fait de la Salette, nous étions sûrs d'exciter une attention surprenante et de trouver une vive sympathie dans tout l'auditoire. Personne, dans le pays, n'a osé, depuis ce miracle, parler contre la célèbre Apparition, pas même dans les plus mauvais cabarets.

« Grâces en soient rendues à notre bien-aimée Dame de la Salette ! Amen.

« A la réception de la nouvelle du prodige opéré à La Tessoualle, Mgr l'Evêque d'Angers ordonna une enquête qui se fit sur les lieux à la grande satisfaction de tous. Des hommes, du nombre des plus indifférents en religion, contraints par l'évidence irrésistible du fait, ont signé eux-mêmes l'enquête, pour attester le prodige, disant qu'ils *le signeraient des deux mains et de leur sang*. L'Autorité diocésaine prescrivit une Messe solennelle d'actions de grâce, qui fut célébrée un jour libre, et à laquelle, malgré les travaux de la saison d'été, toute la population de cette grande paroisse assista comme à la fête de Pâques.

« Le pieux et digne Pasteur de La Tessoualle se propose d'élever un petit monument à la mémoire de ce miracle. Une petite chapelle sera bâtie sur le lieu même, afin d'en perpétuer le souvenir et d'attirer de plus en plus les faveurs du Ciel sur cette paroisse, dont Marie est la patronne.

« Nous avons appris avec le plus grand plaisir que la paroisse de la Tessouale, constante dans sa reconnaissance, a célébré la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception avec un zèle et un succès prodigieux. Son église et son bourg paraissaient tout en feu ; la flamme semblait écrire dans les airs la gloire de la Reine du Ciel, et symboliser l'éclatante lumière qui a toujours brillé sur le front de la Vierge à jamais très-sainte et très-pure.

« VIVE MARIE IMMACULÉE ! »

CONVERSION ÉCLATANTE AU FRIOUL

Due à l'intervention miraculeuse de Notre-Dame de la Salette, et publiée avec l'assentiment de Mgr l'archevêque de Milan.

A Civitta, en Frioul, un jeune homme entrait le matin du 9 janvier 1854, chez un libraire sur la place, près de la Cathédrale. Apercevant sur le comptoir un paquet de livres récemment arrivé, il s'était mis, par curiosité, à en examiner le contenu : un petit ouvrage sur la Salette lui tombe entre les mains. A la vue de l'image de la Vierge Réconciliatrice, le malheureux s'emporte, et, vomissant l'injure et le blasphème, il lance à terre le livre avec mépris. Mais jeter ainsi le livre à terre et tomber lui-même à l'instant comme frappé par la foudre, fut, pour ainsi dire un seul et même mouvement. Il demeurait là, étendu, immobile, pâle et livide, semblable à uu mort. Le libraire et ses garçons, en proie à l'épouvante n'osaient s'approcher de lui. D'autres personnes arrivent, mais nul n'entreprend de le toucher, ni même de s'approcher jusqu'à lui. Chacun recule avec horreur en disant: C'est un juste châtiment de Dieu.

Cependant, au bout de quelques minutes, on lui voit faire des légers mouvements ; on dirait qu'il cherche vainement à se délivrer d'un grand poids ou à se dégager d'une étreinte violente ; enfin il paraît respirer et semble tout-à-coup comme délié. Il ouvre les yeux, regarde autour de lui, et, fléchissant les genoux, les mains jointes, sanglotant et versant un torrent de larmes, il demande à haute voix pardon aux assistants du scandale qu'il leur avait donné et des blasphèmes qu'il avait osé proférer. « Sachez, dit-il, qu'en ce moment même, frappé par la Justice divine, j'ai été livré aux démons qui me traînaient en Enfer ; je me suis vu entre leurs mains, j'ai vu l'Enfer !!!... Mais la Mère de Dieu Elle-même, la Miséricordieuse Vierge Marie m'est alors apparue sous la même forme et telle qu'elle est représentée sur ce livre, avec le même habit et cette sorte de *mître* sur la tête, avec cette croix sur la poitrine. Je la distinguais bien... Marie, dans son immense miséricorde, m'a tiré des mains des démons... Elle m'a délivré, et c'est ainsi que je suis revenu à la vie... Oh ! c'est la Sainte Mère de Dieu qui m'a délivré de l'Enfer !!! Remerciez-la tous pour moi, je vous en prie, et suppliez-la de m'obtenir la grâce d'une entière conversion et de demeurer fidèle. Je vais à la Cathédrale, je vais faire, sans retard, une

confession générale, et recommencer une nouvelle vie ».

Il se rend effectivement à la Cathédrale et va d'abord se jeter aux pieds d'un prêtre, auquel il fait avec la plus vive contrition l'aveu de ses fautes. Admis le lendemain au banquet eucharistique, il passe plusieurs heures en actions de grâce devant l'autel de Marie Il est toujours demeuré depuis lors, l'exemple et l'édification de toute la ville. Il ne se lasse de répéter à qui veut l'entendre : « Marie m'a délivré de l'Enfer! »

L'authenticité du Fait est attestée par plus de quinze procès-verbaux, dressés les uns par l'ordre de Mgr l'Archevêque d'Udine, les autres par la délégation paroissiale et la Municipalité.

INAUGURATION

DE LA CHAPELLE DE N.-D. DE LA SALETTE

A GRENOBLE

4 février 1855.

Depuis plusieurs mois, de nombreux ouvriers, sous la direction de M. Berruyer, architecte diocésain, travaillaient à la réparation de la Chapelle des Missionnaires de Notre-Dame de la Salette, à Grenoble, dédiée à la Vierge *Immaculée et Réconciliatrice*. Les travaux avaient été poussés avec activité ; mais, malgré le zèle, le dévouement de l'architecte et des ouvriers, les réparations s'effectuaient lentement ; car il s'agissait d'un travail qui devait transformer la chapelle de Notre-Dame de la Salette en un des plus beaux édifices de cette ville. Les pieux fidèles se plaignaient de ces lenteurs : on aime tant ici à prier aux pieds de Notre-Dame Réconciliatrice !

« Mais le jour où les cœurs devaient se livrer à une douce et sainte joie allait enfin luire. Les travaux sont terminés. La fête de l'inauguration est fixée au 4 février, et c'est Mgr Ginoulhiac lui-même qui veut présider la cérémonie et porter la parole. A l'heure indiquée, l'enceinte sacrée est envahie par une foule compacte et recueillie. A deux heures après midi, au chant des cantiques de la Sainte Montagne, le pieux et savant Evêque de Grenoble entre dans le Sanctuaire de Marie, accompagné de ses quatre vicaires-généraux et des missionnaires de Notre-Dame de la Salette, qui, occupés à des missions continuelles, avaient suspendu un instant leurs modestes travaux pour venir fêter leur Reine et lui demander de nouvelles forces. L'assistance était aussi nombreuse que distinguée. On y remarquait des hommes appartenant à l'élite de la société. L'autel, richement décoré, était surmonté de la statue de Notre-Dame de la Salette. Dans le fond du sanctuaire, une peinture, sur laquelle tombait un demi-jour mystérieux, représentait avec une vérité frappante la montagne de la Salette et les lieux de l'Apparition. La Vierge Réconciliatrice, placée au milieu de ce panorama saisissant, semblait sortir du désert pour venir parler *à son peuple*. On se croyait à la Salette le jour de l'Apparition.

« Après les Vêpres, Monseigneur s'est avancé sur le marchepied de l'autel pour adresser quelques paroles à cette foule avide de l'entendre, pour lui dire les motifs de sa présence et la raison de cette fête.

« Monseigneur commence par adresser aux missionnaires de Notre-Dame de la Salette quelques paroles de satisfaction et d'encouragement ; puis, si notre mémoire ne nous fait pas défaut, le docte Prélat continue à peu près en ces termes : Si donc, mes très-chers Frères, ces encouragements étaient dus aux missionnaires de Notre-Dame de la Salette, si je devais cette approbation publique aux œuvres de leur zèle, je suis heureux dans ce moment de leur rendre ce témoignage. Et comme je sais que dans les fonctions de leur ministère, ils ne veulent se conduire et se conduisent en effet que par la pensée de la Foi, j'espère qu'ils trouveront dans ces quelques paroles que je viens de leur adresser, de nouveaux encouragements pour les travaux qui les attendent et pour l'accomplissement de l'œuvre qui leur est confiée.

« Monseigneur entrant ensuite dans son sujet (de la dévotion à Notre-Dame de la Salette), le divise ainsi : Cette dévotion doit nous être chère, de quelque côté que nous l'envisagions : soit que nous la considérions dans Celle qui en est l'objet, soit que nous la considérions encore dans le but qui en est la fin suprême, soit enfin que nous la considérions dans l'autorité qui l'a approuvée et qui la consacre.

« La première réflexion fournit à l'illustre Prélat des aperçus admirables sur les prérogatives, les vertus, la gloire et la puissance de Marie, qu'il appelle la *Médiatrice secondaire* de l'humanité. Puis il ajoute : Mais cette dévotion de Notre-Dame de la Salette nous présente Marie sous un aspect nouveau, un aspect particulier : c'est sa solitude pour les hommes, c'est sa compassion divine pour leurs fai-

blesses ; c'est, si j'ose le dire, les gémissements de son âme à la vue de nos iniquités ; c'est son désir très-sincère de détourner de nous tous les fléaux de la colère de notre Dieu.

« Ensuite, Monseigneur développe à peu près ainsi sa seconde pensée : Il arrive quelquefois que les dévotions à la très-sainte Vierge s'établissent dans le monde, sans que le but moral, disons le mot, sans que le but religieux soit clairement marqué. Mais combien il en est autrement dans la dévotion de Notre-Dame de la Salette... Vous le savez, mes très-chers Frères, le but que se propose cette dévotion est le plus religieux, le but le plus adapté aux besoins de notre temps, le but qui, si nous y étions sans cesse attentifs, nous réconcilierait certainement avec Dieu et détournerait de nos têtes les fléaux de sa colère. Ce but, c'est le respect du nom de Dieu ; ce but, c'est le respect de sa loi sainte et de son culte ; ce but, c'est le respect des lois de l'Eglise ; ce but, c'est non seulement d'établir davantage dans nos cœurs le règne de ce triple respect, mais, c'est en même temps de réparer les violations et les outrages sans nombre dont ce triple respect du nom de Dieu, de son culte et des lois de son Eglise, est l'objet de notre temps. Que je vous le dise, comme j'ai été appelé à le dire dans une autre circonstance, mes très-chers Frères, notre nation a de grands et de beaux instincts. Il y a en elle, du moins parmi le plus grand nombre de ses enfants, un certain prosélytisme de foi qui l'honore. Il y a surtout une certaine générosité de sentiments qui fait l'étonnement et l'admiration du monde. Mais à cause des enseignements si longtemps continués de la philosophie du dernier siècle, mais à cause de ces graves bouleversements religieux auxquels notre sol a été soumis depuis longtemps, on a vu sur cette terre de France s'effacer de plus en plus les sentiments de respect que l'on doit à Dieu, que l'on doit à son culte, que l'on doit à son Eglise. Tout le monde le reconnait, tout le monde s'en plaint ; et s'il se présentait en ce moment où l'on éprouve le besoin si pressant et si universel de cette loi de respect ; s'il intervenait une dévotion qui vînt la consacrer d'une manière solennelle, qui se proposât uniquement de réparer les outrages qui lui sont faits, ne faudrait-il pas, ne devrait-on pas l'accueillir avec zèle ? Eh bien ! je parle à des âmes qui ne sont pas étrangères aux mystères de Dieu ; je parle à des âmes qui comprennent le sens des dévotions auxquelles elles se livrent : n'est-il pas vrai que la dévotion à Notre-Dame de la Salette a ce sens-là ?

« Mais craindrions-nous que cette dévotion si respectable par son objet, si respectable par son but, ne le fût pas aussi par l'autorité qui l'a consacrée ? Non, mes Frères, de semblables craintes, de pareilles pensées ne s'élèvent pas dans votre esprit, accoutumés que vous êtes à respecter l'autorité de l'Eglise dans ce diocèse. Vous savez que cette dévotion a été établie, non pas seulement par une simple autorisation, mais par un Jugement solennel de notre vénérable Prédécesseur. Vous savez qu'il l'a présentée au Saint-Siège afin de recevoir de lui la direction dont il avait besoin dans une circonstance si importante de son épiscopat. Il en a obtenu, pour cette dévotion, tous les encouragements, toutes les bénédictions, toutes les approbations qui sont désirables. Les privilèges que Sa Sainteté a attachés à l'archiconfrérie de Notre-Dame de la Salette, au voyage qui se fait sur la Montagne, aux prédications de ses missionnaires qui se sont consacrés spécialement à relever la gloire de cette dévotion, en même temps qu'ils propagent dans les âmes le règne de Dieu. Et, depuis, mes bien chers Frères, quels témoignages n'avons-nous pas reçus, dans l'intérêt de cette dévotion, de cette consécration que le Saint-Siège a voulu donner à la dévotion de Notre-Dame de la Salette ! Nous avons reçu du Saint-Père plusieurs lettres relatives à cet objet ; et, dans l'une d'entre elles, il nous recommande avec instance de *maintenir cette dévotion, qui fleurit*, dit-il, *si heureusement dans notre diocèse ; de la propager de jour en jour davantage ; mais, surtout, de la défendre contre les épreuves diverses auxquelles elle pourrait être exposée*. Et, dans ce dernier voyage que nous avons fait auprès du tombeau des saints Apôtres, alors qu'il nous a été donné de jouir de ces entretiens si pleins de bonté et de tendresse avec le Père commun des fidèles, par deux fois il nous a renouvelé la même pensée, par deux fois il nous a déclaré, de la manière la plus formelle, qu'il fallait maintenir cette dévotion et en assurer de plus en plus la prospérité. Nous n'avions pas besoin de ce témoignage de sa bouche auguste, mes très-chers Frères, pour savoir l'intérêt qu'il portait à cette œuvre, mais ce n'a pu être qu'avec une consolation bien grande que nous avons entendu ces encouragements tomber de sa bouche, et c'est aussi avec consolation que nous vous transmettons cette parole, que nous remplissons, dis-je, le devoir de vous

faire connaître la pensée de Celui qu'un grand Concile appelle *le véritable Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.*

« Monseigneur, après avoir manifesté toutes ses sympathies pour l'œuvre de Notre-Dame de la Salette, et exprimé de la manière la plus pathétique les vœux qu'il forme pour que cette précieuse dévotion s'étende de plus en plus et produise partout les plus salutaires effets, termine en commentant ces paroles de la Sainte-Ecriture, qu'il applique à la dévotion de Notre-Dame de la Salette : *Tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri.*

« Dans ce moment, le nombreux auditoire qui se pressait dans l'enceinte trop étroite du sanctuaire, était visiblement ému. Que de prières sont montées ferventes vers le trône de la Mère des miséricordes ! Et comment ne pas prier quand on reconnaît, quand on touche du doigt la sollicitude maternelle de Marie ; quand on reconnaît, quand on touche du doigt le besoin que nous avons de sa puissante intercession ?

« Un salut solennel a terminé cette touchante cérémonie, qui laissera des traces ineffaçables dans le cœur de la population grenobloise, si dévouée au culte de Notre-Dame de la Salette. »

L'Abbé Burnoud.

JOURNAL

D'UN

SEPTIÈME PÉLERINAGE A LA SALETTE

Gloire à Marie !

PREMIÈRE LETTRE

A UNE AMIE

Pieuse allégresse des pélerins se rendant à la Salette. — Mgr Ginoulhiac attendu le 19 à la Sainte Montagne. — Affluence plus admirable que jamais généralement attestée. — Réflexions pleines de sens d'un Montagnard à ce sujet. — Bon témoignage rendu à Maximin. — Une anecdote relative au jeune Berger.

BÉNIE SOIT MARIE !

Corps, ce 15 septembre 1855.

. . . . . .

QUELLE édifiante société j'ai trouvée dans l'omnibus qui m'a amenée ici, ma toute bonne, et qu'il a été délicieux le trajet de Grenoble à Corps, en compagnie de ces heureux enfants de Notre-Dame de la Salette, dont le cœur surabondait de joie à la pensée que chaque pas les rapprochait de la bien-aimée Montagne ! Notre omnibus, chargé dedans, devant, dessus, portait seize voyageurs, tous pélerins de la Salette, en tête desquels se trouvait le révérend Père Burnoud, Supérieur des Missionnaires ; et je te laisse à penser, amie, si chacun a pu tout à son aise se livrer aux inspirations de sa foi... Deux demoiselles de Montpellier m'ont tout particulièrement édifiée : elles ne pouvaient faire autre chose que de prier, puis d'exhaler leur bonheur, puis de prier encore... Sur l'impériale, un Missionnaire du Liban, pélerin de Jérusalem et de Rome, faisait résonner les échos de la route, des louanges de Marie ; et souvent plusieurs voix, lui répondant de l'intérieur de la voiture, répétaient en chœur le refrain de ses pieux cantiques !... Un autre omnibus, tout aussi chargé que le nôtre, vint à croiser le chemin, et nous devinâmes à l'air sympathique des voyageurs qui l'occupaient, que c'étaient des frères revenant du saint Pélerinage : nous ne nous trompions pas. Un peu plus loin, nous rencontrions une société de voyageurs à pied, près desquels notre voiture s'arrêtait, et l'un d'eux serrait cordialement la main du bon Père Burnoud : c'était un des plus recommandables habitants de Grenoble ; un heureux père, dont le cœur reconnaissant venait de rendre grâce à Notre-Dame de la Salette, pour la guérison de son fils, due à l'intercession de cette tendre Mère, comme il le proclamait . . . . . .

. . . . . .

Le Père Burnoud nous a fait espérer que Mgr Ginoulhiac viendra le 19 augmenter par sa présence sur la Montagne, la solennité du neuvième anniversaire de l'Apparition. Le bon M. Gerin est déjà installé *là-haut*, et M. Chambon, Vicaire-Général, y sera sûrement le jour de la fête, ainsi que MM. Rousselot et de Taxis.

16 septembre 1855.

Les personnes que j'ai pu entretenir en passant à Grenoble, soit à l'hôtel, soit au bureau des diligences ou ailleurs, ont été unanimes à m'assurer que le nombre des pélerins traversant leur ville pour aller à la Salette, a été cette année plus prodigieux que jamais. Depuis que je suis ici, j'entends de tous côtés chacun confirmer cette assertion et déclarer que l'affluence a dépassé de *moitié*, cet été, tout ce qu'on avait encore vu depuis le premier anniversaire. La fête de la bienheureuse Nativité de Marie a été en particulier remarquablement belle. C'était, à ce qu'il paraît, un petit 19, dont la manifestation a été plus magnifique encore que celle du 8 septembre 1854, si admirable pourtant ! Aussi le digne Curé de Corps faisait-il remarquer hier, en prêchant son peuple, que les attaques dirigées cet hiver contre la Salette, avaient eu pour résultat principal de rendre plus sensible l'*action de Dieu* dans cette dévotion, dont les épreuves ne font que hâter visiblement la marche progressive, en sorte que toute l'Europe envoie journellement à la Sainte-Montagne l'élite de sa population.

C'est ce que m'exprimait tout-à-l'heure dans son langage naïf, mais avec beaucoup de bon sens, un brave Montagnard. « M.*** a réussi *mieux* qu'il ne voulait, disait-il. Il vient plus de monde à la Montagne depuis qu'il a fait son livre contre la Salette. Oh ! c'est qu'il attaque un trop grand *ouvrage* pour qu'il puisse jamais *le démolir :* les remparts en sont *trop forts* pour son bras, et l'on ne défait pas si facilement les œuvres du bon Dieu ! Aussi voyez que de voitures qui nous amènent à chaque instant de nouveaux pélerins ! On dit qu'on ne sait plus qu'en faire *là-haut !...* — C'est positif, a repris un des hôteliers, à la porte duquel avait lieu notre conversation. Et voici que le Père Burnoud nous fait déjà dire de ne plus laisser monter les pélerins, à moins qu'ils ne soient décidés à passer la nuit à la *belle étoile* sur la Montagne, toutes les chambres étant encombrées *depuis* la cave jusqu'au galetas... Au reste, pour qu'on ne croie pas que c'est l'envie de garder les voyageurs une nuit de plus dans mon hôtel, qui me fait parler, voici la lettre que m'écrit à ce sujet le Père Burnoud, ajouta l'hôtelier, et je vais la porter à M. le Curé. » Ce qu'il fit en effet.

Maximin était, il y a huit jours, sur la Montagne. Quel regret j'éprouve de ne pas m'y être rencontrée avec lui ! Il a quitté Corps deux jours avant mon arrivée, et l'occasion de le voir est désormais perdue pour moi cette année : car il a été emmené en Bourgogne par une famille recommandable, chez laquelle il va, dit-on, passer le reste de ses vacances. Tout le monde se plait à reconnaître que le jeune Berger prend de l'aplomb et qu'il raisonne avec beaucoup de sens. Lundi dernier, il devait déjeuner en compagnie de M^me^ la Supérieure, qui l'attendit en vain. Comme elle lui faisait remontrance de son oubli : « Oh ! ce n'est point par oubli que je vous ai manqué de parole, a-t-il répondu. Mais, cette nuit, ne pouvant dormir, j'ai pensé que je ferais bien de retourner à la Salette pour y répondre une Messe. Là-dessus, je me suis vite levé, et je suis parti à trois heures, espérant que vous voudriez bien me pardonner. »

L'autre jour, il trouva plaisant, m'a-t-il été encore raconté, de jouer le rôle *d'opposant* à la Salette. C'était à la Grande-Chartreuse, où le rencontra, chemin faisant, une Dame qui ne le connaissait pas, et qui revenant tout enthousiasmée du bien-aimé Pélerinage, exprimait hautement sa prédilection pour la Montagne de la Salette. On traversait un site des plus grandioses, et Maximin de se récrier sur la magnificence de cette nature, et la Dame de renchérir sur les éloges que son cœur donnait à la Sainte Montagne. — « Ah bah ! *votre Salette ! votre Salette !* reprit son antagoniste improvisé. Eh ! qu'avez-vous pu voir sur cette Montagne, je vous le demande, qui soit comparable aux beautés que voici ? — Jeune homme, reprit la pieuse pélerine, tant soit peu mal édifiée, ici on *regarde*, a la Salette on *sent*. Ici, c'est l'œil qui *admire ;* à la Salette, c'est l'âme qui *contemple*... C'est la nature qui parle ici de son Créateur ; mais à la Salette, oh ! c'est Dieu lui-même qui révèle au cœur le *Miracle de l'Apparition...* » N'était-ce pas admirablement bien dit ? et ne penses-tu pas que Maximin dût être heureux d'avoir provoqué une si délicieuse définition de ce que l'on éprouve sur la Montagne où il eut le bonheur de voir la Mère de Dieu ?

DEUXIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Sœur Marie de la Croix et sœur Brigitte. — Mettre de côté les enfants de la Salette dont la mission est finie et nous attacher uniquement à l'Apparition. — Encore une belle parole du saint Curé d'Ars, touchant le Fait de la Salette.

Couvent de la Providence de Corps,
17 septembre 1855.

Mr le Chanoine Smith, secrétaire de Mgr Newsham (1), annonce sa prochaine arrivée ici, ma toute bonne. Le but de son voyage est d'emmener en Angleterre le frère et la sœur de Mélanie, jeunes enfants de 11 à 13 ans, qu'une famille recommandable de ton pays se charge de faire élever. Je suis ravie de cette bonne occasion d'avoir des nouvelles directes de sœur Marie de la Croix. Mais en attendant, voici, ma bonne amie, une histoire bien édifiante que nous a racontée l'autre jour à son sujet le bon Père Burnoud, en nous disant qu'il tenait ce récit de la Supérieure même du Couvent des Carmélites de Darlington, où se trouve, comme tu sais, la Bergère de la Salette.

Peu après son admission dans cette communauté, sœur Marie de la Croix devint aveugle par suite d'intolérables douleurs de tête. Elle était dans cet état depuis trois semaines peut-être, lorsque mourut une religieuse qui avait été pendant sa longue existence (88 ans) l'édification de ses sœurs et que vénérait toute la communauté. Sœur Brigitte, c'était le nom de la défunte, ayant été placée sur son lit funèbre, ses sœurs se disposèrent à se rendre deux à deux près d'elle pour y prier à tour de rang selon l'usage. Mais les avis furent partagés à ce sujet, plusieurs d'entre les religieuses se demandant s'il ne valait pas mieux *invoquer* cette chère *défunte* plutôt que de prier pour elle.

La Supérieure, consultée sur cette difficulté, décida que l'on demanderait à Dieu de vouloir bien faire connaître, par un privilège quelconque, la sainteté de sœur Brigitte, et l'on conclut que le signe demandé serait la guérison instantanée de sœur Marie de la Croix. On conduisit donc la pauvre aveugle près du lit funèbre, et sœur Marie de la Croix, prenant la main de la morte, se l'appliqua sur les yeux, en faisant une courte mais fervente prière. Aussitôt la guérison de ses yeux s'opéra : « Je vois, s'écria-t-elle, je suis guérie !..... » Effectivement la vue venait de lui être rendue comme si jamais elle n'eût été aveugle...

« J'ai entendu raconter cette intéressante histoire, mais avec quelques variantes dans les détails, remarqua une personne présente. Je suis enchantée d'avoir la version que vous tenez, mon Père, de la Supérieure de sœur Marie de la Croix : ce doit être nécessairement la plus authentique. — Je pense comme vous, Madame, que le plus sûr est de nous en tenir à celle-là. — Serait-ce une indiscrétion, mon Père, de vous demander si vous ne recevez point quelquefois des lettres de sœur Marie de la Croix. — Rarement. Elle vient de m'en adresser une, mais c'est pour me dire que *cette lettre* sera la dernière. Elle m'engage même à ne plus lui écrire, et elle me donne de si bonnes raisons pour cela, que je ne puis que m'y rendre. Sœur Marie de la Croix désire vivre désormais dans le silence et une complète solitude... »

Une personne de ma connaissance exprimant à M. Mélin son regret de ne pouvoir plus visiter cette *chère sœur*, il lui fut sagement répondu : « Eh ! que vous reviendrait-il maintenant de vos visites ? Dieu a pris les *deux Enfants de la Salette* dans leur innocence et s'en est servi : voilà ce qu'il était nécessaire de constater. Mais leur mission, croyez-le, est terminée en ce qui concerne le Fait de l'Apparition : laissons-les donc à l'écart, et, suivant la voie que semble nous indiquer la Providence, bornons-nous à enregistrer soigneusement les preuves lumineuses dont le Ciel éclaire chaque jour la merveille de ce grand Fait (1). L'Apparition est posée désormais sur une base trop visiblement divine, pour que *rien d'humain* puisse ébranler ou consolider les fondements de ce MAJESTUEUX ÉDIFICE..... »

A ce propos, M. Mélin me racontait tout-à-l'heure que dans le courant de cet été, deux Chanoines distingués du Diosèce de B.... se rendant à la Salette, allèrent en passant à Lyon faire visite au

(1) Sous la protection duquel Mélanie fit, l'année dernière, le voyage de France en Angleterre. (Voir ci-dessus, page 79.)

(1) Mgr Ginoulhiac s'exprimait publiquement dans le même sens la veille de la solennité que Sa Grandeur vient de présider. « Maintenant, nous disait-il, *ces deux Enfants* sont dispersés par le monde, *parce que leur mission est achevée*, et que Dieu a substitué à ces Instruments premiers de l'Apparition, de nouveaux instruments chargés à leur tour de *faire passer* et de populariser cette grande merveille. »

vénérable Curé d'Ars, dont ils étaient désireux de sonder par eux-mêmes les impressions touchant le Fait de l'Apparition. Voici la réponse que leur fit le saint homme :

« Poursuivez en toute confiance votre pieux pélerinage, Messieurs : croyez que Dieu ne confirmerait point par des miracles une *abomination supercherie*, et que l'Eglise n'enrichirait pas du trésor des indulgences *une jonglerie infâme !...* »

Ces paroles ne sont-elles point, dis-le-moi, amie, une belle confirmation de tout ce que nous avons avancé touchant la croyance du saint Curé d'Ars au Miracle de l'Apparition (2) ?

Des voitures, chargées outre mesure, continuent d'arriver à la file ; et quoi qu'on puisse dire aux nouveaux venus de l'encombrement du pélerinage, il n'est pas facile de modérer la sainte impatience de ces fervents pélerins, dont plusieurs, sourds à toutes les observations, s'empressent de prendre la route de la bien-aimée Montagne, se montrant ainsi peu inquiets de la perspective d'y passer la nuit à la *belle étoile*, ou tout au moins à *la paille* pourvu qu'ils la passent *là*...

TROISIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Gloire spéciale du neuvième Anniversaire de l'Apparition. — Monseigneur présidant la Fête. — Analyse du discours prononcé par Sa Grandeur le 18 septembre 1855.

De la Sainte Montagne, le 19 septembre 1855.

†

Elle triomphe ! Elle triomphe notre tendre Mère, ma toute bonne ! Elle est couronnée de gloire, et sa bien-aimée Montagne en tressaille d'allégresse ! Il est magnifique, en effet, le neuvième Anniversaire de la miséricordieuse Apparition. C'est le plus beau, le plus consolant qui ait encore réjoui nos cœurs, car c'est le premier que la présence de l'Evêque diocésain ait grandi et glorifié... Oui, amie, partage notre joie, Mgr Ginoulhiac a voulu présider en personne cette délicieuse Fête, et offrir solennellement sur ce sol, encore humide des larmes de Marie *Réconciliatrice*, l'adorable Victime du Pardon... Quel caractère de grandeur et de vérité cet acte épiscopal imprimait à l'Evénement dont le souvenir réunit ici des représentants de toute la Catholicité !... C'est ainsi, amie, qu'il a plu à notre Dieu de répondre aux appréhensions qu'auraient pu exciter dans quelques âmes pusillanimes certains propos bien dignes de pitié : « Adieu le *Pélerinage*, avait-il été dit : la *Salette est morte !...* Et si quelques prêtres s'y rencontrent par méprise le 19 septembre 1855, ils auront pour mission de chanter un *Libera* sur sa tombe... »

Et voilà que Notre-Dame de la Salette montre en ce jour au Ciel et à la Terre plus de cent cinquante ministres de Jésus-Christ, formant un glorieux cortège au Pontife qu'Elle a choisi pour être le gardien vigilant de sa Montagne et le propagateur de son culte béni !...

Et voilà que, répondant avec un saint enthousiasme au regard maternel qui les a convoqués, neuf à dix mille pélerins, accourus de tous les points de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Suisse, de la Belgique et même de la triste Espagne, font résonner les bien-aimées collines de l'Apparition des chants du triomphe et des accents de l'amour !!!

. . . . . .

Corps, 20 septembre 1855.

Combien je serais heureuse, ma bonne amie, de pouvoir te faire entendre quelque faible écho des deux éloquents discours par lesquels Mgr Ginoulhiac a célébré (le 18 et le 19) les merveilles de l'Apparition de Marie sur la Montagne de la Salette. Mais les paroles d'un Evêque sont tellement graves et imposantes, que je me demande depuis hier s'il n'y a pas témérité à moi d'essayer de te les traduire... Cependant je t'ai promis de te transmettre fidèlement toutes mes impressions, tous mes souvenirs, et je n'ai pas le courage de te faire un larcin qui te contristerait.

« Qui l'aurait pu croire, nous disait donc avant-hier l'illustre et savant Prélat ; *qui l'aurait pu croire que ce serait deux enfants ignorants et grossiers* que la Reine du Ciel viendrait choisir en ces Lieux, pour en faire les confidents de ses Secrets et les organes de ses Avertissements ?..... « *Faites passer ceci à tout mon Peuple,* » leur avait dit la divine Marie... Et *leur*

---

(2) Le pieux Curé de la Cathédrale de Grenoble étant allé tout récemment faire un voyage à Ars, pria M. Vianay, mais sans lui parler de la Salette, de vouloir bien faire une neuvaine pour lui et ses chers paroissiens : « De tout mon cœur, répondit l'homme de Dieu ; et pendant cette neuvaine, nous dirons chaque jour cinq *Pater* et cinq *Ave en l'honneur de Notre-Dame de la Salette.* »

Récit a traversé le monde... Et le peuple entier s'est levé pour l'entendre !...

« *Qui eût pensé, il y a neuf ans à peine que ce Récit simple et naïf de* deux *pauvres pâtres, produirait un mouvement si universel ?... A quoi faut-il attribuer ce prodige ?* Comment expliquer, autrement que par une céleste influence, la propagation si rapide de la dévotion de Notre-Dame de la Salette ? dévotion répandue dans la plupart des empires de la chrétienté ; dévotion déjà si populaire, que des chapelles sous ce vocable s'élèvent journellement de tous côtés...

« Encore une fois, *deux enfants ignorants et simples*, voilà les chétifs instruments d'une œuvre si gigantesque ? Comment expliquer ce mystère ?. . . . . Cependant, l'autorité diocésaine longtemps silencieuse, suivait attentivement les progrès rapides de *la dévotion nouvelle*. Elle étudiait avec une sage lenteur les faits merveilleux qui l'accréditaient : mais elle se taisait encore. . . . . *Elle n'intervient enfin qu'au moment où cette dévotion est déjà si étendue, qu'il serait comme impossible de l'arrêter dans sa marche progressive*... Mais à peine l'autorité a-t-elle parlé, à peine a-t-elle proclamé l'authenticité *du Miracle*, que les obstacles surgissent de toutes parts, et que les efforts se multiplient pour ralentir la diffusion de la croyance à l'Apparition. L'Opposition, vous le savez, se leva forte et vaste... »

Ici, ma bonne amie, Monseigneur fait un tableau vif et saisissant que je me sens incapable d'ébaucher. Il nous montre l'*Opposition* se dressant comme un géant contre le Fait de la Salette, et usant, pour le renverser, des plus formidables ressources... Puis, Sa Grandeur continue :

« Eh bien ! *toutes ces luttes, toutes ces épreuves*, à quoi ont-elles servi ? Elles n'ont fait qu'ouvrir un champ plus vaste, percer de nouvelles voies à l'extension *de cette dévotion*, et rendre de plus en plus populaire, la confiance en la Vierge *Réconciliatrice*, dont les bienfaits éclatants vont porter le nom jusque dans les contrées les plus lointaines !

. . . . . .

« Ces bienfaits si nombreux, ces grâces si multipliées, dont retentit le monde de notre époque, à qui en effet la reconnaissance se plaît-elle à proclamer qu'elle en est redevable, si ce n'est à *Notre-Dame de la Salette ?* D'où viennent ces bénédictions nouvelles ? d'où viennent-elles ? sinon de cette Sainte-Montagne où s'est montrée la Mère de Dieu... *Nous ne voulons point faire de comparaison*... Mais, qu'il nous soit permis de le demander, est-il un sanctuaire où retentisse, comme *en celui-ci*, le bruit d'autant de merveilles ? Et n'est-il pas vrai de dire que c'est par le moyen de *cette dévotion nouvelle* que Dieu semble se plaire à multiplier les prodiges de sa grâce ?. . . . . .

. . . . . .

« Mais quelle est donc le ressort secret qui remue si délicieusement l'âme dans la dévotion de la Salette ? D'où vient ce charme irrésistible et tout céleste qui attire si puissamment les cœurs, si ce n'est *cette simplicité touchante d'une Mère en larmes*, déplorant nos misères et nous conjurant de mettre un terme à ses douleurs, en évitant les maux dont nos désordres sont la cause ?. . . . . .

. . . . . .

« *Recueillons ces larmes de notre Mère*, chrétiens bien-aimés ; emplissons nos cœurs de ces larmes virginales, afin de pleurer à notre tour, non-seulement sur nous-mêmes, mais encore sur nos frères égarés et souffrants ; sur *la Société tout entière*, hélas ! si malade de nos jours ! Et que notre cœur catholique, embrassant le monde entier, avec toutes ses infortunes, avec ses crimes, avec son effrayante indifférence, conjure, par les tressaillements de sa charité, les menaces de l'éternelle Justice ! ! !... »

L'émotion causée par ces dernières paroles est devenue plus grande encore, lorsque Monseigneur, indiquant du geste une magnifique couronne en pierres précieuses déposée sur l'autel, aux pieds de Marie, a continué à peu près en ces termes (1) :

« *Comme préparation au grand Anniversaire de demain, je viens faire hommage* à la Reine du Ciel *de ce splendide diadême, faible reflet de l'éblouissante clarté qui couronna* ICI, le 19 septembre 1846, *son front virginal*. Cet hommage est d'autant plus précieux, qu'il est fait au nom *d'une âme qui a reçu sur cette Montagne une grâce insigne*... Ne sachant comment témoigner sa reconnaissance, elle a rassemblé, pour en composer un diadème à sa Bienfaitrice, ses riches diamants et ceux de plusieurs membres de sa famille, sacrifiant ainsi avec joie à la Vierge Immaculée ce qui fut, non pas la parure de sa vanité, mais un des attributs de la position distinguée qu'elle occupe dans la société.

---

(1) Cette couronne, d'une valeur de 15 à 18,000 francs, a été grandement admirée à l'Exposition Universelle.

« Nous ne voulons pas déposer *nous-même* cette couronne sur la tête de la statue de Marie : nous la mettons à ses pieds, et nous attendons que *celui qui seul en a le droit*, que le Chef Suprême de toutes les Eglises, *inclinant sa puissance vers cette Montagne*, couronne dignement, *par la main d'un auguste Délégué*, l'image de Celle qui s'est montrée en ces Lieux. » . . .

. . . . . .

A UN ECCLÉSIASTIQUE

Quelques détails sur la nuit du 18 au 16 septembre 1855. — Affluence extraordinaire en dépit du temps le plus défavorable. — Ferveur et charité fraternelle des pélerins. — La statue de Maris portée, pour la première fois, processionnellement sur la Montagne. — Toute l'Europe représentée à la Messe solennelle par l'élite de sa population.

Corps, 20 septembre 1855.

J. M. J. ! †

Monsieur le Supérieur,

. . . . . .

La joie qui remplissait mon âme en cette bienheureuse nuit, était moins inspirée, ce me semble, par le sentiment intime de l'Apparition, que par la contemplation de ce prodigieux concours de pélerins si recueillis, si fervents, si délicieusement enivrés du bonheur de se trouver réunis sur cette Sainte-Montagne, où, certes, la nature n'avait pourtant pas lieu de se délecter dans la satisfaction de ses aises. Il faisait un temps détestable. La pluie, tombant par torrents depuis la veille, avait détrempé la terre et rendu le Sentier bien difficile à gravir. On arrivait à toute heure cependant bien mouillé, bien harassé (1) ; et pour délassement que trouvait-on ? Le pélerinage était encombré. Pas un siège disponible, soit dans la chapelle, où l'on pouvait à peine pénétrer, soit dans les réfectoires, où les tables voyaient incessamment se succéder des foules de nouveaux convives. Les corridors, les escaliers n'offraient pas plus que les salles ni les autres chambres, un pouce de terrain inoccupé ; et il en était ainsi de la cave au grenier. Il fallait donc se résigner à rester debout ou prendre le parti, quand l'espace le permettait, de s'asseoir à la façon des Montagnards, c'est-à-dire sur ses talons... Mais personne ne songeait à se plaindre ; et dans cette grande réunion de famille, chacun se pressait, se mettait à l'étroit pour partager avec son voisin la place qu'il avait pu conquérir à l'abri de la pluie. Encore une fois, Monsieur, cette nuit devait sembler pénible, et néanmoins l'âme était heureuse dans ce manque absolu du bien-être sensible : elle se reposait en vérité parmi toutes ces fatigues. C'est bien ce que ressentait une pieuse femme de la Montagne qui, contemplant avec admiration, cette foule de pélerins entassés les uns sur les autres, s'écriait en me les désignant de la main : « *N'est-ce pas la folie de la Croix qui nous amène ici*, Madame ? Voyez tous ces gens ! sont-ils à leur aise ! Est-ce que le monde les appellerait sages ?... Mais il faut-être *fou aux yeux des mondains pour être sage aux yeux de Dieu...* »

Et moi, Monsieur, j'admirais, muette d'étonnement, les sages et profondes réflexions que Jésus inspire aux âmes simples, et je répétais intérieurement : Bienheureux mille fois, ô mon Dieu ! les cœurs purs : car ils vous verront, ils comprendront vos mystères !...

Cependant Notre-Dame de la Salette, invoquée avec ferveur pendant cette nuit d'incessantes prières, daigna exaucer les vœux de ses enfants, qui lui demandaient un beau jour, afin de la mieux fêter... La pluie cessa vers le matin ; et l'atmosphère, encore chargée d'humides vapeurs au moment où commença la procession (neuf heures), s'éclaircit soudainement à l'apparition de l'auguste image de Marie, qu'il était réservé au neuvième anniversaire de voir quitter, pour la première fois, l'enceinte sacrée et sillonner, dans une marche triomphale, les contours du Plateau miraculeux (1). On remarqua, en effet, que

---

(1) A une heure de la nuit, il arrivait encore à la Montagne une caravane de 15 pélerins.

(1) « Voici la procession. Plus de mille personnes sortent de l'église et déroulent en chantant leur ligne harmonieuse. Le clergé paraît : les chœurs suspendent leurs cantiques, et les ministres de Dieu entonnent le *Magnificat ;* de longs intervalles solennels, entre les versets, permettent de méditer sur les gloires de Marie. Mgr l'Evêque s'avance dans sa pompe sacerdotale, entouré de deux cents prêtres et de plusieurs religieux de divers ordres ; un gros de peuple se précipite sur ses pas. Les Pères de la Salette ont déposé la statue de la Sainte Vierge à la place même où apparut notre Mère éplorée. Les foules immenses se casent, s'agenouillent, et le Saint Sacrifice commence, pendant lequel plus de huit mille cœurs, comme un seul, vont s'unir au cœur du Pontife, et par lui au cœur de Marie, et par le cœur de Marie au cœur de

les brouillards, se divisant avec ampleur, comme pour ouvrir un royal passage à l'auguste Souveraine de ces Lieux, s'enfuyaient rapidement à son approche, partie à droite, partie à gauche... Toutefois, à part cette éclaircie, le ciel demeura sombre jusqu'au moment de la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, qui eut lieu à l'issue de la Messe Pontificale. Mais alors le soleil, tout-à-coup victorieux des vapeurs qui voilaient sa face, illumina splendidement la Montagne de ses plus vives clartés. Cet instant fut beau et pour l'œil et pour le cœur, beau comme un sourire du Ciel.....

On estime, et c'est bien le chiffre que j'avais supposé avant qu'il me fût indiqué ; on estime, qu'au moment de la Messe solennelle, neuf à dix mille pélerins représentaient sur la Sainte Montagne, non-seulement la plupart des diocèses de France, mais encore les diverses contrées de l'Europe. L'assemblée eût été autrement nombreuse, si le mauvais temps n'avait rendu impossible l'ascension, si bien préparée pourtant, des processions qui ont coutume d'embellir chaque année la fête du 19 septembre. Quatre à cinq mille Montagnards ont donc forcément fait défaut pour cette fois. Mais l'affluence des étrangers a largement suppléé au déficit bien involontaire des indigènes ; et il suffisait d'embrasser d'un coup-d'œil cette immense assemblée, pour reconnaître que la majeure partie de ceux qui la composaient, représentait l'élite de la bonne société. Il en a été ainsi pendant toute la durée du pélerinage, c'est-à-dire depuis le mois d'avril : tous ceux qui logent les pélerins ou qui les guident à la Montagne, sont unanimes dans cette affirmation. Les ecclésiastiques, plus nombreux aussi que jamais, se sont montrés particulièrement empressés cette année à venir vénérer les vestiges de Marie Réconciliatrice...

On vient de nous dire, Monsieur, qu'un très-beau lustre arrive en ce moment de Gap, qui l'envoie en hommage au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette. Il fera le pendant de celui que l'Espagne faisait offrir avant-hier, par l'entremise d'un de ses plus nobles enfants, M. le marquis d'***, et qui illuminait de ses feux l'enceinte de la bénite chapelle pendant la nuit du 18 au 19.

On nous a dit encore que, dans le courant de l'année, trois abbés de distinction sont venus de Rome en pélerinage à la Salette ; que Milan y a de nouveau député un de ses plus dignes ecclésiastiques ; que la catholique Irlande y comptait le 19, plusieurs de ses enfants engagés dans le Sacerdoce ; et je sais pertinemment que l'Angleterre y était représentée en ce même jour par une pieuse famille entr'autres ; dont l'un de ses membres, que j'ai vu, portait l'habit ecclésiastique.

Mais ce qui a tout particulièrement rempli mon cœur d'allégresse, ce dont il faut surtout bénir Jésus et Marie, n'est-il pas vrai, Monsieur ? c'est la sanction donnée à cette belle solennité du 19 septembre, par la présence du Pontife vénéré de ce Diocèse (1), de celui qui semble avoir été suscité de Dieu pour prendre en main et défendre la cause de Notre-Dame de la Salette !... Oh ! qu'il était touchant, Monsieur de contempler l'image de cette tendre Mère, portée en triomphe sur les épaules de ses serviteurs, tous honorés des livrées du sacerdoce... Qu'il était consolant de voir marcher à sa suite, dans tout l'éclat de la pompe épiscopale, le sage et docte Prélat dont la Main consacrée venait de déposer aux pieds de Notre-Dame de la Salette, « *en attendant qu'une main encore plus auguste la couronnât*, » le magnifique diadème d'or que la reconnaissance

---

Dieu même..... Que d'élan, que de spontanéité dans l'harmonie ! Et tout cela pour aimer, pour bénir, pour aller à Dieu !... » (*Mémorial Catholique,* N° de septembre 1855).

(1) Le 18 dès le matin, la nouvelle de l'arrivée de Monseigneur à la Montagne s'était répandue, et tous les cœurs étaient dans la plus douce attente. Mais le temps de plus en plus mauvais, fit bientôt succéder la crainte à l'espérance, et l'anxiété s'en allait toujours croissant à mesure que la pluie redoublait, lorsqu'enfin le bon M. Roussslot vint rendre à tous l'allégresse, en annonçant que le Pasteur bien-aimé le suivait de près.

« Un arc de triomphe, dit encore le *Mémorial Catholique*, avait été improvisé aux abords du sanctuaire avec des sapins coupés à deux ou trois kilomètres au-dessous, car il n'y a que de l'herbe sur les sommets où Marie s'est révélée. Tout-à-coup la cloche sonne à toute volée. La foule des pèlerins accourt et couronne les crêtes et les bords du Mont Planeau. La pluie tombait à torrents et n'avait cessé depuis plusieurs heures. Monseigneur arrivait lentement avec l'humble et doux équipage du Divin Maitre, lors de son triomphe à Jérusalem. Ici encore la foule criait Hosanna ! dans la spontanéité du cœur.

« Que c'est grand le simple voyage d'un Prince de l'Eglise ! Voilà les vrais triomphateurs, voilà les rois pleins de douceur et de mansuétude !... c'est un père qui vient à ses enfants. Si des larmes coulent sur ses traces, ce sont des larmes d'amour... »

avait enrichi des pierreries les plus précieuses!...

Pendant la Messe et le sermon, la statue de Marie, établie près du rocher qui domine la Fontaine miraculeuse, semblait nous répéter les maternels avertissements que les jeunes Pâtres reçurent de sa bouche et l'ordre de les *faire passer à tout le Peuple*, tandis que la voix éloquente de son Pontife nous confiait à tous la douce mission de les propager au loin, et nous constituait *les Apôtres de la compassion de Notre-Dame de la Salette*...

Mais il est plus que temps de terminer cette longue épître.

Veuillez me croire, dans le cœur immaculé de notre Mère,

Monsieur le Supérieur, etc., etc.

SOUVENIR D'UN SERMON

Prêché le 19 septembre 1855, par le Père Berlioz

MISSIONNAIRE DE LA SALETTE

EN PRÉSENCE DE MONSEIGNEUR GINOULHIAC

ÉVÊQUE DE GRENOBLE (1)

« Monseigneur,

Nous assistons à une de ces scènes du Désert, où le Sauveur enseignait et nourrissait son Peuple. Vous venez nous apporter la force que Dieu a mise en vous pour nous soutenir et nous encourager. Daignez bénir mes paroles, Monseigneur, comme Jésus-Christ, bénissant le pain des pauvres, le faisait fructifier et se multiplier... »

L'orateur nous fait d'abord remarquer que la Reine du Ciel a choisi de préférence, pour faire entendre sa voix à la Terre, une montagne située entre la France et l'Italie, comme si Elle eût voulu donner à comprendre qu'Elle s'adressait *tout particulièrement* aux deux *Peuples élus* auxquels Jésus-Christ semble avoir confié, d'une manière toute spéciale, la garde et la défense de la Mère de toutes les églises.

Puis, après avoir fait le touchant récit de la merveilleuse Apparition de Marie en ces Lieux, le zélé serviteur de Notre-Dame de la Salette continue :

« Tel est le Fait : un fait étrange mais certain ; un fait miraculeux mais évident. Toutes les objections soulevées depuis neuf ans, contre son authenticité, n'ont aucune valeur sérieuse : aucune ne peut supporter la discussion d'une sage critique. On l'a bien des fois démontré ; et les preuves de l'action divine dans la merveille de l'Apparition, ont été poussées jusqu'à l'évidence. Néanmoins, nous examinerons encore aujourd'hui si ce *Fait* de la Salette est empreint des caractères qui toujours brillent au front des œuvres de Dieu.

« Les œuvres de Dieu portent un double caractère : *la puissance* et *la bonté*.

« Dès l'origine des choses visibles, quand l'Eternel eut créé le Monde par un seul acte de sa volonté, il considéra son ouvrage et vit qu'il était bon : « *Et vidit Deus quod esset bonum*. La puissance et la bonté brillent dans l'œuvre de la création.....

« Mais si nous considérons l'*œuvre par excellence*, l'œuvre de la réhabilitation de l'homme pécheur, oh ! c'est là surtout que se révèle *ce double caractère de puissance et de bonté !* C'est ce qui ravit d'admiration la Vierge bénie et lui inspire ce sublime cantique, dont chaque parole proclame si éloquemment la puissance et la bonté du Seigneur :

« Le Tout-Puissant *a fait en moi de grandes choses !... Et sa* Miséricorde *s'étend de génération en génération sur ceux qui le craignent !* . . . . . .

« Ce qui nous apparait tout d'abord dans l'œuvre *de la Salette*, ce sont deux pauvres petits Pâtres, c'est-à-dire les plus faibles instruments que Dieu pût employer pour l'exécution de son vaste dessein, et pour cela même, les mieux choisis pour faire éclater sa puissance : Dieu seul pouvait débuter ainsi.....

« Instrument bien moins facile à manier, bien moins souple que le néant, lequel ne peut offrir aucune résistance, la pauvre créature humaine, déchue, blessée, ignorante et aveugle, fait briller d'une maniere ineffable la Puissance du Divin Ouvrier qui opère par elle : car il faut alors qu'une lutte s'engage entre la faiblesse de cette nature viciée, mais libre, et l'appel de Dieu... Et voilà pourquoi Jésus disait: « *Béni soyez-vous, mon Père, qui avez révélé ces choses aux Petits, et qui les avez cachées aux sages et aux prudents* ! Et nous avons vu l'accomplissement de cet oracle du Divin Maître ; oui, nous avons vu encore une fois confondue en *cette œuvre*, *la sagesse des sages* et la *science des savants* : car Dieu, pour son service et pour l'opération de ses merveilles, a suscité ce qui

(1) Je n'ai pas la prétention de reproduire ici les paroles textuelles de l'éloquent orateur du 19 septembre 1855. Les lambeaux que me fournissent mes notes et mes souvenirs, sont bien insuffisants, je le confesse, à faire apprécier dignement ce magnifique Discours, duquel il faudrait ni retrancher ni tronquer une seule phrase.

paraît le plus vil et le plus méprisable aux yeux du monde ! . . . . . .

« Cependant les deux petits Bergers de la Salette ont reçu leur mission. Ils descendent de la Montagne et racontent le prodige qu'ils sont chargés de publier... L'émotion, excitée par leur naïf récit, se communique de proche en proche et gagne au loin... On accourt, on veut connaître les lieux témoins du prodige ; on recueille avec empressement ce qui se trouve sur les traces de la *belle Dame* : les pierres sur lesquelles Elle s'est reposée, l'herbe que ses pieds bénis ont effleurée. Mais surtout on veut se désaltérer à cette source qui a jailli sous ses pas, et que ses larmes ont comme formée... Tout d'abord, un renouvellement de foi et de piété se fait sentir dans les populations environnantes ; et bientôt les pays lointains envoient sur cette Montagne jusqu'alors ignorée, de nombreuses et ferventes députations. Toute l'Europe s'y fait représenter, dès le premier anniversaire, par une assemblée de plus de cinquante mille de ses enfants ; et Dieu confirme chaque jour la vérité de l'*Apparition* par des grâces d'un ordre supérieur...

« Le triomphe était trop beau. Il était trop menaçant pour l'empire infernal ; et le monde de Satan ne put le voir sans frémir : comment la sagesse mondaine, comment le sensualisme de notre siècle, ne se seraient-ils pas élevés contre la Salette, qui prêche, par un miracle, la nécessité de la Pénitence ?...

« Aussi l'Enfer suscita-t-il contre cette Dévotion la lutte la plus violente, la plus opiniâtre. Et la Salette a été insultée, bafouée. Et la Presse, cette Reine absolue de notre époque, la Presse jette à la Salette son cri de mépris et son voile de ténèbres : « *Nolumus hunc regnare super nos* ! » Mais à toutes ces clameurs, la Salette ne répond que par des Bienfaits ; car son Divin Fondateur l'a marqué du deuxième sceau qui caractérise ses œuvres :

« La Salette est éminemment une œuvre de Bonté...

« Pour ouvrir les yeux des incrédules, Notre-Dame *Réconciliatrice* n'a fait appel qu'à la miséricorde de son Divin Fils : son cœur est assez grand pour embrasser tous ceux qui l'ont combattue. Non, non, il n'y a rien *ici* que puissent redouter ses ennemis : ils ne trouveront sur cette sainte Montagne que la miséricorde, le pardon, les consolations et toute la mansuétude de la tendresse maternelle ! Et voilà pourquoi l'*œuvre* de la *Salette* surmonte victorieusement tous les obstacles. Voilà pourquoi Notre-Dame *Réconciliatrice* grandit comme une Reine et s'avance couronnée de gloire, en dévoilant à nos yeux, ravis de sa beauté, les plus magnifiques espérances ! . . . . . .

« Il est un attribut que le Créateur a voulu graver sur la Terre, au Ciel, dans le temps et dans l'Eternité : *c'est sa Miséricorde* ! Paraître glorieux, paraître puissant et magnifique, ce n'est point assez pour notre Dieu : paraître bon et parfaitement, *infiniment bon*, voilà le sublime désir de son Cœur, et la perfection de sa Volonté sainte ! Mais comment le Très-Haut pourra-t-il manifester sa Bonté infinie ? Il se peindra dans ses œuvres. Son Fils, son Semblable, sera sa *Miséricorde incarnée*. Ce Fils adorable, c'est un autre Lui-même, c'est *Lui-même*... Mais dans son Christ, Dieu se trouve encore trop loin de nous. Sa Bonté n'est point, ce lui semble, assez identifiée avec sa pauvre Créature : car si Jésus est Sauveur, il est Juge aussi, et nous sommes pécheurs !... Pour être introduits dans les insondables profondeurs de la Divine Miséricorde, nous avons besoin du cœur d'une Mère ; et du haut de sa Croix Jésus nous donnera la Sienne : « *Ecce Mater tua*. » Et Marie, devenue par cette Parole créatrice la vraie Mère de la pauvre Humanité, sera le voile qui tempèrera la Majesté trop éclatante pour notre faiblesse de son adorable Fils ! . . . . . .

« Mais, s'il est vrai de dire que Marie est la plus *belle Personnification de la Miséricorde Divine*, il faut ajouter que la Salette est la plus grande, la plus touchante manifestation de la miséricorde de Marie !... Aussi l'Eglise a-t-elle épanché la rosée de ses bénédictions sur cette œuvre, berceau de la grande mansuétude de notre Céleste Mère ; et l'Eglise, immortelle comme son Divin Chef, a communiqué à l'*œuvre de la Salette* son immortalité. « *Et vidit Deus quod esset bonum.* » (Et Dieu vit que son œuvre était bonne.)

« Oui, en vérité, c'est ici l'*œuvre bonne par excellence*, l'œuvre de la Bonté de Jésus et de Marie ! Oui, répétons-le :

« L'*Apparition* de l'Auguste Marie sur la Salette est depuis la Rédemption *la plus grande manifestation* de la miséricorde de Dieu !!!...

« Par la Salette, en effet, sont guéries les infirmités du corps, de l'esprit et de l'âme ; et nous le proclamons, avec une fi-

liale reconnaissance, c'est Elle, oui, c'est Notre-Dame *Réconciliatrice* qui nous ouvre les cœurs, qui les touche et les ramène à Jésus... Il part d'ici, de cette Montagne, où pleura notre Divine Mère, comme un torrent de grâces et de bénédictions, torrent impétueux que l'Enfer n'arrêtera jamais !...

« Et quel besoin n'avait pas le Monde que cette nouvelle source de vie coulât sur lui ? Hélas ! qu'était-ce que ce triste Monde en 1846 ? Ne devons-nous pas reconnaître qu'il était grand temps que notre Société mourante fût réveillée de son assoupissement léthargique et promptement avertie du danger que courait son existence ?...

« *Tous avaient corrompu leurs voies*... La vieillesse, esclave de ses passions, raillant les choses saintes et niant l'Eternel, descendait vers sa tombe entr'ouverte, sans prendre souci de ses dernières destinées. — L'âge mûr, ignorant Dieu et ne voulant point le connaître, se consumait uniquement à la recherche de l'or et à la poursuite des jouissances matérielles. — La jeunesse, ivre de plaisir, repue de voluptés grossières et dans le délire d'une liberté sans frein, allait se ruer sur le Monde pour le dévorer... Mille bruits sourds présageaient la plus affreuse tempête ; et les Puissances infernales, soufflant partout le feu de la Discorde, hurlaient déjà leur cri de victoire, dans l'attente de la ruine universelle ! Car, du Nord au Midi, de l'Orient à l'Occident, le sol tremblait, et l'explosion était imminente...

« Et toutefois, notre Société, aveugle et sourde en son orgueil, avançait, avançait encore, avançait toujours sur la pente des abimes où elle se précipitait !... Vaine de sa science trompeuse ; fière de son progrès matériel ; confiante en sa force apparente et s'adorant elle-même, elle s'en allait insultant le Ciel, et foulant dédaigneusement à ses pieds les saintes ordonnances du Seigneur !!!...

« Mais voici que tout-à-coup une Voix Divine a flétri le blasphème et a rappelé au Peuple égaré la Loi Suprême de la sanctification du SEPTIÈME JOUR... *Marie a pleuré en nommant* SON PEUPLE..... Et les blasphèmes diminuent... et les associations contre la violation des *jours saints* se multiplient... Et de toutes parts, commence à se ranimer en France la crainte du Seigneur, à se renouveler, en un mot, cet antique esprit de piété qui fit la force et la gloire de nos aïeux !.....

« Mais la source de ce grand courant de vie nouvelle, où la trouverons-nous ? où faut-il la chercher ? Chrétiens, nous l'avons dit : elle est *ici*, cette source vivifiante ; elle découle de cette Montagne arrosée des larmes de *Marie Réconciliatrice*... Oh ! il faut le redire encore :

« Oui, le suprême effort de l'amour de Marie pour ses enfants :

« C'EST L'ŒUVRE DE LA SALETTE !.....

. . . . . .

« Hélas ! nous avions oublié de prier ! Marie vient *ici* nous enseigner la prière... Dans cet oubli de choses de Dieu où nous vivions, la mesure de nos iniquités s'était remplie : elle débordait... Et le Bras du Souverain Juge, depuis longtemps alourdi par l'excès de nos crimes, allait enfin frapper !... Déjà étincelait dans sa Main redoutable le glaive de ses vengeances ; déjà les Anges, ministres de sa Justice, avaient embouché la trompette de sa Colère, et, dans l'attente du suprême signal il se faisait au Ciel un grand silence !...

« Alors, notre divine Mère, descendant ne son trône de gloire, se prosterne, baignée de larmes mystérieuses ; « Grâce, ô mon Fils Jésus ! s'écrie-t-elle ; grâce pour des coupables qui sont aussi mes enfants ?.., — O ma Mère bien-aimée ! répond le Verbe incarné, vous pleurez !... Eh quoi ! Mère incomparable ! le martyre du Golgotha sera-t-il donc incessament renouvelé en votre Cœur ? C'est assez, c'est assez d'inépuisable amour ! Laissez-moi venger vos larmes méprisées ! Laissez-moi libre de frapper des ingrats qui depuis trop longtemps vous font gémir !... — Non ! non, mon Fils ! reprenait Marie ; non, vous ne frapperez pas encore, ô doux Sauveur des hommes !... » Et sa main saisissait avec la tendre autorité d'une Mère, le glaive des vengeances... Et le Fils, lui résistant doucement : « Faites place à ma Justice, ô mon Immaculée ! lui disait-il. Ne retenez plus mon Bras, Mère chérie, car il est temps qu'il s'appesantisse sur les méchants... Il est temps que je venge mes serviteurs opprimés par l'impie... Ne voulez-vous pas ma gloire, ô ma Mère ? Ne voulez-vous pas le triomphe de mon Eglise ? Laissez-moi donc exterminer ses ennemis et délivrer mon Epouse, captive de l'iniquité : ma Justice demande que je me lève enfin... » Mais notre Mère toujours pleurant : — « Encore, encore la Miséricorde ! répétait-Elle... J'irai leur parler, cher Fils... Ils écouteront la voix de leur Mère : ils se convertiront... »

« Et, sans attendre le dernier mot de la Justice, Elle est partie, hâtant ses pas... Et le visage voilé de ses mains virginales, la

voilà, mes Frères !... la voilà tristement assise sur la pierre du rocher, versant d'abondantes larmes et nous conjurant de consoler son cœur !!!...

« Ah ! la Mère se trahit ici ! Car s'il est quelquefois possible de contrefaire la voix d'une Mère, on ne contrefait pas son cœur !... Mais pourquoi cette douleur profonde, ô Vierge bénie ! pourquoi ces pleurs ? sinon parce que les larmes sont la dernière ressource d'une Mère !... Oui, chrétiens, Marie apparaît ici gémissante, pour nous faire comprendre à force de larmes, ce que nous ne comprenons pas à force de châtiments et de misères... Et voilà qu'Elle vient en pleurant... Elle pleure en parlant ; Elle pleure assise. Elle pleure en marchant. Elle pleure en partant, et ses larmes ne se tarissent pas !... Oh ! qui ne reconnaîtrait une mère à son indicible douleur ! Hélas ! Marie ne verse tant de pleurs que parce que nous n'en versons pas assez !!!...

« Mais qui pourrait demeurer insensible à tant d'amour ? Eh ! qui donc aura le courage de s'opposer à la marche de cette Mère éplorée, dont les pas se précipitent au secours de ses enfants en danger ? Laissez, laissez passer! Nations, ouvrez vos rangs : c'est la Salette ! *c'est la miséricorde en larmes*... et vainement vous essaieriez de l'arrêter... On arrête une armée victorieuse entonnant son hymne de triomphe ; on arrête le conquérant traînant à son char de glorieux trophées ; on arrête les nations, on arrête les potentats qui les ont subjuguées : on ne saurait arrêter une Mère qui va sauver ses enfants ! et son amour, fort comme la mort, renverse tous les obstacles !!! . . . . . .

. . . . . .

« Mais silence !... Ecoutons cette voix suppliante... Que vient *ici* demander notre tendre Mère ?

« Elle vient, chrétiens, solliciter du secours... Oui, Marie vient nous demander *assistance* contre la divine Colère que nos crimes ont armée... Elle vient sur cette Montagne nous dire qu'il lui faut l'aumône de nos prières et le tribut de nos pénitences, pour l'aider à payer la rançon des âmes dont Satan a fait sa proie... Oh ! il faut à notre Reine Immaculée de nombreuses légions de cœurs purs, zélés et courageux... Assez de savants, aveuglés par leurs fausses lumières, ont perverti le monde ; il faut à Marie une armée *de saints* pour le régénérer !...

« C'est à nous, pélerins de Notre-Dame de la Salette, accourus en ces lieux consacrés pour recevoir ses ordres ; c'est à nous de marcher des premiers à la suite de notre bien-aimée Souveraine, et de nous élancer, conduits par sa bannière, à la conquête pacifique des âmes !... Place ! place ! voici Dieu qui vient, mais qui vient sauver la terre. Car la Salette, il faut le répéter :

« C'est la suprême Miséricorde ! ! !

« C'est aussi, nous l'avons vu, une œuvre de puissance :

« La Salette est donc l'œuvre de Dieu...

. . . . . .

« Peuple de pélerins, enfants de *Marie Réconciliatrice*, quand vous vous relèverez bénis par le vénéré Pontife qui préside cette auguste solennité, vous vous relèverez apôtres de Notre-Dame de la Salette et *missionnaires de cette dévotion de salut* ! Et vous irez dire à vos frères, jusqu'aux extrémités du monde, que Marie *pleure*, que Marie *appelle*, que Marie *attend* ; que son cœur déborde d'amour !... Hâtez-vous, pieux chrétiens, de répandre partout sur vos pas la bonne semence que vous êtes venus moissonner en ces Lieux d'abondance. Votre propagande de charité sera bénie, n'en doutez pas ; et par les efforts de votre dévouement, vous ferez appeler le XIX^e^ siècle :

« Le siècle de Marie ! ! !

« Marie, notre bonne Mère, ô Notre-Dame de la Salette ! vous que je crois voir encore assise près de cette Fontaine, bénissez ce peuple, bénissez la France, bénissez le Monde !... Et que la main bien-aimée de notre pieux Pontife nous bénisse en votre Nom !... »

Alors, des premiers aux derniers rangs de l'immense auditoire ému, subjugué, on a senti circuler comme un frémissement d'admiration générale... Puis un silence, plus émouvant peut-être encore, a de nouveau plané dans l'espace ; et tous les cœurs ont tressailli ; et tous les regards se sont attachés aux lèvres de l'auguste Pontife de Marie...

Monseigneur allait parler !

SOUVENIR DE L'ALLOCUTION

Prononcée par Mgr Ginoulhiac, le 19 septembre 1855

C'est un besoin pour notre cœur, nous a dit le pieux Prélat, de vous exprimer avant de nous séparer de vous, chrétiens bien-aimés, combien est délicieuse la joie dont notre âme surabonde, en contemplant cette innombrable multitude de pélerins accourus, pour un grand nombre, des contrées les plus lointaines... Aux difficultés inséparables d'un tel voyage, se sont ajoutées les fatigues peu ordinaires qui ont été la suite d'un temps des plus fâcheux et d'une nuit sans repos possible...

« Aussi, notre cœur est-il profondément ému à la pensée de la foi grande et forte qui vous a fait surmonter, avec un saint élan, tant d'obstacles de toute nature, pour venir sur cette Montagne donner à la Mère de Jésus-Christ un témoignage authentique de votre reconnaissance et de votre amour !...

« Ah ! c'est que vous avez compris, pieux pélerins, que sur ce Mont consacré par les larmes de la Mère bien-aimée du Sauveur, se nourrit et s'enflamme admirablement la Divine Charité ! . . . . . .

. . . . . .

« Toutefois, nous ne voulons pas *être exclusif*. Non, nous ne voulons pas concentrer sur *cette Montagne* la *Dévotion* qui nous y réunit en ce jour. Nous sommes heureux, bien au contraire, de sa diffusion large et rapide. Oui, nous aimons à le déclarer, nous sommes heureux de voir partout s'élever des chapelles commémoratives de la *Miséricordieuse Apparition* de Marie en ces Lieux bénis. Car c'est ici le grand Mystère de Marie Réconciliatrice, le *graud Mystère de la Miséricorde*. Oui, *tout ici est conforme à la vaste et divine* économie *du Christianisme*... Et, comme vous le disait tout-à-l'heure, avec tant de vérité, le zélé missionnaire qui vient de nous faire entendre de si éloquentes paroles, il faut descendre de cette Sainte Montagne avec un cœur d'apôtre !... Oui, pélerins bien-aimés, il faut que vous soyez *tous missionnaires de Notre-Dame de la Salette*, portant au loin ses Avertissements et propageant autour de vous *cette Dévotion Réparatrice*.

« Faites-vous donc, chrétiens, enfants de Marie *Réconciliatrice*, oh ! faites-vous les apôtres de la *Réparation du Blasphème*; les apôtres de la *Sanctification du Dimanche;* les apôtres du respect aux Lois de la sainte Eglise... Allez, pieux pélerins, devenus missionnaires de *la Miséricorde*, allez annoncer à tous que d'*ici*, que de cette Montagne de salut, va descendre :

« La paix pour le monde et la gloire pour l'Eglise !!! »

Après de telles paroles et une si éclatante manifestation, ne paraitra-t-il pas superflu de produire d'autres preuves des convictions de Mgr Ginoulhiac touchant le Fait de la Salette ? Néanmoins, comme il a été tout récemment avancé par des personnes très-mal informées, que l'illustre Evêque de Grenoble devait être désormais compté parmi les Opposants ; et qu'il arrive très-souvent que les fables les plus absurdes trouvent accès dans la crédulité publique, qu'il me soit permis de rapporter une lettre dont je puis garantir l'authenticité, et par laquelle Mgr Ginoulhiac donne le démenti le plus formel à cette calomnieuse assertion (1).

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE Mgr GINOULHIAC

ÉVÊQUE DE GRENOBLE

AU SUJET DE LA SALETTE

A un Ecclésiastique qui, ayant entendu dire que Mgr de Grenoble ne croyait plus à l'Apparition, qu'il regrettait son Mandement et s'était rétracté, s'empressa de lui écrire pour l'informer des propos qu'on lui prêtait.

. . . . . .

Je vous dirai donc, M. l'Abbé, et je vous autorise à déclarer en mon nom :

« 1° Qu'il est faux que j'aie changé de sentiment sur le Fait de la Salette ;

« 2° Qu'il est faux que j'aie regretté ou que je regrette d'avoir publié mon Mandement du 4 novembre (1854). S'il n'était pas fait, je le ferais encore, et je n'en ai pas à retrancher *une seule ligne* ;

« 3° Qu'il est plus faux, s'il est possible, que j'aie demandé au Souverain Pontife de le rétracter... — J'ai déclaré au Pape qu'il résultait de l'examen long et consciencieux auquel je me suis livré relativement au Fait de la Salette ; que toutes les suppositions que l'on a faites et que j'aurais pu imaginer moi-même pour expliquer le rapport des *Enfants*, en dehors de l'intervention surnaturelle, était sans fondement et sans vraisemblance, et que les preuves du *Fait* réunissaient toutes les conditions désirables pour fonder et maintenir une dévotion dont l'objet est sain et le but est

---

(1) Cette lettre, dont il a circulé bon nombre de copies, a été récemment publié dans le *Mémorial Catholique*.

louable. Ce que j'ai dit au Saint-Père, je l'avais écrit auparavant à Son Eminence l'Archevêque de Lyon, et je l'ai dit après à Son Eminence le Cardinal de Bordeaux ;

« 4° Qu'il est souverainement faux que le Pape m'ait tenu le langage qu'on lui prête. Il m'a déclaré au contraire qu'il était de mon devoir de maintenir la dévotion de Notre-Dame de la Salette ; qu'il s'en tenait à la lettre qu'il m'avait écrite, et que dans mon Mandement du 4 novembre 1854, je l'ai exactement interprétée ;

« 5° Je déclare moi-même enfin, que je n'ai rien dit, *à qui que ce soit*, qui ait pu donner lieu directement ou indirectement de croire ce qui est supposé dans votre lettre. » . . . . . .

. . . . . .

QUATRIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Mlle de Lamerlière sur la Montagne le 19 septembre pour y protester publiquement contre la calomnie dont elle est l'objet. — Déjeuner offert par M. Mélin à Mgr Ginoulhiac le lendemain de la Fête. — Paroles de Sa Grandeur au sujet de l'Incident Lamerlière. — Quelques mots sur la Miraculée de Muret.

Corps, 21 septembre 1855.

Que de choses intéressantes à te raconter ma toute bonne ! et comment y suffire ? Tâchons pourtant de ne rien oublier, et pour *ce*, procédons par ordre. Revenons donc tout d'abord sur une circonstance du 19, dont je ne t'ai point parlé, et qui a été comme le *dessert* de la Fête.

C'était, en effet, l'heure de la réfection générale sur la Montagne ; c'est-à-dire le moment où la plus charmante gaîté, circulant dans la foule, épanouissait les cœurs de tous ces heureux enfants de Notre-Dame de la Salette, se récréant en paix sous le regard maternel. Chacun fournissait son mot pour rire ; et notre petite société, tu peux le croire, ne faisait pas défaut. Tout-à-coup, M^me^ la Supérieure près de laquelle j'étais assise sur le gazon, s'écrie : « Voilà M^lle^ de Lamerlière ! — A la bonne heure, dis-je en riant, d'un air incrédule : au moins le moment est bien choisi... Mais hâtez-vous donc de me la montrer, s'il vous plaît : car volontiers, j'abandonnerais ma bourse pour la voir *ici* un *tel* jour et dans si boune compagnie. — Ne vous engagez pas trop promptement, me fut-il répliqué, vous pourriez perdre votre gageure ; car tout sérieusement, je ne crois pas me tromper. Tenez ! voyez-vous, là-bas, dans le ravin, en face des constructions, au milieu d'un groupe qui stationne, cette dame âgée, *vêtue de telle sorte*, d'une *ampleur* peu *commune* et qui donne le bras à un montagnard ? C'est la vraie tournure de M^lle^ de Lamerlière. — Vous la connaissez donc, chère sœur ? — Oh ! depuis longtemps. — Allons vite, je vous prie, nous assurer si vous devinez juste. » Et nous voilà bientôt dans le ravin à l'endroit indiqué.

M^mo^ la Supérieure avait eu bonne vue : c'était effectivement M^lle^ de Lamerlière en personne ! C'était cette *pauvre victime de l'Apparition*, ainsi qu'elle s'intitule elle-même, qui, soutenue ou plutôt traînée par son guide, gravissait à grands efforts, le lit desséché du torrent. Figure-toi, amie, une personne de soixante ans, de taille courte, ronde, dépassant encore en *circonférence* ce que l'on a coutume d'appeler une *très-grosse femme*, et qui roulait pesamment plutôt qu'elle marchait : telle est, sans exagération, celle à qui l'on n'a pas trouvé qu'il fût trop incroyable de prêter le rôle de cette *belle Dame plus grande que toute autre*, décrite par les jeunes Bergers, si légère et si céleste qu'elle ne faisait pas plier l'herbe dont elle effleurait à peine *la cîme !...* Impossible à quiconque a vu M^lle^ de Lamerlière de ne pas sourire de pitié à cette absurde supposition : aussi l'apparition de cette bonne demoiselle au milieu de cette innombrable assemblée de pélerins de toute langue et de toute tribu, semble-t-elle tout-à-fait providentielle...

Mais revenons à notre entrevue. Je te laisse à penser, ma bonne amie, s'il y eut promptement cercle et cercle à rangs pressés autour de nous ! M^lle^ de Lamerlière nous disait :

« Je suis venue *ici*, en ce jour de solennelle réunion, tout exprès pour me *montrer*, et par *là*, protester hautement contre l'accusation d'avoir joué le rôle à la fois ridicule et infâme qu'on me prête... Quelle calomnie ! poursuivait-elle, mais en même temps quelle folie ! Ne me suffit-il pas de me présenter pour démasquer l'imposture ? Car enfin, voyez comme je suis *bien faite bien tournée* pour m'enlever ! Comme je suis de taille à pouvoir facilement apparaître tout-à-coup, et surtout à disparaître si subitement, si lestement que nul n'a pu suivre mes traces !.. »

Personne n'éprouvait la moindre envie de contredire la bonne demoiselle dans ses appréciations, je te le proteste. Mais elle, s'adressant alors à son guide, robuste montagnard au bras duquel elle était suspendue : « *Un tel*, dites, je vous prie, comme je suis leste ! (Le brave homme

secouait la tête d'une façon tout-à-fait significative.) Est-ce sans peine que vous m'avez amenée ici? Non, par ma foi! Mademoiselle. — Je le sais bien, pauvre homme! Il m'a traînée, portée, et néanmoins j'ai cru en mourir de fatigue: nous avons mis sept heures à faire la route! Aussi mon guide pourrait-il, au besoin, me servir d'avocat, et certainement il serait mon défenseur le plus compétent: il parlerait par expérience de mon agilité!... Il dirait comme il est vraisemblable que j'aie pu franchir, aussi prestement qu'on l'a supposé, la distance de Saint Marcellin à Corps (120 kilomètres), puis gravir encore plus lestement et *inaperçue* cette Montagne dont j'ignorais même le nom... Moi, être venue ici en 1846, quelle fable! je ne savais seulement pas alors qu'il y eût une Salette!...

« Sainte Vierge, ma bonne Mère, je viens donc *ici* m'inscrire en ce jour solennel, contre l'imposture, et vous prier de faire triompher la vérité. »

Je complète ces détails, ma bonne amie, en t'envoyant ci-incluse, la copie d'une déclaration rédigée en forme de lettre par M^elle^ de Lamerlière, et dont j'ai eu à ma disposition, pour le transcrire, l'original écrit et signé de la main de l'auteur (1).

. . . . . .

C'était encore fête hier pour ton amie, ma toute bonne. Mgr Ginoulhiac descendait de la Montagne; et le bon M. Mélin, toujours père si attentif, a voulu me procurer l'honneur et la satisfaction d'une rencontre avec Sa Grandeur, qui déjeunait au Presbytère de Corps, avant de prendre la route de Grenoble.

J'ai donc trouvé ma place marquée à table près de l'illustre Prélat, qui tout d'abord et de la façon la plus aimable, s'est répandu en éloges sur Mgr Jacquemet, avec lequel il partagea autrefois les travaux de Vicaire Général dans le Diocèse d'Aix, et dont il s'est plu à exalter la piété, la sagesse, la science et la bonté. Juge, amie, si j'étais heureuse et fière!...

Le Fait de la Salette, avec ses épreuves et ses gloires, ne pouvait être banni du banquet présidé par le digne Evêque de Grenoble, le lendemain d'une journée comme celle du 19. Aussi a-t-il fait à peu près tous les frais de la conversation; et de nouveau j'ai pu enregistrer avec grande joie les témoignages les plus explicites des convictions de Mgr Ginoulhiac, au sujet de la céleste Apparition.

La présence de M^elle^ de Lamerlière à la Sainte Montagne, ayant naturellement amené à parler du jugement dont elle appelle, quelqu'un a exprimé à Monseigneur un certain regret de ce que Sa Grandeur avait gardé le silence sur ce procès, auquel la malveillance ou l'irréflexion peuvent, surtout au loin, prêter plus d'importance qu'il n'en a effectivement. — « Je n'ai rien à dire au sujet de *ce Jugement*, a répondu le sage Prélat, attendu 1° qu'il ne touche pas au *Jugement doctrinal*; 2° que, lors même qu'il y toucherait, un *Jugement civil* ne saurait en aucune façon infirmer un jugement ecclésiastique: ce qui est du ressort de l'un n'est pas de la compétence de l'autre..... Au reste, le tribunal ne s'est point occupé du Fait de la Salette, et le jugement qu'il a rendu dans l'affaire de M^elle^ de Lamerlière, ne touche en rien au fond de la question (l'Apparition). Quand à l'*Incident* (l'imputation faite à M^elle^ de Lamerlière), il se borne à déclarer qu'il n'y a pas diffamation (*légale*), ce dont se plaint cette demoiselle, et conséquemment la renvoie de sa plainte (1). Or, je n'ai pas à m'établir *juge* dans cette question, a poursuivi Mgr Ginoulhiac, ni à examiner si le tribunal a *bien* ou *mal* rendu son jugement. Tout ce que je sais, c'est que les *Opposants*, qui ont été bien aises de jeter à la crédulité publique cette fable ridicule (la supposition du rôle de la Sainte Vierge joué par M^elle^ de Lamerlière), ne se font pas le *deshonneur d'y croire eux-mêmes*. Mais, pour expliquer l'Apparition en dehors de l'intervention divine, il faut bien se résoudre à tomber dans l'absurde! »

. . . . . .

(1) Voir ci-après, page 109.

(1) Voici comment le tribunal civil de Grenoble conclut les considérants du jugement qu'il a rendu le 2 mai 1855, dans l'affaire de *M^lle^ de Lamerlière*:

« Attendu, au surplus, qu'y eût-il faute de la part des auteurs (du Mémoire), cette faute ne saurait donner lieu à aucune réparation: qu'en effet, il n'y a pas eu de préjudice causé à la demoiselle Lamerlière; que d'abord elle ne se plaint pas et ne pourrait se plaindre d'avoir éprouvé, d'une manière indirecte, un dommage matériel; que, quant à un préjudice moral, il est évident qu'elle n'en a pas éprouvé non plus; que les allégations renfermées dans les écrits (1) n'ont pu modifier en rien sa réputation, et porter en aucune façon atteinte à son honneur, à sa considération; que les auteurs ont d'ailleurs pris soin de mettre à couvert ses intentions; qu'enfin elle est restée, après les publications ce qu'elle était auparavant, une personne renommée par sa grande dévotion, par son

(1) Où l'on suppose qu'elle a joué le rôle de la Sainte Vierge.

22 Septembre.

Au moment où j'allais quitter la Montagne, après la solennité du 19, j'ai eu le bonheur de me rencontrer avec la Miraculée de *Muret*, guérie instantanément le 23 mai dernier, ainsi que nous l'avons lu, s'il t'en souvient, dans une feuille publique de Toulouse (1). Cette autre enfant privilégiée de Notre-Dame de la Salette (Gabrielle Dorbes) est une pauvre fille, couturière de son état, bien simple et bien humble, d'une figure douce et ingénue, où rayonnent la candeur et la plus aimable modestie. De pieuses dames de Toulouse ont voulu lui fournir les moyens d'aller glorifier Dieu sur la Montagne de sa Mère, et elle est venue, ainsi conduite par la Charité, remercier sa Bienfaitrice en ce jour de solennelles actions de grâces. Cette jeune fille (26 ans) m'a semblé d'une complexion délicate : elle est encore un peu pâle ; mais sa santé est néanmoins parfaite, et son appétit excellent, ainsi qu'elle en faisait preuve, en se disposant, au moment où je la vis, à faire de tout cœur une tartine de fort belle dimension, dont je crus devoir lui faire mon compliment (2).

---

zèle ardent pour les intérêts religieux, pour la propagation de la foi ;

« Attendu que, de ce qui précède, il résulte que la demande de la demoiselle Lamerlière est dénuée de toute espèce de fondement vis-à-vis tant des auteurs et des ouvrages dont il s'agit, que du sieur Redon qui les a imprimés ;

« Attendu que l'abbé Déléon a déclaré renoncer à sa demande reconventionnelle ;

« Par ces motifs,

« Le tribunal, ouï, en ces conclusions motivées, M. Jalinque, procureur impérial, sans s'arrêter aux demandes, fins et conclusions de la demoiselle Lamerlière, dont elle est déboutée, met les défendeurs hors d'instance avec dépens ; dit qu'il n'y a pas lieu d'ordonner la publication ni l'insertion du présent jugement dans les journaux. »

(Extrait de l'article intitulé : *Le Miracle de la Salette*, publié le 9 mai 1855, par le *Phare de la Loire*, journal de Nantes).

(1) Voir plus loin le certificat de M. Ponsan, médecin de l'hospice de Muret, où Gabrielle Dorbes subit deux années d'un traitement aussi douloureux qu'inutile.

(2) Nous reproduisons à la page 117, sous le titre : *Admirable guérison de Gabrielle Dorbes*, l'intéressant récit que fait de ce miracle le *Mémorial Catholique*.

LETTRE ADRESSÉE AUX AMIS DE LA VÉRITÉ

Par Mlle de Lamerlière

14 septembre 1855.

La calommie a versé sur moi l'accusation la plus injuste et la plus ridicule, celle d'avoir joué, le 19 septembre 1846, un rôle ignoble, impie, sacrilège et mensonger, et cela à trois heures après midi, sur la Montagne de la Salette, qui est éloignée de Saint-Marcellin, où j'étais, de 120 kilomètres... Le timbre du tribunal sur la signification que me donna en mon propre domicile M. Giraud, huissier audiencier du tribunal de Saint-Marcellin, le vendredi 18 septembre 1846, pour que je parusse au tribunal dans la huitaine franche ; ce timbre si important indique parfaitement, pour tout homme qui réfléchit, ma présence à Saint-Marcellin pendant que la Sainte Vierge apparaissait à la Salette le 19 septembre 1846, un samedi, à trois heures du tantôt, jour où j'étais dans une incroyable affliction qui me faisait courir, *tout ce jour*, à St-Marcellin après la découverte du *Colonel* (1), duquel dépendait le gain d'un grand procès. Le surlendemain dimanche 20 septembre 1846, je me levai de bon matin (à Saint-Marcellin), pour assister à la Sainte Messe, parce que, ne pouvant sortir un quart d'heure depuis l'avant-veille, c'est-à-dire depuis le 18 septembre 1846, il me fallait chercher promptement quelqu'un pour porter une lettre de ma part à l'auteur du procès qui se reposait à Marignay, distant de Saint-Marcellin d'une heure et demie seulement. Mon exprès, étant parti de Saint-Marcellin quelque temps avant la dernière Messe, fut de retour dans la journée, et vint peu après me rendre compte du succès de sa commission, en m'annonçant l'arrivée du Colonel à Saint-Marcellin, qui m'a vue naître. Là, à cette époque mémorable, se termina mon procès. Le Colonel donna ce jour-là son adhésion au traité que je lui traçai par un homme d'affaires, qui le soir du même jour l'annonça à une assemblée notable, où je me reposai avec joie des trois jours de recherches dont je viens de parler.

DEUXIÈME CALOMNIE

On m'accuse d'avoir avoué que j'avais fait l'Apparition du 19 septembre 1846. Vous venez de voir, très-honorables amis de la vérité, que je ne pouvais quitter

---

(1) Le colonel de L., beau-frère de Mlle de Lamerlière.

ma ville natale de Saint-Marcellin le 18, le 19 et le 20 septembre 1846, puisque j'attendais en ces lieux-là la personne qui *seule* pouvait me faire gagner un grand procès. Cette personne-là m'était annoncée comme devant partir *à tout instant* pour l'Afrique.

Je ne saurais protester avec trop d'indignation contre une accusation, contre une allégation aussi calomnieuse. Je ne crains pas d'affirmer en toute honneur et en toute conscience, que je n'ai jamais formulé pareil aveu. Non, je ne suis pas l'auteur d'un fait que repousse ma conscience, que défend la Loi Divine et que poursuit le Code pénal !

Le Fait de la Salette est à mes yeux un Evénement miraculeux, qui est une nouvelle preuve de la sollicitude de la Reine du Ciel pour ceux que le Sang de son Divin-Fils a rachetés. C'est une révélation de Dieu devant laquelle je m'incline avec un saint respect et une pieuse reconnaissance. Je donne le démenti le plus formel à tous ceux qui ont pu me prêter la vanité impie de substituer ma personne et mes actes à la personne et à l'action de la Divine Marie. Loin de revendiquer le triste honneur d'une hypocrite comédie, je frémis d'horreur en songeant aux moyens honteux et aux subterfuges les plus odieux que les incrédules emploient pour annuler ou amoindrir les effets de la puissance du Ciel ! Je suis heureuse de venir ici, à la face de l'univers vous répéter à tous mes protestations.

En quelques mots : En 1845, j'étais à Paris. Le 31 janvier 1846, je perdis ma vénérable mère. Tout 1846 me vit en deuil depuis sa mort. Mlle Grenier, ma tailleuse, atteste dans une déclaration, avec timbre de la poste, qu'elle a fait en 1846 des habillements d'usage à cette époque et qui me servent encore. Je *n'ai jamais* eu ni *je n'ai* point de *robe brodée en or* ni *en argent*. M. Genar, honorable marchand d'ornements d'église, ne m'a vu (en 1848) qu'un morceau de soie couleur cerise, ou je voulais, par reconnaissance d'un bienfait obtenu par Saint Joseph, faire broder son aimable et précieux nom. M. Genar m'indiqua Mme Barthelemy, qui marque, avec timbre de poste, qu'elle me fit cet ex-voto en 1848. Ici on voit donc clairement qu'il n'y a jamais eu de ma part ni costume, ni apparition, ni démenti.

J'ai le bonheur de vous exprimer ma foi et mon amour pour notre bonne Mère, *Notre-Dame de la Salette*. S'il vous plait, ô pieux croyants *du vrai*, priez-la pour qu'elle daigne protéger celle qui se dit, avec un sentiment qu'elle ne saurait exprimer,

Sa très-humble et toute dévouée servante,

Signé : Constance-Louise-Marguerite-Saint-Féréol De Lamerlière.

Copie prise (à Corps) sur l'original, le 22 septembre 1855.

CINQUIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Nouveaux traits de la mansuétude de Marie Réconciliatrice. — Nouveaux témoignages de la foi et de l'amour de ses enfants. — Un mot de sœur Marie de la Croix. — Continuation d'affluence à la Montagne. — Douces impressions racontées par divers pélerins.

BÉNIE SOIT NOTRE MÈRE ! †

Corps, 23 septembre 1855.

Hier, ma bonne amie, le salon du Couvent de la Providence recevait à la fois, des pélerins venus de Grenoble, un Père Récolet belge, un Missionnaire du Levant, une Dame d'Avignon, une Demoiselle de Coutances venue en actions de grâces et la Nantaise *que tu sais*. N'était-ce pas joli ?...

Cette terre privilégiée est, en vérité, comme la patrie commune des âmes qui aiment Marie : c'est le rendez-vous bien-aimé de tous ses enfants ; c'est la maison maternelle, où chacun est certain de retrouver des frères, des sœurs, toute une famille. On arrive des pays les plus divers ; on ne s'est jamais vus, et il est probable qu'on ne se rencontrera plus désormais sur la terre de l'exil ; mais on s'aime tendrement les uns les autres ; car la plus douce sympathie, harmonisant tous les sentiments, confond toutes les affections dans une seule : l'amour de la Mère chérie qui, par tendresse pour nous, vint pleurer sur cette Montagne et l'embaumer à jamais de tous les parfums de la charité catholique !...

Aussi, n'est-il pas rare que des hommes indifférents, montés *là* uniquement par curiosité ou par pure complaisance, se sont à peine sentis près de la Source formée des larmes de la Mère des Miséricordes, que, subitement transformés et suavement retenus, quoique malgré eux, sur la bénie Montagne, ils n'ont pu la quitter avant de s'être réconciliés avec Dieu. M. Mélin me citait hier, à l'appui de cette remarque, le trait que voici :

« Un médecin distingué, de la ville de

M..., avait accompagné sa sœur dans un voyage à la Salette. Mais incrédule par système, il n'avait garde de croire à l'Apparition : aussi sa résolution était-elle bien arrêtée de ne pas gravir la Sainte Montagne, mais d'attendre à Corps que sa sœur en fût descendue. Cependant, un célèbre magistrat de ses amis, qui voyageait en sa compagnie et qui se disposait à faire la Sainte Ascension, l'invita si cordialement à l'accompagner, que, par le seul désir de lui complaire, il consentit à le suivre. Un rayon d'espérance, traversant aussitôt l'âme de la pieuse sœur du pauvre incrédule, un soupir de son cœur monta suppliant vers Marie, *Refuge des peécheurs ;* et le soir elle conjurait le Père Supérieur des Missionnaires de solliciter pour ce frère bien-aimé un regard de la Mère des Miséricordes. — Mais, répond le bon Père B..., je l'ai vu, ce me semble, votre frère, Mademoiselle. — Oh ! non, malheureusement non, mon Père : je connais trop ce pauvre ami, pour oser espérer qu'il ait eu la moindre velléité de vous entretenir, et très-probablement, au contraire, il aura pris grand soin de vous éviter. — Je puis me tromper, ma bonne demoiselle ; mais toutefois, au portrait que vous me faites de la personne de M. votre frère, il ne me semble pas que je fasse erreur.

L'excellent Supérieur ne se trompait pas, en effet, ma bonne amie ; car le lendemain matin, ô prodige de grâce ! le frère, *réconcilié avec son Dieu*, était prosterné à la table sainte près de sa trop heureuse sœur, dont la surprise, la reconnaissance et la joie, se traduisaient en larmes d'amour !

Par un coup de grâce comparable en quelque sorte à celui qui renversa Saul sur le chemin de Damas, mais par un coup donné d'une main maternelle, Notre-Dame de la Salette avait bénignement conquis cette âme dès son premier pas sur la Montagne du Salut ! Le lendemain, cet heureux *captif de Marie Réconciliatrice*, fier de sa glorieuse défaite, s'en allait la proclamer à la face de toute la population de Corps, qui le voyait religieusement prosterné à l'église, au milieu d'une nombreuse assemblée assistant aux cérémonies d'une célébration de funérailles ; et le profond respect, répandu dans toute sa contenance, faisait l'édification des fidèles. Gloire au Dieu fort qui, pour glorifier Notre-Dame de la Salette, opère de semblables merveilles !

24 septembre.

Chaque jour, ma bonne amie, apporte quelque récit plus charmant que ceux de la veille, quelque nouveau trait de la mansuétude de notre compatissante Mère de la Salette. Des pélerins racontaient tantôt devant moi que le Père B..., prenant plaisir un jour de cet été à considérer de sa fenêtre les groupes sans cesse renouvelés qui assiégeaient la Fontaine de Marie, vit arriver dans le ravin béni trois pélerins, dont l'un paraissait être le père, et les deux autres semblaient être sa femme et sa fille. A peine les nouveaux venus furent-ils à proximité de voir jaillir la Source sacrée, que, se jetant dans les bras les uns des autres avec une indicible émotion, ils éclatèrent en sanglots...

Le bon Père Supérieur, craignant que quelque grande infortune ne fit couler leurs larmes, accourut à eux aussitôt ; et par quelques paroles sympathiques, il essaya de les consoler, les priant pour l'amour de Notre-Dame de la Salette de calmer leur émotion.

« Eh ! comment ne serions-nous pas émus près de cette Fontaine ? répondit le père de famille : voilà ma fille chérie, mon unique enfant, que j'allais perdre. Déjà les médecins avaient prononcé l'arrêt de sa mort ; on n'attendait plus que son dernier soupir, et le docteur qui veillait près d'elle s'efforçait vainement de relever mon courage : je ne voyais, je n'entendais plus rien que le râle de l'agonie de mon enfant, et ma raison s'égarait... Mais tout-à-coup, ô bonheur ! sa mère que voilà, se souvient qu'elle possède un peu d'Eau miraculeuse de la Salette... Elle en fait découler quelques gouttes sur les lèvres décolorées de notre chère mourante, et aussitôt ma fille revient à la vie, ma fille est sauvée ! Nous devons à *cette Eau bienfaitrice* de posséder encore notre unique enfant... Ah ! comment, en face de cette Fontaine sacrée, pourrions-nous n'être pas émus, transportés de reconnaissance et d'amour ?. . . . .

. . . . . .

25 octobre 1855.

Bonne nouvelle, ma chère amie ! M. le Chamoine Smith vient d'arriver... Mais je n'ai fait que l'entrevoir, tant il avait hâte de prendre le chemin de la bénie Montagne, où, malgré la fatigue de trois nuits passées en voiture, il a voulu monter à pied. Toutefois, j'ai pu lui demander des nouvelles de sœur Marie de la Croix, dont la santé, m'a-t-il dit, est passable, et qui continue d'être très-satisfaite de la part qu'elle s'est choisie au milieu des épouses

de Jésus crucifié. — « Croyez-vous, Monsieur, ai-je dit, que le voyage de cette chère petite sœur ait un bon résultat en Angleterre ? — Oui, Mademoiselle, c'est mon opinion. Il est certain du moins que la présence dans mon pays de Celle à qui la Sainte Vierge s'est révélée, fait penser à l'*Apparition*, et porte à étudier sérieusement les preuves de cette grande Merveille... »

Effectivement, ma toute bonne, tes compatriotes arrivent en grand nombre et journellement à la Sainte Montagne. Hier, une famille anglaise en descendait encore, et ce matin, c'est une autre qui monte. Au reste toute l'Europe continue d'y envoyer des députés. Voici quatre Hollandais qui arrivent, pour remplacer trois Allemands partis dans la nuit... — « Jamais je n'ai rien vu de pareil, me répétait tout-à-l'heure le Chef de l'Hôtel de la Poste ; et je n'y comprends plus rien. Car, en vérité, je ne fais presque pas de différence entre la semaine dernière et celle-ci : après, et avant le 19, c'est *comme tout un* pour l'encombrement de mon hôtel. »

Oh ! qu'il est vrai de dire, amie, que, depuis 1847, il ne s'était pas vu une aussi générale manifestation de foi et d'amour. Non, jamais Notre-Dame de la Salette n'eut un triomphe plus complet que celui de 1855. A aucune époque, non plus, cette tendre Mère ne fit plus doucement sentir la vertu secrète de sa miséricordieuse visite. — « Un charme tout céleste vous captive en *ces Lieux*, disait un pélerin qui, comme tant d'autres, avait *vu* et *goûté* combien Jésus et Marie sont particulièrement remplis de mansuétude sur leur Montagne privilégiée. Oui, poursuivait-il, le cœur voudrait *s'abriter là*, et quand enfin il faut quitter cette Terre où véritablement coulent le *lait et le miel* des divines consolations, on emporte au fond de son âme une paix indicible, une joie inexprimable, qui demande à s'épancher par des larmes, par des chants, par les pieuses et sympathiques communications d'un bonheur que chacun comprend, parce que tous y participent. N'est-ce pas là, en vérité, comme un écoulement de la félicité où s'abreuvent au Ciel tous les élus ?... »

« On ne peut comparer qu'à l'effet produit par la Sainte Eucharistie, reprenait un autre pieux pèlerin, la grâce qui se révèle à l'âme sur la Salette ; et ce qu'on éprouve *là*, n'a de rapport qu'avec la douce impression qu'il plaît quelquefois à Jésus de nous donner de sa divine Présence, après une communion fervente. Le cœur, dans ces heureux instants, non-seulement devine son Dieu sous les Voiles Eucharistiques, mais il le sent, il le goûte... Ainsi en est-il, sur la Salette, du sentiment de la visite de Marie, et l'on peut dire que l'âme y savoure, comme dans la divine Eucharistie, une *manne cachée*... »

« Je me suis prosterné sur le glorieux tombeau de Jésus-Christ, disait un missionnaire apostolique, et je suis venu m'agenouiller près de la Sainte Fontaine de la Salette ; et ces deux moments ont été les plus doux de ma vie (1). Oui, en vérité, dans l'une et l'autre circonstance, ç'a été pour mon cœur le même sentiment de bonheur, la même joie céleste, la même impression de paix et de sérénité au fond de mon âme ; et quoique j'aie visité bien des lieux à jamais dignes de vénération et d'amour, je n'ai éprouvé qu'à la *Salette* cette même révélation mystérieuse du *Miracle* qui se fait sentir aux Lieux consacrés par les vestiges du Sang adorable de Jésus-Christ (2). »

Aussi le zélé Missionnaire dont le cœur a si délicieusement savouré sur la bien-aimée *Montagne* l'impression de la visite de Marie, et dans l'âme duquel elle a retenti comme un écho de sa voix plaintive, voudrait-il, en l'ardeur de sa charité, pouvoir redire à toute la terre les Gémissements de notre miséricordieuse Mère de la Salette, conjurant son Peuple de l'aider à désarmer le Bras de la divine Justice !..... Cet homme apostolique s'en va donc, tout rempli d'un nouveau courage, répandre au loin la bonne nouvelle du salut et de la paix, que Marie *Réconciliatrice* est ve-

---

(1) « Je comprends ce qu'on éprouve à Bethléem, à Nazareth ou au Calvaire ! écrit Mgr l'Evêque de Birmingham (1). Mais là, les temps sont déjà bien loin. Ici, l'Evènement est d'hier seulement, et le souffle en frémit encore sur cette terre bénie. Ici, dans cette profonde solitude, loin du regard des hommes, une Vision descend du Ciel, et ses paroles prononcées avec des larmes de pitié, se sont répandues parmi les nations, et ont fait éclater leur puissance par des faits multipliés de bénédictions ; et ses apôtres furent deux enfants pauvres et inconnus !... »

(2) « Quand le démon parait quelque part, il ne peut laisser après lui que l'infection et des légions de pensées ou suggestions mauvaises ; quand c'est la Sainte Vierge, Elle laisse aussi quelque chose de sensible, mais de *céleste :* Elle laisse là, en réserve pour tous ceux de ses enfants qui viendront les cueillir, les grâces dont ils ont besoin, diverses comme leurs maux et surpassant toute attente. » (Voir *Un Pélerinage à la Salette au milieu d'août* 1855, page 23. Chez Carus, libraire, rue Pérollerie, 9, à Grenoble.)

(1) Voir la *Sainte Montagne de la Salette*.

nue apporter à toute âme de bonne volonté.

Ce bon Missionnaire a eu le bonheur de voir et d'entretenir le 18, près de la miraculeuse Fontaine, une femme de la *Beauce*, venue aussi elle en actions de grâces, et sur la guérison *instantanée* de laquelle il a bien voulu me transmettre des détails que je t'enverrai demain (1) . . . . . .

Il n'est pas, ma bonne amie, jusqu'aux plus jeunes enfants qui ne ressentent, en quelque sorte, comme une émanation de la délicieuse visite de Marie en ces Lieux. Aussi l'annonce du départ pour la bien-aimée Montagne est-elle saluée dans leurs rangs par les plus joyeuses acclamations. C'est vraiment plaisir à voir que l'ardeur presque incroyable avec laquelle ces *Petits*, qui souvent comptent à peine six ou sept années, effectuent à pied, sans se plaindre et toujours à l'avant-garde, cette longue et pénible ascension ; puis comme, dès en arrivant, ils assiègent avec une charmante rivalité de zèle, l'aimable Fontaine de Marie !

Une petite fille de quatre ans, portée sur un mulet que montait aussi sa mère, gravissait la Salette, toute joyeuse de se rendre à la fête du 19. — « Maman, répétait-elle à tout instant, vous me ferez voir *là-haut* la Sainte Vierge, n'est-ce pas ? » Car déjà, malgré la faiblesse de son âge, elle savait que sur cette Montagne où elle se rendait, était apparue la *bonne Vierge* que sa mère lui faisait prier matin et soir ; et la chère innocente croyait que cette bonne *Sainte Vierge* s'y montrait toujours. Cependant, arrivée sur le Plateau béni, la pauvre petite fille ne voyant pas Celle que sa jeune imagination rêvait, se prit à répéter avec plus d'instance encore : « Maman, s'il vous plaît, faites-moi donc voir la Sainte Vierge ! » Alors, sa mère la prit en souriant par la main et la conduisit le plus près possible de la Fontaine miraculeuse. Elle lui en fit comprendre sans doute l'origine céleste, car aussitôt : « Oh ! maman, dit l'enfant, je voudrais bien boire de l'Eau de la *bonne Vierge !* J'ai grand soif... » Mais l'enceinte sacrée était défendue en ce moment (le sermon allait commencer) par une consigne sévère. Comment s'y prendre pour satisfaire la *petite altérée ?* La mère essaya pourtant ; et ses prières ayant enfin fléchi l'agent public chargé de maintenir l'ordre, le tableau le plus gracieux s'offrit aux regards des pélerins à portée de le voir. La mère puisait à la source bénie dans le creux de sa main, et l'enfant, après un petit signe de croix, portait la main de sa mère à ses lèvres avides de l'Eau de la *bonne Vierge*. Et non pas seulement deux fois, six fois, mais à dix ou douze reprises, la mère, plaçant ainsi sa main sous le jet miraculeux, la reportait remplie à la bouche de la petite fille, qui toujours, avec une avidité que je serais tentée d'appeler *religieuse*, épuisait, épuisait encore la coupe *deux fois* maternelle.

Et maintenant, puisqu'il te faut tout rapporter, écoute, amie, comment une âme dont les Anges célébraient, il y a peu, le retour au Seigneur, va nous dire, dans la langue des poètes, ce que son cœur a ressenti sur la bien-aimée Montagne de la Salette.

(1 Voir ce récit à la page 114.

STANCES

Composées sur la Sainte Montagne par un pélerin de Bourgogne.

REFRAIN

Sur ce Mont où pleura Marie,
Pélerins, répandons nos pleurs,
Et que dans notre âme attendrie
Résonnent toutes ces douleurs.

Dépouillant notre esprit superbe,
Que n'étions-nous là des premiers,
Pour recueillir ce tendre Verbe
Qu'ont reçu les humbles Bergers !
Sur ce Mont, etc.

Ecoutons la grande nouvelle
Qu'elle daigna nous apporter.
Quand sa douce voix nous appelle,
Est-ce à nos cœurs de résister ?
Sur ce Mont, etc.

Marie en pleurs nous recommande
De garder le septième jour,
Afin que son cher Fils nous rende
Les dons perdus de son amour.
Sur ce Mont, etc.

Souvent notre bouche impure
Profane le Nom trois fois saint.
Entendez-vous la Vierge pure
Qui de nous tendrement se plaint ?
Sur ce Mont, etc.

Déserteurs du Saint Sacrifice,
Nous avons bravé l'Eternel.
Et dans notre aveugle malice
Laissé seul le prêtre à l'autel
Sur ce Mont, etc.

Nous affligeons aussi l'Eglise,
Divine épouse de Jésus ;
Sous sa Loi sainte qu'il méprise,
Notre cœur ne se range plus.
Sur ce Mont, etc.

Gloire à Marie ! ô gloire immense
Pour ses ineffables faveurs !
Mais elle veut en récompense
Toutes les larmes de nos cœurs.
Sur ce Mont, etc.

De retour en notre patrie,
Si la Foi n'y vient refleurir,
Ah ! serrant la main de l'impie,
Disons-lui ; Frère, il faut partir...

Sur ce Mont où pleura Marie,
Va comme nous verser tes pleurs ;
Et que dans ton âme attendrie,
Résonnent toutes ses douleurs.

Ecoute encore comment cette âme, embaumée des parfums de la Salette, faisait, le jour de son départ, ses adieux à notre délicieuse Montagne :

MES ADIEUX A LA SALETTE

8 SEPTEMBRE 1855

Adieu, Montagne chérie.
Adieu, puisqu'il me faut partir !
Mais aux Lieux où pleura Marie.
Mieux eût valu pour moi mourir !...

Si de retour dans ma patrie,
Je n'y vois la Foi refleurir,
J'y traînerai ma triste vie,
Répétant dans un long soupir :

« Ah ! de ma Montagne chérie
Pourquoi m'a-t-il fallu partir?
Aux saints Lieux où pleura Marie,
Mieux eût valu pour moi mourir. »

Mais, ô ma céleste Mère !
Vous allez réchauffer leur cœur,
Et par un rayon de lumière
Les ramener tous au Seigneur !

Adieu donc, Montagne chérie,
Adieu puisqu'il me faut partir !
Vivons..., mais pour voir ô Marie !
Tout l'Univers se convertir.....

A. S.

GUÉRISON D'UNE FEMME DE LA BEAUCE

PRÈS DE CHARTRES

Cette femme, nièce d'un respectable Curé, en compagnie duquel elle est venue en actions de grâces à la Salette (18 septembre 1855), était affligée depuis 14 ans d'une bien cruelle infirmité. Elle avait une double hernie déclarée incurable par quatre certificats de médecins, et nécessitant un bandage d'acier. Cependant la pauvre infirme, apprenant, il y a deux ans, qu'on distribuait de l'Eau de la Salette à Notre-Dame des Victoires, s'empresse d'en demander pour son pays et pour elle-même.

Dès qu'elle est en possession du céleste remède, elle commence, pleine d'espérance, une neuvaine à Notre-Dame de la Salette, pendant laquelle elle boit chaque matin un peu de cette Eau bénie, et qu'elle termine par une communion fervente.

« Au milieu de la Messe, raconte-t-elle, je sentis une commotion extraordinaire dans l'intérieur de mon corps : c'était comme un bouleversement général... Aussitôt revenue à la maison, je voulus ôter mon bandage, car je sentais bien que j'étais guérie ; mais on ne me le permit pas, et l'on me força de le garder jusqu'à ce que, ne pouvant plus le supporter (il m'étouffait), je m'en débarrassai dans la soirée, quelque chose qu'on pût me dire pour m'en empêcher. J'étais en effet radicalement guérie. Toutefois, les médecins auxquels je me présentai les jours suivants, ne le crurent point, et dirent que mon infirmité reparaîtrait sûrement avant peu. Mais ils se sont trompés, comme vous voyez, puisque deux années déjà se sont écoulées depuis ma guérison, sans que j'aie éprouvé le moindre retour de mes anciennes misères ; et voilà que j'ai pu faire à pied, sans aucun malaise, l'ascension de la Sainte Montagne. »

Cette intéressante pélerine a raconté ces détails en présence d'une trentaine de personnes peut-être, et cela du ton le plus simple, le plus calme. Elle parle lentement, sans élever la voix, et tout en elle porte, assure-t-on, le cachet de la douceur et de la paix.

P.-S. — Le père Mathieu vient de me faire lire dans une lettre de sa fille (sœur Marie de la Croix), une phrase qui te fera plaisir. Je la transcris textuellement :

« Notre révérende Mère me charge de vous prier, mon Père, d'acheter pour sept francs de petites images de la Salette, mais de celles de M^lle^ Des Brulais : pas d'autres... »

Et M. Mélin ajoute ceci :

« Je n'ai voulu non plus moi propager, en fait d'images de l'Apparition, que celles de Nantes, non pas, croyez-le bien, parce qu'elles viennent de cette bonne ville, ni parce que vous les avez fait exécuter, mais parce qu'étant les plus conformes au récit des Bergers, elles sont par là même une représentation plus fidèle de l'Apparition ; et l'on a eu grand tort de ne pas s'en tenir rigoureusement aux détails primitifs. »

SIXIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Inauguration de la Confrérie Réconciliatrice dans le Diocèse de Nantes. — Cantiques chantés à la Salette. — Ascension du Gargas.

AVE MARIA

De la Sainte Montagne, le 19 septembre au soir.

C'est demain que Nantes termine la neuvaine qui chaque jour réunit des milliers de suppliants aux pieds de Notre-Dame de la Salette, et me voici de nouveau accourue sur cette délicieuse Montagne dans le désir, ma toute bonne, de m'associer plus efficacement aux actions de grâces de tant de cœurs que l'inauguration de la Confrérie *Réconciliatrice* remplit de reconnaissance et de joie... Oh ! daigne notre douce Mère couvrir toujours de son manteau protecteur le Pasteur vénéré dont la sollicitude vient de nous ouvrir cette nouvelle source de salut, et puissions-nous tous recueillir abondamment les grâces qui en découlent (1) !. . . . . .

Qu'il fait bon ici, ma chère amie ! Ce soir, à la prière, une cinquantaine de voix pour le moins, et parmi lesquelles on distinguait celles de deux fils de Saint Dominique, faisaient résonner des louanges de Notre-Dame *Réconciliatrice* les voûtes de son béni sanctuaire. Non, je ne saurais rendre la douce émotion que produisent dans l'âme du pélerin, ces chants d'allégresse dont retentissent à toutes les heures du jour les saintes collines de la Montagne de Marie. On dirait, tant le cœur y trouve de charmes, que la voix des Anges, s'unissant à celle des pieux enfants de la Reine du Ciel, répète avec eux le refrain préféré :

A toi tout mon amour,
Vierge de la Salette !
A toi, je le répète,
Dans cet heureux séjour,
A toi, à toi, à toi, tout mon amour !

27 septembre au matin.

Bonjour, ma toute bonne. Je viens de te déposer aux pieds de notre tendre Mère, avant d'entreprendre l'ascension du Gargas, à laquelle nous invite le temps le plus magnifique. Notre petite caravane, composée de cinq personnes, se met gaîment en route et m'appelle. Adieu donc. A bientôt.....

Du sommet du Gargas, au pied de la Croix qui le couronne ; à 2.000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Oui, amie, il est seul grand, seul digne de louanges, Celui dont la Main puissante posa, comme en se jouant, la base de ces Monts gigantesques et creusa les vastes profondeurs de ces abimes..... Oh ! qu'elles semblent étroites et mesquines les œuvres de l'homme considérées de ces hauteurs de la Création, en face de ces magnificences ! Certes, les constructions qui se poursuivent au Pélérinage de la Salette sont grandioses (1). Elles paraîtraient immenses au sein d'une cité et comparées aux édifices ordinaires. Eh bien ! tous les bâtiments ensemble du Pélérinage, aper-

---

(1) Dans l'ordonnance par laquelle Mgr Jaquemet érige à Nantes l'Association de Notre-Dame *Réconciliatrice de la Salette*. Sa Grandeur s'exprime en ces termes :

« Vu le Bref apostolique du 26 août 1852, par lequel Notre Saint-Père le Pape Pie IX a enrichi de précieuses indulgences l'association canoniquement érigée sur la Montagne de la Salette, du Diocèse de Grenoble, sous le nom de Notre-Dame Réconciliatrice de la Salette ;

« Vu un second Bref de sa Sainteté, en date du 8 septembre 1852, par lequel ladite Association est élevée au rang d'Archiconfrérie, et reçoit, à ce titre, entr'autres privilèges, celui de pouvoir donner aux autres Confréries de même nom, canoniquement érigées, avec des lettres d'affiliation, une participation aux grâces spirituelles dont elle jouit elle-même ;

« Vu les lettres d'affiliation à ladite Archiconfrérie accordées en faveur de la Confrérie du même nom de notre petit-Séminaire de Nantes ;

« Nous rappelant avec reconnaissance les grâces nombreuses, spirituelles et temporelles, dont la dévotion à la Très-Sainte Vierge, Mère de Dieu, honorée sous le nom de *Notre-Dame de la Salette*. est devenue la source dans notre Diocèse (1) ;

« Désirant voir s'étendre cette salutaire dévotion, dont l'un des bienfaits est de ramener sensiblement les peuples à la pratique de la sanctification du dimanche ;

« Le saint nom de Dieu invoqué,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article premier. — L'Association en l'honneur de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, sous le titre de *Notre-Dame Réconciliatrice de la Salette*, est et demeure canoniquement érigée dans la chapelle de notre Petit-Séminaire de Nantes... »

(1) L'église, dont la longueur sera de 50 mètres (de dedans en dedans), et la largeur de 16 mètres, pourra contenir six mille personnes *debout*.

---

(1) Nous rapporterons à la fin de ce volume, deux guérisons miraculeuses choisies parmi les nombreux prodiges que le Diocèse de Nantes reconnaît devoir à l'entremise de Notre-Dame de la Salette.

çus de l'élévation où nous sommes, nous apparaissent, au centre des hautes montagnes qui les dominent, plus exigus qu'une humble chaumière faisant place à un magnifique palais. C'est moins que cela encore, et il n'y a nulle proportion à établir entre l'ouvrage d'une main humaine et les œuvres du Tout-Puissant. Oh ! répétons encore et répétons sans cesse :

Dieu seul est grand, et l'homme est bien petit !...

Mais qu'il est magnifique le spectacle que j'admire !... Quel immense horizon (16 lieues) ! quelle variété de sites ! A mes pieds, c'est le béni plateau visité par Marie. Semblable à un autel au sein d'une majestueuse basilique, il occupe le centre du vaste temple choisi tout exprès par la Reine du Ciel, c'est visible, pour réunir et prêcher l'Univers entier ! Vainement, assure-t-on, vous parcourriez les montagnes environnantes à la recherche d'un lieu plus convenable que celui qui a mérité les prédilections de notre bien-aimée Souveraine : vous n'en trouveriez aucun qui puisse même soutenir la comparaison.

Un peu à droite, quel gracieux paysage se déroule à mes regards ! C'est la charmante vallée de la Salette, avec ses hameaux à moitié cachés dans de frais bosquets, comme le nid du petit oiseau sous la feuillée. Ce sont de vertes prairies, des champs aux nuances variées ; puis d'agréables coteaux sur le penchant desquels sont groupés de nombreux troupeaux de moutons ou de chèvres, qui vous apparaissent à cette distance comme des points immobiles. Des ruisseaux au cours sinueux, des torrents profondément encaissés, serpentent dans ces vallées, contournent ces collines et disparaissent derrière ces monts, au-dessus desquels s'élèvent d'autres monts, et par-delà, d'autres monts encore... Et ce riche tableau, mon amie, est largement encadré dans un cercle de montagnes dominant toutes les autres, et dont la cime, d'une éblouissante blancheur, se dresse fièrement au-dessus des nuages, en présentant au feu d'un splendide soleil le miroir étincelant de ses immenses glaciers.....

Mais si je me retourne, quel contraste s'offre à ma vue ! Devant moi, c'est la Nature avec toutes ses grâces ; et derrière moi, c'est le Chaos avec tout son désordre, avec ses bouleversements et ses horreurs ! O mon amie ! je n'ai pas le courage de sonder d'un regard ferme ces profondeurs effroyables, ni de mesurer, autrement que par un coup-d'œil rapide, les hauteurs saisissantes de ce gigantesque rocher, taillé à pic de la cime à la base, et dont la foudre a noirci, ébréché, crevassé la tête altière ! . . . . . .

. . . . . .

De la Sainte Montagne, même jour.

Notre descente s'est très-heureusement effectuée, ma bonne amie, et je ne me sens pas trop lasse. Nous avons mis sept quarts d'heure dans notre ascension ; mais c'est bien la faute de mes jambes, peu dociles en ces courses *grimpantes :* et raisonnablement *marchant*, assure-t-on, une heure et quart aurait dû suffire, attendu que, pour avoir plus tôt fait, nous gravissions la Montagne en droite ligne, ma personne ayant constamment l'honneur de fermer la marche..... Mais, courage ! voici le signal béni du repos ; voici la Croix, lieu du rendez-vous général... Notre jeune guide nous y attendait depuis un bon quart d'heure, et nous fûmes agréablement surpris de trouver un feu pétillant alimenté par des racines desséchées de genièvre, arbuste rabougri qui tapisse en grande quantité le sommet du vieux Gargas. Rien ne repose le Montagnard après une rude ascension, rien ne le rafraîchit (ne ris pas, c'est le mot d'usage) comme un feu vif, dont la bienfaisante chaleur rend à ses membres fatigués leur énergie et leur souplesse.

Cependant l'heure du dîner était sonnée, et l'estomac réclamant, il nous fallut bien descendre des hauteurs de la contemplation où nous planions, pour songer à satisfaire des instincts beaucoup moins poétiques. La nappe fut donc promptement dressée sur le gazon, qui nous offrit à la fois la table et les siéges. Chacun faisait gaîment honneur au champêtre festin, lorsque tout-à-coup nos yeux s'abaisssant avec amour sur le Plateau révéré, notre cœur éprouva le besoin de saluer, du sommet de ces hautes régions, Celle qui siége à la droite du Tout-Puissant, sur un Trône plus élevé que les Cieux ; et aussitôt deux voix pures et suaves entonnèrent le cantique si populaire que tu connais :

A la Salette,
Le cœur répète
Ce doux refrain :
Vierge si bonne,
Soit la patronne
Du pélerin !

ADMIRABLE GUÉRISON DE GABRIELE DORBES

Atteinte d'une maladie presque générale provenant d'une myélite. (1)

Récit emprunté au *Mémorial Catholique*

Dorbes Gabrielle, pauvre orpheline épuisée depuis quatre ans par la souffrance, entra vers la fin de l'hiver 1854, à l'hôpital de Muret, sa ville natale.

« Là, elle demeura deux années, jour à jour, courbée, torturée, usée, déformée par l'horrible mal. Elle était couverte de plaies, de vésicatoires ; elle a eu jusqu'à dix cautères à la fois. Ses souffrances étaient inouies. Tous les membres étaient retirés, racornis ; ses genoux, repliés et fixés contre sa poitrine. Elle n'était plus, comme elle dit, qu'un *peloton*. Dans toute position où on la plaçait, elle restait clouée, immobile. La paralysie était presque générale ; la main gauche seule se mouvait encore. L'estomac en vint à ne plus supporter même quelques gouttes d'eau. Depuis plusieurs mois, il lui était impossible de faire le signe de la Croix. Elle priait toujours, mais l'épuisement de l'âme touchait à l'extrême. Elle pleurait incessamment, sans cause : par moments, sa tête s'égarait ; elle perdait le sentiment et délirait.

« Chaque soir, elle espérait terminer dans la nuit cette affreuse existence. Les médecins de Muret et de Toulouse, désespérant depuis longtemps, l'avait condamnée ; et le médecin de l'hôpital disait souvent aux sœurs : « Le bon Dieu devrait terminer son agonie. » Gabrielle désirait mourir ; mais, âme pieuse, elle gardait la résignation de ses douleurs. . . . . .

. . . . . .

« La Supérieure des Sœurs de Muret qui, elle-même, a reçu de grandes grâces de Notre-Dame Réconciliatrice, revenant de Libourne, en avait rapporté une petite fiole d'eau de la Salette. Gabrielle avait entendu dire que la Très-Sainte Vierge était apparue à deux bergers des Alpes, et elle croyait le Fait vrai, sans avoir pourtant aucune vive préoccupation dévote de ce côté.

« Notre Mère, avait dit la Sœur Supérieure en destinant l'Eau sainte à Gabrielle, notre Mère, guérissez-la pour le bien de notre pays, dût-elle rester toute sa vie paralysée ou boiteuse. » — Remarquez en passant la réserve un peu singulière de cette demande d'ailleurs si chrétienne, puisque la guérison était sollicité pour l'avantage général et spirituel du prochain.

« Une neuvaine fut décidée ; et cependant il est évident qu'il n'y avait aucun empressement de la part de la malade ; car l'Eau sainte resta trois semaines auprès de son lit. Gabrielle n'avait, comme elle dit, aucune envie de conserver sa vie. Elle céda seulement au désir de manifester la gloire de Dieu ; et peut-être des influences célestes concoururent-elles à retarder l'acte, afin que le Miracle apparût plus éclatant par l'extrémité du mal, et que la vie nouvelle sortît des bras mêmes de la mort.

« C'était le 23 mai dernier 1855. La neuvaine devait commencer le soir Gabrielle s'était décidée à recourir à l'Eau de la Salette dans un sentiment de soumission et pour le seul honneur de la Sainte Vierge.

« L'Aumônier étant venu s'agenouiller au bord de son lit, la pauvre agonisante lui demanda s'il fallait attendre qu'elle eût communié. — « Non, mon enfant, buvez cette eau de la Sainte Vierge quand vous voudrez. » Et le Prêtre, en s'en allant, lui mit la fiole dans la main gauche, le seul membre, comme nous l'avons vu, qui ne fût pas entièrement paralysé.

Gabrielle, restée seule à deux heures un quart, boit l'Eau de la Salette, en disant : « *Pour la gloire de la Sainte Vierge, que la volonté de Dieu soit faite !* » Puis, avec les dernières gouttes, elle se frotte doucement le bras droit. Ce bras était insensible, inerte, gonflé, et la main, déjà couverte de taches noires gangréneuses.

« Gabrielle, en buvant, fut saisie d'une émotion indicible. Son cœur battait violemment dans sa poitrine.

« Quelques minutes après, ayant cessé de se frictionner, tout-à-coup, *elle éprouve comme si on lui remuait son bras droit sous la couverture ! elle sent comme quelqu'un qui lui disait : « Tire ton bras »* — Je tire brusquement mon bras, dit-elle, et me sentant guérie, mon premier mouvement est de faire le signe de la Croix ; et voilà qu'au lieu de dire : Au nom du Père..., sans le vouloir, j'ai dit : *O Marie ! conçue sans péché...* Pour lors, j'ai compris tout de suite que c'était la Sainte Vierge qui m'avait guérie. »

« Gabrielle, dès cet instant, délivrée de toute angoisse, s'amuse à faire exécuter à ce bras affranchi tous les mouvements et toutes les évolutions, comme pour s'assurer de toutes manières de la réalité du Miracle. Mais, par un sentiment de timidité singulière, elle garda jusqu'à 7 heures

---

(1) Affection de la moelle épinière.

et demie le secret de sa guérison ; et quand une des sœurs vint lui dire : « Gabrielle, nous allons à la Chapelle commencer la neuvaine, elle répondit : Après la prière, venez, ma sœur, je vous ferai voir quelque chose ». Cette religieuse, dès ce moment, avait soupçonné que le Miracle était accompli. A son retour, la malade, tout-à-coup, lui présente son bras étendu et l'agite devant elle. La sœur tombe à genoux et se fond en larmes et en prières. Toutes les sœurs accourent au au cri de : Miracle !..

« Gabrielle, voulant se lever, sent ses jambes s'allonger sans peine. Elle se dresse, s'habille elle-même, descend de son lit, se tient droite et marche soutenue par deux religieuses. Arrivée devant la statue de la Sainte Vierge, elle s'affaisse et perd connaissance.

« Alors commence une crise terrible qu'on lui a racontée, car elle n'en a aucun souvenir. L'écume lui sort abondamment de la bouche et du nez; ses membres se tordent, tout son corps craque... Quelques sœurs de modique foi disaient : « Vous voyez bien qu'elle va mourir ! C'est la crise de la mort... — Ce n'est rien, s'écrie la Supérieure. » Et elle court chercher un remède : Mais au moment de faire respirer de l'éther à Gabrielle : Non, non, dit cette belle âme confiante, non, c'est un Miracle ; nous n'avons rien à faire ici ». On rapporta Gabrielle dans son lit, et toute la nuit se passa dans cette crise effrayante. Ce fut comme un bouleversement, une reconstruction, un renouvellement de l'organisme. Le délire ne quitta pas la malade. — Le matin venu, elle se calme, reprend connaissance, ouvre les yeux, salue avec affection les sœurs. Elle jouit de toute sa raison, de la liberté de tous ses membres, de la plénitude de ses actions. Un bien-être inexprimable qu'elle n'avait pas connu depuis six années, a succédé à son état de martyre. Elle se sent appetit ; se lève, s'habille, déjeune et dîne fort bien ; et dès le lendemain, elle reprenait sa couture. Faible d'abord, elle sent ses forces revenir avec une rapidité inouie. C'est, dirons-nous, une convalescence *à la vapeur*.

« Cependant, exception frappante ! Gabrielle voit une de ses jambes demeurer débile ; elle boite et ne peut marcher que sur la pointe du pied : on se rappelle les termes du vœu de la Supérieure... Ceci durait depuis trois semaines, la guérison étant, d'ailleurs, générale et parfaite, lorsque Gabrielle dit à la Supérieure : « Ma Mère, il faut bien que la Sainte Vierge finisse sa guérison. — Mais nous n'avons plus d'Eau, mon enfant. — Eh bien ! la médaille de la Salette, n'est-ce point la même chose ? » Et le soir en se couchant, Gabrielle applique sa médaille sur le genou, avec la même foi naïve et profonde qui avait obtenu le premier miracle. Le lendemain (c'était un samedi), elle allait à la Messe sans boiter, sans éprouver ni faiblesse ni embarras. Quelques jours après elle suivait la procession de la Fête Dieu. — « Sans doute, dit-elle, en me laissent boiter, la Sainte Vierge a voulu éprouver notre foi. »

« On conçoit ce que cette guérison miraculeuse dut exciter d'exaltation et de joie. Gabrielle seule ne ressentit aucune impression joyeuse ; au contraire, elle était triste, résignée à vivre maintenant, comme elle avait été résignée à mourir. Chose étrange ! dès qu'elle fut guérie, elle *entrevit*, dit-elle, de *grandes peines*. Mais elle est calme et dans la paix : *sa vie est à la Sainte Vierge*. »

CERTIFICAT DE M. LE DOCTEUR PONSAN

Sur la guérison de Gabrielle Dorbes

Je, soussigné, médecin de l'hospice de Muret, certifie que la nommée Gabrielle Dorbes, couturière, âgée de 26 ans, est entrée à l'hospice le 26 juillet 1853, pour y être traitée d'une myélite. Avant son entrée à l'hospice, cette jeune fille n'avait jamais joui d'une bonne santé ; néanmoins, elle a travaillé jusqu'à ce que ses forces ne lui aient plus permis de se soutenir.

« Malgré tous les traitements les plus énergiques que je ne crois pas devoir énumérer ici, sa maladie a augmenté constamment ; elle a présenté dans le courant de l'année 1854 tous les symptômes d'un ramollissement de la mœlle épinière ; ses membres inférieurs se sont peu à peu contractés, au point que, depuis environ un an, ses genoux touchaient son menton, et qu'il lui était impossible, malgré sa bonne volonté et malgré les tractions qu'on exerçait sur ses membres, de les mettre en demi-flexion.

« On sentait au-dessous des genoux les tendons des muscles fléchisseurs de la cuisse tellement tendus, qu'il était facile de se convaincre que l'extension des membres inférieurs était impossible. Dans le courant de cette longue maladie, est survenue graduellement une hémiplégie du mouvement du côté droit, avec conservation de la sensibilité. L'intelligence est toujours restée intacte. Le bras droit était

entièrement privé de mouvement. Quant à la jambe du même côté, la paralysie n'était pas complète. Il lui était impossible de faire le moindre mouvement dans son lit. Son estomac ne pouvait rien digérer depuis longtemps. Telle était sa position au 22 mai 1855.

« Le 24, en faisant ma visite, la sœur Supérieure me pria d'examiner Gabrielle ; quel fut mon étonnement de la trouver entièrement allongée dans son lit ! Elle se mit seule sur son séant et me tendit son bras paralysé, dont elle se servait comme s'il n'eut jamais été malade ; avant ma visite, elle avait fait un déjeuner très-confortable, et la digestion ne la tracassait en aucune façon.

« On m'apprit alors que la veille, dans l'après-midi, après avoir bu un flacon d'Eau de la Salette, elle s'était allongée immédiatement, était descendue de son lit et avait fait huit ou dix pas, aidée de deux personnes Depuis ce moment, l'amélioration a été tous les jours croissant, au point que, hier, jour de l'Octave de la Fête-Dieu, elle s'est rendue à la Messe et à Vêpres, et a suivi la procession dans une assez longue partie de son trajet.

« Comment est survenu ce changement subit ?

« Il m'est impossible, comme médecin, de l'expliquer, et j'avoue que je n'y croirais pas, si ces faits ne s'étaient passés sous mes yeux.

« Fait à Muret, le 18 juin 1855.

« L. Ponzan, *docteur-médecin.* »

SEPTIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Encore une famille accourue en actions de grâces à la Sainte Montagne. — Conversion de deux Israélites opérée sous les auspices de Notre-Dame de la Salette. — Récit de deux guérisons bien remarquables.

J. M. J. ✝

Couvent de la Providence de Corps,
30 septembre 1855.

Chaque jour, pour ainsi dire, ma bonne amie, amène à la bien-aimée Montagne quelque âme récemment consolée par Notre-Dame de la Salette et proclamant hautement ses bienfaits. Aujourd'hui, c'est une famille d'Amiens qui vient apporter à sa Bienfaitrice le tribut de ses actions de grâces. Ce sont des enfants, un époux qui accourent la remercier de leur avoir conservé une épouse, une mère bien-aimée.

« J'étais condamnée des médecins, m'a dit cette Dame, et d'après leur déclaration, c'en était fait de ma vie. Mais une cuillerée d'Eau de la Salette et les ferventes prières de ma famille m'ont rappelée des portes de la mort ; et me voici venue avec mon mari, mon fils et ma fille, bénir la Mère de Dieu sur la Montagne où Elle donne une telle vertu à sa Fontaine. »

2 octobre 1855.

Que nos Saints Anges Gardiens, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, t'abritent sous leurs ailes tutélaires, ma toute bonne ! et que leur sollicitude te garde en toutes tes voies, ainsi que, pour obéir à Notre-Dame de la Salette, ils ont abrité et guidé deux jeunes Israélites tout récemment convertis au Christianisme.

Ces deux frères, jumeaux de naissance et jumeaux de vocation (car tous les deux vont entrer dans les rangs des lévites du Séminaire de Paris), sont venus au mois d'août dernier remercier Jésus-Christ, sur la Montagne de Marie Réconciliatrice. Leur foi vive et simple, leur piété tendre et recueillie, ont fait l'édification de tous ceux qui ont eu le bonheur de les voir. Mais ce n'était point assez pour leur cœur : ils ont voulu encore laisser entre les mains des bons Pères Missionnaires un témoignage authentique de leur reconnaissance envers Celle à qui, après Dieu, ils proclament devoir leur affranchissement du joug judaïque. Je t'envoie, par ce même courrier, la copie de leur intéressante relation (1).

4 octobre 1855.

Il me semble, ma bonne amie, ne t'avoir point encore dit que la Miraculée de Soissons, sur la double guérison de laquelle nous recueillîmes de si précieux détails l'année dernière (2), se trouve actuellement à la Montagne, employée au service des pélerines, sous la direction de l'excellente sœur Thérèse de Jésus, première assistante des religieuses de Corenc. Cette nouvelle servante de Marie Réconciliatrice, Belge de naissance (3), est âgée de 24 ans, resplendissante de vigueur et de santé, d'un caractère plein d'aménité et de franchise. Pénétrée de la plus tendre reconnaissance, elle voudrait se consumer aux pieds de la Mère chérie à qui

(1) Voir à la fin de cette lettre.
(2) Voir ci-dessus, page 8.
(3) De la ville d'Everbercq.

elle est redevable d'avoir trois fois échappé à la mort.

Je te rapporterai tout-à-l'heure le récit qu'elle m'a fait du troisième prodige opéré en sa faveur. Mais tout d'abord tu seras charmée de lire les ordonnances rendues à l'occasion des deux premiers, par Mgr l'Evêque de Laon et de Soissons, le 5 mai 1854.

PREMIÈRE ORDONNANCE

« Considérant que ladite Postulante a été guérie subitement à seize jours de distance, 1° d'une amaurose compléte qui menaçait sa vue et ne laissait presque plus d'espoir de guérison ; 2° d'une congestion pulmonaire qui s'était présentée avec les caractères les plus inquiétants et avait conduit la malade aux portes du tombeau ; que, dans l'une et l'autre de ces circonstances, elle a été guérie en un instant, le cinquième jour d'une neuvaine faite dans la communauté, en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, pour obtenir son rétablissement ;

« Article 1er. — Le jour de la clôture du mois de Marie, il sera célébré dans la Chapelle de l'Hôpital de Soissons, un Salut solennel d'actions de grâces, pour remercier Dieu de la double guérison obtenue par la protection de Notre-Dame de la Salette. »

DEUXIÈME ORDONNANCE

« Voulant donner un nouveau témoignage de notre foi à la miséricordieuse Apparition de l'auguste Mère de Dieu sur la Montagne de la Salette ;

« Voulant en particulier conserver le souvenir de la guérison miraculeuse opérée dans ledit hôpital de Soissons par l'intercession de Notre-Dame *Réconciliatrice de la Salette*, en la personne d'Adèle Chevalier, postulante de la Communauté des Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve.

« Nous avons érigé et érigeons par les présentes dans la Chapelle de l'Hôpital Général une pieuse association en l'honneur de Notre-Dame *Réconciliatrice de la Salette.* »

Peu après la double guérison dont parle ici Mgr de Soissons, un troisième accident conduisit de nouveau la jeune novice aux portes de la mort. Il lui arriva d'avaler, en mangeant de la morue, une longue épingle, qui demeura fichée en travers de sa gorge. Le chirurgien mit tout en œuvre pour opérer l'extraction à l'aide d'instruments qu'il plongea aussi avant que possible. Le sang vint à pleine bouche, et l'épingle fut rompue ; mais les deux morceaux en restèrent dans le gosier de la pauvre patiente, qui dut se résigner à une mort d'autant plus inévitable, qu'il fut impossible de provoquer chez elle le moindre soulèvement de cœur, quoiqu'on lui eût administré jusqu'à cinq vomitifs coup sur coup : ce fut absolument comme si elle avait pris une infusion de tilleul ou de fleurs d'oranger.

Bientôt la gorge enfla tellement que la malade pouvait à peine respirer. « C'en est fait, déclara le docteur : elle n'a pas désormais trois heures à vivre... » Il semble que N.-D. de le Salette n'attendît que cette dernière sentence pour inspirer à la pauvre condamnée d'avoir encore recours à son Eau miraculeuse... A peine, en effet, en eut-elle avalé quelques gouttes, qu'une petite toux lui fit rejeter sans effort un des morceaux de l'épingle, dont la seconde partie arriva de la même manière quelques heures plus tard, après une seconde cuillerée d'Eau de la Salette. La malade était sauvée. Gloire à Marie !...

Cette guérison en rappelait tout-à-l'heure une du même genre au souvenir de M. Mélin. « Une personne, dit-il, ayant également avalé une épingle, allait étouffer, car on n'avait pu réussir à l'extraire. Mais, pleine de confiance en Notre-Dame de la Salette, elle prend avec foi quelques gouttes d'Eau miraculeuse en invoquant Marie ; et peu après l'épingle est rejetée d'une façon bien remarquable : elle se cherche une issue par l'oreille de la malade, comme pour témoigner qu'elle obéissait à une force qui sortait des lois de la nature... »

LETTRE

ADRESSÉE AU SUPÉRIEUR DES MISSIONNAIRES DE LA SALETTE

Par deux jeunes Israëlites récemment convertis au Christianisme

Mon révérend Père,

Puisqu'il est d'usage que ceux qui ont obtenu quelque faveur par l'intercession de Notre-Dame de la Salette, déposent à ses pieds un gage de leur amour, nous ne croyons pas pouvoir témoigner d'une manière plus efficace notre reconnaissance à notre bonne Mère qu'en obéissant à votre saint désir. Je vous écris donc ici toutes les grâces que cette bonne Mère nous a obtenues depuis que

nous avons eu le bonheur de la connaître et de l'aimer. Je vous donne ces faibles détails de son amour immense, pour la glorification de son saint Nom et pour l'édification des âmes pieuses Je vous les écris tout simplement et tels qu'ils nous sont arrivés. Ils sont la copie fidèle des sentiments qui nous animent :

« Après que Notre-Seigneur nous eût envoyé l'heureuse maladie qui nous dessilla les yeux , nous résolûmes, d'un commun accord, de suivre cette voie de la vérité que son amour nous traçait ; et aussitôt, nous nous mîmes avec ferveur à étudier l'ancienne et la nouvelle Loi. La lumière ne tarda pas à se faire vive et radieuse ; et dès lors déposant tout sentiment d'amour-propre ou de crainte, nous jurâmes un éternel amour à Jésus et à Marie. Nous avions entendu parler du Miracle de la Salette, et touchés de cette merveille, nous demandâmes à une personne de notre connaissance qu'elle voulût bien nous prêter l'ouvrage qui traite de ce Miracle d'une manière très détaillée. Nous le lûmes, non-seulement avec foi, mais avec émotion ; et obéissant à la voix de notre cœur, nous nous procurâmes une bouteille d'Eau de la Salette. Etant alors au Lycée de Lyon, où nous achevions notre philosophie, nous ne pouvions nous occuper de notre instruction religieuse sans être bientôt découverts. Nous nous mîmes donc sous la protection de Notre-Dame de la Salette, et presque tous les jours, en entrant à l'étude, nous faisions le signe de la croix avec une goutte de son Eau miraculeuse : nous ne fûmes pas trompés dans notre espérance : car, pendant un an nous avons pu, sous les yeux d'une trentaine de personnes, travailler sur les Evangiles et sur la Bible sans que qui que ce soit nous ait surpris. Nous espérions recevoir le Baptême pendant les vacances ; mais notre famille nous envoya à Mulhouse, chez notre grand-père. Comme nous ne pouvions demeurer deux mois sans nous entretenir avec quelque digne prêtre, notre bon Père spirituel nous donna une lettre pour M. le Curé de Mulhouse. La difficulté était de nous rendre chez lui sans être aperçus par quelqu'un des Juifs. Il n'y a, en effet, à Mulhouse, au sein d'une population de trente mille âmes, qu'une seule église catholique, bien connue des trois mille Juifs qui l'entourent. Nous courions grand risque d'être aperçus, mais nous n'avions pas oublié notre petite bouteille d'Eau de la la Salette. Nous invoquâmes Marie *Réconciliatrice*, et presque tous les jours nous pûmes, sans crainte d'être remarqués, nous rendre chez le vénérable Curé.

Nous rentrâmes au Lycée après les vacances ; puis, le moment des examens du baccalauréat étant arrivé, nous nous mîmes de nouveau sous la protection de Notre-Dame de la Salette, et encore une fois elle nous exauça : nous fûmes reçus bacheliers. Libres alors de toute inquiétude, et suffisamment instruits sur les mystères de la Religion, nous nous disposâmes à recevoir le saint Baptême ; et ce fut avec un sentiment d'ineffable bonheur que nous sentîmes l'Eau régénératrice couler sur notre front : nous nous relevâmes enfants de l'Eglise ! Une seule pensée nous serrait le cœur : il fallait rentrer au milieu du peuple juif et cacher notre amour pour Jésus jusqu'à l'âge de 21 ans !... Nous nous recommandâmes de rechef à Notre-Dame de la Salette, ensuite de quoi nous pûmes aller tous les jours à Notre-Dame de Fourvières et à Saint-Nizier ; nous pûmes chaque dimanche faire la sainte Communion, sans être une seule fois remarqués. Ainsi se passèrent six mois. Pendant quelques jours, notre famille avait paru inquiète du changement qui s'était opéré en nous : comme nous ne voulions plus aller au théâtre, on était étonné. Un jour on nous surprit notre petite bouteille d'Eau de la Salette, et l'on nous demanda ce qu'elle renfermait : « C'est, répondîmes-nous, un collyre destiné à fortifier nos yeux. » En effet, cette Eau avait bien contribué à fortifier nos yeux *dans la Foi*.

« Enfin, au bout de six mois, Dieu jugea à propos de découvrir notre bonheur : notre famille apprit que nous étions chrétiens... Eurent lieu des explications, suivies d'une scène violente entre nos parents et nous. L'autorité vint nous arracher des mains furieuses qui menaçaient notre vie... Nous espérions pouvoir être émancipés ; mais la Synagogue nous réclama aussitôt à grands cris : tout le conseil de famille était contre nous, et nous dûmes rentrer sous la direction de ceux qu'animait une haine sourde et implacable. Comme l'autorité civile veillait sur nous et qu'on ne pouvait plus renouveler les scènes précédentes, on s'y prit d'une autre manière : on résolut de nous attaquer dans notre Foi. Notre famille, le jour même qu'on nous remit entre ses mains, nous avertit que nous partirions dès le soir pour Mulhouse. Cet ordre nous désespéra; car nous savions tout ce que nous allions avoir à souffrir au milieu d'une population toute composée de Juifs et de Protestants. Alors nous nous rendîmes à Fourvirres, con-

duits par notre bon Père spirituel ; et *là*, nous fîmes vœu d'*aller en pélerinage à Notre-Dame de la Salette*, si nous étions bientôt délivrés de la persécution des Juifs, ou du moins si nous demeurions inébranlables dans notre Foi.

« Nous arrivâmes donc à Mulhouse ; et pendant un mois la fureur judaïque s'efforça de nous faire chanceler dans notre sainte croyance. On nous avait défendu de voir le Curé, et l'on nous surveillait attentivement pour que nous ne puissions nous rendre chez lui. Mais nous nous tournâmes de nouveau vers Notre-Dame de la Salette, en la priant de nous couvrir de son Manteau ; et nous pûmes, en dépit de tous les Juifs qui faisaient les *argus* autour de nous, aller presque tous les jours voir M. le Curé. On nous avait défendu d'écrire ; et tous le jours nous faisions cinq ou six lettres, que nous mettions nous-mêmes à poste. Cependant, nous avions encore d'autres assauts à supporter. Les Juifs avaient ordonné au Rabbin de nous ramener dans le chemin que nous avions abandonné : aussi nous fallait-il à toute heure répondre à toutes sortes de questions qui nous étaient adressées. Notre-Dame de la Salette répondait pour nous, et sa Voix nous disait au fond du cœur ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « *Ne soyez pas inquiets des paroles que vous avez à dire : ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit-Saint, qui est dans vous...* » En effet, nous pûmes constamment répondre à toutes les objections qui nous furent adressées, et avec l'aide de Dieu, convaincre le Rabbin de son ignorance et de sa mauvaise foi.

« Après un mois d'épreuves, notre famille, voyant que nos convictions étaient inébranlables, nous envoya à Paris pour y faire notre droit, ainsi que le lui avait enjoint le parquet de Lyon. Nous eussions bien désiré pouvoir entrer au Séminaire : c'était là que nous portait notre cœur ; mais nous ne le pouvions pas. Arrivés à Paris, nous fûmes de nouveau en butte à la persécution : on voulait nous contraindre à entrer dans le pensionnat juif. Nous refusâmes absolument ; et, choisissant une pension bourgeoise convenable, nous déclarâmes que nous n'en sortirions que sous l'escorte de la gendarmerie. Cette décision soulevant une fureur générale parmi les Juifs de Lyon, notre famille mit tout en œuvre auprès des autorités pour arriver à ses fins. Notre tuteur vint à Paris et fit tous ses efforts pour obtenir un mandat d'arrêt. Non-seulement il nous refusa son consentement pour prendre nos inscriptions de droit, mais encore il nous retrancha tout moyen de subsistance. Notre position devint critique ; mais nous nous reposâmes en Dieu et nous rappelâmes à Notre-Dame de la Salette le vœu que nous lui avions fait. Aussitôt Elle nous exauça. Le Procureur Impérial de Paris et M. le Préfet nous prirent sous leur protection ; le Ministre de l'Instruction Publique nous permit de prendre nos inscriptions de droit sans l'autorisation de notre famille, et les Pères *Ratisbonne* nous donnèrent ce qui nous était nécessaire pour vivre. En vain, les Juifs essayèrent-ils encore de nous persécuter : Notre-Dame de la Salette s'était mise entre eux et nous, et le plus grand calme succéda enfin à une furieuse tempête. Notre famille, voyant l'inutilité de ses efforts, nous a complètement abandonnés ; et aujourd'hui, libres de toute inquiétude, nous pouvons sans crainte prier et aimer... Nous allons entrer au Séminaire, où depuis un an notre cœur nous porte. Mais avant de nous retirer du monde, ô notre Mère ! nous avons voulu accomplir le vœu que nous avions fait aux pieds de vos autels...

« C'est du haut de la Salette que j'écris ces lignes pour votre gloire, ô Marie ! Puisse la Sainte Montagne qui a vu couler vos larmes être bientôt témoin du concours universel de tous vos enfants !... Vous nous avez sauvés dans le jour de la tribulation : aujourd'hui, nous vous consacrons nos cœurs avec une sainte allégresse. Présentez-les vous-même à votre Fils adorable, et qu'il les dévore de son amour ! Et maintenant nous vous promettons, avant de terminer, de revenir dans ce béni Sanctuaire, chaque fois qu'il se convertira un membre de notre famille. Intercédez pour elle, s'il vous plaît près de Jésus, le fruit béni de vos entrailles, et répétez-lui souvent ces paroles qu'il prononça du haut de sa croix, dans le feu brûlant de son amour :

« PÈRE, PARDONNEZ-LEUR, ILS NE SAVENT CE QU'ILS FONT ! »

Montagne de la Salette, 22 août 1855.

Signé MARIE JOSEPH L***.
MARIE AUGUSTIN L***.

Au Séminaire, à partir du 15 octobre 1855,
Rue Duguay-Trouin, 3.

HUITIÈME LETTRE

A UNE AMIE

Encore un illustre pélerin à la Salette. — Récit d'une guérison miraculeuse près Bar-le-Duc, en Hollande. — Réflexions de Mgr Dupuch sur l'impossibilité d'expliquer le Fait de la Salette autrement que par un Miracle. — Récit plein de charme du pieux évêque d'Alger. — Grégoire XVI et Mgr Dupuch.

J. M. J. †

Fête du saint Rosaire (1855), sur la Montagne de Marie.

Aucune glorieuse visite ne devra manquer à la Salette, ma toute bonne ; et comme l'aiguille aimantée se tourne par une invincible attraction, vers le Nord, ainsi voyons-nous chaque jour plus irrésistiblement inclinés vers la Montagne de *Notre-Dame Réconciliatrice* tous ceux qui, dans l'Eglise de Dieu, brillent d'un plus vif éclat par les vertus, les talents et la piété. Aujourd'hui, c'est encore un saint Evêque qui, accourant des bords de l'Océan, vient se prosterner sur cette Terre consacrée et protester hautement de sa croyance à la céleste Apparition. C'est l'illustre successeur du grand Saint Augustin sur le siège d'Hyppone ; c'est Mgr Dupuch, le civilisateur de l'Algérie et l'ami particulier de notre bon Evêque qui, après avoir, par un chemin détrempé, gravi la Sainte Montagne en vrai pélerin, c'est-à-dire à pied, est depuis avant-hier l'hôte béni de Notre-Dame de la Salette (1).

Qu'il est édifiant le saint Evêque d'Alger, ma bonne amie ! Avec quel recueillement expressif il écoutait tout-à-l'heure le récit de l'Apparition que lui faisait, sur le lieu même du Miracle, M. le Supérieur des Missionnaires. La conviction la plus profonde se révélait sur sa vénérable physionomie et dans toute sa contenance. Mais lorsque, pour répondre au vœu exprimé par quelques pélerins, Sa Grandeur s'est mise en devoir de nous donner sa précieuse bénédiction ; quand, se plaçant à l'entrée du Sentier où pleura notre Mère, et se recueillant plus profondément encore, le pieux Apôtre a levé vers le Ciel ses mains tremblantes d'émotion, comment te rendre, amie, l'expression de ce regard où se lisait toute la vivacité de sa foi ? Comment te redire surtout l'accentuation pénétrante qui accompagnait ces simples paroles : « *C'est pour nous tous, pélerins, une grande bénédiction que de nous trouver ici...* (1) »

. . . . . .

Au nombre des heureux habitants de la Sainte Montagne qui ont pu recevoir en ce jour la bénédiction de Mgr Dupuch, se trouvait un jeune couple hollandais, uni depuis huit jours à peine, et qui, pour complément de fêtes nuptiales, n'a trouvé rien de meilleur que de venir proclamer sur le Mont révéré les bienfaits de Notre-Dame de la Salette, et la prier en son béni Sanctuaire, de rendre sainte et à jamais indissoluble l'union de deux cœurs qui lui sont dévoués.

Le frère de ces deux époux, jeune ecclésiastique aux manières aussi distinguées que sa piété est édifiante, les accompagne dans leur pieux pélerinage, et cela, nous a-t-il dit, afin de rendre tous trois ensemble à Marie de solennelles actions de grâces pour la guérison d'une de leurs sœurs (en religion sœur Boniface), religieuse de la Charité à Oss, près Bar-le-Duc, dans le Brabant septentrional (Hollande). Mais écoutons le récit qu'il va nous faire de cette merveilleuse guérison :

« Notre sœur était attaquée d'une phthisie qui avait déterminé une paralysie générale, accompagnée d'un désordre complet dans le système nerveux. Depuis six mois, la malade, privée de sommeil et ne pouvant prendre de nourriture, allait s'affaiblissant de jour en jour, lorsque vint s'ajouter à toutes ces misères une extinction de voix si absolue, que ce n'était qu'à grand peine et l'oreille collée sur ses lèvres, qu'on pouvait deviner, plutôt qu'entendre, ce qu'elle disait.

« Le 14 novembre 1854, la Communauté commença une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, dans le but d'obtenir la guérison de notre bien-aimée sœur, que sa grande jeunesse (20 ans), sa piété tout aimable et l'enjouement de son caractère, rendaient si chère à toutes ses compagnes, qu'on ne la désignait jamais que par l'appellation d'*enfant gâtée*. A peine la neuvaine fut-elle commencée, que déjà un mieux sembla s'opérer : le sommeil vint apporter un peu de repos et de rafraîchissement à la malade. Mais voici le dernier jour arrivé, jour de grande espérance ; car c'était la fête de la Pré-en-

(1) On sait que Mgr Dupuch, Evêque démissionnaire d'Alger, habite Bordeaux, sa ville natale, où son grand cœur dépense tout ce qu'il a de vie dans l'exercice journalier des œuvres de zèle et de dévoûment.

(1) De même jour (7 octobre 1855), un vénérable Religieux représentait encore l'Algérie sur la Montagne de la Salette ; c'était le Père Abraham, Supérieur d'un Orphelinat de la ville d'Oran.

tation de la Très-Sainte Vierge, et la Messe devait être célébrée, et la communion générale, offerte pour la chère sœur *Boniface*. La Mère supérieure vint donc la visiter quelques minutes avant de se rendre au chœur, afin de ranimer sa confiance ; et lui présentant un peu d'Eau de la Salette : « Allons, ma fille, lui dit-elle, buvez cela ; et maintenant faites votre signe de croix avec une goutte de cette Eau sainte... « Eh bien ! allongez donc votre bras plus promptement que cela. » La malade, toujours gaie, sourit doucement en faisant signe de la tête qu'elle ne peut obéir. En effet, il lui était impossible de faire usage de ses membres, et cela, comme je viens de le dire, depuis six mois.

« Cependant la Messe se continuait sans que la sœur Boniface eût encore éprouvé la moindre amélioration dans son triste état, lorsque le son de la clochette lui annonçant que son Dieu descendait sur l'autel, la pauvre infirme, sans avoir conscience du prodige qui s'opère en elle, se retourne subitement du côté de la Chapelle ; puis un second mouvement, éveillant bientôt son attention, elle en essaie un troisième et croit rêver... Mais non, plus de doute. elle a recouvré la faculté de se mouvoir !... Ce n'est pas tout. La Supérieure, étant revenue près d'elle, à l'issue de la Messe : « Je suis bien, très bien, ma Mère ! dit-elle d'une voix rauque, mais très distincte. Je puis me lever : voyez plus tôt ! » Et elle s'assied dans son lit, sans la moindre difficulté...

« Toute douleur avait disparu. Mais la guérison néanmoins n'était pas complète ; car les jambes refusèrent leur service : elles étaient demeurées en paralysie. Il fallut donc placer notre pauvre sœur dans un fauteuil et la transporter ainsi à la Chapelle. Incontinent, une autre neuvaine fut commencée ; et chaque jour la chère infirme fut ainsi déposée, pendant la neuvaine, en face du Sanctuaire. Tout-à-coup, au moment de la communion d'une religieuse, on voit sœur Boniface tomber à genoux et demeurer là immobile. La Supérieure accourt avec anxiété, s'imaginant que cette chute a été occasionnée par le retour de la paralysie générale. — « Rassurez-vous, ma bonne Mère, lui dit notre sœur : c'est Notre-Dame de la Salette qui a voulu que je me proternasse pour remercier Dieu de ma guérison, *complète* cette fois. — Eh ! qu'avez-vous donc éprouvé, ma fille ? lui demanda la Supérieure. — Au moment où j'ai vu la Sainte Hostie entre les mains de M. l'Aumonier, j'ai senti mes jambes s'allonger, sans que j'y songeasse ; puis une douleur vive, mais bientôt dissipée, m'a fait tomber à genoux ; et maintenant vous allez voir si je puis marcher... » Aussitôt sœur Boniface de se lever, de traverser la Chapelle d'un pas ferme et de sortir dans la cour aux acclamations de toute la Communauté criant : « M. le Doyen ! M. le Doyen ! qu'on aille vite appeler M. le Doyen ! Notre chère sœur Boniface est guérie !!!... »

« Le bon Aumônier ne se fit pas attendre, et bientôt il mêlait ses actions de grâces à celles de toutes ses filles, exaltant la puissance et la bonté de Notre-Dame de la Salette...

« Mais la voix de sœur Boniface était demeurée rauque. Ses compagnes en étaient inconsolables, parce que c'était elle qui, avant sa maladie, dirigeait avec un rare talent le chant sacré ; et ce qui achevait de désoler toute la communauté, c'est que la chère petite sœur ne voulait pas entendre parler de demander à Notre-Dame de la Salette le retour de sa belle voix. « J'ai déjà été trop généreusement exaucée. disait-elle : je suis contente de la part que m'a faite la Très-Sainte Vierge. » Cependant l'obéissance lui ayant fait un devoir de céder au vœu général, elle consentit enfin, dans l'unique but de procurer la plus grande gloire de Jésus et de Marie, à s'unir à une troisième neuvaine commencée pour elle le 25 janvier 1855. Le dernier jour de cette neuvaine, qui était la fête de la Purification de la Sainte Vierge (2 février), les Religieuses, entonnant le *Te Deum* après la Communion, selon leur coutume, furent tout-à-coup transportées d'allégresse en entendant résonner au-dessus de toutes les autres, la voix de sœur Boniface !... Un silence de sainte stupéfaction se fit incontinent ; et toutes, tombant à genoux, on n'entendit plus que cette voix, miraculeusement rétablie dans sa première fraîcheur, qui faisait vibrer mélodieusement les voûtes du Sanctuaire, chantant avec enthousiasme :

« *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.* »

Corps, 8 octobre 1855.

Il est parti l'aimable et saint Evêque d'Alger, ma bonne amie. Mais quel parfum de piété, d'humilité et de bonté son passage a laissé dans notre souvenir ! Qu'il était beau de le contempler ce matin prosterné à deux genoux sur les dalles du Sanctuaire pendant son action de grâces, comme s'il se fût trouvé indigne de faire usage des coussins et des tapis veloutés

dont on avait paré le prie-Dieu qui lui était destiné !.,.

Mgr Dupuch est descendu de la Salette, à pied, comme il y était monté ; et notre bien-aimée Mère, ayant permis que je me trouvasse à la Chapelle de Notre-Dame de Gournier au moment où sa Grandeur passait en compagnie de M. Mélin, qui était allé au-devant d'Elle, j'ai eu le bonheur de faire le reste de la descente à la suite de l'illustre Prélat, et de l'entendre de nouveau exprimer sa conviction intime du Miracle de l'Apparition.

« Je suis venu *croyant*, disait Sa Grandeur, et ce n'était pas sans motif (1). Mais à présent que mes yeux ont *vu* et que mon cœur a *senti* ; à présent que je me suis prosterné près de *cette Fontaine* et que j'ai prié dans *ce Sanctuaire*, je suis encore plus invinciblement convaincu de l'Apparition de la Très-Sainte Vierge en ces Lieux bénis. Au reste, il est impossible de venir *ici* et de ne pas trouver *pitoyables*, *absurdes*, les suppositions qu'il faut admettre pour expliquer le *Fait* de la Salette autrement que par un Miracle. On vient nous dire qu'une demoiselle, portant un costume extraordinaire, a pu s'insinuer inaperçue près des jeunes Bergers ; et puis, qu'après les avoir mystifiés ou séduits, elle a disparu tout-à-coup à leurs regards derrière un buisson ou dans le fond d'un ravin !... Qui jamais croira cette fable après avoir visité la Montagne de la Salette ? Premièrement, il n'y a nulle trace de buisson à deux kilomètres à la ronde du Plateau miraculeux. — En second lieu, l'unique sentier qui conduit à ce Plateau, traversant deux villages habités et se dessinant à découvert entre des champs cultivés, pendant la moitié du chemin, comment serait-il possible de se rendre là ou d'en revenir inaperçu, quand surtout il eût fallu s'accoutrer d'une façon si remarquable ? — Troisièmement enfin, comment supposer que ces deux Pâtres aient été moins habiles à la course qu'une femme de 52 ans, dont l'excessif embompoint n'était certes pas pour elle un avantage dans la lutte ? Et qui ne sait qu'il était dans la nature de ces enfants, émerveillés sans doute du costume éclatant de l'inconnue, de la suivre à outrance à travers champs et ravins, en ameutant par leurs cris tous les pâtres, leurs compagnons ?... Encore une fois, il suffit à quiconque n'est pas systématiquement déterminé à nier l'évidence ; il suffit, dis-je, de voir *les Lieux* pour demeurer convaincu de l'impossibilité d'une fraude quelconque dans le Fait de l'Apparition ; et il est souverainement plus difficile à quiconque raisonne, de l'expliquer par tous les subterfuges imaginables, que de reconnaitre son origine céleste.

« Une de mes raisons en arrivant ici *incognito*, a poursuivi Mgr Dupuch, était de me donner la facilité d'étudier, sous son véritable jour, la physionomie du pays et de ses habitants, afin de me former une idée exacte de l'opinion publique par rapport au Fait de l'Apparition, aussi bien que de l'avantage qui en est résulté au point de vue religieux. Eh bien ! ce qui m'a tout particulièrement frappé, c'est la foi naïve et profonde que toutes les populations voisines de la Salette témoignent en la réalité du Miracle. Cette foi est si simple et si intime ; elle respire tellement dans leurs actes, dans leurs paroles, dans l'expression de leur physionomie, dans leur recueillement, aussi bien que dans la ferveur de leurs prières, qu'elle imprime le respect, et qu'il serait, ce me semble, comme impossible au plus *incroyant* d'avoir le courage de nier en leur présence la vérité de la miséricordieuse visite de Marie. Oh ! c'est que Dieu se révèle aux simples dont il récompense la foi, tandis qu'il se cache à ceux qui prétendent soumettre au contrôle de leur raison les œuvres de sa Toute-Puissance, oubliant ainsi que le Miracle, quelque lumineux que le Ciel le fasse, aura toujours un côté obscur. Mais c'est précisément cette obscurité qui fait l'exercice et le mérite de la Foi... »

Je ne sais plus à quelle occasion Mgr Dupuch a fait encore la remarque que voici : « Un caractère tout spécial à la dévotion de la Salette, disait-il, c'est que ce pélerinage est le *seul* dont le sanctuaire, se reproduisant lui-même en quelque sorte, transmette son nom local à toutes les chapelles que nous voyons chaque jour s'élever en mémoire de l'Apparition. On n'entend pas dire, en effet, qu'il y ait aucune succursale de Notre-Dame du Puy, de Notre-Dame de Fourvières, de Notre-Dame de Chartres, de Notre-Dame d'Einsiedeln, de Notre-Dame du Laus, etc. Mais les succursales de *Notre-Dame de la Salette* se multiplient sur tous les points de la Catholicité ; et non-seulement le Sanctuaire de la Sainte-Montagne se retrouve, pour ainsi dire, dans les nombreuses *Salettes* de France, de Belgique, d'Angleterre,

(1) Mgr Dupuch, ainsi qu'il l'a ouvertement déclaré, a fait ce pélerinage en actions de grâces d'une merveilleuse guérison, obtenue immédiatement après que Sa Grandeur eût formulé le *vœu* de visiter la Montagne de la Salette.

d'Italie, etc. ; mais encore sur le sol brûlé d'Afrique, comme sous les frais ombrages des forêts d'Amérique et jusque dans les îles lointaines du grand Océan, l'enfant de Marie Réconciliatrice peut se prosterner et prier à la *Salette*. — Ah ! c'est que le pélerinage privilégié où Marie, notre divine Mère, est venue faire entendre à *son Peuple* ses plaintes et ses avertissements, n'est pas seulement la semence d'une dévotion *locale*, mais c'est un arbre majestueux dont les rameaux protecteurs doivent abriter l'Univers entier... Et voilà le cachet particulier de l'œuvre de la Salette : *c'est une œuvre éminemment catholique !* » . . . . . .

Que ne puis-je, ma bonne amie, te faire assister à la délicieuse soirée que, grâce à l'excessive bonté de M. Mélin, il m'a été donné de passer hier ! Combien tu aurais été heureuse d'écouter Mgr Dupuch nous racontant avec un charme de narration qui n'appartient qu'à lui, la marche triomphale, à travers l'Italie, des reliques de saint Augustin, dont l'Algérie doit la possession à son zèle persévérant. Mais que ton cœur eût aimé tout d'abord à contempler le pieux successeur de l'illustre Evêque d'Hyppone, courbé sur les ruines de l'antique cité où s'éteignit la brillante lumière de l'Afrique (1), les arrosant de ses larmes, conjurant le Seigneur de les relever, d'y faire de nouveau fleurir la foi catholique, et formant le vœu, la première fois qu'il y offrit l'auguste sacrifice interrompu depuis quatorze siècles (2), d'élever *là* un monument à la mémoire du grand Docteur, dont le souvenir fait toute la gloire de cette terre désolée. — Puis, accompagnant l'éloquent narrateur dans ses divers pélerinages à la recherche des saintes Reliques du Protecteur de son église, tu te serais prosternée à ses côtés au tombeau de Sainte Monique à Rome (3), dans la chambre consacrée par sa précieuse mort à Ostie ; près de la tombe de son fils, dans la cité lombarde ; et recueillant partout les soupirs brûlants du pieux pélerin, tu aurais été émue de l'entendre ne demander avec une incessante persévérance qu'une seule chose au Ciel et à la Terre : la consolation de rapporter à son peuple, déshérité de son plus précieux héritage, une part au moins du corps de son bien-aimé Père... Oh ! avec quel doux tressaillement, amie, tu aurais vu tant de prières magnifiquement exaucées, et comme tu aurais prêté une oreille religieusement attentive à la donation qui fut faite à Mgr Dupuch (1) du bras droit de Saint Augustin, de ce bras sacré qui a répandu tant de bénédictions et de bienfaits ; qui a tant combattu et tant écrit pour la gloire de Jésus et de l'Eglise ! — Donation solennellement faite par le vénérable Archevêque de Pavie, ratifiée hautement par les podestats commis à la garde des bienheureuses Reliques, et que tout le Peuple assemblé confirma par mille acclamations de joie (2).

Mais quel n'eût pas été ton bonheur, chère amie, si, admise à la suite du glorieux cortège et prenant la route de Milan à travers les flots des populations prosternées pour vénérer au passage la relique bénie, tu avais pu pénétrer dans la Basilique à jamais célèbre où Saint Ambroise, baptisant le Fils de Monique, donna Saint Augustin à l'Eglise, et mêler ta voix à celle de l'immense assemblée saluant avec enthousiasme la rencontre de ces deux illustres Docteurs, qui, après plus de quatorze siècles de séparation sur cette terre, se donnaient un ineffable baiser, au lieu même où tous deux, inspirés par l'Esprit Saint, improvisèrent leur immortel Cantique d'actions de grâces : *Te Deum laudamus !* Et tu n'aurais entendu dans la vaste enceinte que le sublime concert de ces invocations répétées par des milliers de voix, n'en faisant qu'une : *Sancte Ambrosi, Sancte Augustine !* Et de rechef : *Sancte Augustine, Sancte Ambrosi !!!*...

Puis, le lendemain, toujours à la suite des saintes Reliques continuant leurs parcours triomphal, tu aurais vu, au déclin du jour, briller à l'horizon et sillonner l'espace sur une longue étendue, un immense serpent de feu approchant, approchant encore au son d'une musique sacrée ; et tu aurais bientôt reconnu, dans cette innom-

(1) On sait que saint Augustin mourut de douleur en 430, au moment où les Vandales, assiégeant sa chère Hyppone, allaient triompher de la résistance de ses habitants.

(2) Cette première Messe fut célébrée le jour de l'Annonciation de l'année 1838.

(3) Le corps de Sainte Monique repose sous un tombeau de marbre vert, dans l'église de Saint-Augustin de Rome.

(1) Dans la Semaine Sainte de l'année 1842.

(2) Les Chrétiens d'Afrique, fuyant devant le carnage de l'invasion vandale, emportèrent avec eux, comme la plus grande consolation de leur exil, le corps de Saint Augustin, leur illustre Evêque. Les précieuses Reliques, déposées d'abord en Sicile, furent ensuite transportées, au milieu des bouleversements de cette sanglante époque, jusque dans la ville de Pavie, qui les reçut avec joie et n'a cessé de leur donner asile depuis le VII^e^ ou VIII^e^ siècle. Trois châsses, dont la dernière est en cristal de roche, renferment le sacré dépôt, qu'abrite un magnifique mausolée.

brable multitude d'hommes, de femmes et d'enfants tenant tous en main un flambeau d'honneur, la population de la ville de Verceil qui accourait à la rencontre des sacrés ossements, les introduisait avec une pompe indescriptible dans l'enceinte de la cité piémontaise ; et après leur avoir rendu, pendant toute la nuit, des honneurs inconnus aux plus puissants monarques, les accompagnait le jour suivant, à une grande distance, dans la direction de Turin, où toute la Cour les attendait avec une sainte impatience, pour les fêter royalement !!!...

Ainsi, amie, sont honorés, même sur cette triste terre, ceux que le grand Roi des siècles immortels a glorifiés ! Que sera-ce au Ciel ?... Cette marche triomphale, de Pavie à Hyppone, dura 38 jours, si je me souviens bien ; et quatorze Prélats entouraient le successeur immédiat de Saint Augustin, intronisant magnifiquement les saintes reliques dans le monument que leur a élevé sa piété . . . . . .

Tu sais que Mgr Dupuch fut sacré à Rome en 1838, mais tu ignores sans doute une bien touchante circonstance qui suivit la cérémonie de son sacre, et par le récit de laquelle je terminerai cette lettre.

Le nouvel Evêque, prenant congé de Grégoire XVI, lui disait : « O très-saint Père ! qu'avez-vous fait ? Et quel successeur indigne avez-vous donné à l'illustre Docteur de l'Afrique !... Voilà que je tiens dans mes faibles mains des chaînes brisées depuis plus de quatorze cents ans ! Si votre Sainteté croit que c'est par la volonté de Dieu qu'Elle m'a confié la mission de les renouer, ah ! je la conjure de me donner de nouveau un gage assuré de sa conviction... »

Alors, le vénérable Pontife se levant de son siège, étendit ses deux mains et laissa tomber deux larmes brûlantes de charité sur le front incliné de l'humble Prélat, en lui disant d'une voix émue : « Confiance, ô mon Fils ! comme Jésus-Christ m'a envoyé, je vous envoie... Que son amour vous guide et que sa main vous bénisse, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit !... »

Et le nouvel Apôtre, se relevant fortifié par cette affectueuse consécration : « Père, dit-il, je vais pêcher, *vado piscari*. — Allez, mon fils, répondit le Vicaire de Jésus-Christ, allez en pleine mer, *duc in altum*. »

Et Mgr Dupuch, docile comme autrefois Pierre, s'en alla jeter ses filets sur la parole du Maître ; et comme celle du disciple fidèle, sa pêche, nous le savons, fut merveilleuse... »

PHTHISIE PULMONAIRE
MIRACULEUSEMENT GUÉRIE

Le dernier jour d'une Neuvaine offerte à N.-D. de la Salette.

DANS SA CHAPELLE DE NANTES

Marie Bodet, née le 30 juillet 1830, et demeurant à la Chapelle-des-Marais, diocèse de Nantes, n'eut jamais une forte santé. Elle souffrait fréquemment de la poitrine et contractait, par le plus léger manque de précaution, des rhumes opiniâtres souvent répétés. Mais depuis un an, et surtout depuis quatre mois, les symptômes de phthisie pulmonaire, de jour en jour plus évidents, faisaient déjà pressentir la fin prochaine de la pauvre jeune fille, lorsque le 1er juillet 1852, elle s'alita tout-à-fait.

Vainement la science usa de toutes les ressources médicales pour combattre une douleur vive et persistante qui, se fixant tout d'abord dans le dos, s'étendit peu à peu au côté droit, et passa ensuite au côté gauche. Une toux profonde et presque continuelle ; la fièvre accompagnée de sueurs abondantes ; un épuisement voisin du marasme ; des expectorations purulentes et sanguinolentes, dénotèrent bientôt toute la gravité du mal : plus de doute, hélas ! Marie Bodet était destinée au long et cruel martyre d'une phthisie pulmonaire ! En effet, du 16 juillet au 16 octobre, la malade ne cessa de ressentir ainsi tout ce qu'éprouvent les personnes atteintes de cette inguérissable maladie et d'en donner les signes les moins équivoques. Aussi, la plupart de ceux qui l'approchaient, et notamment des ecclésiastiques accoutumés à juger toutes sortes de malades, se retiraient en disant : Voilà encore une pauvre poitrinaire...

C'était bien, au reste, le sentiment de Marie Bodet elle-même, qui, voyant tous les remèdes inutiles, avait fini par perdre le désir avec l'espoir de guérir jamais. Lors donc que ses frères, se disposant après les vacances (octobre 1852) à rentrer dans leurs séminaires, vinrent lui dire adieu, tristement convaincus qu'ils ne la reverraient plus sur cette terre, elle crut aussi elle en les embrassant, que c'était pour la dernière fois. Mais elle ne s'en montra point troublée ni attristée ; car Marie Bodet, dont la piété fut toujours très-édifiante, avait si généreusement fait à Dieu le sacrifice de sa vie, qu'elle en était venue au point d'envisager sa dernière heure, non-seulement avec calme et résignation, mais encore avec une sainte impatience.....

« Prends courage, chère sœur, lui avait néanmoins dit en parlant P***, son jeune frère, élève du Petit-Séminaire de Nantes. Nous prierons pour toi Notre-Dame de la Salette, au pied de son image, et nous lui demanderons instamment de te guérir... » Deux amis de P*** firent la même promesse, et ils tinrent parole. A quelques jours de là, une neuvaine fut effectivement commencée par eux (le vendredi 8 octobre), devant le groupe de l'Apparition que possède le Petit-Séminaire de Nantes. Toutefois la malade n'en fut pas avertie, et jusque-là son cœur, malgré la promesse des jeunes Séminaristes, ne nourrissait pas plus qu'auparavant l'espoir ni le désir de sa guérison. Mais voilà que, dans le courant de cette semaine où l'on priait pour elle Notre-Dame de la Salette, la pauvre mourante se reprend tout-à-coup à croire qu'elle vivra et même à désirer, sans trop savoir pourquoi, cette guérison à laquelle elle avait si complètement renoncé. — « Je guérirai !... » s'écrie-t-elle dès le quatrième jour de la neuvaine (le lundi 11 octobre). — « Oh ! vous verrez que la Sainte Vierge va me guérir, répétait-elle deux jours plus tard (mercredi 13). *Quelqu'un la prie pour moi...* » — Et le vendredi elle ajoutait : « *Oui, je guérirai, bonne sœur : je crois bien qu'on fait une neuvaine pour moi à la Salette de Nantes. Je n'en suis pas sûre ; mais il me semble qu'il y a en moi quelque chose d'extraordinaire.* »

Cependant ses douleurs n'en sont pas moins vives, ni sa toux moins opiniâtre ; les crachats ne semblent pas être de meilleure nature, et sa faiblesse est si grande, que, pour satisfaire son désir de changer un instant de chambre, il faut qu'un de ses frères la transporte dans ses bras. D'ailleurs, la pauvre enfant ne peut appuyer sur sa jambe gauche, qui est comme paralysée. Et néanmoins elle sent tellement grandir en son cœur l'assurance de sa guérison, que le samedi, 16 octobre, M. le Curé de la Chapelle-des-Marais étant allé, ainsi qu'il le raconte lui-même, vers onze heures du matin, visiter son intéressante malade, elle l'accueille aussitôt par cette phrase devenue comme sa pensée habituelle : « *Je vais* guérir !..... — Effectivement ! répond le Pasteur, en désignant avec une incrédulité marquée, les crachats noirâtres qu'expectore la pauvre poitrinaire, voilà qui annonce bien une prochaine guérison ! » C'est que rien ne semblait moins fondé que cette espérance : la toux était aussi profonde, la faiblesse, aussi grande, la douleur, aussi vive, l'altération des traits, aussi prononcée... Et pourtant son désir d'aller visiter Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement est si vif, qu'on cède à ses instances ; et la voilà qui, soutenue par-dessous les bras ou plutôt portée à moitié, se traîne haletante où la conduit son cœur. Mais il lui faut se reposer trois ou quatre fois dans ce court trajet qui compte à peine 120 mètres (1). Enfin elle arrive à l'église, et sa faiblesse est telle, qu'elle ne peut articuler que ces quelques mots à peu près : « Seigneur, je ne viens vous demander ni les plaisirs, ni les richesses, ni la santé, mais uniquement votre volonté *pure...* » Et un accès de toux des plus violents interrompt sa prière. C'était à faire craindre qu'elle n'étouffât : mais ce fut la dernière crise. Oui, à partir de ce moment, toute gêne à la poitrine disparut. Ah ! c'est qu'il était environ midi et demi, et qu'à cette heure, qui est celle de leur récréation, les élèves du Petit-Séminaire de Nantes ont coutume de visiter Notre-Dame de la Salette : c'était donc le moment où le frère de la malade accomplissait les prières de la neuvaine promise !...

En revenant de l'Eglise, Marie Bodet, se sentant mieux, s'arrête chez une de ses amies ; et regardant avec attendrissement une image de Notre-Dame de la Salette :

« O bonne Mère ! dit-elle, si vous voulez, vous pouvez me guérir ! Toutefois, il en sera ce que vous voudrez : je ne désire que la volonté de votre Divin Fils et la vôtre... »

Puis, au grand étonnement de son amie et des autres personnes présentes, elle assure de nouveau qu'elle guérira...

Elle pressentait juste : car, dès en retournant à la maison, elle éprouve comme une renaissance de ses forces et sent une telle facilité à marcher, qu'elle veut jeter là son bâton, ce à quoi s'oppose la religieuse qui lui servait d'appui. Mais quelle n'est pas la stupéfaction de la bonne chère sœur, quand elle voit Marie Bodet monter seule l'escalier et marcher librement dans sa chambre, en s'écriant : « *Je suis guérie ! La bonne Vierge m'a guérie !... J'irai à la Messe demain !...* »

Il était quatre heures et demie ; et c'était le moment d'une seconde récréation au Petit-Séminaire de Nantes, moment de prières déposées de nouveau aux pieds de

(1) Dans le cas d'une phthisie incurable, le malade n'est pas toujours arrêté au point de ne pouvoir faire un seul pas : on voit des poitrinaires mourir, pour ainsi dire, en marchant.

Notre-Dame de la Salette par les jeunes élèves qui croissent à l'ombre de son autel: moment enfin où se terminait la neuvaine fraternelle !

C'était, avons-nous dit, le 16 octobre 1852, un samedi. Et ce qui est admirablement remarquable, aimons-nous à répéter, c'est que la cessation de la toux à *midi et demi*, et le recouvrement des forces à *quatre heures et demie*, coïncident, de la manière la plus exacte, avec l'heure des prières qui se faisaient devant l'Image vénérée pour obtenir cette guérison.....

Le lendemain dimanche, l'heureuse *Miraculée* descendit *seule* de son lit, s'habilla également *seule*, ce qu'elle n'avait pas fait depuis quatre mois: et pour mieux prouver sa guérison, elle se mit à danser gaiment devant son père et sa mère émerveillés, attendris. Puis elle se rendit plus gaîment encore à la Grand'Messe, où elle se tint debout ou à genoux selon les circonstances, et sans fatigue. Elle assista de la même manière aux Vêpres, chantant avec allégresse du commencement à la fin, à la grande admiration des assistants, qui croyaient rêver et répétaient avec leur digne Pasteur: « Véritablement, *le doigt de Dieu est là !!!...* »

« J'avais vu Marie Bodet la veille, à onze heures du matin, écrit M. le Curé de la Chapelle-des-Marais. A ce moment, elle toussait, crachait, boitait, était épuisée, et le physique n'annonçait nullement une guérison... Puis, le lendemain à midi, je la vois entrer au Presbytère, pleine de santé, ne toussant plus, ne crachant plus, ne boitant plus ! J'ai cru voir un fantôme... Et si je ne l'avais vue de mes yeux pendant tout le cours de sa maladie, je soutiendrais en la voyant aujourd'hui, fraîche et plus grasse que jamais, que certainement, il n'est pas croyable qu'elle ait été malade.

. . . . . .

« L'enflure, qui était très-sensible, avait subitement disparu ; les couleurs, l'agilité, l'embonpoint, tout était revenu dans son état normal ; et depuis lors, cet état n'a pas varié un seul instant, et Marie Bodet est mieux portante qu'elle ne l'avait été depuis bien des années. Il est certain qu'il n'y a pas eu de convalescence : d'où je conclus, Monseigneur qu'il y a *prodige* dans sa guérison. . . . . .

. . . . . .

« Depuis vingt-cinq ans que je visite les malades, je n'ai jamais vu des personnes atteintes d'une maladie aussi grave, revenir aussi promptement à une santé parfaite. ». . . . . .

. . . . . .

Marie Bodet est toujours demeurée convaincue que la Sainte Vierge, sous le titre de *Notre-Dame de la Salette*, l'a guérie miraculeusement ; et elle s'est empressée d'aller rendre grâces à sa Bienfaitrice dans son béni Sanctuaire de Nantes, où elle a entendu la Sainte Messe et fait avec un indicible bonheur la Sainte Communion.

Heureuse d'accomplir un dessein de ses jeunes années et intimement persuadée que la Sainte Vierge ne lui a rendu la vie que pour qu'elle pût la lui dévouer tout entière, Marie Bodet est entrée au printemps (1855) dans une communauté, où son cœur savoure la joie d'appartenir sans partage à Jésus et à Marie...

RAPPORT FAIT A Mgr JAQUEMET

EVÊQUE DE NANTES

Par M. le docteur Horeau, médecin de Pont-Château.

Sur la guérison miraculeuse de Marie Bodet

Monseigneur.

Le 14 Juillet de cette année (1852), je fus appelé à la Chapelle-des-Marais auprès de Marie Bodet, âgée de vingt-deux ans, retenue au lit depuis qninze jours, pendant lesquels elle avait reçu deux visites d'un de mes confrères des environs. Mais elle me dit qu'elle languissait depuis longtemps avant cette époque.

« Quoique je la visse pour la première fois, elle me parut singulièrement amaigrie. Elle avait un teint jaune pâle, avec un peu de rougeur aux pommettes. Le pouls était petit et très-fréquent. Elle avait de la difficulté à respirer, et une petite toux sèche augmentait une douleur qu'elle ressentait sans cesse depuis quelque temps à la région du poumon droit.

« Cette jeune fille, dont un des parents a succombé cette année à une phthisie pulmonaire, avait elle-même des formes grêles, une poitrine étroite ; enfin, une organisation propre aux phlegmasies chroniques des organes de la respiration. C'est pourquoi je la crus aussitôt atteinte d'une lésion grave qui devait avoir son siège sur le tissu pulmonaire ou son enveloppe.

« M'étant livré à une auscultation minutieuse, je remarquai facilement au-dessus du sein droit, dans une grande étendue, l'absence presque totale du bruit respiratoire ; et la percution rendait un son mat sur une large surface. Il y avait aussi un peu d'égophonie. Ces signes indiquent clairement une pleurésie (inflammation

de la plèvre qui enveloppe chaque poumon).

« Comme elle m'avait déclaré que longtemps avant de rester au lit, elle avait une grande propension à contracter des rhumes ; qu'elle avait habituellement le soir une petite toux sèche, avec un petit accès de fièvre, j'eus la conviction que la pleurite n'était pas la seule phlegmasie que j'aurais à combattre, mais que des tubercules secs existaient déjà sur le poumon en contact avec la plèvre enflammée. Je m'arrêtais d'autant plus facilement à cette pensée affligeante qu'au-dessous de la clavicule du côté malade, il me semblait que la percussion rendait un son moins net, et que le bruit de la respiration y était également moins clair qu'à la même région du côté opposé.

« La malade avait été saignée une fois ; mais la saignée ne fut pas copieuse, me dit-on. Selon moi, cette émission sanguine avait été insuffisante ; mais comme la malade était faible, que le pouls était très-petit, je me bornai à ordonner une application de sangsues d'abord et un large vésicatoire ensuite, sur la région du mal ; des synapismes aux pieds, une potion expectorante, des boissons émollientes et une diète sévère.

« Avant mon départ, la malade me manifesta le désir de connaître le pronostic que je portais sur son affection. Vivement inquiet, je ne voulus pas faire envisager la mort comme inévitable, et je me contentai de lui répondre que je ne pouvais guère savoir encore quelle marche prendrait la maladie.

« Trois ou quatre jours après, j'appris que la malade avait éprouvé un peu de mieux. Mais ce mieux ne se maintint malheureusement pas. Les douleurs et la dyspnée augmentèrent bientôt, et elle me fit rappeler le 26 du même mois.

« Je ne pus la voir que le lendemain. Son état ne s'était pas amélioré. Cependant la pleurite me parut avoir un peu cédé au traitement. Mais le pouls était plus fréquent, la toux, plus incommode ; elle expectorait un mucus abondant presque incolore. Les phénomènes, peu évidents encore, qui m'avaient fait craindre antérieurement des tubercules pulmonaires, étaient hélas ! plus sensibles. Je renouvelai les rubéfiants pour faire cesser, si la chose était possible, cette inflammation de la plèvre qui alimentait sans doute les tubercules pulmonaires ; et je fis continuer un régime très-sévère.

« Vers le milieu du mois d'août, les quintes de toux se succédaient sans relâche. Les crachats étaient tantôt sanguinolents, tantôt crémeux, pulvérulents, sanieux et fétides, s'attachant fortement au fond du vase. Les hémoptysies étaient quelquefois très-abondantes ; les sueurs nocturnes, également très-copieuses, épuisaient la malade. Les joues caves, les yeux enfoncés dans leurs orbites, l'altération de toute la face, l'amaigrissement extrême, la prostration : tout annonçait que la pauvre malade était vouée à une mort certaine.

« La pleurite avait presque disparu. Mais au-dessous de la clavicule droite, il y avait de graves désordres. Le râle muqueux et un commencement de pectoriloquie m'annonçaient que les tubercules étaient déjà ramollis et que Marie Bodet était évidemment atteinte de cette terrible phthisie pulmonaire contre laquelle tous les efforts de la médecine sont insuffisants, quand elle est parvenue à ce dernier degré.

« Je pensai que cette affection aurait une marche d'autant plus rapide, que, par sa constitution, cette jeune fille paraissait prédisposée à cette phlegmasie et que l'inflammation de la plèvre devait lui donner un plus grand développement.

« Je ne voyais à prescrire que des révulsifs différents, l'opium sous plusieurs formes, tous les moyens propres à calmer la toux et à écarter les causes qui favorisent ces sortes de lésions profondes.

« Marie Bodet, voyant que jusque-là tous les remèdes avaient été employés sans succès, et s'apercevant que j'avais quelques inquiétudes sur l'issue de sa maladie, me supplia, me força même de lui dire si son affection était mortelle, ajoutant que je ne devais pas craindre de lui parler avec franchise, « parce qu'elle aimait mieux mourir jeune, *afin d'offenser moins longtemps le bon Dieu.* » J'admirai ces heureuses dispositions, cette héroïque résignation ; et, après lui avoir dit combien peu de choses doivent nous attacher à la vie, je lui déclarai qu'il y avait certaines maladies que les médecins avaient rarement le bonheur de guérir ; que son affection était malheureusement de ce nompre ; mais que les décrets du Ciel étant impénétrables, Dieu ferait peut-être pour elle plus que la médecine ne serait capable de faire. — « Je vois, reprit-elle, que bientôt on ne m'arrachera de ce lit que pour me porter en terre. Sera-ce dans huit jours ? — Je ne le crois pas, répondis-je. Si vous devez succomber, vous avez peut-être encore un mois à souffrir avec patience... »

« Le 16 septembre, un de ses frères

tomba malade et réclama mes soins. Ce jour-là, je vis mon intéressante malade. Sa maladie faisait des progrès rapides. Les crachats purulents et les hémoptysies se succédaient sans interruption. Marie Bodet n'avait plus l'air que d'un squelette : ses forces l'avaient complètement abandonnée. Quand elle avait besoin d'avaler, il fallait la soulever et la maintenir avec de grandes précautions : la mort me paraissait donc sur le point de trancher ses jours. Je ne fis que changer quelques remèdes pour d'autres qui avaient la même propriété. Je remarquai que le poumon gauche, qui était le siège d'une nouvelle douleur, participerait bientôt à la même affection, si toutefois la malade pouvait encore vivre quelques semaines. Mais l'infiltration des extrémités, qui faisait de grands progrès, devait faire présumer que la mort ne lui en donnerait pas le temps. — Tous ces différents symptômes ne firent que s'aggraver jusqu'à la fin de la deuxième semaine d'octobre.

« Le 18 de ce même mois, j'eus le bonheur de recevoir de M. le Curé de la Chapelle-des-Marais une lettre dans laquelle il m'annonçait que Marie Bodet était *parfaitement guérie*, et que sa guérison avait été si prompte, qu'il ne pouvait s'en rendre compte sans y voir quelque chose de prodigieux.

« Cette lettre me combla de joie, et il me tardait de revoir l'heureuse Marie Bodet. Je me rendis donc, le 20 ou le 21 octobre 1852, à la Chapelle-du-Marais. Jugez, Monseigneur, de ma surprise, quand je vis cette jeune fille occupée à ses travaux ordinaires, douée de toutes les facultés dont on jouit à son âge dans une parfaite santé, ayant même repris l'embonpoint et les couleurs qu'elle avait perdus depuis longtemps !...

« J'auscultai la poitrine, dont les organes avaient subi une si profonde altération. Ici encore le prodige me parut plus sensible car c'était *là* qu'existait précédemment la cause de ce marasme qui avait produit tant de ravages à l'intérieur. Mais aucun des signes stétoscopiques qui caractérisaient la phthisie pulmonaire ou la pleurite, ne se faisaient plus remarquer... La respiration se faisait entendre partout ; partout la perception rendait un bruit sonore... Tout était rentré dans l'état normal !...

« Je lui dis : La Sainte Vierge a opéré un prodige en vous, car vous deviez cesser de vivre. Mais en vous faisant, pour ainsi dire, sortir du tombeau pleine de santé. Elle a voulu prouver encore une fois qu'on ne l'invoque pas en vain quand on la prie avec confiance. Vous pouvez dès maintenant faire le voyage de Nantes, et aller vous prosterner devant l'Image aux pieds de laquelle ont été faites les prières qui vous ont obtenu ce que jamais je n'aurais pu faire par aucun remède.

« Evidemment, Monseigneur, Marie Bodet a été guérie *miraculeusement :* car tous les caractères qu'offrait sa maladie devaient, au point de vue de la médecine, enlever tout espoir de guérison. Et en supposant que j'aurais pu m'abuser sur l'existence des symptômes, néanmoins si évidents, de la phthisie pulmonaire, comme il est à la connaissance de quelques centaines de personnes que cette jeune fille était depuis fort longtemps au lit, réduite à un affreux marasme, expectorant sans cesse des matières purulentes et du sang (indice certain d'une lésion organique grave), et cela jusqu'à la fin du seizième jour d'octobre, il faudrait au moins admettre que si la guérison a été naturelle, sa convalescence aurait dû être longue et pénible. Or, *il n'y a pas eu de convalescence*. Quand au même moment, la toux, l'expectoration, l'œdème ont disparu comme par enchantement, elle s'est trouvée dans l'état où elle n'aurait pu arriver naturellement qu'après une convalescence d'un mois à deux mois : donc, s'il n'y a pas eu de miracle dans la cessation subite de tous les symptômes de la maladie de Marie Bodet, il faut en voir un dans le passage qui s'est fait en *trois jours*, de l'état de *squelette* à un embonpoint et à des fraîcheurs qui auraient attesté que la santé de cette jeune fille n'aurait pas été altérée depuis plusieurs mois...

« Voilà, Monseigneur, tout ce que j'ai vu et toutes les réflexions que cette maladie a pu me suggérer.

« Agréez, Monseigneur, le respect profond de celui qui est,

De Votre Grandeur,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Signé :* Horeau, médecin à Pont-Château.

« Pont-Château, le 14 novembre 1852. »

Nota. — Une autorité des plus respectables, parmi les médecins de la ville de Nantes, ayant eu communication de ce procès-verbal, a déclaré qu'il était dans sa conviction *« que la guérison de la jeune fille Bodet échappe à toute explication médicale et humaine. »*

ENCORE UNE AGONISANTE

Rappelée instantanément à la vie par la vertu de l'Eau de la Salette

A PIÉRIC, AU DIOCÈSE DE NANTES

Témoignage de reconnaissance envers Notre-Dame de la Salette donné publiquement par Mgr Jacquemet, à l'occasion d'une guérison miraculeuse. — Identité des réponses de la « Miraculée », du récit des témoins et du rapport du médecin, constatée par Sa Grandeur. — Rapport de M. le docteur Chauvin, sur la guérison instantanée de Anne-Marie Roussel.

Nantes, 21 novembre 1855.

†

Le 8 juillet dernier 1855, la paroisse de Piéric s'éveillait joyeuse dans l'attente d'une visite ardemment désirée. Mgr Jaquemet apportait à ses enfants l'onction sacrée du parfait chrétien, et c'était partout une charmante rivalité de zèle pour fêter de son mieux le Pasteur bien-aimé ; et de gracieux arcs-de-triomphe élevés dès la veille sur son passage, de fraîches guirlandes décorant la façade de chaque habitation, disaient à tous : « *Béni soit Celui qui vient au Nom du Seigneur !* »

Mais parmi toutes ces démonstrations de générale allégresse, pourquoi en est-il *une* qui semble, entre toutes, réjouir plus délicieusement le cœur du pieux Prélat ? Ah ! c'est qu'elle lui rappelle un prodige *récent* dont Marie *Réconciliatrice* a de nouveau béni son Peuple, et qu'elle lui dit la foi, la reconnaissance et la piété de l'heureuse famille qui en a été l'objet.

Sur un autel dressé devant une maison voisine de l'église, la statue de Notre-Dame de la Salette, apparaissant comme sur un trône au milieu des fleurs et de la verdure, a fixé les regards de Monseigneur, et son émotion visible a trahi sa joie secrète. Aussi n'a-t-il pu passer outre ; et le voilà qui, entouré d'un nombreux clergé et de la population tout entière, se prosterne avec amour au pied de la sainte Image rendant grâces à haute voix à la Vierge bénie pour la guérison que tous proclament être miraculeusement due à Notre-Dame de la Salette-

Puis, le lendemain, Sa Grandeur voulait entendre de la bouche même de la *Miraculée* (Anne-Marie-Roussel), les circonstances de cette merveilleuse guérison. Vivement touché de la simplicité des réponses de cette jeune fille, Mgr Jaquemet a pu constater par lui-même leur identité avec le récit des témoins et le rapport du médecin, rapport dont voici la reproduction textuelle :

Sion, le 15 mai 1853.

Monsieur,

Vous avez manifesté le désir d'avoir de ma part, des renseignements certains sur la prodigieuse guérison d'une de mes clientes, à laquelle vous avez porté intérêt. Je suis heureux d'avoir cette occasion de faire quelque chose qui vous soit agréable : je vais donc vous faire simplement le récit du fait et de ses principales circonstances :

« Mlle Anne-Marie-Roussel, de *Piéric*, est âgée d'environ 31 ans. Il y avait trois ans qu'elle était indisposée, avec une douleur dans un côté et quelques autres incommodités, lorsqu'à l'automne de 1851 elle fut atteinte d'une fièvre continue dite typhoïde, assez grave pour inspirer de sérieuses inquiétudes et la tenir plusieurs mois alitée. Ce fut pendant la convalescence de cette maladie, et à la suite d'un purgatif, qu'elle fut prise de ce vomissement qui ne lui a laissé aucune trève depuis trois ans et demi, malgré tous les soins qui ne lui ont pas fait défaut. Ses forces diminuant d'une manière remarquable, elle fut obligée, dans les premiers jours de février dernier (1855) de rester définitement alitée, ne pouvant se lever ni marcher.

« C'est le 4 mars suivant que je fus appelé à la voir et à lui donner des soins, conjointement avec mon confrère, le docteur Delagrée (1). Elle se trouvait alors prodigieusement affaiblie, éprouvant des crises nerveuses avec perte de connaissance et trouble de presque tous les sens. Elle n'avait pas de répugnance à manger ; mais elle vomissait tous les aliments sans exception.

« Une fluxion érythémateuse apparaissait fréquemment sur diverses parties, surtout à la poitrine, au visage et à la gorge, avec endolorissement de ces parties. A cette surexcitation vitale de certaines parties, venait s'ajouter la coïncidence d'un défaut de vitalité dans les autres : deux ou trois régions étaient chaudes, brûlantes, tandis, que plusieurs autres, intercalées entre les premières, étaient d'un froid glacial. Les pulsations du cœur étaient parfois fortes et fréquentes, et souvent faibles et imperceptibles.

« Aucun des moyens d'exploration usités en pareille circonstance, ne nous faisant découvrir le signe certain d'une lésion organique, nous nous arrêtâmes, mon confrère et moi, à l'idée d'une névrose de l'es-

(1) Voir ci-après le certificat de M. le docteur Delagrée.

tomac, accompagnée d'une altération humorale qui en était l'effet ou la cause, et que nous observions. Quelques médicaments qui affectaient agréablement son imagination, produisirent une amélioration incomplète et éphémère ; mais en somme, l'état de notre malade allait s'agravant. Dans la semaine de Pâques, une éruption plus considérable et d'un aspect différent se manifesta sur une grande étendue : c'étaient des vésicules contenant un liquide séreux. En même temps, la langue, la gorge et toute la bouche se trouvèrent fluxionnées, enflées au point que les boissons mêmes ne pouvaient plus passer. Tous les autres désordres étaient en proportion ; les plus forts excitants ne faisaient plus rien depuis trois semaines,

« La famille Roussel désolée m'envoya chercher ; mais je me trouvais ce jour-là absent pour une autre malade très-éloignée. Au retour de sa sœur, qui était venue me chercher à quatre lieues de distance, l'état d'Anne-Marie Roussel s'était encore aggravé. Il était deux heures de l'après-midi, le jeudi 12 avril ; tous furent consternés, parce qu'ils avaient beaucoup compté sur le bien que devait lui faire ma visite tant désirée. On crut que son dernier jour était arrivé : elle devint froide et ne parla plus. On alla chercher son père pour assister à ses derniers moments, et son confesseur, pour le prier, dans cette suprême détresse, de la recommander à la Sainte Vierge, suivant le désir qu'elle en avait manifesté huit jours auparavant. C'est ce qui fut fait, en lui mettant dans la bouche *quelques gouttes d'Eau de la Salette*. — Il était 4 heures du soir. A l'instant, elle se redressa, disant : Je suis guérie ! Son père, arrivant tristement et lentement, entra dans sa chambre et aperçut sa chère fille qui, ayant déjà eu le temps de se lever, de s'habiller, marchait lestement ! Aux larmes de ses parents, elle mêla les siennes plus abondantes encore ; et depuis ce moment, elle n'a plus ressenti ni faiblesse, ni douleur d'aucune sorte, ni vomissement, ni enflure de la langue : en un mot, aucune difficulté dans l'accomplissement des fonctions vitales si douloureusement troublées depuis longtemps. Non-seulement il n'y avait plus d'éruption vésiculeuse, mais on vit le soir même, desséchée et recouverte d'une pellicule, une ulcération surmontée auparavant de chairs fongueuses, suite d'un cautère à l'épigastre, qu'on avait cessé d'entretenir depuis un mois. Ces fongosités faisaient une forte saillie au-dessus du niveau de la peau environnante ; elles étaient saignantes, et ne montraient, jusqu'à ce moment, aucune tendance à la cicatrisation, même après avoir été touchées avec la pierre infernale, quatorze jours auparavant. Le matin, on avait pansé cette plaie toute saignante encore, et le soir elle était affaissée, desséchée, n'ayant plus besoin d'aucun pansement...

« Anne-Marie Roussel soupa bien le soir ; et cependant le lendemain, par prudence et par fidélité à remplir les prescriptions de la médecine, auxquelles elle ne manquait jamais, elle crut devoir prendre, matin et soir, deux doses d'un médicament, mêlées chacune à une cuillerée de vin de Bordeaux. Mais chaque fois le médicament fut immédiatement rejeté ; et cela, sans le vin, qui resta dans l'estomac, ainsi que les autres aliments. Elle se décida alors à ne plus prendre de remèdes ; et depuis ce moment jusqu'à ce jour, sa santé est parfaite ; son embonpoint et ses forces sont dans le même état qu'il y a 7 ou 8 ans.

« Comment expliquer la transition, sans convalescence, d'une maladie si grave et si ancienne, à une guérison complète ? On ne peut contester qu'elle soit la conséquence immédiate de l'acte religieux qui l'a précédée. L'idée d'une simple coïncidence n'est pas admissible ; il n'y a donc à choisir qu'entre deux hypothèses :

« 1° Celle d'un acte de volonté forte résultant d'une grande commotion morale, comme on en a observé en des cas d'incendie, de grandes catastrophes ou de nouvelles imprévues, relativement au moins, très-frappantes ;

« 2° L'intervention directe, surnaturelle ou exceptionnelle de la Puissance divine.

« Relativement à la première hypothèse, j'ai remarqué que ma malade, dont j'avais eu le bonheur de conquérir la confiance à un haut degré, au point qu'elle revenait à la gaîté et à l'espérance dès qu'elle me voyait ; que cette malade, qui avait dans mes soins une confiance plus grande que je ne l'avais moi-même, n'en éprouva jamais qu'une amélioration d'un moment, de quelques heures, qui ne dérangeait pas la marche de la maladie. Elle n'était pas bien vivement impressionnée par l'Eau de la Salette, qu'elle possédait depuis longtemps et dont elle avait déjà fait usage trois ans auparavant pour un résultat qui fut médiocre et incertain. Son imagination en était bien modérément affectée, puisqu'elle s'était décidée si tardivement à y avoir recours, et qu'elle

continuait encore le lendemain à faire usage des remèdes ordinaires. Il ne faut pas oublier non plus qu'elle eut à peine connaissance de l'acte qu'on lui faisait faire, seulement d'après une intention, un désir qu'elle avait manifesté la semaine précédente, et que par conséquent, elle ne pouvait guère en être impressionnée : elle en avait à peine la conscience.

« Enfin, comment une commotion morale rétablissant brusquement les fonctions nerveuses, si on le suppose, comment aurait-elle dissipé instantanément l'enflure de la langue, l'irritation avec enflure de la bouche, de la gorge et des autres parties où elle était intolérable ? Comment *cette commotion morale* aurait-elle fait disparaître l'éruption vésiculeuse et une ulcération saignante ? C'est ce qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'admettre.....

« Reste la dernière hypothèse.....

« Veuillez agréer, Monsieur, etc.

« Signé : Chauvin, *docteur-médecin.* »

CERTIFICAT DE M. LE DOCTEUR DELAGRÉE

Attestant la guérison instantanée de Mlle Anne-Marie-Roussel.

Je, soussigné, docteur-médecin, exerçant au Grand-Fougeray, certifie avoir traité pendant trois ans et demi Mlle Roussel (Anne-Marie) d'un vomissement résultant d'une gastralgie qui s'est montrée rebelle à tous les remèdes ; et je jugeais son état désespéré, si elle eût continué de vomir. Les traitements les plus variés ne paraissaient produire aucun résultat. Elle ne supportait plus ni remèdes, ni aliments. Le doigt de Dieu paraît s'être montré dans sa guérison arrivée subitement le 12 avril 1855 ; et tout annonce que cette guérison *miraculeuse* est due à l'usage qu'elle a fait de l'*Eau de la Salette*.

« Grand-Fougeray, 27 avril 1855.

« Signé : Delagrée, *docteur-médecin.* »

RÉFLEXIONS FINALES

EN RÉPONSE

A DEUX OBJECTIONS SOUVENT REPRODUITES

Nantes, 8 octobre 1855.

Voilà donc encore un fait bien établi, bien constaté, qui vient s'ajouter à la liste déjà si riche des prodiges opérés par Notre-Dame de la Salette ; et s'il n'y a rien de plus éloquent qu'un *fait*, qu'elle ne devra pas être sur les esprits droits et réfléchis, la puissance de cette réunion de faits éclatants qui, en tant de lieux divers, proclament incessamment la vérité de la céleste Apparition ?

Cependant, il est certains esprits qui se retranchant, les yeux fermés, derrière une objection captieuse, ne voient *là* rien de concluant. — La Sainte Vierge, disent-ils, répand ses bienfaits dans tous les lieux où elle est honorée et sur tous ceux qui l'invoquent avec confiance. C'est donc la foi en la puissance et la bonté de sa Mère que Dieu récompense sous quelque titre qu'on l'invoque, que la prière monte vers Elle dans un Sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, de Notre-Dame de Fourvières ou de Notre-Dame de la Salette : voilà tout ce que prouvent, à notre avis, les prodiges que vous nous citez ; mais nous n'en concluons pas avec vous que la Sainte Vierge soit apparue sur la Montagne.....

Quoi ! dites-vous, c'est uniquement *la foi en la bonté de sa Mère* que Dieu récompense, indépendamment du lieu et du titre, lors même que le titre est *faux* et que le lieu, loin d'être illustré par un prodige de sa miséricorde, n'est devenu célèbre que par une abominable imposture ! N'est-ce pas contredire le sentiment du genre humain tout entier ?

« Quoi ! poursuit l'auteur d'une brochure déjà citée (1), vous ne voyez pas de preuve concluante de cette céleste visite dans les bienfaits prodigués sur le lieu où les pélerins, par milliers, pensent vénérer les traces de la Sainte Vierge, bien que ce soit incontestablement la pensée qui les entraîne *là* !... Mais vous oubliez donc que si l'Apparition ne vient pas de Dieu, c'est une infernale jonglerie que néanmoins vous faites tourner à un bien prodigieux ! N'y a-t-il rien en cela qui vous répugne, qui vous froisse, qui vous mette mal à l'aise ?

— « Monsieur, lui fut-il répondu, Dieu tire sans cesse le bien du mal, et où donc en serions-nous autrement ?

— « Oui, mais qu'y a-t-il de plus digne de Dieu de tirer le bien d'une Apparition vraie de la Sainte Vierge, ou d'une Apparition mensongère et diabolique ? Voilà toute la question.

— « La Religion ne nous permet pas le plus petit mal pour le plus grand bien, et Dieu *ici* semblerait ne pas y regarder de

(1) Voir *Un pélerinage à la Salette* au mois d'août 1855, page 11 et suivantes.

si près pour *Lui-même :* cela encore n'est-il pas sonnant à vos oreilles ?

— « Et l'Evangile, nous disant qu'un arbre se fait connaître à ses fruits, les bons arbres par les bons fruits et les mauvais arbres par les mauvais fruits, ne semblerait-il pas qu'il en doive être de même *ici*, et que par conséquent, vous péchiez contre la logique du Divin Maître en prêtant à ces faits miraculeux (opérés par suite de l'invocation de Notre-Dame de la Salette et en vertu de la foi en son Apparition), une première cause diabolique assurément, très-indigne ?... Ainsi vous supposez que pour combler de ses plus magnifiques miséricordes ces multitudes que la foi au Prodige de la céleste Visite, conduit à la Salette, Dieu commencerait par souffrir que tant de bonnes et belles âmes, pleines de droiture et de simplicité, fussent le jouet d'une erreur, d'une crédulité grossière digne de moquerie ! Il lui importe peu apparemment que la foi des siens s'exerce sur le *faux* ou sur le *vrai !*..... Cette considération ne vous fait-elle pas un peu grincer les dents ?..... »

Concluons donc qu'il doit paraître au moins très-irrévérencieux pour la majesté du Dieu qui est *Vérité*, de le rendre en quelque sorte complice de fraude et de mensonge, en supposant que, sous prétexte d'en tirer un plus grand bien, Il puisse consentir à faire d'une abominable jonglerie l'objet d'une fête à laquelle le Souverain Pontife reconnaît expressément une origine céleste, d'une fête établie *en mémoire de l'Apparition*, ainsi que le porte l'*Indult*, et que dès lors, tout Catholique est tenu de respecter comme rappelant, sinon un fait *de foi*, au moins une nouvelle faveur de la Vierge bénie (1).

Mais nous venons d'indiquer une deuxième objection non moins souvent reproduite que la première, et qui semble à certaines personnes, fort pieuses du reste, une raison péremptoire de rejeter le Miracle de la Salette. « Ce *n'est point*, disent-elles, *un article de foi* (1).

— « Non, leur répond l'illustre pélerin de 1854, *Mgr de Birmingham ;* non, cette Apparition ne fait pas partie du *dogme catholique*, de ce Credo *que l'on doit croire pour être sauvé* (2). Mais *il y a une foi* qui s'appuie sur les définitons de l'Eglise, qui s'en contente et ne cherche pas au-delà. . . . . Il y a des âmes et des âmes fidèles qui sont peu disposées à admettre le surnaturel et à quitter les sentiers battus. . . . . Pour ces âmes, dont la foi est engourdie, parce qu'elle n'est pas assez vivifiée par la prière, elle est plutôt une habitude qu'une action ; c'est un fardeau qu'elles portent quelquefois avec peine, peut-être même avec une certaine humiliation plutôt qu'avec humilité. Leur foi n'est pas un principe qui anime chaque jour de leur vie. Les affaires les accablent, ou le plaisir les absorbe. Elles sont pleines de leur science, orgueilleuses de leur raison ou bien le respect humain les captive.

---

(1) Au reste, pourrions-nous ajouter, en relatant certaines observations que nous avons entendu faire à ce sujet, si Dieu, dans l'opinion de quelques-uns, est à ce point indifférent ; si les pélerinages entrepris en l'honneur de sa Mère, peuvent lui être agréables, ainsi qu'on veut bien le dire, malgré l'erreur qui leur servirait de base et qu'ils accréditeraient : en un mot, si Dieu et la Sainte Vierge, loin de s'offenser d'une dévotion *fondée sur le mensonge*, s'en montrent touchés et la récompensent par les faveurs les plus signalées, quel peut donc être, sommes-nous en droit de dire à nos adversaires, le motif de votre ardente opposition ? D'où vient que vous êtes plus délicats, plus chatouilleux, plus difficiles que le Dieu de toute vérité ? Pourquoi condamnez-vous ce qu'il ne condamne pas ? Pourquoi poursuivez-vous de tant d'invectives ce qu'il autorise, ce qu'il bénit, ce qu'il encourage par tant de grâces ? Accordez-vous donc avec vous-mêmes, de peur qu'on ne vous dise : « *Mentita est iniquitas sibi.* » Ou laissez en paix cette dévotion, puisqu'elle ne déplait ni à Dieu, ni à la Sainte Vierge, ni au Vicaire de Jésus-Christ, et ne dites plus que la *foi* en la *bonté* de *Marie suffit* pour obtenir des miracles, *malgré les impostures* qu'ils accréditent ; ou convenez que *là* ou la croyance populaire est justifiée par des prodiges, *là aussi* se trouve la vérité : « *Digitus Dei est hic.....* le doigt de Dieu est là ! »

(1) Non-seulement le Fait de l'Apparition n'est pas un *article de foi*, mais il n'est pas dans les habitudes de l'Eglise d'ériger en *article de foi* ces sortes de faits, même les plus éclatants. Ce qu'elle a coutume de faire, c'est d'approuver les sentiments pieux et reconnaissants des fidèles, au moins par son silence ; c'est d'autoriser, dans les lieux où ces faits se sont produits, des manifestations publiques et de s'y associer, soit par des actes authentiques, soit par des faveurs spirituelles ou des offrandes et des députations. Ainsi, maintes images de la Sainte Vierge, révérées comme miraculeuses en Italie et notamment à Rome, portent au front une couronne précieuse, souvent donnée par le Souverain Pontife. Ainsi en particulier, la *Vierge de Rimini*, devenue célèbre tout récemment par un prodige si bien attesté, est enrichie d'un diadème d'or envoyé par Pie IX.

(2) *La Sainte Montagne de la Salette.*

« Il y a une classe nombreuse de personnes à qui l'annonce d'un miracle, d'un bruit du Ciel cause plus de peur que d'intérêt, et qui y voient plutôt un motif d'inquiétude qu'un sujet de joie ou de consolation. Le surnaturel n'a aucun charme pour eux ; le monde des esprits est bien loin de leurs pensées et de leurs cœurs. Leurs âmes n'ont point de demeures et point d'amis dans ces contrées invisibles. Leur croyance aux miracles n'est qu'un point secondaire et éloigné de leur foi, et ils ne désirent point en voir. La dernière nouvelle du théâtre de la guerre ou des coulisses de la bourse les intéresse beaucoup plus que les *grandes nouvelles* apportées du Ciel par la Mère de Dieu.....

« Tout le monde n'accepte donc pas cette vision céleste ni les paroles de Marie, et c'est là une *des violences* de l'Evangile : il n'y a que les *violents qui l'emportent*..... Comme les conseils de Notre-Seigneur, tous ne l'acceptent pas, mais ceux-là seulement à qui il est donné...

« Car il y a une autre foi, laquelle se tient toujours entre le temps et l'Eternité, l'oreille toujours ouverte aux moindres bruits qui arrivent du Ciel. . . . . .

« L'Apparition de notre Mère sur la Montagne de la Salette n'est donc pas une nouvelle doctrine, mais c'est une nouvelle *grâce*... C'est la révélation de l'amour et de la piété qui règnent pour nous dans les Cieux. Dieu est irrité contre ses enfants coupables ; des millions d'ingratitudes ont alourdi le bras de Jésus : sa Mère plaide pour ses enfants avec une ardeur toute maternelle. Elle pleure comme Rachel, parce qu'ils ne sont plus !... L'ennemi du genre humain a tué nos âmes. Les blasphèmes abondent, la solitude est dans les églises, les hommes ne viennent plus s'abreuver à la source des grâces. Marie descend sur la terre et vient dire à la France ces tristes vérités. ..... Elle se plaint dans l'amertume de son âme de ce qu'un peuple catholique, un peuple qui lui a été consacré, puisse vivre sans Dieu et sans culte. Elle déplore que dans le Ciel, comme sur la terre, il n'y ait plus d'espérance.

« Oh ! merveilleux effet de la miséricorde divine ! Tout est sombre ; le déluge est suspendu sur nos têtes, lorsque tout-à-coup l'arc-en-ciel de la paix brille dans les Cieux. Leurs portes s'entrouvent : une lumière divine illumine la Montagne solitaire, comme Moïse l'aperçut dans le buisson, Elie sur le mont Horel et les Bergers à Béthléem. Le soleil est sans éclat devant cette étonnante clarté : c'est le vêtement de la Mère de Dieu !...

« Voyez-la ! Elle est assise sur la Fontaine. Elle se lève, Elle parle, Elle pleure, et cependant Elle est dans la gloire ! Ainsi Dieu lui-même, avant le déluge, *fut touché de douleur jusqu'au fond du cœur*..... Un rosaire entoure sa poitrine, où repose l'image de son Fils crucifié. Un rosaire couronne sa tête ; des roses sont à ses pieds : mais autour des roses, près de son cœur, est une chaîne pesante. Hélas ! c'est l'image de l'esclavage du péché. La chaîne de fleurs et la chaîne de fer, ce sont les âmes pieuses et les âmes pécheresses. Marie les porte toutes les deux, mais l'une c'est la joie et l'autre l'angoisse de son cœur. . . . . .

« Mais pourquoi notre Mère pleure-t-elle ? pourquoi cette chaîne d'esclave ? pourquoi ces douleurs, puisque les Saints n'en éprouvent plus ? Marie ne pleure pas parce qu'Elle souffre, mais pour nous avertir. Les bienheureux ne connaissent plus de chaînes, mais nous enchaînons la bonté qu'ils veulent déployer pour nous. Nous retenons captive l'étonnante efficacité de leurs prières. Marie est arrêtée par notre indifférence et nos péchés, dans son intercession près de son Fils...

« *Si mon Peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le Bras de mon Fils ! — Il est si fort, si pesant, que je ne puis plus le retenir ! — Depuis le temps que je souffre pour vous autres ! — Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse. — Et pour vous autres, vous n'en faites pas cas !!!...* »

Nous vous le demandons, sont-ce là des paroles qu'il soit indifférent de rejeter, au risque d'en encourir les formidables conséquences ?... Et sous prétexte que la miséricordieuse Apparition de Marie n'est pas un *dogme*, faudra-t-il mépriser une *grâce insigne* que Dieu, dans sa Sagesse et sa Bonté, a jugée nécessaire, tant le mal était grand, pour nous retirer de l'abîme ?..

« *Le Bras de mon Fils est si fort, si pesant, que je ne puis plus le retenir !...* »

Hélas ! ne sentons-nous pas, depuis plusieurs années déjà, quelque chose de cette terrible pesanteur du Bras divin ? Et voudrons-nous, *pour nous soumettre*, que les menaces de notre Mère éplorée aient leur entier accomplissement ?...

« *Depuis le temps que je souffre pour vous autres,* » nous dit-Elle. Ah ! du moins, que ce ne soit pas à nous que s'adresse le reste de sa plainte :

« Et vous n'en faites pas cas !!! ».

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F

Table des Matières

PRÉFACE DE LA PRÉSENTE ÉDITION.

DÉDICACE A MGR L'EVÊQUE DE NANTES.

AVANT-PROPOS DES EDITEURS.

UN SIXIÈME PÉLERINAGE

MM. Rousselot et Sibillat à Rome en 1854 1

Première Lettre. — Sœur Marie de la Croix (Mélanie) au couvent de Corps. — Maximin à Rome pendant les vacances. — Paroles du jeune Berger au sujet de la Salette . . . 2

Deuxième Lettre. — Le canton de Corps préservé du choléra qui décime les cantons voisins. — Pieuse manifestation quotidienne de la paroisse de Corps. — Les Protestants eux-mêmes recourent à Notre-Dame de la Salette. Quelques mots sur le Mémoire dit *Appel au Pape* 3

Détails sur la Fête du 8 septembre 1854. — Onze paroisses venues en députation. — Ferveur des pélerins. — Un mot sur le sermon préché en cette solennité. — Pélerinage de Mgr Newsham. — Un ermitage sur la Sainte Montagne 4

Troisième Lettre. — Ascension de la paroisse de Corps. — Pélerinage de deux pauvres Bretonnes 6

Une lecture pendant le repas sur la Montagne de Marie. — Récit d'une guérison miraculeuse obtenue à l'hôpital de Soissons, par l'entremise de Notre-Dame de la Salette . 8

Qaatrième Lettre. — Un herbier de fleurs de la Salette composé par sœur Marie de la Croix 9

Conversation avec sœur Marie de la Croix en présence de Mme la Supérieure du couvent de la Providence, le 12 septembre 1854. — Longueur du Secret de Mélanie. — Durée de l'Apparition 10

Lettre écrite par sœur Marie de la Croix à un ecclésiastique. 11

Historique du Mémoire dit Appel au Pape. — Récit de M. l'Abbé Orcel, premier Vicaire-Général de Grenoble 12

Sœur Marie de la Croix sur la Salette, le 14 septembre 1854. — Quelques questions nouvelles touchant l'Apparition. — Critique de notre lithographie reconnue par sœur Marie de la Croix, la *plus fidèle représentation* qui ait été faite de l'Apparition. — Condamnation d'une statuette présentée à sœur Marie de la Croix. 13

Interrogatoire subi en ma présence par sœur Marie de la Croix, le 16 septembre 1854. — Elle ne peut traduire les paroles de la Sainte Vierge. — La voix de Marie n'était pas altérée, quoique cette bonne Mère versât des larmes 15

Cinquième Lettre. — Etude de la petite image nantaise reconnue elle aussi *la plus exacte qu'on ait faite.* — Une parole touchant la conversion de l'Angleterre. — Courage de plusieurs pélerins venus ici à pied 16

Sixième Lettre. — Accomplissement graduel des menaces de Notre-Dame de la Salette. — Affluence toujours croissante des pélerins. — Ravages de choléra 17

Septième Lettre. — Touchante cérémonie de la nuit du 18 au 19. — Détails sur la fête du 19. — L'Espagne, l'Ecosse, l'Angleterre noblement représentées. — Emotion du jeune lord Ab. 18

Fête du 19 septembre 1854 sur la Montagne de la Salette 20

Souvenir d'un sermon prêché le 19 septembre 1854, par le R. P. Burnoud, Supérieur des Missionnaires de Notre-Dame de la Salette 23

Huitième Lettre — Sœur Marie de la Croix en Angleterre. — Motif de ce voyage. — Danger couru par une nuit obscure au bord d'un précipice. — Encore un mot sur la fête du huitième Anniversaire 28

Neuvième Lettre. — La guérison de sœur Saint-Jean de la Croix confirmée par des nouvelles récentes. — Renseignements nécessaires à l'exécution de notre chromo-lithographie. — Projet d'ajouter quatre nouveaux dessins à l'Album de la Salette 30

Détails authentiques sur la guérison (29 janvier 1854) de sœur Saint-Jean de la Croix, religieuse Augustine de la Congrégation de Notre-Dame 31

Souvenir d'une causerie sur la conduite de la jeune Bergère de la Salette le soir et le lendemain de l'Apparition. 35

Le Père Laverlochère représentant sur la Montagne de la Salette les Peuplades Nomades du Nord de l'Amérique 36

Dixième Lettre. — La Salette devant le Pape 36

Onzième Lettre. — Annonce du premier Mandement de Mgr Ginoulhiac. — Fête du Saint-Rosaire sur la Salette. — Extension du culte de Notre-Dame *Réconciliatrice* . 37

Le 19 septembre 1854 à Crémieu 38

Mandement de Mgr l'Evêque de Grenoble, portant condamnation d'un livre intitulé : La Salette devant le Pape 38

Douzième Lettre. — Offrande de M. l'abbé Ménou. — Chapelets, Médailles, Cordons bénits près de la Fontaine Miraculeuse. — *La Fleur de la Salette.* — Quelques mots de prévision sur les événements futurs 42

Treizième Lettre. — Encore un miracle. — Procession à Notre-Dame de Gournier. — La paroisse de Corps est-elle meilleure depuis l'Apparition ? 43

Une guérison miraculeuse à l'Ile-de-Ré (Diocèse de La Rochelle). — Copie d'une lettre adressée à Mlle N., de Rochefort-sur-Mer, par Mme veuve Borru, de Saint-Martin (Ile-de-Ré) 44

Même sujet. — Lettre écrite à Mlle Des Brulais par Mme Bonnet, de Saint-Martin (Ile de-Ré), guérie miraculeusement le 19 septembre 1854 45

Rapport de M. le Docteur Kemmerer sur la guérison miraculeuse de Mme Bonnet . . 47

Maximin arrivant de Rome. — A-t-il vu le Pape ? — Le Pape et les Cardinaux aiment-ils la Salette ? 49

Quatorzième Lettre. — Renseignements donnés par M. Mélin sur l'aspect primitif des Lieux de l'Apparition. — Une statue de la Montagne condamnée par Maximin, qui approuve l'image de Nantes. — Progrès du jeune Berger dans ses études. — Quelques autres détails 50

Maximin sur la Montagne expliquant au dessinateur de notre Album les diverses scènes de l'Apparition 51

Quinzième Lettre. — Un incident de voyage. — Première visite de M. Mélin à la Montagne dix jours après l'Apparition. — Naïveté d'un jeune Berger. — Réponse pleine d'à-propos 53

Conversation à table entre M*** et Maximin sur la manière dont le jeune Berger a été présenté au Pape 55

Seizième Lettre. — Septième ascension à la Sainte Montagne. — Marie-Flore *** à la Salette. — Guérison d'une jeune fille qui, en action de grâces, va se faire religieuse, et dont le saint Curé d'Ars avait conseillé le pélerinage à la Salette. — Départ des religieuses Réparatrices. — Etude de cinq cantiques composés à Nantes. — La danse, pour ainsi dire, abolie à Corps 58

Visite de Mgr l'Evêque de Birmingham au vénérable Curé d'Ars, M. Vianay 59

Nouveaux éclaircissements sur l'incident d'Ars 62

Dix-septième Lettre. — Envoi des titres de l'Album du Pélerin à la Salette. — Encore une famille anglaise sur la Montagne. — Réponses pleines de sagesse de Maximin . 68

Réponse à cette question : Les deux Bergers de la Salette demeurent-ils inébranlables sur le Fait de l'Apparition ? 69

Visite à M. Rousselot, — Nouveaux détails sur le séjour de Maximin à Rome et sur les sympathies de la Cour Romaine pour la Salette. — Maladie des raisins en Italie comme en France. — Mgr Ginoulhiac s'apprête à réfuter, article par article, les faussetés contenus dans l'Appel au Pape. 70

Dix-huitième lettre. — Visite à M. le Curé de Seyssins; son opinion sur Maximin. — Une visite à Mgr de Bruillard. 72

Notice sur l'administration de Mgr de Bruillard. 73

Citation d'une partie du mandement de Mgr l'Evêque de Grenoble, portant condamnation du livre intitulé : *Affaire de la Salette, Mémoire au Pape*, etc. 74

Une agonisante rappelée subitement à la vie le 8 août 1854, par l'entremise de Notre-Dame de la Salette. 86

Conversion éclatante au Frioul due à l'intervention miraculeuse de Notre-Dame de la Salette, et publiée avec l'assentiment de Mgr l'Archevêque de Milan. 90

Inauguration de la chapelle de Notre-Dame de la Salette à Grenoble 91

UN SEPTIÈME PÉLÉRINAGE.

Première Lettre. — Pieuse allégresse des pélerins se rendant à la Salette. — Mgr Ginoulhiac attendu le 19 à la Sainte Montagne. — Affluence plus admirable que jamais généralement attestée. — Réflexions pleines de sens d'un Montagnard à ce sujet. — Bon témoignage rendu à Maximin. — Une anecdote relative au jeune Berger. 95

Deuxième Lettre. — Sœur Marie de la Croix et sœur Brigitte. — Mettre de côté les Enfants de la Salette, dont la mission est finie et nous attacher uniquement à l'Apparition. — Encore une belle parole du saint Curé d'Ars, touchant le Fait de la Salette . . . 97

Troisième Lettre. — Gloire spéciale du neuvième Anniversaire de l'Apparition. — Monseigneur présidant la Fête. — Analyse du discours prononcé par Sa Grandeur le 18 septembre 1855 98

A un Ecclésiastique. — Quelques détails sur la nuit du 18 au 19 septembre 1855. — Affluence extraordinaire en dépit du temps le plus défavorable. — Ferveur et charité fraternelle des pélerins. — La statue de Marie portée, pour la première fois, processionnellement sur la Montagne. — Toute l'Europe représentée à la Messe solennelle par l'élite de sa population 100

Souvenir d'un sermon prêché le 19 septembre 1855, par le Père Berlioz, Missionnaire de la Salette, en présence de Mgr Ginoulhiac, Evêque de Grenoble 102

Souvenir de l'allocution prononcée par Mgr Ginoulhiac, le 19 septembre 1855 106

Extrait d'une lettre de Mgr Ginoulhiac, Evêque de Grenoble, au sujet de la Salette . . 106

Quatrième Lettre. — Mlle de Lamerlière sur la Montagne le 19 septembre 1855 pour y protester publiquement contre la calomnie dont elle est l'objet. — Déjeuner offert par M. Mélin à Mgr Ginoulhiac le lendemain de la Fête. — Paroles de Sa Grandeur au sujet de l'*Incident Lamerlière*. — Quelques mots sur la Miraculée de *Muret* . . . 107

Lettre adressée aux amis de la vérité par Mlle de Lamerlière 109

Cinquième Lettre. — Nouveaux traits de la mansuétude de *Marie Réconciliatrice*. — Nouveaux témoignages de la foi et de l'amour de ses enfants. — Un mot de sœur Marie de la Croix. — Continuation d'affluence à la Montagne. — Douces impressions racontées par divers pélerins 110

Stances composées sur la Sainte Montagne par un pélerin de Bourgogne 113

Mes adieux à la Salette, 8 septembre 1855 114

Guérison d'une femme de la Beauce, près de Chartres 114

Sixième Lettre. — Inauguration de la Confrérie Réconciliatrice dans le Diocèse de Nantes. — Cantiques chantés à la Salette. — Ascension du Gargas 115

Admirable guérison de Gabrielle Dorbes, atteinte d'une paralysie presque générale provenant d'une myélite. — Récit emprunté au *Mémorial Catholique*. 117

Certificat de M. le docteur Ponsan, sur la guérison de Gabrielle Dorbes. 118

Septième Lettre. — Encore une famille accourue en actions de grâces à la Sainte-Montagne. — Conversion de deux Israélites opérée sous les auspices de Notre-Dame de la Salette. — Récit de deux guérisons bien remarquables 11

Lettre adressée au Supérieur des Missionnaires de la Salette, par deux jeunes Israélites récemment convertis au Christianisme. 120

Huitième Lettre. — Encore un illustre pélerin à la Salette. — Récit d'une guérisou miraculeuse près de Bar-le-Duc, en Hollande. — Réflexions de Mgr Dupuch sur l'impossibilité du Fait de la Salette autrement que par un Miracle. — Récit plein de charmes du Pieux Evêque d'Alger. — Grégoire XVI et Mgr Dupuch 123

Phthisie pulmonaire miraculeusement guérie le dernier jour d'une Neuvaine offerte à Notre-Dame de la Salette, dans sa chapelle de Nantes 127

Rapport fait à Mgr Jaquemet, Evêque de Nantes, par M. le docteur Horeau, médecin de Pont-Château, sur la guérison miraculeuse de Marie Bodet 129

Encore une agonisante rappelée instantanément à la vie par la vertu de l'Eau de la Salette, à Piéric, au Diocèse de Nantes. — Témoignage de reconnaissance envers Notre-Dame de la Salette donné publiquement par Mgr Jaquemet, à l'occasion d'une guérison miraculeuse. — Identité des réponses de la *Miraculée*, du récit des témoins et du rapport du médecin, constatée par Sa Grandeur. — Rapport de M. le docteur Chauvin, sur la guérison instantanée de Anne-Marie Roussel 132

Réflexions finales en réponse à deux objections souvent reproduites 134

DÉPÔT LÉGAL P.-T. IMPRIMÉS

FIN DE LA TABLE

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 01924616 6